

COMITÉ SYNDICAL



Mardi 7 février 2023

SIéML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

www.sieml.fr /



Sommaire

Gouvernance

Cosy n°01/2023	Approbation au titre de l'année 21 des comptes des SEM dans lesquelles le Siéml détient des participations.	3
Cosy n°02/2023	Assimilation du Siéml à une strate démographique.	258

Questions budgétaires, financières et fiscales

Cosy n°03/2023	Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023.	277
----------------	--	-----

Ressources humaines et moyens généraux

Cosy n°04/2023	Allocation forfaitaire de télétravail.	311
----------------	--	-----

Infrastructures réseaux électrique et éclairage public et géomatique

Cosy n°05/2023	Programmes de travaux d'effacement, de rénovation, de maintenance éclairage public, de déploiement du territoire connecté et de géoréférencement 2023.	315
Cosy n°06/2023	Participations relatives aux travaux d'électrification et d'éclairage public.	327

Transition énergétique

Cosy n°07/2023	Groupements d'achat de gaz et d'électricité : révision de l'acte constitutif la délibération.	335
Cosy n°08/2023	Transfert de compétence « réseaux de chaleur et de froid » de la commune de Saint-Georges-sur-Loire.	347

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical
Séance du 7 février 2023

Cosy / n° 01 / 2023

Approbation au titre de l'année 21 des comptes des SEM dans lesquelles le Siéml détient des participations

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le premier février deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 34 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×		
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE			×
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES		pouvoir	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE		×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		×	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		×	
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier, suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES			x
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine, suppléée par Jacques BLONDET	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		

Jacques BIGEARD, délégué de la circonscription des Mauges, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis RAIMBAULT, délégué de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1524-5 et L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de commerce, notamment le livre II ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu les statuts des sociétés Alter Cités, Alter Énergies, Sorégies, SEM Croissance verte et SCIC BVér ;

Vu les comptes financiers 2021 d'Alter Cités approuvés par délibération de son assemblée générale du 28 juin 2022, d'Alter énergies approuvés par délibération de son assemblée générale du 22 juin 2022, de Sorégies approuvés par délibération de son assemblée générale du 30 juin 2022 et de la SEM Croissance Verte approuvés par délibération de son assemblée générale du 7 juillet 2022 ;

Considérant la prise de participation du Siéml dans les sociétés Alter Cités, Alter Énergies, Sorégies, SEM Croissance verte et SCIC Baugeois Vallée énergies renouvelables (BVér) à hauteur respectivement de 3,80 %, 29,91 %, 0,762 %, 2,5 % et 10 % ;

Considérant que les sociétés au sein desquelles le Siéml est actionnaire doivent lui transmettre leurs comptes financiers annuels, afin notamment que le comité syndical puisse se prononcer sur ces derniers ;

Etant précisé que le conseil d'administration de la SEM Croissance Verte en date du 22 octobre 2022 a annoncé vouloir engager un repositionnement stratégique et qu'un projet de budget 2023 ainsi qu'un plan moyen terme 2023-2027 sera présenté début 2023 ;

Etant précisé que, faute de disposer d'un exercice complet pour l'année 2021, les comptes annuels 2021 et 2022 de la SCIC BVér seront présentés au comité syndical en fin d'année 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **de prendre acte des** comptes de résultat 2021 des sociétés susvisées, joints en annexe à la présente délibération, qui peuvent se résumer comme suit :
 - o Alter Cités :
 - total des produits d'exploitation : 8 388 000 €
 - total des charges d'exploitation : 8 207 000 €
 - résultat net : 388 951 €
 - dividendes versées au Siéml : 3 801 €
 - o Alter énergie :
 - total des produits d'exploitation : 668 000 €
 - total des charges d'exploitation : 661 000 €
 - résultat net : 29 546 €
 - o Sorégies :
 - total des produits d'exploitation : 527 883 773 €
 - total des charges d'exploitation : 506 124 703 €
 - résultat net : 17 509 028 €
 - dividendes versées au Siéml : 60 488 €
 - o SEM Croissance verte :
 - total des produits d'exploitation : 10 500 €
 - total des charges d'exploitation : 1 803 077 €
 - résultat net : -1 792 576 €

- **de prendre acte** des comptes financiers 2021 des sociétés dans lesquelles le Siéml détient des participations ;

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	34
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 8 février 2023,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



*Procès-Verbal
de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires d'Alter Cités
en date du 28 juin 2022*

L'an deux mille vingt deux,

Le 28 juin à 9h00,

Les actionnaires de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Alter Cités

se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Siège de la Société, 48C Boulevard du Maréchal Foch à Angers.

sur la convocation qui leur a été faite par lettre recommandée individuelle adressée le 10 juin 2022 soit, conformément à la loi, quinze jours avant l'Assemblée.

Il a été dressé une feuille des présences qui a été émargée par chacun des membres de l'Assemblée présents ou représentés lors de son entrée en séance.

Conformément à l'article L823-17 du Code du Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués par lettre recommandée individuelle adressée le 10 juin 2022.

Conformément à l'article L 2323-67 du Code du Travail, les représentants de la délégation du personnel du Comité Social et Economique ont été convoqués en date du 10 juin 2022, les dossiers leurs ont été remis en mains propres.

Les membres du Comité Social et Economique sont absents et excusés.

Sont également présents à cette Assemblée :

- ~ Monsieur Xavier REBEL – Commissaire aux Comptes, Société SOREX,
- ~ Monsieur Régis DU BOISBAUDRY, représentant le Crédit Coopératif,
- ~ Monsieur Michel BALLARINI – Directeur Général d'Alter Cités,
- ~ Monsieur Christophe BARON - Directeur Administratif et Financier, Alter,
- ~ Monsieur Freddy DURANDET, Responsable Communication, Alter,
- ~ Monsieur Amand CHOQUET, Responsable Affaires Publiques, Alter,
- ~ Madame Christelle GLEDEL – Assistante de Direction, Alter.

Monsieur Christophe BECHU, Président d'Alter Cités, étant absent excusé, Madame Florence DABIN, représentant le Département de Maine et Loire et Vice-Présidente du Conseil d'Administration d'Alter Cités est désigné pour présider l'Assemblée par application des dispositions de l'article R.225-100. du Code du Commerce.

Deux, parmi les plus forts actionnaires présents sont appelés comme scrutateurs et acceptent de remplir ces fonctions. Il s'agit de :

- M. Denis CHIMIER, représentant la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole,
- M. Michel PATTEE, représentant la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Monsieur Pierrick THUAUD, représentant le Crédit Agricole Anjou Mayenne, est désigné comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente déclare la séance ouverte.

Madame la Présidente constate, d'après la feuille des présences arrêtée et certifiée valable par les membres du Bureau que 10 actionnaires, possédant ensemble 180 090 actions, sont présents ou représentés et que l'Assemblée, à titre ordinaire réunissant ainsi au moins le quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose ensuite sur le bureau les documents suivants mis à la disposition de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation recommandées, adressées aux actionnaires ainsi que les récépissés d'envoi ;
- La feuille des présences ;
- La liste des actionnaires de la Société ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- Le rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- L'ordre du jour de l'Assemblée ;
- Le projet de résolutions.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Approbation des comptes de l'exercice 2021
- Affectation du résultat
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce et approbation des conventions
- Renouvellement de mandats de censeurs
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités

Puis, la Présidente donne lecture du rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

Lecture est donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Ces lectures faites, Madame la Présidente déclare la discussion ouverte et invite les actionnaires à faire part de leurs observations.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2022

RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

1^{ère} Résolution – Approbation des comptes de l'exercice 2021 -

L'Assemblée Générale, après que le rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration lui ait été présenté, et connaissance prise du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve le rapport du Conseil et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se traduisant par un bénéfice de **388 951,68 Euros**.

En conséquence, elle donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution – Affectation du résultat -

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat bénéficiaire de **388 951,68 €** comme suit :

- 288 951,18 € en dotation en « autres réserves »
- 100 000,50 € en dividendes distribués aux actionnaires en rémunération du capital.

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever sur les bénéfices la somme nécessaire de 100 000,50 pour servir un intérêt net à titre de dividende.

Le dividende au titre de l'exercice est ainsi fixé à Cinquante centimes euro (0,50 €) par action. Il sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2022.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous confirmons que les dividendes par action mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Montant des dividendes distribués	Nombre d'actions	Dividende distribué par action	Actionnaires personnes morales représentant les collectivités & actionnaires privées (199 834 actions)	Actionnaires personnes privées (167 actions)
EXERCICE N-1	-	-	-		
EXERCICE N-2	-	-	-		
EXERCICE N-3	200 001 €	200 001	1,00 €	Non éligibles à l'abattement	Éligibles à l'abattement

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution – Approbation des conventions visées à l’article L. 225-38 du code de commerce -

L’Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions de l’article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions qui s’y trouvent visées.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l’unanimité, à l’exception des Actionnaires intéressés qui n’ont pas pris part au vote.

4^{ème} Résolution – Renouvellement de mandats de censeurs

Sur la proposition qui lui en est faite et conformément aux dispositions de l’article 15bis des statuts, l’Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour une période de 3 ans, à compter de la clôture de l’exercice 2021 jusqu’à l’Assemblée qui statuera sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2024, les mandats des censeurs suivants :

- Le Crédit Mutuel d’Anjou
- Le CIC Ouest
- Le Crédit Coopératif

Les censeurs assistent avec une voix consultative aux séances du Conseil d’Administration, ils ne peuvent participer au décompte des voix et n’ont pas de voix délibérative.

Ils ne sont pas rémunérés.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l’unanimité.

5^{ème} Résolution – Pouvoirs pour formalités

L’Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d’un exemplaire, d’une copie ou d’un extrait certifié conforme au présent procès-verbal, à l’effet d’accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l’unanimité.

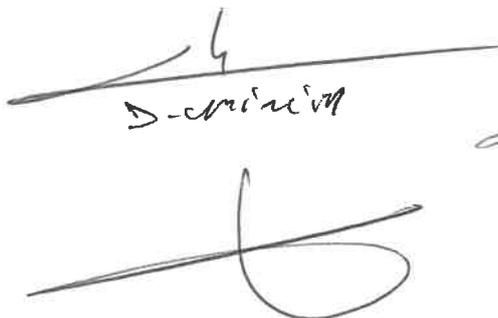
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

LA PRÉSIDENTE



LES SCRUTATEURS



LE SECRETAIRE





Rapport de Gestion et de Gouvernement
d'Entreprise
du Conseil d'Administration à
l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
28 juin 2022



Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

SOMMAIRE

1 L'ACTIVITE D'ALTER CITES EN 2021

- 1.1 Les données générales
- 1.2 L'activité d'Alter Cités

2 LES RESULTATS FINANCIERS & INFORMATIONS FINANCIERES

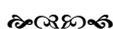
- 2.1 Le compte de résultat 2021
- 2.2 Le bilan au 31/12/2021
- 2.3 Informations financières diverses

3 LA VIE JURIDIQUE ET SOCIALE

- 3.1 Affectation du résultat
- 3.2 L'actionnariat – Statuts
- 3.3 Information portant sur les prises de participation
- 3.4 Rémunération des administrateurs – remboursement de frais
- 3.5 Dividendes
- 3.6 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement
- 3.7 Délais de paiement
- 3.8 Activités en matière de recherche et de développement
- 3.9 Le personnel

4 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

5 LES PERSPECTIVES



1. L'ACTIVITE D'ALTER CITES EN 2021

1.1. Les données générales

La SAEML « Société d'Équipement du Département de Maine-et-Loire » (SODEMEL), créée en août 1957 avec un changement de dénomination sociale le 27 juin 2016 pour devenir Alter Cités, a fusionné avec la SAEML « Société d'Aménagement de la Région d'Angers » (SARA) à cette même date après approbation des actionnaires réunis en Assemblées Générales.

En effet, les élus des différentes collectivités concernées ont souhaité procéder au rapprochement et à la mise en synergie des structures publiques et parapubliques intervenant sur le territoire.

Ainsi, dans l'optique d'assurer une cohérence de la politique d'aménagement du territoire et d'optimiser les actions des structures, il a été réalisé le rapprochement des sociétés d'économie mixte locales d'aménagement agissant sur le territoire, la SODEMEL et la SARA, en vue d'unifier au sein d'une seule Seml (Alter Cités) la mise en œuvre de la politique d'aménagement.

Alter Cités a notamment pour objet :

- d'étudier et de réaliser en vue du développement économique du département de Maine et Loire, des opérations d'équipement foncier, économique, touristique, industriel et notamment de procéder à l'étude d'opérations d'aménagement à entreprendre dans le champ d'action territorial ci-avant ; de procéder à l'étude d'opération de rénovation urbaine, de faire tous actes en vue d'acquérir, de construire ou d'aménager, d'autre part de louer, de vendre des immeubles ou des terrains à usage industriel, commercial, de bureaux ou à usage d'habitation ; de procéder ou de participer soit directement ou dans le cadre de convention à conclure avec toute personne publique ou privée à l'étude et à la réalisation des opérations d'aménagement et d'équipement intéressant les collectivités locales du département du Maine et Loire ; de participer dans les domaines de la construction et de la construction-vente soit directement soit dans le cadre de prises de participation dans des sociétés dédiées ; de s'engager dans une politique active de soutien et de redynamisation d'activités commerciales ; d'être un aménageur engagé dans la transition écologique, de recomposer des friches existantes.

Alter Cités continue de mener, pour le compte des collectivités locales de Maine-et-Loire et de maîtres d'ouvrages institutionnels, des projets d'envergure dont l'importance ou la complexité nécessitent d'avoir recours à un maître d'ouvrage délégué.

Réactive, elle est capable de répondre aux défis de l'aménagement, de la construction et aux objectifs des élus des collectivités. L'intervention de la société permet à la collectivité de conserver ses prérogatives et de définir les grandes lignes du projet. Son rôle principal consiste à préparer les métropoles de demain, à aménager et construire les territoires de façon équilibrées afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les nouveaux habitants et les nouvelles entreprises que le département de Maine-et-Loire comptera dans les années futures.

Garante de la qualité de vie des nouveaux quartiers et des zones d'activités, elle met en œuvre toute sa capacité d'innovation pour que les projets deviennent le plus concret possible au service de l'intérêt général.

**En 2021, la SAEML Alter Cités a généré 50 795 K€
de produits d'exploitation, répartis comme suit :**

- **Fonctionnement : 7 753 K€**
- **Opérations propres : 1 095 K€**
- **Concessions d'Aménagement : 41 947 K€**

1.2. L'Activité d'Alter Cités

Au 31 décembre 2021, le portefeuille d'Alter Cités est composé de 164 opérations « actives » qui se répartit ainsi :

- 106 opérations de concession
- 52 opérations de mandats
- 6 opérations propres

Fort de ce portefeuille opérationnel, l'investissement global réalisé par Alter Cités pour l'exercice 2021 sur les opérations qui lui ont été confiées par voie de concessions ou mandats est de **37,33 Millions d'euros** comparé à 32,88 M€ en 2020.

Dans ces opérations, Alter Cités conduit la réalisation des études pré-opérationnelles, des acquisitions foncières et immobilières (en partenariat avec les collectivités), des travaux de viabilité, de construction d'équipements, d'aménagement et commercialise des charges foncières ou des surfaces de plancher en vue de la réalisation de programmes d'habitat ou de zones d'activités (en liaison étroite avec ALDEV).

Les recettes sur opérations (cessions, subventions, participations, produits divers et remboursement de dépenses sur mandats) réalisées s'élèvent à **60,37 Millions d'euros** comparé à 43,91 M€ en 2020.

En ce qui concerne le volume des ventes, il s'établit comme suit pour Alter Cités :

- Pour l'habitat, 1 124 lots (équivalents logement) cédés en 2021 contre 1 166 lots en 2020 ;
- Pour ce qui concerne les zones d'activités, 45,4 hectares de terrains viabilisés vendus en 2021 contre 17,1 hectares en 2020.

Les chiffres indiqués ci-dessus concernent les actes authentiques de vente signés par Alter Cités en 2021.

Alter Cités, en sa qualité de Maître d'Ouvrage, a engagé 452 868 € sur l'exercice 2021 pour le démarrage de construction du projet des Halles Gourmandes qui a pour objectif de dynamiser le cœur commerçant sur le site Cœur de Maine en le dotant d'une véritable vitrine en bas de Centre-Ville. Le coût de l'investissement prévisionnel s'élève à 5 500 000 € et le bâtiment sera vendu à la future SAS les Halles Gourmandes d'Angers au terme de sa construction dont la prise de participation décidée par le Conseil d'Administration d'Alter Cités sera de 1 300 000 €.

2 - LES RESULTATS FINANCIERS & INFORMATIONS FINANCIERES

2-1 Compte de résultat au 31 décembre 2021

Le compte de résultat est présenté au Conseil d'Administration sous réserve des observations du Commissaire aux Comptes qui, à la date de rédaction, n'a pas remis son rapport. Sa mission de contrôle s'est déroulée au cours du deuxième trimestre 2022.

L'arrêté des comptes 2021 a été établi par Alter Gie.

Le budget initial soumis au Conseil d'Administration du 12 février 2021 prévoyait un résultat positif de + 159 K€.

Le résultat probable soumis au Conseil d'Administration du 11 février 2022 prévoyait un résultat positif de + 344 K€.

Le résultat net définitif de l'exercice 2021 est positif de + 388 952 €

Résultat Général par Activités

COMPTE DE RESULTAT	ALTER CITES REALISE 2020	ALTER CITES BUDGET 2021	ALTER CITES PROBABLE 2021	ALTER CITES REALISE 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
<i>rémunération exonérée sur opérations</i>	1 392	1 360	1 366	1 437
<i>rémunération taxable sur opérations</i>	365	390	383	336
<i>rémunération de commercialisation</i>	1 282	1 410	1 584	1 711
<i>rémunération d'études sur opérations.</i>	0	0	25	25
<i>rémunération sur prestations et autres produits</i>	431	508	448	596
<i>Mise à disposition de personnel</i>	3 073	3 406	3 507	3 536
<i>résultat opérations en propre</i>		70	432	432
<i>Reprises de provisions</i>	387	360	172	231
<i>Subvention d'exploitation</i>	5	0	70	83
TOTAL : 1	6 936	7 504	7 986	8 388
CHARGES D'EXPLOITATION				
<i>achats matériel et sous-traitance</i>				
<i>achats fournitures consommés</i>	28	19	30	170
<i>autres charges externes (dont GIE)</i>	1 641	1 743	1 670	1 665
<i>impôts et taxes</i>	101	89	136	141
<i>frais de personnel</i>	4 995	5 416	5 825	5 807
<i>Dotations aux amortissements</i>	111	126	115	117
<i>Dotations aux provisions</i>	55	55	60	306
TOTAL : 2	6 932	7 447	7 837	8 207
RESULTAT D'EXPLOITATION	4	56	149	181
PRODUITS FINANCIERS	332	155	234	213
CHARGES FINANCIERES	49	52	39	39
RESULTAT COURANT	287	159	344	356
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	26
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	26
RESULTAT BRUT	288	159	344	382
IMPOT SUR LES BENEFICES	-4			-7
RESULTAT NET	292	159	344	389

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le résultat 2020 est constitué principalement par les évènements suivants :

- ~ L'investissement supérieur à l'exercice 2020 comme indiqué ci-dessous, répond aux besoins des projets de l'ensemble du territoire du Département du Maine et Loire permettant de mettre en œuvre les politiques publiques du territoire pour des quartiers d'habitations, des parcs d'activités et sur l'immobilier d'entreprises ;
- ~ Rythme de commercialisation en forte hausse par rapport aux exercices précédents, qui était pourtant à un niveau élevé, et qui permet de continuer d'écouler les stocks de logements et les terrains d'activités ;
- ~ Pour son métier « construction », Alter Cités est investi par différents mandats, celui confié pour la reconstruction de l'hôpital de Chalonnes, la construction d'un bâtiment pour l'ICO à Cholet, mais aussi dans la construction de bâtiments industriels qu'Alter Eco confie à Alter Cités en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, comme par exemple en 2021 celui de Bioplants, I.C.I, Maison Bécam ;
- ~ Par des mandats d'études confiés sur différents montages opérationnels à valider ;
- ~ Les revenus des titres de participation détenus par Alter Cités au capital de la SOCLOVA se sont élevés en 2021 à 119 513 € ;
- ~ La reprise de provisions constituées en vue de couvrir les risques et charges sur des opérations qui ont été levées partiellement ou totalement ;
- ~ Des prestations pour le suivi technique et financier liées à l'accompagnement d'Alter Cités dans le cadre de montages innovants ;
- ~ Produits de locations, prestations de services effectuées auprès d'EPL pour des missions d'archivages ;
- ~ Mise à disposition du personnel auprès des autres sociétés d'Alter ;
- ~ A la marge dégagée par la vente des terrains des opérations portées sur les fonds propres : Orgemont à Angers et Bordage Neuf à Cholet.

Fort de cette activité, l'investissement global réalisé par Alter Cités pour l'exercice 2021 sur les opérations qui lui ont été confiées par voie de concessions ou mandats est de **37,33 Millions d'euros** comparé à 32,88 M€ en 2020.

Les recettes sur opérations (cessions, subventions, participations, produits divers et remboursement de dépenses sur mandats) réalisées s'élèvent à **60,37 Millions d'euros** comparé à 43,91 M€ en 2020.

Le portefeuille est composé de 164 opérations « actives » qui se répartit ainsi :

- 106 opérations de concession
- 52 opérations de mandats
- 6 opérations propres

Le résultat 2021 est inférieur au résultat probable annoncé qui se justifie à la fois par la hausse des rémunérations sur les concessions (Conduite Opérationnelle, commercialisation), la mise à disposition de personnel à Alter Public et les reprises de provisions sur des opérations d'aménagement compensé par une baisse des rémunérations liée aux mandats et des dotations aux provisions complémentaires pour couvrir des risques opérationnels et sur un plan constitué pour départ à la retraite des salariés.

Le résultat 2021 est supérieur au résultat 2020 justifié par une augmentation plus conséquente des produits d'exploitation (rémunérations de conduites opérationnelles et de commercialisation, de mise à disposition du personnel, de la marge dégagée par la vente des terrains d'opérations propres, par les aides à l'embauche des alternants) comparé aux charges d'exploitation (postes en hausse : charges de personnel, dotations aux provisions) (+177 K€ de résultat d'exploitation) ; du résultat exceptionnel (+ 26 K€) lié à une régularisation d'une opération d'aménagement.

PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation de l'exercice 2021 (hors produits financiers et exceptionnels) se répartissent ainsi :

Réalisé 2021 : 8 388 K€

Budget initial : 7 504 K€ / Budget probable : 7 986 K€
Réalisé 2020 : 6 936 K€

Le résultat 2021 prend en compte les produits suivants :

▪ **Rémunération sur opérations d'aménagement concédées :**

Le chiffre d'affaires réalisé de ce poste (3 148 K€) est supérieur au budget probable (2 950 K€) due à des signatures de ventes de charges foncières non prévues sur l'exercice 2021 qui viennent augmenter le poste rémunération de commercialisation ; par un volume d'investissement plus important générant également une rémunération de conduite opérationnelle supérieure au résultat probable.

Comme indiqué en préambule, le volume des investissements réalisés sur l'exercice 2021 est supérieur à l'exercice 2020, tandis que les recettes cumulées de ventes de droits à construire sur les zones d'activités pour l'exercice 2021 sont en forte hausse par rapport aux chiffres réalisés en 2020, et stable pour l'activité habitat, ce qui génère également une rémunération de commercialisation supérieur au résultat probable.

En ce qui concerne le volume des ventes, il s'établit comme suit pour Alter Cités :

- Pour l'habitat, 1 124 lots (équivalents logement) cédés en 2021 contre 1 166 lots en 2020 ;
- Pour ce qui concerne les zones d'activités, 45,4 hectares de terrains viabilisés vendus en 2021 contre 17,1 hectares en 2020.

Les chiffres indiqués ci-dessus concernent les actes authentiques de vente signés par Alter Cités en 2021.

Pour être complet en termes d'indicateurs, en ajoutant les données d'Alter Public, autre acteur dans le métier d'aménageur, les chiffres sont les suivants :

- Pour l'habitat, 1 932 lots (équivalents logement) cédés en 2020 contre 1 743 lots en 2020 ;
- Pour ce qui concerne les zones d'activités, 50,5 hectares de terrains viabilisés vendus en 2021 contre 29,1 hectares en 2020.

Ces chiffres constituent un niveau de vente record pour le secteur de l'habitat et un niveau élevé pour les zones d'activités, et ce pour l'ensemble des structures d'aménagement.

▪ **Rémunération d'études :**

Le chiffre d'affaires de ce poste (**25 K€**) correspond à une rémunération d'études sur une opération d'aménagement.

▪ **Rémunération sur mandats :**

Le chiffre d'affaires réalisé de ce poste (336 K€) est inférieur au budget probable (383 K€) et ventilé ainsi :

- Mandats de superstructures	293 672 €
- Mandats d'études	33 000 €
- Mandats de travaux (bâtiments industriels)	9 636 €
Total	336 308 €

▪ **Rémunération sur prestations de service et autres prestations :**

Le chiffre d'affaires réalisé de ce poste (596 K€) est supérieur au budget probable (448 K€), il se ventile ainsi :

- Location de bureaux/boutique	226 000 €
- Produits activités énergie	147 000 €
- Mission d'archivage	12 000 €
- Prestations Services (Financières, Administratives, ...)	22 000 €
- Autres prestations (temps passés, avantage nature, ...)	30 000 €
- Participation financière sur le montage de projets :	17 000 €
- Production immobilisée bureaux agence Segré :	142 000 €
Total	596 000 €

Les produits des locations concernent les locaux mis à disposition à Alter Services (bureaux et boutique pour les activités du Stationnement - Déplacement et des Réseaux de chaleur), à Alter Public (équipes dédiées à la réalisation du Tramway ligne B ; de l'agence de Segré pour le personnel affecté aux missions d'Aménageur ; des bureaux de l'immeuble de Segré.

Alter Cités a poursuivi en 2021 les activités énergie (essentiellement le suivi technique et financier de Biowatts Roseraie Energie).

Prestations de services effectuées auprès des différentes E.P.L pour des missions d'archivages.

Prestations de suivi financier SAS Centre d'Activités Foch.

Produits divers (avantages en nature, Temps passés sur prestations de suivi technique et financier pour les Halles Gourmandes, ...).

Participation financière de la Banque des Territoires pour la création des SAS foncières Commerces.

▪ **Mise à disposition du personnel :**

3 536 K€ de charges de personnel ont été facturées à Alter Public, Alter Eco et Alter Energies en 2021 pour 3 507 K€ prévus au probable 2021 pour couvrir l'ensemble des missions confiées par voie de concessions ou mandats.

▪ **Marge sur Opérations Propres :**

Le chiffre d'affaires probable de ce poste (**432 K€**) correspond à la marge dégagée sur la vente de terrains sur les opérations de la ZAC Bordage Neuf à Cholet (99 K€) et d'Orgemont à Angers (333 K€).

▪ **Reprise sur provisions & Transfert de charges :**

Ce poste correspond aux reprises de provisions constituées en vue de couvrir les risques et charges potentiels liés à l'exploitation (contentieux, risques sur opération, créances douteuses...) (231 K€)

Ce poste également comprend le remboursement de l'organisme en charge de l'aide à l'embauche dans le cadre des salariés recrutés en contrat d'alternance (37 K€) et de l'organisme en charge de la gestion des retraites (46 K€)

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation pour l'exercice 2021 (hors charges financières et exceptionnelles) se répartissent ainsi :

Réalisé 2021 : 8 207 K€

Budget initial : 7 447 K€ / Budget probable : 7 837 K€

Réalisé 2020 : 6 932 K€

Le résultat 2021 prend en compte les charges directes suivantes, affectées à l'activité d'Alter Cités à l'exception d'une partie de la flotte portable avant son transfert vers Alter Gie.

▪ **Achats et fournitures : Réalisé 2021 = 170 K€**

Budget initial: 19 K€ / Budget probable: 30 K€

Réalisé 2020 : 28 K€

⇒ Ce poste comprend les dépenses d'électricité, de produits d'entretien, de petit matériel et outillage, de fournitures de bureaux... Il prend en compte les achats de travaux pour l'agencement des travaux pour de nouveaux bureaux à l'agence de Segré.

⇒

▪ **Services Extérieurs : Réalisé 2021 = 1 665 K€**

Budget initial: 1 743 K€ / Budget probable: 1 670 K€

Réalisé 2020 : 1 641 K€

- Une rémunération de gestion pour l'assistance à la Direction et à l'administration de la société et des Prestations de conseils au titre de la gestion ;
- Les charges communes du GIE afférentes au fonctionnement d'Alter Cités et les charges de personnel du GIE qui sont réparties selon une clé définie et approuvée par le Conseil d'Administration du GIE ;
- Les charges locatives de l'agence Gare ;
- La location du matériel : photocopieurs, pour l'agence Gare ;
- Les charges d'entretien de l'agence Gare et de l'immeuble de bureaux de Segré ; maintenance, entretien et réparation du matériel ;

- Les assurances de responsabilité civile et défense recours d'Alter Cités, des salariés pour l'auto-mission ;
- Les honoraires de commissaire aux comptes, d'expert-comptable et d'assistances juridiques ;
- Les frais de publicité, annonces, insertions, ...,
- Les frais de déplacements, missions du personnel,
- Les frais de télécommunications.
- Les autres frais de gestion (documentation, clôture d'opérations, cotisations diverses, formations, ...).

▪ **Impôts et taxes : Réalisé 2021 = 141 K€**

Budget initial : 89 K€ / Budget probable : 136 K€
Réalisé 2020 : 101 K€

Ce poste regroupe la Contribution Economique Territoriale, la taxe foncière, la contribution sociale de solidarité et la cotisation Agefiph.



▪ **Charges de personnel : Réalisé 2021 = 5 807 K€**

Budget initial : 5 416 K€ / Budget probable : 5 825 K€
Réalisé 2020 : 4 995 K€

- ⇒ La masse salariale d'Alter Cités comprend l'ensemble des équipes opérationnelles (97 personnes) dédiées aux activités d'Aménagement et de Construction qui sont aussi mises à disposition d'Alter Public, d'Alter Eco et d'Alter Energies. Elle intègre le coût salarial du Directeur Général mis à disposition et le personnel recruté en intérim au cours de l'année 2021.

▪ **Dotations aux amortissements : Réalisé 2021 = 117 K€**

Budget initial : 126 K€ / Budget probable : 115 K€
Réalisé 2020 : 111 K€

- ⇒ Le poste des dotations aux amortissements correspond aux investissements réalisés par Alter Cités dont les bureaux de l'agence de Segré.



▪ **Dotations aux provisions : Réalisé 2021 = 306 K€**

Budget initial : 55 K€ / Budget probable : 60 K€
Réalisé 2020 : 55 K€

- ⇒ Ce poste correspond aux provisions constituées en vue de couvrir les risques et charges potentiels liés à l'exploitation (vie sociale, contentieux, risques sur opération, créances douteuses, retraites...).

RESULTAT D'EXPLOITATION

Il s'établit à 181 K€

Budget initial: + 56 K€
Budget probable: + 149 K€
Réalisé 2020 : + 4 K€

RESULTAT FINANCIER

Il est égal à + 174 K€

Budget initial: + 103 K€
Budget probable: + 195 K€
Réalisé 2020 : + 283 K€

Il se décompose ainsi :

- ~ Charges financières sur emprunts et frais financiers internes sur opérations : - 39 K€
- ~ Produits financiers internes sur opérations : + 71 K€
- ~ Produits financiers sur titres de placements : + 23 K€
- ~ Revenus des titres de participation détenus par Alter Cités au capital de la SOCLOVA : + 119 K€

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Il est égal à + 26 K€

Budget initial: 0 K€
Budget probable: 0 K€
Réalisé 2020 : 0 K€

Il se décompose ainsi :

- ~ à une régularisation de l'URSSAF en 2020 : + 6 K€
- ~ à l'annulation de charges sur la clôture d'une opération : + 20 K€

RAPPEL DU RESULTAT BRUT GLOBAL POUR L'EXERCICE 2021 : 382 K€

IMPOT SOCIETE POUR L'EXERCICE 2021 : - 7 K€

RAPPEL DU RESULTAT NET GLOBAL POUR L'EXERCICE 2021 : 389 K€

2-2) Bilan au 31 décembre 2021

Le montant total du bilan de la SAEML Alter Cités en actif et en passif s'établit au 31 décembre 2021 à 174 068 238 €.

L'évolution du bilan pour l'actif et le passif est la suivante :

	2019	2020	2021
en Euros	198 989 196	195 356 102	174 068 238

- **Actif immobilisé :**

Le montant de l'actif immobilisé au 31 décembre 2021 est de **7 313 K€** contre **7 116 K€** au 31 décembre 2020.

⇒ Immobilisations nettes corporelles : **2 299 K€**

- Ces postes correspondent principalement à l'immeuble de bureaux et de la boutique commerciale de l'agence « Gare », à l'immeuble de bureaux de la ZAC Gare à Segré + bureaux mis en location à Segré.

⇒ Immobilisations financières : **5 014 K€**

- Créances rattachées à des participations : 100 K€
- Titres de participations : 4 712 K€
- Autres immobilisations financières : 202 K€

- **Actif circulant :**

Le montant de l'actif circulant au 31 décembre 2021 est de **166 755 K€** contre **188 240 K€** au 31 décembre 2020.

⇒ Stock et en-cours : **125 328 K€**

- Ils se répartissent principalement pour 124 740 K€ contre 148 825 K€ en 2020 sur les concessions d'aménagement et résultent de la différence entre le cumul des dépenses HT et le montant des coûts de revient des éléments cédés calculés par application d'un pourcentage d'avancement déterminé en fin d'exercice par le compte-rendu financier (CRACL). Le solde à hauteur de 588 K€ correspond au stock des opérations portées sur les fonds propres.

⇒ Avances et acomptes versés sur commandes : **173 K€**

⇒ Créances clients et autres créances : **15 885 K€**

- Ces postes regroupent principalement les clients acquéreurs de terrains sur les concessions d'aménagement, les remboursements de dépenses pour les mandats, les comptes de TVA sur les dépenses.

⇒ Titres de placements : **3 040 K€**

⇒ Disponibilités : **18 508 K€** contre 19 191 K€ en 2020. La trésorerie reste stable par rapport à l'exercice 2020.

⇒ Comptes de régularisation – Charges constatées d'avance : **3 821 K€**

- Dont 3 801 K€ liées à la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement.

SAEML Alter Cités
Comptes au 31 décembre 2021

Bilan Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	191 254	191 254		
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	227 328		227 328	202 373
Constructions	2 261 667	442 704	1 818 963	1 602 672
Installations techniques, matériel, outillage	348 918	152 873	196 044	214 627
Autres immobilisations corporelles	260 189	203 249	56 939	60 425
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	4 215 892		4 215 892	4 215 892
Créances rattachées à des participations	595 900		595 900	609 243
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	201 861		201 861	210 861
ACTIF IMMOBILISE	8 303 007	990 080	7 312 927	7 116 094
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	6 993		6 993	6 993
En-cours de production de biens	125 213 395		125 213 395	148 824 782
En-cours de production de services	107 959		107 959	107 959
Produits intermédiaires et finis				244 146
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	173 311		173 311	435 993
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	8 901 976		8 901 976	4 168 198
Autres créances	6 982 917		6 982 917	7 510 186
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	3 039 662		3 039 662	4 037 474
Disponibilités	18 507 832		18 507 832	19 190 946
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	3 821 266		3 821 266	3 713 332
ACTIF CIRCULANT	166 755 311		166 755 311	188 240 008
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	175 058 318	990 080	174 068 238	195 356 102

PASSIF DU BILAN

Le total des capitaux propres s'élèverait, sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale pour l'incorporation en réserves du résultat de l'exercice et après distribution des dividendes, à 21 167 201 €.

	2019	2020	2021
en Euros	20 586 312	20 878 250	21 167 201

⇒ Le capital social de **3 520 K€**, représenterait 16,62 % des capitaux propres. Les réserves, après l'incorporation du résultat 2021 et distribution des dividendes, seraient de **11 015 K€**.

⇒ La prime d'émission de **164 K€** et la prime de fusion de **6 468 K€**

- **Provisions :**

⇒ Provision pour risques et charges : **10 466 K€**

- Dont 8 769 K€ liée à des provisions pour charges prévisionnelles sur concessions d'aménagement selon avis CNC 99-05 et 1 697 K€ pour des provisions sur risques & charges opérationnelles.

- **Dettes :**

Le montant des dettes au 31 décembre 2021 est de **142 335 K€** contre **165 096 K€** au 31 décembre 2020.

⇒ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits : **64 797 K€**

- Ce poste correspond essentiellement aux financements par emprunts sur les opérations d'aménagement et garantis à hauteur de 80 % par les collectivités ; par les lignes de trésorerie de court terme souscrites auprès de différents organismes bancaires.

⇒ Emprunts et dettes financières diverses : **43 530 K€**

- Ce poste correspond à l'ensemble des avances de trésorerie versé par les collectivités sur les opérations de concession d'aménagement.

⇒ Avances et acomptes reçus : **3 665 K€**

⇒ Dettes fournisseurs et comptes rattachés : **4 149 K€**

⇒ Dettes fiscales et sociales : **3 017 K€**

- Ce poste correspond aux postes de TVA sur les recettes dont la TVA à régler au 31 décembre 2021 (1 008 K€), d'organismes sociaux et de dépenses inhérents aux charges de personnel.

⇒ Autres dettes : **1 664 K€**

- Ce poste correspond essentiellement à la différence entre les dépenses engagées pour le compte du mandant et les avances et remboursements demandés à ce même mandant.

⇒ Comptes de régularisation - Produits Constatés d'avance : **21 513 K€**

- Ce poste est lié à la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire des opérations d'aménagement.

SAEML Alter Cités
Comptes au 31 décembre 2021

Bilan Passif

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 3 520 018)	3 520 018	3 520 018
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 632 032	6 632 032
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	416 089	416 089
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	10 310 112	10 018 175
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	388 952	291 937
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	21 267 201	20 878 250
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 545 810	1 458 669
Provisions pour charges	8 920 112	7 922 823
PROVISIONS	10 465 921	9 381 491
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	64 797 276	74 727 787
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	43 529 946	51 843 989
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 665 300	4 096 744
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 148 574	7 905 106
Dettes fiscales et sociales	3 017 512	2 517 629
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 663 367	1 227 299
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	21 513 140	22 777 807
DETTES	142 335 115	165 096 361
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	174 068 238	195 356 102

2-3 Informations financières diverses

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 520 018	3 520 018	3 520 018	3 520 018	3 520 018
Nombre d'actions					
- ordinaires	200 001	200 001	200 001	200 001	200 001
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	54 305 965	39 869 505	24 322 600	40 905 406	35 385 545
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	1 661 683	440 556	-1 349 377	-183 787	3 913 740
Impôts sur les bénéfices	-7 006	-4 428	-15 802	158 123	944 343
Participation des salariés	78 074		82 024	100 941	209 989
Dot. Amortissements et provisions	1 201 663	153 046	-1 836 160	-1 241 759	367 741
Résultat net	388 952	291 937	420 560	798 907	2 391 668
Résultat distribué			200 001	1 000 005	105 600
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot, amortissements, provisions	7,95	2,22	-7,08	-2,21	13,8
Résultat après impôt, participation dot, amortissements et provisions	1,94	1,46	2,1	3,99	11,96
Dividende attribué	0	0	1	5	0,53
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	83	79	61	61	54
Masse salariale	3 747 477	3 160 619	2 965 993	2 699 930	2 610 847
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 719 169	1 501 150	1 390 077	1 301 872	1 210 131

Capacité d'autofinancement

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020	Variation
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-1 107 298	-2 878 448	-61,53
+ Transferts de charges d'exploitation	1 561 143	2 672 432	-41,58
+ Autres produits d'exploitation	275	23 769	-98,84
- Autres charges d'exploitation	1 401	34 389	-95,92
+ Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers	213 374	331 874	-35,71
- Reprises sur dépréciations et provisions financières			
- Charges financières	38 585	48 898	-21,09
+ Dot. aux amortis., dépréciations et provisions financières			
+ Produits exceptionnels	25 667	159	16 071,07
- Produits des cessions d'éléments actif			
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			
- Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles			
- Charges exceptionnelles			
+ Valeur comptable des immobilisations cédées			
+ Dot. aux amortis., dépréciations et provisions exceptionnels			
- Participation des salariés	78 074		
- Impôts sur les bénéfices	-7 006	-4 428	58,22
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	582 108	70 926	720,72
RESULTAT NET COMPTABLE	388 952	291 937	33,23
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	423 690	166 252	154,85
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	230 533	387 263	-40,47
- Résultat sur cession des éléments actif			
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	582 108	70 926	720,72

Soldes intermédiaires de gestion

Ventes de marchandises		
- Coût d'achat des marchandises		
MARGE COMMERCIALE		
Production vendue	54 305 965	176,41
+ Production stockée	24 330 046	79,03
- Destockage de production	48 176 926	156,50
+ Production immobilisée	325 209	1,06
PRODUCTION DE L'EXERCICE	30 784 293	100,00
PRODUCTION + VENTES	30 784 293	100,00
- Coût d'achat des marchandises		
- Consommation provenance tiers	26 203 405	85,12
VALEUR AJOUTEE	4 580 888	14,88
+ Subventions d'exploitation		
- Impôts et taxes	221 540	0,72
- Charges de personnel	5 466 646	17,76
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-1 107 298	-3,60
+ Reprises, transfert charges	10 548 862	34,27
+ Autres produits	275	
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 180 875	29,82
- Autres charges	1 401	
RESULTAT D'EXPLOITATION	259 563	0,84
+ Quote part opérations en commun		
+ Produits financiers	213 374	0,69
- Quote part opérations en commun		
- Charges financières	38 585	0,13
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	434 353	1,41
Produits exceptionnels	25 667	0,08
- Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	25 667	0,08
- Participation des salariés	78 074	
- Impôt sur les bénéfices	-7 006	-0,02
RESULTAT DE L'EXERCICE	388 952	1,26
Produits cessions éléments actif		
- Valeur comptable éléments cédés		
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS		

3. LA VIE JURIDIQUE ET SOCIALE

3.1 Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat bénéficiaire de **388 951,68 €** comme suit :

- 288 951,18 € en dotation en « autres réserves »
- 100 000,50 € en dividendes distribués aux actionnaires en rémunération du capital.

3.2 L'actionnariat - Statuts

- A l'issue de l'opération de fusion-absorption de la SARA par la SODEMEL devenue Alter Cités et aux termes des délibérations du Conseil d'Administration du 13 mai 2016 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2016, le Conseil d'Administration du 27 juin 2016 a constaté l'augmentation du capital de la SAEML Alter Cités d'un montant d'un million trois cent vingt mille dix-sept euros et soixante centimes (1 320 017,60 €) lequel se trouve porté de deux millions deux cent mille euros (2 200 000 €) à trois millions cinq cent vingt-mille dix-sept euros et soixante centimes (3 520 017,60 €) divisé en 200 001 actions de 17,60 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Il en résulte, également, la réalisation effective de la cession de 39 332 actions de la SAEML Alter Cités par la Ville d'Angers à Angers Loire Métropole décidée par leurs assemblées délibérantes respectives en date du 25 avril 2016 et du 11 avril 2016.

L'Assemblée Générale du 27 juin 2016 a adopté la répartition des 14 sièges d'administrateur entre les collectivités actionnaires et a attribué 3 sièges de censeurs.

Il a été demandé au Conseil d'Administration du 13 mai 2016 de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur l'ouverture du capital social de la SEM aux salariés selon l'article L.225-129-6 du Code de Commerce qui prévoit cette procédure tous les trois ans. L'Assemblée Générale du 27 juin 2016 a rejeté à l'unanimité la résolution d'ouverture du capital social aux salariés.

- L'Assemblée Générale du 27 juin 2016 a décidé de modifier la dénomination sociale de la SODEMEL par Alter Cités.
- L'Assemblée Générale du 30 juin 2017 a ratifié à compter du 1^{er} mars 2017, le transfert du siège social du 79 Rue Desjardins 49000 Angers au 48C Boulevard du Maréchal Foch 49100 Angers, décidé par le Conseil d'Administration du 3 février 2017.
- Le Conseil d'Administration dans sa séance du 2 février 2018 a agréé la cession de 515 actions au prix de 93,63 € entre le Crédit Mutuel d'Anjou et la Société DEXIA (510 actions), Madame Geneviève DALLE au nom les ayants droits de Madame CLEMENT (2 actions) et Madame Anny CHUPIN au nom les ayants droits de Monsieur CHUPIN (3 actions). Le Crédit Mutuel d'Anjou a ainsi renforcé sa participation au capital social d'Alter Cités et est passé de 986 actions à 1 501 actions.

Ces cessions d'actions ont fait l'objet de transfert de propriété et d'inscriptions modificatives dans les comptes d'actionnaires et le registre des mouvements de titres de la Société en date du :

- 28 mars 2018 pour Madame Geneviève DALLE au nom les ayants droits de Madame CLEMENT,
- 13 avril 2018 pour la société DEXIA,
- 29 avril 2018 pour Madame Anny CHUPIN au nom les ayants droits de Monsieur CHUPIN.

- Le Conseil d'Administration dans sa séance du 7 février 2020 a agréé la cession de 1 029 actions au prix de 93,63 € entre le Crédit Coopératif et l'Association du Comité d'Expansion du Maine et Loire (175 actions), entre la Société Générale et l'Association du Comité d'Expansion du Maine et Loire (854 actions). Le Crédit Coopératif et la Société Générale ont ainsi renforcé leur participation au capital social d'Alter Cités et sont passés de 732 actions à 907 actions pour le Crédit Coopératif ; de 2 actions à 856 actions pour la Société Générale.

Ces cessions d'actions ont fait l'objet de transfert de propriété et d'inscriptions modificatives dans les comptes d'actionnaires et le registre des mouvements de titres de la Société en date du 6 mars 2020.

Sur la proposition qui lui en est faite par le Conseil d'Administration du 7 février 2020 et conformément à l'article 15bis des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2020 a décidé de nommer en qualité de censeur pour une période de trois ans, la Société Générale, représentée par Monsieur Jérémie GUIBERT, à compter de la clôture de l'exercice 2019 jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 septembre 2020 a agréé la cession de 138 actions au prix de 93,63 € entre le Crédit Mutuel d'Anjou et l'Association du Comité d'Expansion du Maine et Loire. Le Crédit Mutuel d'Anjou a ainsi renforcé sa participation au capital social d'Alter Cités et est passé de 1 501 actions à 1 639 actions.

Ces cessions d'actions ont fait l'objet de transfert de propriété et d'inscriptions modificatives dans les comptes d'actionnaires et le registre des mouvements de titres de la Société en date du 19 octobre 2020.

Les cessions étant effectives l'Association du Comité d'Expansion du Maine et Loire n'a plus la qualité d'actionnaire au sein de la SAEML Alter Cités.

Le capital social d'Alter Cités au 31 décembre 2021 est réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	% DU CAPITAL	CAPITAL SOUSCRIT 1 ACTION = 17.60€	NOMBRE D'ACTIONS
I - Collectivités Locales	75,30 %	2 650 806,40 €	150 614
Département de Maine-et-Loire	28,84 %	1 015 344,00 €	57 690
Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	28,84 %	1 015 344,00 €	57 690
Ville d'Angers	9,22 %	324 315,20 €	18 427
Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML)	3,80 %	133 812,80 €	7 603
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	2,30 %	80 995,20 €	4 602
Ville de Cholet	2,30 %	80 995,20 €	4 602
II - AUTRES ACTIONNAIRES	24,70 %	869 211,20 €	49 387
Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C)	12,95 %	455 664,00 €	25 890
Caisse d'Épargne Bretagne - Pays-de-Loire (C.E.B.P.L)	5,76 %	202 611,20 €	11 512
Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire	1,90 %	66 721,90 €	3 791
Crédit Mutuel d'Anjou	0,82 %	28 846,40 €	1 639
C.I.C Ouest	0,69 %	24 147,20 €	1 372
Banque Populaire Grand Ouest	0,60 %	21 225,00 €	1 206
Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire	0,58 %	20 592,00 €	1 170
Crédit Coopératif	0,45 %	15 963,20 €	907
Crédit Agricole Anjou Mayenne	0,44 %	15 435,20 €	877
Société Générale	0,43%	15 065,60 €	856
Divers particuliers	0,08 %	2 939,20 €	167
TOTAL	100 %	3.520.017,60 €	200 001

3.3 Information portant sur les prises de participation

- Centre d'activités Foch -

En 2014, la société a acquis 60% des parts soit 22 740 actions du capital social de la SAS Centre d'Activités Foch. Conformément à son objet social, celle-ci a acquis auprès de la SPL de l'Anjou le 26 novembre 2015, par acte de vente en l'état futur d'achèvement, un immeuble à usage de bureaux Boulevard Foch à Angers, destiné notamment à accueillir le futur siège social d'Alter Cités.

Au 31 décembre 2021, le coût définitif de l'immeuble comptabilisé dans les comptes de la SAS Foch est valorisé à hauteur de 17 197 786 €.

Le résultat net de la SAS Foch au 31 décembre 2021 est de + 19 031 €.

- Biowatts Roseraie Energie -

En 2016, dans le cadre de la fusion absorption de la SARA par la SODEMEL devenue Alter Cités, la société a acquis 53.33 % des parts soit 40 000 actions du capital social de la SAS Biowatts Roseraie Energie.

Cette dernière a été constituée en 2010 pour la réalisation d'une installation de cogénération biomasse située dans le quartier de la Roseraie et d'Orgemont à Angers.

Le résultat net de la SAS Biowatts Roseraie Energie au 31 décembre 2021 est de + 284 252 €

- Soclova -

En 2016, dans le cadre de la fusion absorption de la SARA par la SODEMEL devenue Alter Cités, la société a acquis 11,95 % des parts soit 37 790 actions du capital social de la SOCLOVA (Société Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers).

Le résultat net de la SOCLOVA au 31 décembre 2021 est de + 5 423 799 €.

- SCI Anjou Business Club -

En 2017, Alter Cités a acquis 10 % des parts soit 100 actions du capital social de la SCI Anjou Business Club.

Cette dernière a été créée le 15 mai 2017, elle a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le résultat net de la SCI Anjou Business Club au 31 décembre 2021 est de – 2 021 €.

Pour compléter l'information, le tableau des filiales et participations est annexé sur la plaquette des comptes annuels.

3.4 Rémunération des administrateurs – remboursement de frais

Alter Cités n'a pas versé de jetons de présence, ni opéré de remboursement de frais professionnels ni versé d'autres rémunérations aux Administrateurs.

En rémunération des missions de représentation auprès de différents partenaires de la société et d'assistance et conseil à la direction générale pour les relations avec les collectivités, conformément aux dispositions de l'article L.225-46 du Code commerce, il a été versé à Monsieur Jacques-Olivier MARTIN en sa qualité d'Administrateur, la somme de 15 999,96 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

3.5 Dividendes

Le Conseil d'Administration peut proposer à l'Assemblée Générale une distribution de dividendes en nature en fonction du résultat net après impôt société et affectation de la réserve légale, dans la mesure où les résultats de la société le permettent.

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever sur les bénéfices la somme nécessaire de 100 000,50 pour servir un intérêt net à titre de dividende.

Le dividende au titre de l'exercice est ainsi fixé à Cinquante centimes euro (0,50 €) par action. Il sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2022.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous confirmons que les dividendes par action mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Montant des dividendes distribués	Nombre d'actions	Dividende distribué par action	Actionnaires personnes morales représentant les collectivités & actionnaires privées (199 834 actions)	Actionnaires personnes privées (167 actions)
EXERCICE N-1	-	-	-		
EXERCICE N-2	-	-	-		
EXERCICE N-3	200 001 €	200 001	1,00 €	Non éligibles à l'abattement	Eligibles à l'abattement

3.6 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductible du résultat fiscal.

3.7 Délais de paiement

DELAIS DE PAIEMENT :

Conformément aux articles D441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients sont les suivantes :

	Article D.441.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441.-2°: Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Montant total des factures concernées HT	7 199€	3 030€	2 000€	0€	12 229€	73 360.29€	0€	0€	533 171.55€	606 531.84€
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0.0019%	0.0008%	0.0005%	0%	0.0033%					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						0.1351%	0%	0%	0.9818%	1.1169%

3.8 Activités en matière de recherche et de développement

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

3.9 Le Personnel

- Effectif au 31 décembre 2021 :** L'effectif est réparti en 97,60 salariés en équivalent temps plein (soit 5 salariés à temps partiel : 1 à 90%, 2 à 80%, 1 à 84%, 1 à 20% -temps partagé avec Alter Services).

Au 31 décembre aucun intérimaire dans l'effectif.

Société	Hommes				Femmes				Total			Totaux	Dont CDD	Ecart	ETP	
	Empl.	Maîtr.	Cadre	Total	Empl.	Maîtr.	Cadre	Total	Empl.	Maîtr.	Cadre					
ALTER Cités	2019	1	1	26	28	11	9	21	41	12	10	47	69	1		68,44
	2020	2	1	30	33	14	8	22	44	16	9	52	77	1	+8	79,34
	2021	3	1	37	41	20	9	29	58	23	10	66	99	12	+22	97,6

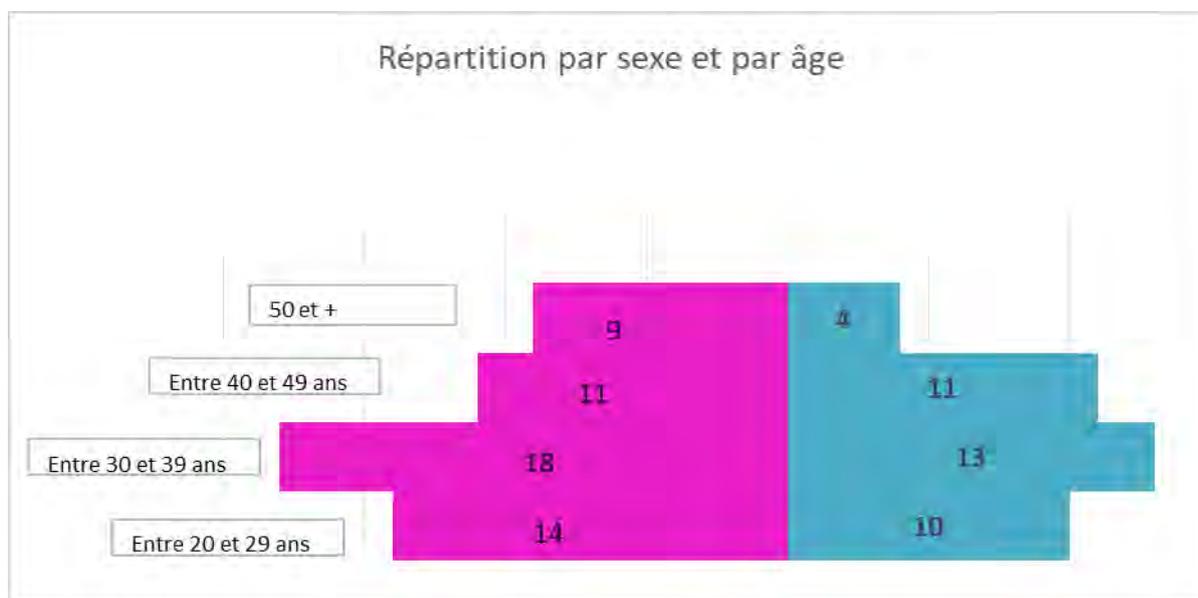
Recours à l'intérim Alter Cités au cours de l'exercice 2021

Pour compléter l'information sur les effectifs, Alter Cités a eu recours à l'intérim pour des missions spécifiques ou absences prolongées.

	Alter Cités	
	2020	2021
Nb d'heures intérim	3433,5H	147H
ETP	2,11	0,08
Nb d'intérim distinct	5	1
Surcroît	1024,5H	147H
Remplacement	2409H	0
Coût HT	52 604€	4 972€

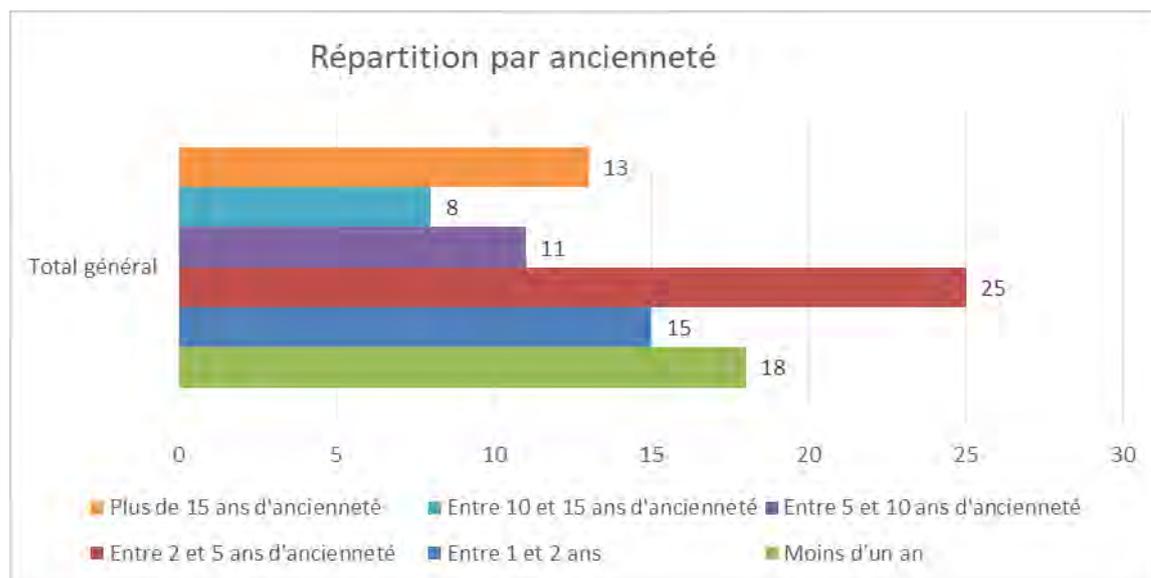
Le nombre d'heures d'intérim est en baisse car il sera maintenant utilisé exclusivement pour des remplacements imprévus sinon le CDD est privilégié pour des raisons sociales et économiques.

Répartitions par âge et par sexe



26% de la population a moins de 30 ans et 61% moins de 40 ans
Une moyenne d'âge de 38,09 ans contre 38,28 ans en 2020

Répartitions par ancienneté :



64% des salariés ont moins de 5 ans d'ancienneté qui se justifie par l'augmentation des effectifs de ces dernières années conjugué par quelques départs en 2020 et 2021. 20% ont moins d'un an d'ancienneté.

2. Mouvements de personnel en 2021

	Alter Cités
Entrées	27
Sorties	6

Détails des sorties : 3 démissions, 1 départ à la retraite d'un salarié, 2 salariés en fin de Contrat à Durée Déterminée.

Détails des entrées : 9 salariés pour remplacer les départs et renforcer les différentes équipes opérationnelles (Angers Est/Ouest, Développement Economique, Mandats Alter Eco, Cœur de Maine, Agence Saumur, Agence de Segré, Agence Commerciale) ; 5 alternants (voir chapitre Alternance), 3 salariés pour les nouveaux contrats OPAH, 5 salariés en contrat à durée déterminée (remplacement congés maternité, surcroît d'activités).

3. Informations sur l'activité sociale :

Emploi des travailleurs handicapés Alter Cités

	Alter Cités
Nb de salariés TH requis	4
Nb d'unités manquantes	4
Montant de la contribution 2021 (sur les éléments 2020)	44 113€ (vs 59 561€)

Dépenses en matière de formation Alter Cités

	Alter Cités	
	2020	2021
Montant des coûts pédagogiques engagés sur les formations continues	48 144€	55 046€
Nb de jours de formation	79 jours	1758,5 Heures
Cotisation formation + taxe d'apprentissage + taxe conventionnelle+ CPF-CDD	59670€	69975€
Taxe apprentissage (versement libératoire)	2507€ (Art et métiers)	2741€ (arts et Métiers et l'outil en main)

Un coût pédagogique en hausse par rapport à 2020, lié à l'allègement des règles sanitaires qui ont permis la reprise des formations.

Les cotisations obligatoires 2021 sont supérieures à 2020 du fait de l'augmentation de la masse salariale due à l'augmentation des effectifs.

Embauche des jeunes et des alternants ALTER Cités

	Alter Cités	
	2020	2021
Nb de contrat pro	1	2
Nb d'apprentis	0	4
Aide au tutorat	0	4140€
Aide exceptionnelle à l'embauche de jeunes en alternance	8000€	45000€

Index égalité professionnelle UES Alter

Sur l'ensemble de l'UES Alter, **l'index égalité professionnelle homme/femme** est de 94/100 analogue à 2020 et 2019. Les entreprises doivent avoir un résultat supérieur à 75 pour ne pas subir de sanction financière sans évolution. Les sociétés Alter obtiennent un taux plus que satisfaisant

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	0,3	39	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	5,9	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			94		100
INDEX (sur 100 points)			94		100

Le résultat final est identique à l'année passée mais dans le détail, on voit que globalement l'écart de rémunération en faveur des femmes se réduit. Et la seule catégorie dans laquelle l'écart était en faveur des hommes se réduit également.

Détail des 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération : Il met en avant un écart en faveur des femmes la note est donc de 39/40
- L'écart sur les augmentations individuelles : 35/35.
- Le pourcentage de salariés augmentés au retour de congé maternité : 15/15.
- Nb de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10. L'écart est en faveur des hommes

Absentéisme Alter Cités

MALADIE	Alter Cités	
	2020	2021
Heures maladie	2 814H	3 320H
Nb de personnes concernées	21	36

Accident du travail/Maladie Professionnelle	Alter Cités	
	2020	2021
Nb AT/MP	0	0
Taux de cotisation 2020	0,89%	0,88%
Historique	1 AT en 2018	

Baisse des cotisations Accident du travail/Maladie Professionnelle du fait qu'il n'y ait pas de sinistre AT/MP chez ALTER Cités

Faits marquants 2021 :

- Mise en place des tickets restaurant en dématérialisé
- Travail sur la charte télétravail pour application 2022
- Signature de 4 accords d'entreprise ; salaire et partage de la valeur ajoutée en juin, accord sur les obligations de consultations du CSE et négociations annuelles obligatoires fixant l'agenda social, accord sur l'égalité professionnelle hommes et femmes. Renégociation de l'accord d'intéressement suite à une dénonciation, accord signé au 2/3 des salariés.

Perspectives 2022 :

- Négociation sur un accord qualité de vie au travail (obligation légale)
- Recrutement d'une assistante OPAH-Ru, technicien habitat saumur, chargée de mission relogement, ajout d'un RO Chemillé, RO superstructure, remplacement de 3 départs de salariés prévus.

4. LES PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

Sur un plan fonctionnel :

- Par courrier en date du 4 avril 2022, la Banque des Territoires (C.D.C), au titre de la convention financière, a autorisé un découvert bancaire de 3,5 M€ pour l'exercice 2022 sur les opérations gérées par Alter Cités.
- Le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 février 2022 a approuvé :
 - Le changement des représentants permanents du Département de Maine et Loire, d'Angers Loire Métropole et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire au sein du Conseil d'Administration de la société :

- Le Département de Maine et Loire, par délibération de son Conseil Départemental du 15 juillet 2021, a désigné ses représentants pour siéger au Conseil d'Administration de la société. Il s'agit de Madame Florence DABIN, Messieurs Philippe CHALOPIN, Emmanuel CAPUS, Patrice BRAULT, et Grégory BLANC. Messieurs Philippe CHALOPIN et Grégory BLANC étaient déjà présents au sein du Conseil d'Administration en qualité de représentants du Département de Maine et Loire.

Madame Florence DABIN, Messieurs Emmanuel CAPUS et Patrice BRAULT, nouveaux représentants du Département de Maine et Loire remplacent à ces fonctions Messieurs Christian GILLET, Gilles GRIMAUD et François GERNIGON.

Madame Florence DABIN a été désignée représentante titulaire pour représenter le Département de Maine et Loire au sein des Assemblées Générales de la Société.

- La Communauté Urbaine Angers Loire Métropole par délibération de son Conseil Communautaire du 11 octobre 2021 a désigné son représentant pour siéger au Conseil d'Administration de la société. Il s'agit de Madame Roselyne BIENVENU qui remplace à ces fonctions Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE.
- Par courrier en date du 21 décembre 2021, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire a informé la société de la désignation par délibération de son Assemblée Générale du 17 décembre 2021 de son représentant pour siéger au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SAEML Alter Cités. Il s'agit de Monsieur Matthieu BILLIARD qui remplace à ces fonctions Monsieur Eric GRELLIER.
- La confirmation du Département de Maine et Loire à la fonction de Vice-Président de la société représenté par Madame Florence DABIN en remplacement de Monsieur Christian GILLET.
- L'augmentation de la participation financière d'Alter Cités dans la SAS « les Halles Gourmandes d'Angers » pour un montant maximum de 445 000 € (dont la répartition en fonds propres et quasi fonds propres reste à définir) pour la porter de 885 000 € à 1 300 000 €.
- L'accord du financement par la Banque Postale par un crédit de trésorerie de 4 645 000 € pour la construction des Halles Gourmandes d'Angers.
- Prise de participation d'Alter Cités au financement des études de valorisation du site Louis Gain à hauteur de 200 000 euros maximum en fonds propres.
- L'adhésion de la SA HLM LogiOuest au Gie « Angers Loire Eco » ainsi que les modifications du contrat constitutif qui en découlent.

Sur un plan opérationnel :

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 11 février 2022 a approuvé les conventions de mandat avec Alter Eco pour les dossiers : Maison Bécam, C.A.P.L, Néolithé et Meggitt.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 15 avril 2022 a approuvé l'engagement de deux nouveaux dossiers :

- ATOS avec le projet Euphor à Angers dans le cadre d'une VEFA pour un montant de 72,3 M€ HT qui comprend les acquisitions foncières permettant de structurer la parcelle de 8 Hectares, réaliser l'ensemble des démolitions des bâtiments existants soit 48 000 m² et reconstruire 25 000 m² de bâtiments industriels, tertiaires et logistiques.
- Le projet du 12 rue Chaperonnière à Angers « Nos Ouvrages » pour racheter le droit du bail commercial avec pour objectif de le revendre à la future SAS Foncières Commerces d'Angers.

Le choix des équipes promoteurs/architectes de l'Appel à projet Bretonnières sur l'opération du Plateau des Capucins

Un fort ralentissement constaté des ventes surtout en habitat (135 logements vendus par Alter Cités à fin avril)

5. LES PERSPECTIVES

La Société intervient dans les domaines de l'aménagement, de la production immobilière, de la Maitrise d'ouvrage déléguée de bâtiment public et privé et, plus généralement, dans les domaines de la construction et de la construction-vente soit directement soit dans le cadre de prises de participation dans des sociétés dédiées.

La réorganisation opérée en 2014 a permis de favoriser l'adaptation de l'offre au marché, tant dans les domaines de l'habitat, du développement économique, de l'énergie que de la gestion urbaine. La démarche mise en oeuvre se poursuit et passe par un maintien de la lisibilité et de l'organisation de l'offre foncier, à coupler avec une veille stratégique des documents de planification. A l'appui d'une lecture commune du marché, il s'agit de coordonner le rythme de commercialisation des structures, dans le cadre de concessions d'aménagement notamment, permettant à la fois une réduction du risque et une meilleure péréquation territoriale du développement résidentiel et économique.

Ce rôle est d'autant plus important que, sur le Maine-et-Loire, ce sont les outils d'aménagement – SEM et SPL – qui portent le foncier compte tenu de l'absence d'établissement public foncier sur le territoire. Un dispositif de portage foncier a, par ailleurs, été mis en place sur le territoire dans le cadre du plan départemental de l'habitat : Anjou Portage Foncier.

Alter Cités développera prioritairement ses interventions, lors des prochaines années, soit directement soit au travers de prises de participations au sein de structures dédiées, sur des opérations dans les domaines d'activités suivants :

- les opérations d'aménagement, notamment le développement ou la création de quartiers d'habitation, de zones et de parcs d'activités, répondant aux cibles suivantes :
 - Les opérations de renouvellement urbain des quartiers ANRU ;
 - Les grandes opérations d'aménagement urbain ;
 - Les opérations de restructuration de centres-bourgs ;
 - Les éco quartiers de Terrains à Bâtir et Maisons individuelles ;
 - Les opérations d'aménagement de zones d'activités ;
 - Requalification de friches industrielles ;
 - Les lotissements d'habitation.
- les opérations de construction pour son propre compte ou pour le compte d'autrui et notamment la construction d'équipements publics, d'équipements privés, d'immeubles à usage de logements, de bureaux, de locaux d'activités neufs ou à rénover, de locaux de stockage, de locaux commerciaux, répondant aux cibles suivantes :
 - La réalisation d'équipements publics structurant, en mandat, en VEFA ou en assistance à maîtrise d'ouvrage, d'initiative publique ;
 - La réalisation de constructions et d'équipements présentant un intérêt pour le territoire, d'initiative privée ;
 - La construction vente d'immeubles pour des acteurs privés ;
 - La construction d'immeubles spécifiques partiellement pré-commercialisés au cas par cas ;
 - La construction de bâtiments industriels
- Les opérations de gestion de divers équipements notamment :
 - La location d'immeubles
 - La gestion d'équipements publics

- Politique active de soutien et de redynamisation d'activités :
 - De commerces en Centre-Ville, Centre Bourg, polarités de quartier ;
 - De tourisme ;
 - Tertiaires.

Alter Cités doit être un outil efficace, souple, dotée d'une puissance financière. La société doit garantir la maîtrise du déroulement des projets.

Alter doit être un aménageur engagé dans la transition environnementale :

En effet, dès les années 2000, mise en place d'un Système de Management Environnemental sur tous nos projets d'aménagement.

Différentes démarches ont été lancées : certification globale avec 8 éco-quartiers ; d'Expérimentation Territoire Bas Carbone unique sur le territoire (E+/C- notamment) ; projets de construction bois sur le territoire d'ALM ; projets d'aménagement alimentés par des réseaux de chaleur biomasse intégrés dès la conception ; participation aux assises de la transition écologique mise en place par Angers Loire Métropole.

Alter Cités intervient au niveau de l'ensemble du territoire du département de Maine-et-Loire en complémentarité avec les autres outils permettant d'organiser, de structurer et de mettre en œuvre les politiques publiques du territoire.

L'outil construit initialement en période de crise, accompagne désormais un développement du territoire, en offrant une réponse protéiforme. ALTER dispose aujourd'hui de compétences, ressources et moyens, en ligne avec ses objectifs durables (exhaustivité des fonctions concourant à la réussite des projets, taille critique, mise en place et développement de partenariats pour compléter des gammes d'expertises et être à la pointe du marché).

Le groupe est aujourd'hui attractif et bénéficie d'une visibilité forte sur le territoire. Véritable boîte à outils juridique, opérationnelle et financière, Alter permet de proposer aux différents acteurs du territoire des modalités d'interventions diverses pour accompagner le développement du territoire.

L'enjeu de ses évolutions réside aujourd'hui dans l'accélération des innovations, organisationnelles propres à la Ville Intelligente.

Pour résumer, la perspective d'Alter Cités serait la définition suivante : de la maîtrise d'ouvrage à la maîtrise d'usage.

Pour atteindre cet objectif rapidement et être à la hauteur du défi à relever, Alter Cités va mettre en place une concertation sur toutes ses opérations, à créer un groupe Aménagement qui regroupe différents métiers pour avoir une expertise complète au service des collectivités.

Rapport de Gouvernement d'Entreprise du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

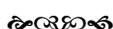
Il est indiqué que l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2 et son décret d'application 2017-1174 du 18 juillet 2017 oblige les S.A à établir un rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Elle opère une nouvelle répartition des mentions entre le rapport de gestion, recentré sur les informations relatives à la marche des affaires et aux risques de l'entreprise, et le rapport sur le gouvernement d'entreprise, dans lequel sont basculées certaines mentions du rapport de gestion.

Les SA à Conseil d'Administration pourront présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise au sein d'une section spécifique du rapport de gestion (C.com.art. L225-37, al.6 modifié).

SOMMAIRE

1. Modalité d'exercice de la Direction Générale
2. Composition du Conseil d'Administration
3. Liste des mandats ou fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux en 2021
4. Convention(s) conclue (s) par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale - Conventions Réglementées
5. Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital
6. Règlement Intérieur en vigueur dans la société
7. Procédures de contrôles internes
8. Autres Comités consultatifs
9. Les contrôles externes



1. Modalité d'exercice de la Direction Générale

Conformément à l'article R225-102 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a procédé au choix suivant pour la modalité d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de Commerce :

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2016 a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société. En conséquence, la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole, représentée par Monsieur Christophe BECHU, assumera les fonctions de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur. Ce même Conseil d'Administration a confirmé Monsieur Michel BALLARINI dans ses fonctions de Directeur Général de la société. Ce dernier avait été nommé par le Conseil d'Administration de la SODEMEL devenue Alter Cités en date du 13 mai 2014. Cette gouvernance n'a pas été remise en cause par le Conseil d'Administration du 3 septembre 2020.

Du fait de la relation de travail qui le lie avec le Groupe Caisse des Dépôts, Monsieur Michel BALLARINI ne pourra contracter aucun engagement avec la Caisse des Dépôts et Consignations ou toute entreprise dépendant du groupe de celle-ci, en particulier la SCET, ces engagements étant exclusivement et expressément réservés au Président Directeur général de la Société et soumis, le cas échéant, à la procédure des conventions réglementées.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-53 du Code de commerce, il relève de la compétence exclusive du Conseil d'Administration de fixer la rémunération du Directeur Général.

Le Président et le Directeur Général de la société sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Ils peuvent consentir des délégations pouvoir et de signature pour une ou plusieurs opérations ou catégories de dépenses déterminées.

Par délibération en date du 3 septembre 2020, le Conseil d'Administration de la SAEML Alter Cités, conformément à l'article 18 des statuts de la société a confirmé le Département de Maine et Loire, représenté par M. Christian GILLET en qualité de Vice-Président de la société.

2. Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration de la SAEML Alter Cités est composé comme suit :

CONSEIL D'ADMINISTRATION				
ADMINISTRATEURS	MANDAT VENANT À EXPIRATION	REPRÉSENTANTS	DATE DE DÉSIGNATION	
I - COLLECTIVITÉS LOCALES				
Communauté Urbaine Angers Loire Métropole		Christophe BECHU	17/07/2020	CENSEURS JUSQU'À L'EXERCICE CLOS AU 31.12.2021 Crédit Mutuel d'Anjou Frédéric FABIOLUX CIC Ouest Sandrine MACE GRELLET Crédit Coopératif Bruno WILLEMS
		Jacques Olivier MARTIN	17/07/2020	
		Denis CHIMIER	17/07/2020	
		Jean-Charles PRONO	17/07/2020	
		Roselyne BIENVENU	11/10/2021	
				CENSEURS JUSQU'À L'EXERCICE CLOS AU 31.12.2022 Société Générale Jérémie GUBBERT
Département de Maine-et Loire		Florence DABIN Emmanuel CAPUS Philippe CHALOPIN Patrice BRAULT Grégory BLANC	15/07/2021 15/07/2021 15/07/2021 15/07/2021 15/07/2021	
Ville d'Angers		Roch BRANCOUR	25/05/2020	
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire		Michel PATTEE	30/07/2020	
Ville de Cholet		Jean-Paul BREGEON	11/10/2021	
S.I.E.M.L		Jean-Luc DAVY	29/09/2020	
II - AUTRES ADMINISTRATEURS				
Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C)	s/exercice 2026	Philippe JUSSERAND	26/04/2019	
Chambre de Commerce et d'Industrie de M&L	s/exercice 2026	Mathieu BILLIARD	17/12/2021	
Chambre d'Agriculture de M&L	s/exercice 2026	François BEAUPERE	17/05/2019	
Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire (C.E.B.P.L)	s/exercice 2026	Ludovic CAILLEAU	15/03/2021	

3. Liste des mandats ou fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux en 2021

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, il est communiqué ci-après la liste de l'ensemble des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la SAEML Alter Cités pour l'année 2021

LISTE DES MANDATS 2021

ADMINISTRATEURS PUBLICS	
ANGERS LOIRE METROPOLE	
M. Christophe BECHU	Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Cités, Président Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Public, Vice-Président (Fin de mandat le 13.09.2021) Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'ALTEC, Président (Fin de mandat le 13.09.2021)
M. Jacques-Olivier MARTIN	Administrateur et Président de la Commission des Marchés d'Alter Cités Représentant au Comité d'Engagement d'Alter Cités Administrateur et Président de la Commission des Marchés d'Alter Public Président Directeur Général d'Alter Services (depuis le 01.12.2021) Administrateur d'Alter Services Représentant titulaire aux Assemblées Générales d'Alter Services et Président de la Commission des marchés
M. Denis CHIMIER	Administrateur d'Alter Cités Représentant titulaire à l'AG d'Alter Public de la commune d'Ecouflant Vice-Président représentant ALM au SIEML Conseiller Communautaire ALM Maire de la Commune d'Ecouflant Administrateur de la SOCLOVA
M. Jean-Charles PRONO	Administrateur d'Alter Cités Maire de la Commune Loire Authion
Mme Roselyne BIENVENU	Administratrice d'Alter Cités Administratrice à Podeliha et les Trois Roches
M. Jean-Marc VERCHERE (Fin de mandat le 11.10.2021)	Administrateur d'Alter Cités et membre titulaire du Comité d'Engagement (fin de mandat le 11.10.2021) Administrateur, Vice—Président et Représentant titulaire aux Assemblées Générales d'Alter Public, représentant titulaire à la commission des marchés Administrateur, représentant aux Assemblées Générales et Vice-Président d'Alter Energies Administrateur et Président Directeur Général d'Alter Services (fin de mandat le 27.09.2021) Pour la Ville d'Angers : Premier adjoint, rapporteur du Budget - Commission Finances : Président délégué - Commission Aménagements & Cadre de Vie : Commissaire - Commission d'Appel d'Offres (CAO) : Titulaire - Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : Titulaire - Commission Départementale de la coopération Intercommunale : Membre - Commission de contrôle : Président - SOMINVAL : Représentant - Ecole primaire René Gasnier : Représentant - GIP Terra Botanica : VP - Alter Public : Suppléant aux AG représentant la Ville d'Angers Pour Angers Loire Métropole : 1 ^{er} VP chargé de la voirie - Conseil de Communauté : VP - Commission Permanente : VP - Commission Transition Ecologique : Titulaire - Commission Aménagement et développement du territoire : VP Délégué - Pôle Métropolitain Loire Bretagne : suppléant - Parc Naturel régional Loire Anjou Touraine : comité syndical suppléant - Pôle Métropolitaine Loire Angers (PMLA) : représentant - GART - groupement des autorités responsables du transport : AG : suppléant - Société des Energies Renouvelables de Monplaisir (SEREM) : titulaire - CAO- Commission d'Appel d'Offres : Président et représentant au pouvoir adjudicateur - CAO spécifique pour le Territoire intelligent : Titulaire

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE	
Mme Florence DABIN	Administratrice et représentante aux Assemblées Générales d'Alter Cités Administratrice et représentante aux Assemblées Générales d'Alter Public, Présidente (depuis le 03.11.2021) Présidente du Conseil Départemental de Maine et Loire (depuis juillet 2021) Vice-Présidente du Conseil Départemental de Maine et Loire (jusqu'en juin 2021) Présidente du service départemental d'incendie et de secours de M&L (depuis juillet 2021) Adjointe au Maire à la Mairie de Cholet Conseillère Déléguée à l'Agglomération du Choletais Vice-Présidente de l'Assemblée des Départements de France (depuis septembre 2021) Présidente GIP Enfance en Danger (depuis novembre 2021) Membre titulaire GIP Inovalys (depuis juillet 2021) Présidente GIP EPCC Anjou Théâtre (depuis octobre 2021) Présidente Terra Botanica et GIP Produit en Anjou (septembre 2021)
M. Emmanuel CAPUS	Administrateur d'Alter Cités Administrateur d'Alter Public
M. Philippe CHALOPIN	Administrateur d'Alter Cités Administrateur et Vice-Président d'Alter Public Administrateur d'Alter Eco, Représentant aux Assemblées Générales et membre du Comité Technique d'Alter Eco (Fin de mandat 15.07.21) Président Directeur Général d'Alter Eco (Fin de mandat 24.09.21) Administrateur-Membre d'Alter Gie (Fin de mandat 24.09.21)
M. Patrice BRAULT	Administrateur d'Alter Cités, suppléant à la Présidence de la Commission des Marchés et Représentant au Comité d'Engagement Administrateur d'Alter Public et suppléant à la Présidence de la Commission des Marchés
M. Grégory BLANC	Administrateur d'Alter Cités Administrateur d'Alter Public PDG de la SAS PERFELIA Conseiller Départemental Administrateur Crédit Agricole Caisse locale
M. Christian GILLET (Fin de mandat le 15.07.2021)	Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Cités, Vice-Président (Fin de mandat le 15.07.2021) Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Public, Président (Fin de mandat le 15.07.2021) Président EPIC Maine et Loire Habitat Président de GIP Terra Botanica - GIP Isle Briand et EPCC Anjou Théâtre
M. Gilles GRIMAUD (Fin de mandat le 15.07.2021)	Administrateur d'Alter Cités et membre du Comité d'Engagement (Fin de mandat 15.07.21) Administrateur et Vice-Président d'Alter Public (Fin de mandat 15.07.21) Administrateur et membre du Comité Technique d'Alter Eco Représentant aux Assemblées Générales d'Alter Eco (depuis le 15.07.21) Président Directeur Général d'Alter Eco (depuis le 24.09.21) Administrateur membre d'Alter Gie Président d'Anjou Bleu Communauté et du Syndicat du Bassin Oudon Vice-Président du Syndicat Eau-Anjou, du PETR du Segréen et du GIP Produit en Anjou Conseiller départemental délégué du Département de Maine et Loire Adjoint au Maire de Segré-en-Anjou-Bleu
M. François GERNIGON (Fin de mandat le 15.07.2021)	Administrateur d'Alter Cités et suppléant à la Présidence de la Commission des Marchés (Fin de mandat le 15.07.2021) Administrateur d'Alter Public et suppléant à la Présidence de la Commission des Marchés (Fin de mandat le 15.07.2021) Administrateur d'Alter Services, représentant titulaire aux Assemblées Générales et suppléant à la Commission des marchés
VILLE D'ANGERS	
M. Roch BRANCOUR	Administrateur d'Alter Cités et Représentant titulaire aux Assemblées Générales Administrateur d'Alter Public représentant l'Assemblée Spéciale des collectivités Représentant Titulaire de la Ville d'Angers aux Assemblées Générales d'Alter Public Administrateur d'Alter Services Pour la Ville d'Angers : Adjoint à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et au logement Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) : AG + CA, Président Alter Eco représentant suppléant à l'AG ALTHI : Président SUDEN : Délégué Ecole primaire privée Ste Thérèse : Délégué
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE	
M. Michel PATTEE	Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Cités Administrateur, représentant aux Assemblées Générales et Vice-Président d'Alter Eco Maire de la Commune de Doué en Anjou

VILLE DE CHOLET	
M. Jean-Paul BREGEON	Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Cités pour la Ville de Cholet Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Energies et membre suppléant du Comité d'Engagement Membre de l'Assemblée Spéciale, représentant aux Assemblées Générales et Censeur au CA d'Alter Public pour la Ville de Cholet
S.I.E.M.L	
M. Jean-Luc DAVY	Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Cités Administrateur, représentant aux Assemblées Générales d'Alter Energies et membre suppléant du Comité d'Engagement Membre de l'Assemblée Spéciale, représentant aux Assemblées Générales et Censeur au CA d'Alter Public pour la commune de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray Président du SIEML et du SIVERT Maire Délégué de Daumeray commune déléguée de Morannes-Sarthe-Daumeray Conseiller communautaire de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe Membre du Conseil de surveillance de SMEGICS
ADMINISTRATEURS PRIVES	
M. Philippe JUSSERAND CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Cités Administrateur de la SEM Régionale des Pays de la Loire Administrateur de la SEM Loire Océan Développement Administrateur de la SAEML LA FOLLE JOURNEE
M. Matthieu BILLARD CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE ET LOIRE	Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Cités et Membre du Comité d'Engagement (début de mandat le 17.12.2021) Administrateur, représentant aux Assemblées Générales d'Alter Eco et membre du Comité Technique (début de mandat le 17.12.2021)
M. Eric GRELIER CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE ET LOIRE (Fin de mandat le 17.12.2021)	Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Cités et Membre du Comité d'Engagement (Fin de mandat 17.12.21) Administrateur, représentant aux Assemblées Générales d'Alter Eco et membre du Comité Technique (Fin de mandat 17.12.21) Président des SAS EMHA et EMHA Services DAF de MORGALEX
M. François BEAUPERE CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MAINE ET LOIRE	Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Cités
M. Ludovic CAILLEAU – CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE	Administrateur, représentant aux Assemblées Générales d'Alter Cités Administrateur, représentant aux Assemblées Générales d'Alter Eco et membre du Comité Technique
Mme Alexandra FUZEAU-PAILLAT – CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE (Fin de mandat 15.03.2021)	Administratrice et représentante aux Assemblées Générales d'Alter Cités et membre suppléante du Comité d'Engagement (Fin de mandat 15.03.21) Administratrice, représentante aux Assemblées Générales d'Alter Eco (Fin de mandat 15.03.21) Vice-Présidente du Comité M & L – FBF (Fin de mandat 1er Trimestre 2021) Directrice Centre d'Affaires de Maine et Loire - CEBPL

4. Convention(s) conclue (s) par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale – Conventions Réglementées

En application des dispositions légales, il est indiqué ci-dessous les conventions intervenues directement ou par personnes interposées au cours de l'exercice 2021, à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Opérations réalisées	Nature, objet et durée
ALTER CITES / SCET GE	Le Conseil d'Administration du 25 janvier 2013 a adhéré au Groupement d'employeurs SCET GE, qui propose la mise à disposition à but non lucratif de salarié.
<ul style="list-style-type: none"> Convention de mise à disposition 	<p>Monsieur Michel BALLARINI, Directeur Général est mis à disposition par le Groupement d'employeurs SCET GE selon des conditions d'emploi et rémunération par le biais d'une convention qui définit les conditions générales de cette mise à disposition et les obligations respectives des parties.</p> <p>Le Conseil d'Administration du 12 février 2021 a donné tous les pouvoirs pour signer la convention de mise à disposition de Monsieur BALLARINI entre Alter Cités et la SCET GE pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2021, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.</p>

<p>ALTER CITES/SCET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat de prestations de services et de conseils 	<p>Le Conseil d'Administration d'Alter Cités en date du 12 février 2021 a autorisé la signature du contrat de prestations de services et de conseils avec la SCET par Alter Gie en sa qualité de titulaire de contrat et dont Alter Cités est membre.</p> <p>Le contrat porte sur les domaines suivants : Adhésion à un réseau professionnel et appui au management, Conseils et assistances</p> <p>La durée du contrat est fixée pour une durée de 4 ans avec une prise d'effet au 1^{er} mars 2021 jusqu'au 1^{er} mars 2025.</p>
<p>ALTER CITES/ALTER ECO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conventions de Maîtrise d'Ouvrage 	<p>La société Alter Eco a décidé de confier à la SAEML Alter Cités des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de différents dossiers qu'elle a engagés.</p> <p>Les conventions prévoient une rémunération pour Alter Cités s'élevant à 5% du montant des travaux pour chaque dossier engagé.</p> <p>Les conventions prendront fin par la délivrance du quitus d'Alter Eco.</p> <p>Le Conseil d'Administration du 4 juin 2021 a approuvé la convention de MOD pour les sociétés DVV, Carré Neuf et Rousseau SA.</p>
<p>ALTER CITES / VILLE D'ANGERS / ANGERS LOIRE METROPOLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention de Groupement de Commandes <p>« Fournitures et prestations de services » « Prestations intellectuelles » « Fournitures, services et travaux d'espaces verts et de VRD »</p>	<p>Le Conseil d'Administration du 4 juin 2021 a autorisé la signature avec la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole de la Convention de Groupement de commandes « Fournitures et prestations de services », « prestations intellectuelles », « fournitures, services et travaux d'espaces verts et de VRD ».</p> <p>Ce dernier a été constitué par les membres fondateurs désignés soit Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers. Depuis sa création, d'autres collectivités du territoire métropolitain y ont adhéré.</p> <p>Ce groupement a pour objectifs d'optimiser la démarche de réduction des coûts par la masse des achats à effectuer, de faire bénéficier à l'ensemble des membres de l'expertise du coordonnateur, de mutualiser le coût des procédures de marché public et de peser sur l'offre environnementale et sociale/sociétale des entreprises et de développer la part de l'achat durable des donneurs d'ordre du territoire d'Angers Loire Métropole dans un contexte de transition écologique. Ils permettent également une simplification des formalités administratives.</p>

5. Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital

La SAEML Alter Cités n'a effectué aucune augmentation du capital sur l'exercice 2021. Par conséquent aucune délégation de compétence et de pouvoir n'a été attribuée au Conseil d'Administration.

6. Règlement Intérieur en vigueur dans la société

En 2019, les actionnaires de la SAEML Alter Cités ont décidé la mise en place d'un pacte d'actionnaires afin de renforcer la gouvernance et d'instaurer des règles de bon fonctionnement qui comprend un comité d'engagement qui se prononcera sur les seules opérations qui nécessitent l'engagement du Conseil d'Administration, à savoir les opérations réalisées sur fonds propres de la société.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 février 2019 a approuvé le pacte d'actionnaires de la société.

Ce pacte d'actionnaires fixe les objectifs poursuivis par les actionnaires et leurs engagements respectifs. Il organise la gouvernance de la Société, détermine les modalités de rémunération des capitaux investis et arrête les modalités de transmission et de liquidité des titres de la Société.

Ce pacte d'actionnaires a notamment pour objet :

- de fixer les règles de gouvernance de la Société ;
- de définir les règles d'engagement des opérations d'investissement sur fonds propres ;
- de préciser les règles de suivi du plan d'affaires et du budget de la Société ;
- de fixer les normes relatives au niveau des capitaux propres et à la rémunération des actionnaires ;

- d'établir une convention de vote entre tous les signataires du présent pacte, pendant une période de 5 ans renouvelable ;
- d'établir les règles et les conditions de cession des titres et de sortie de la Société,
- de déterminer le champ d'intervention de la Société dans le cadre du plan d'évolution stratégique.

Le pacte d'actionnaires a été conclu pour une durée de cinq (5) années à compter de sa date de prise d'effet et ne sera pas renouvelable par tacite reconduction.

Le Pacte pourra être renouvelé par accord unanime des Parties, avant sa date d'expiration, pour une nouvelle durée de cinq (5) années sur la base du plan stratégique actualisé.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 février 2021 a approuvé la mise en place d'un Règlement Intérieur pour l'utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication qui définit toutes les modalités de la tenue des réunions du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication et ainsi valider les délibérations du Conseil sans imposer la présence physique de la moitié des administrateurs.

Sauf disposition contraire des statuts, le règlement intérieur prévoit que sont réputés présents pour le calcul du quorum les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Le règlement intérieur d'Alter Cités restera en vigueur pour toute la durée de la société et pourra être modifié en tant que de besoin par le Conseil d'Administration.

7. Procédures de contrôles internes

Dans un souci de transparence et de qualité de l'information rendue à nos actionnaires, le présent point contient les informations relatives aux procédures de contrôles internes de la société durant l'exercice écoulé.

Pour l'année 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois à l'initiative de son Président aux dates suivantes :

- Le 12 février 2021
- Le 4 juin 2021

Les principaux sujets traités sur l'exercice 2021 ont été les suivants :

- **Conseil d'Administration du 12 février 2021**
 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 septembre 2020
 - Résultat probable de l'exercice 2020
 - Budget prévisionnel pour l'exercice 2021
 - Engagement du dossier : Les Halles Gourmandes d'Angers
 - Convention de mise à disposition entre la SAEML Alter Cités et la SCET GE
 - Contrat de prestations de services et de Conseils
 - Financement des opérations :
 - Emprunts engagés en 2020
 - Prévision d'emprunts en 2021
 - Autorisation de découvert pour l'exercice 2021
 - Décisions opérationnelles :
 - Conventions signées en 2020
 - GIE Angers Loire Eco – Approbation du budget prévisionnel 2021 et appel de fonds sur la base de ce dernier
 - Mise en place d'un Règlement Intérieur pour l'utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication
 - Modification du règlement interne des procédures d'achats

- Informations diverses :
 - Mandat spécial confié à un administrateur
 - Mise à disposition du personnel : Études relatives à la création d'un groupement d'employeurs
 - SAS Foncières Commerces
 - Resort Oenotouristique de Parnay
 - **Conseil d'Administration du 4 juin 2021**
 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 février 2021
 - Accueil d'un nouveau représentant au Conseil d'Administration
 - Compte de résultat et bilan au 31 décembre 2020
 - Engagement des dossiers suivants :
 - Prise de participations financières de la SAEML Alter Cités dans les deux structures de portages d'interventions foncières d'Angers Loire Métropole et du Département de Maine et Loire
 - SAS Les Halles Gourmandes d'Angers
 - Convention de M.O.D avec Alter Eco pour les dossiers DVV, CARRENEUF et Rousseau SA
 - Information sur la signature de différents contrats
 - Liste des nouveaux contrats
 - Financement des opérations :
 - Emprunts engagés
 - Réexamen annuel des conventions autorisées antérieurement
 - Politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale
 - Adhésion aux Conventions de Groupement de commandes entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et Alter Cités
 - Renouvellement de mandats d'administrateurs
 - Organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Alter Cités exerce des missions d'intérêt général ou de service public pour les collectivités territoriales, elle utilise des fonds publics et est soumise dans ce cadre de communiquer et produire des informations comptables et financières. A ce titre, toutes les informations pour l'exercice 2021 ont été transmises soit au Préfet, soit aux Collectivités.
- Dans le cadre de sa mission, et afin d'exercer son contrôle, le commissaire aux comptes s'est fait communiquer toutes pièces, documents et informations nécessaires.
- L'organisation générale des procédures de contrôle interne est faite avec :
- ~ le conseil d'administration,
 - ~ la direction générale,
 - ~ le comité d'engagement,
 - ~ les supports techniques et d'expertises extérieurs,
 - ~ la commission des Marchés
 - ~ la commission d'achats interne.

Alter Cités s'appuie sur Alter Gie pour ses moyens généraux (comptabilité, ressources humaines, service Marchés, vie sociale) conformément à la convention cadre approuvée par le Conseil d'Administration du 29 janvier 2016 ; par un avenant modificatif approuvé par le Conseil d'Administration du 13 mai 2016 à date d'effet au 1^{er} juillet 2016 portant sur une modification des domaines d'intervention ; par un avenant modificatif approuvé par le Conseil d'Administration du 2 février 2018 à date d'effet au 1^{er} janvier 2017 portant sur la modification de l'article 4 sur les modalités financières.

L'enregistrement des factures fournisseurs est fait par un logiciel dédié permettant une traçabilité et une fiabilité du processus achat.

Le groupe de travail constitué pour la mise en place du Règlement Européen pour la Protection des Données a audité les personnes désignées par métiers afin de cartographier la gestion des données personnelles traitées par Alter, et notamment les fiches de travail sur la commercialisation des ventes de droits à construire, sur les contrats d'abonnements, ... à l'issue de cette analyse, les registres d'activités de traitement ont été établis et sont en vigueur.

Pour le suivi et la mise en place des registres éventuels, il a été désigné un D.P.O (Délégué de la Protection des Données).

Alter Cités est soumis aux dispositions du Code de la commande publique en sa qualité de pouvoir adjudicateur conformément à l'article L. 12111-1 2°) du code de la commande publique, entré en vigueur le 1^{er} avril 2019. A ce titre, la société est tenue aux obligations édictées par le Code de la commande publique. Ce dernier regroupe et organise les règles relatives aux différents contrats de la commande publique qui s'analysent, au sens du droit de l'Union européenne, comme des marchés publics et des contrats de concession.

La société est tenue à une obligation de mise en concurrence pour l'ensemble de ses achats : fournitures, services, travaux, qu'elle sera amenée à conclure pour son fonctionnement et dans le cadre de ses activités.

Des modalités de passation des marchés en procédure adaptée ont été arrêtées librement par Alter Cités, pouvoir adjudicateur : L'ensemble des achats de fournitures, travaux et prestations de service doivent faire l'objet d'une mise en concurrence systématique à compter du seuil des 40 000 € HT.

Le Conseil d'Administration du 2 juin 2017 a approuvé les nouvelles modalités de passation de marchés d'Alter Cités pouvoir adjudicateur (publicités, procédures et réunions d'attribution) dans le cadre des procédures non réglementées.

Le Conseil d'Administration du 12 février 2021 a autorisé que les commissions d'attribution des marchés pourront être organisées par l'utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2016 a donné pouvoir à son Directeur Général, Michel BALLARINI, pour déléguer de manière effective et permanente sa signature pour engager les achats sous conditions de seuils. Cette délégation touche les personnes salariées cadres du GIE, les salariés d'Alter Cités afin de pouvoir appliquer efficacement et dans la transparence la politique d'achat de l'entreprise, suivant des modalités qui respectent les différents seuils de publicité et de formalisation récemment approuvés.

8. Autres Comités consultatifs

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 22 février 2019 a approuvé en application des dispositions de l'article R.225-29 du Code de commerce la création d'un Comité d'Engagement. Ce dernier exercera son activité sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

Le Comité d'engagement se prononcera sur les seules opérations qui nécessitent l'engagement du Conseil d'Administration, à savoir les opérations réalisées sur fonds propres de la société.

Le Comité aura un rôle consultatif. A ce titre, il examinera et émettra un avis sur tout projet d'opération sur fonds propres, préalablement à sa présentation devant le Conseil d'Administration de la Société.

Il se prononce sur les dossiers des opérations d'aménagement, de construction, de vente ou de location d'immeubles ou pour les participations dans tous organismes qui lui sont soumises par la Direction Générale.

Le Comité d'engagement se prononce sur la base des critères de sélection cumulatifs suivants en conformité avec l'objectif global de rentabilité de la Société.

Pour ces opérations engageant les fonds propres de la Société, les critères suivants seront analysés :

- le respect du champ d'intervention de la Société avec son objet social ;
- la situation d'un foncier à acquérir en fonction de sa commercialité potentielle avant tout projet d'aménagement ou de construction élaboré ;
- le niveau de commercialisation des immeubles avant leur engagement ;
- l'appartenance du foncier à la Société, à l'un de ses actionnaires publics ou sa situation dans une ZAC dont la Société est l'aménageur ;
- la nature des risques identifiés au stade de l'engagement, risques naturels, archéologiques, environnementaux, adhésion de la population pour le risque juridique, dureté foncière, risques commerciaux, autres risques ;
- la cohérence du niveau de rémunération des opérations avec les conditions du marché et le niveau de risque que présente l'opération ;
- la présence de marges suffisantes ou de provisions suffisantes pour garantir la couverture des risques ;
- l'adéquation du coût des opérations aux fonds propres de la Société ;
- les performances en matière de développement durable, de protection de l'environnement et d'efficacité énergétique des programmes réalisés.

Son rôle consistera à fournir au Conseil d'Administration une analyse technique des dossiers soumis à son examen. Le Comité émettra un avis technique, juridique et financier motivé, sur la pertinence du projet et sur son incidence sur les comptes de la Société.

Le Comité d'Engagement d'Alter Cités sera composé de la façon suivante :

- Le Président du Conseil d'Administration ou un administrateur dûment désigné par le Président,
- Le Directeur Général de la Société,
- Un représentant du Département de Maine-et-Loire,
- Un représentant d'Angers Loire Métropole,
- Le cas échéant, un représentant d'une autre collectivité actionnaire si celle-ci est concernée par le projet,
- Un représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Un représentant des autres organismes bancaires actionnaires,
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire,

Les membres du Comité d'Engagement pourront, en tant que de besoin et d'un commun accord, faire appel à des personnes qualifiées qui assisteront au comité avec voix consultative.

Pour l'année 2021, le Comité d'engagement s'est réuni deux fois à l'initiative de son Président aux dates suivantes :

Le 28 janvier 2021 :

- Augmentation de la participation financière d'Alter Cités dans la SAS « Les Halles Gourmandes d'Angers » qui sera constituée entre Alter Cités, la Banque des Territoires et des partenaires privés pour un montant maximum de 675 000 € (dont la répartition en fonds propres et quasi fonds propres reste à définir) pour la porter de 180 000 € à 855 000 €.
- Approuver l'intervention d'Alter Cités pour le compte de la SAS « les Halles Gourmandes d'Angers » pour poursuivre les actes nécessaires à l'avancement du projet et ainsi autoriser dans ce cadre, Alter Cités a effectué des débloquages anticipés de ses fonds propres à hauteur maximum de 855 000 €.

Le 21 mai 2021 :

- Prise de participation financière d'Alter Cités d'un montant maximum de 1 000 000 € au capital social de la SAS « Foncière redynamisation à l'échelle d'Angers Loire Métropole » qui sera constituée entre Alter Cités, la Banque des Territoires, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire et le Crédit Agricole Anjou Maine.
- Prise de participation financière d'Alter Cités d'un montant maximum de 1 000 000 € au capital social de la SAS « Foncière redynamisation à l'échelle du Département de Maine et Loire » qui sera constituée entre Alter Cités, la Banque des Territoires, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire et le Crédit Agricole Anjou Maine.

9. Les contrôles externes

Aucun contrôle externe n'est intervenu au cours de l'exercice 2021.

*Procès-Verbal
de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires d'Alter Energies
en date du 22 juin 2022*

L'an deux mille vingt deux,

Le 22 juin à 14h30,

Les actionnaires de la Société Anonyme d'Economie Mixte Alter Energies,

se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Siège de la Société, 48C Boulevard du Maréchal Foch à Angers.

sur la convocation qui leur a été faite par lettre recommandée individuelle adressée le 2 juin 2022 soit, conformément à la loi, quinze jours avant l'Assemblée.

Il a été dressé une feuille des présences qui a été émarginée par chacun des membres de l'Assemblée présents ou représentés lors de son entrée en séance.

Conformément à l'article L823-17 du Code du Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués par lettre recommandée individuelle adressée le 2 juin 2022.

Conformément à l'article L 2323-67 du Code du Travail, les représentants de la délégation du personnel du Comité Social et Economique ont été convoqués en date du 2 juin 2022, les dossiers leurs ont été remis en mains propres.

Sont également présents à cette Assemblée :

- ~ Monsieur Xavier REBEL – Commissaire aux Comptes, Cabinet SOREX,
- ~ Monsieur Alexandre PLEURDEAU, Représentant le Département de Maine et Loire,
- ~ Madame Pierrette HERAULT – Représentant le Comité Social et Economique – Collège « Agents de Maîtrise », Alter,
- ~ Monsieur Michel BALLARINI – Directeur Général Délégué d’Alter Energies, Alter,
- ~ Monsieur Christophe BARON – Directeur Administratif et Financier, Alter,
- ~ Monsieur Eric MAÏSSEU – Responsable d’Alter Energies, Alter,
- ~ Monsieur Freddy DURANDET – Responsable Communication, Alter,
- ~ Monsieur Amand CHOQUET - Responsable Affaires Publiques, Alter,
- ~ Madame Christelle GLEDEL – Assistante de Direction, Alter.

Madame Marie-Josèphe HAMARD, en sa qualité de Présidente Directrice Générale, préside l'Assemblée par application des dispositions de l’article R.225-100 du Code du Commerce.

Deux, parmi les plus forts actionnaires présents sont appelés comme scrutateurs et acceptent de remplir ces fonctions. Il s'agit de :

- Monsieur Jean-Luc DAVY, représentant le Syndicat Intercommunal d’Energies de Maine et Loire,
- Monsieur Jean-Marc VERCHERE, représentant la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole.

Monsieur Anatole MICHEAUD, représentant la Communauté d’Agglomération Saumur Val de Loire, est désigné comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente déclare la séance ouverte.

Madame la Présidente constate, d'après la feuille des présences arrêtée et certifiée valable par les membres du Bureau que 12 actionnaires, possédant ensemble 128 370 actions, sont présents ou représentés et que l'Assemblée à titre ordinaire réunissant ainsi au moins un cinquième du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose ensuite sur le bureau les documents suivants mis à la disposition de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation recommandées, adressées aux actionnaires ainsi que les récépissés d'envoi ;
- La feuille des présences ;
- La liste des actionnaires de la Société ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- Le rapport de Gestion et de Gouvernement d’entreprise du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- L'ordre du jour de l'Assemblée ;
- Le projet de résolutions.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Approbation des comptes de l'exercice 2021
- Affectation du résultat
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce et approbation des conventions
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis, la Présidente présente le rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

Lecture est donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Ces lectures faites, Madame la Présidente déclare la discussion ouverte et invite les actionnaires à faire part de leurs observations.

Personne ne demandant la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2022

RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

1^{ère} Résolution – Approbation des comptes de l'exercice 2021 -

L'Assemblée Générale, après que le rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration lui ait été présenté, et connaissance prise du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve le rapport du Conseil et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se traduisant par un résultat positif s'élevant à **+ 29 546,16 Euros**.

En conséquence, elle donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution – Affectation du résultat -

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat positif de **+ 29 546,16 €** comme suit :

Report à nouveau déficitaire : **+ 29 546,16 €**

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de ne pas prélever sur les bénéfices la somme nécessaire pour servir un intérêt net à titre de dividende.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

3^{ème} Résolution – Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité à l'exception des Actionnaires intéressés qui n'ont pas pris part au vote.

4^{ème} Résolution – Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes -

Sur la proposition qui lui en est faite et conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour une période de six exercices, à compter de la clôture de l'exercice 2021 jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, le mandat du Commissaire aux Comptes de la société SOREX, sise 3 Rue Fernand Forest 49000 ANGERS, représentée par Monsieur Xavier REBEL.

L'Assemblée Générale constatant l'expiration du mandat de Monsieur Stéphane GRENOUILLEAU, Commissaire aux Comptes Suppléant à la clôture de l'exercice 2021 décide de ne pas renouveler, ni de remplacer le mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

5^{ème} Résolution – Pouvoirs en vue des formalités -

L'Assemblée Générale décide que tous les pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

LA PRESIDENTE



LES SCRUTATEURS



LE SECRETAIRE





Rapport de Gestion et de Gouvernement
d'Entreprise
du Conseil d'Administration à
l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
du 22 juin 2022

Copie certifiée conforme à l'original,
Mme Marie-Josèphe HAMARD,
Présidente Directrice Générale d'Alter Energies

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

SOMMAIRE

1 L'ACTIVITE D'ALTER ENERGIES EN 2021

- 1.1 Les données générales
- 1.2 L'activité d'Alter Energies

2 LES RESULTATS FINANCIERS & INFORMATIONS FINANCIERES

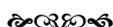
- 2.1 Le compte de résultat 2021
- 2.2 Le bilan au 31/12/2021
- 2.3 Informations financières diverses

3 LA VIE JURIDIQUE ET SOCIALE

- 3.1 Affectation du résultat
- 3.2 L'actionariat – Statuts
- 3.3 Information portant sur les prises de participation
- 3.4 Dividendes
- 3.5 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement
- 3.6 Délais de paiement
- 3.7 Activités en matière de recherche et de développement

4 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

5 LES PERSPECTIVES



1. L'ACTIVITE D'ALTER ENERGIES EN 2021

1.1. Les données générales

La SAEML Anjou Energies Renouvelables, créée en janvier 2010 avec un changement de dénomination sociale le 13 juin 2016 pour devenir Alter Energies, est au service du Département de Maine et Loire.

La société a pour objet, la recherche, le développement et la valorisation des sources d'énergies renouvelables et, notamment :

- l'étude, le développement, le financement, la réalisation, la maintenance, la gestion et l'exploitation, directement ou indirectement, d'équipements et installations liés au développement des énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Ainsi, dans ce cadre, La SAEML Alter Energies a pour objectif :

- Promouvoir en Anjou la recherche et le développement des sources d'énergies renouvelables pour atteindre un objectif d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire départemental,
- Faire baisser les émissions de CO2 et les diviser par deux pour lutter contre le réchauffement climatique,
- Développer en Anjou une filière économique propre aux énergies renouvelables.

Trois domaines d'application avaient été identifiés pour le développement de ses actions :

- L'énergie solaire photovoltaïque,
- La biomasse (bois, méthanisation et distribution GNV),
- L'éolien.

A sa création, la SEM s'est engagée pleinement dans le développement de l'énergie photovoltaïque, avec la réalisation d'une trentaine de centrales solaires en toiture de bâtiments publics ou privés du département, qu'elle exploite maintenant pour une durée de 20 ans. Ces centrales représentent un investissement de 5,5 M€ et une puissance totale de 1,822 MWc.

Afin de répondre aux nombreux enjeux identifiés pour le développement des sources d'énergies renouvelables et d'atteindre les objectifs fixés, la SAEML Alter Energies a décidé de procéder à une augmentation de son capital social pour le porter de 3 450 000 € à 6 687 500 € permettant ainsi :

- De renforcer ses fonds propres pour le développement de nouveaux projets EnR,
- D'associer au capital les neuf EPCI du Maine-et-Loire afin qu'ils puissent disposer, via un outil commun, de moyens techniques et financiers optimisés pour la réalisation de leurs projets de production d'EnR et la mise en œuvre de leurs plans climat air énergie territoriaux (PCAET) ;
- La montée en puissance du SIEML et de la Caisse des Dépôts et Consignations au capital de la Société dans le sens du renforcement de leur engagement pour le développement des énergies renouvelables et de porter l'ambition d'un mix énergétique équilibré au service des territoires et des citoyens.

Avec cette capacité financière, Alter Energies s'est engagée dans ses premiers projets structurants avec des prises de participations dans des structures dédiées : le Parc Eolien de l'Hyrôme de 12 M ; la centrale PV au sol des Ponts-de-Cé de 9,25 MWc ; la centrale solaire au sol de Champ de Liveau à Montreuil Bellay de 7 MWc ; la SAS centrale solaire les Buttes de la Gasneraie de 2,6 MWc à Chazé-Henry (Ombree d'Anjou) ; la SAS centrale solaire Smilephotov/Bourgneuf de 5 MWc à Bourgneuf (Mauges sur Loire) ; la SAS centrale solaire Smilephotov/Tiercé de 5 MWc à Tiercé ; dans un projet de réalisation d'ombrières photovoltaïques de parking d'une puissance de 5MWc représentant 50 installations avec un partenaire privé See You Sun : la SAS Anjou Territoire Solaire ; dans la SCIC-SAS Baugeois Vallée Energies Renouvelables dédiée au portage du projet de la Station BioGNV de Lasse et dans la SAEML Mauges Energies.

Le déploiement des énergies renouvelables par Alter Energies se matérialise aussi par sa prise de participation selon l'avancement du projet :

- dans la SAS Baugé Agri Méthane à hauteur de 22,5 % de participation sur ce projet de Méthanisation sur la commune de Baugé en Anjou.
- dans la SAS Loire Mauges Energies à hauteur de 38,45 % de participation sur ce projet de Méthanisation à la Pommeraye sur la commune de Mauges sur Loire.

D'autres projets vont être engagés dès l'année 2022 soit :

- La station GNV Angers Ouest à St Jean de Linières,
- La station Mauges BioGNV à la Pommeraye,
- La centrale solaire au sol de la Courterie au Loroux Béconnais,
- La centrale solaire de l'Ebeaupinière à Segré en Anjou Bleu
- Le projet de Méthanisation de la SAS Lampa à Durtal.

Alter Energies a validé la mise en place d'une grille de lecture selon 4 enjeux avec critères et sous critères permettant ainsi de repérer les forces et les faiblesses des projets de méthanisation qui pourraient être accompagnés par Alter Energies. Cette grille de lecture permettra un balayage complet des sujets à approcher lors de l'analyse des prises de participation dans des projets de méthanisation. Cette dernière a été établie en collaboration avec le Département de Maine et Loire, le SIEML et l'appui du bureau d'études Carden.

Ainsi, la Société intervient dans le but de permettre à une collectivité ou à tout autre partenaire intéressé de participer à la promotion et au développement des énergies renouvelables sur le territoire du Maine-et-Loire.

Dans un contexte général de développement des politiques de transition énergétique, le déploiement des énergies renouvelables connaît un développement important aussi bien au niveau national qu'à une échelle plus locale. Les développeurs privés et grands énergéticiens mettent en place des stratégies de développement de plus en plus agressives pour remplir les objectifs ambitieux qu'ils affichent.

Alter Energies devra donc poursuivre son développement sur les énergies sur lesquelles elle est déjà positionnée mais aussi élargir ses domaines d'intervention pour être sur toutes les énergies suivantes :

- Le photovoltaïque
- Les Parcs Eoliens
- Hydroélectricité
- Bois énergie
- Méthanisation
- Réseaux de chaleur
- Stations d'avitaillement de carburants alternatifs
- Stockage d'énergie en lien avec des projets d'énergies renouvelables

1.2. L'Activité d'Alter Energies

Parc photovoltaïque d'Alter Energies :

Dans le cadre de son activité sur les toitures photovoltaïques, Alter Energies possède en 2021 un actif de 31 centrales photovoltaïques et toiture, allant de puissances de 10 kWc à 250 kWc, et installées pour la plupart entre 2010 et 2015, dont 2 dernières en 2020.

En 2021, la SAEML Alter Energies a généré un chiffre d'affaires de 505 756 € sur l'exploitation des 31 centrales solaires en toiture

Pour chacun des sites il est rappelé que :

- Alter Energies dispose d'un bail d'exploitation de 20 ans avec le propriétaire du bâtiment,
- Les installations photovoltaïques sont assurées par un contrat dit « multirisques » avec AXA, couvrant le bris des installations et les pertes d'exploitation pendant une durée maximale de 12 mois,
- La maintenance et la supervision des installations est assurée par l'entreprise Legendre Energie via un contrat de 2 ans (renouvelable 2 fois) qui a débuté au 1^{er} janvier 2019, au titre duquel Legendre Energie effectue :
 - o La supervision à distance du fonctionnement des installations, via le logiciel MeteoControl installé par Legendre Energie,
 - o Une visite de maintenance préventive annuelle,
 - o Les interventions de dépannage, sur devis et selon un taux horaire déjà convenu.
- Des interventions d'entretien-maintenance particulières (par exemple de type nettoyage des panneaux photovoltaïques, contrôle par drone...) et non prévues dans le contrat avec Ener24 sont commandées, au besoin ou sur recommandation de Legendre Energie, auprès de prestataires spécialisés.

Mandats confiés à Alter Energies :

En 2021, la SAEML Alter Energies a généré un chiffre d'affaires de 55 000 € pour la conduite opérationnelle de mandats

- La SAS Centrale Solaire Champ de Liveau a décidé de confier à la SAEML Alter Energies une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée afin de réaliser les missions nécessaires à la construction de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Champ-de-Liveau à Montreuil Bellay.
Le contrat de mandat prévoit une rémunération globale et forfaitaire de 200 000 € HT réglée par le maître d'ouvrage par acomptes périodiques selon un échancier défini. Au titre de l'exercice 2021, la rémunération s'élève à 50 000 € HT.
- La SCIC-SAS B.V.E.R a décidé de confier à la SAEML Alter Energies une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée afin de réaliser les missions nécessaires à la construction d'une station d'avitaillement au GNC à Lasse.
Le contrat de mandat prévoit une rémunération globale et forfaitaire de 30 000 € HT réglée par le maître d'ouvrage par acomptes périodiques selon un échancier défini. Au titre de l'exercice 2021, la rémunération s'élève à 5 000 € HT.

Conventions de Gestion Administrative et Financière confiés à Alter Energies :

En 2021, la SAEML Alter Energies a généré un chiffre d'affaires de 53 245 € pour la conduite des missions

- La SAS Centrale Solaire Champ de Liveau a décidé de confier à la SAEML Alter Energies une mission d'assistance portant sur des prestations de gestion juridique, administrative, comptable, fiscale et financière :
 - Administratif et vie sociale : suivi polices d'assurances, intendance, préparation des assemblées, rapports de gestion, documents sociaux, comptes rendus... ;
 - Financier : Gestion de la trésorerie, politique de placements, comptabilité générale, écriture arrêtés de comptes, paiement des factures... ;
 - Mise en place et gestion de la dette bancaire.

Ces prestations seront exécutées en partie par le Groupement d'Intérêt Economique « Alter Gie » dont est membre Alter Energies, et dans le cadre d'une convention cadre de gestion administrative et financière la liant au groupement. Au titre de l'exercice 2021, la rémunération s'élève à 25 523 € HT.

- La SCIC-SAS B.V.E.R a décidé de confier à la SAEML Alter Energies une mission d'assistance portant sur des prestations de gestion juridique, administrative, comptable, fiscale et financière :
 - Administratif et vie sociale : suivi polices d'assurances, intendance, préparation des assemblées, rapports de gestion, documents sociaux, comptes rendus... ;
 - Financier : Gestion de la trésorerie, politique de placements, comptabilité générale, écriture arrêtés de comptes, paiement des factures, gestion et suivi des contrats d'avitaillement, d'approvisionnement, gestion et suivi de l'exploitation et des contrats ou marchés d'entretien-maintenance de la station, ... ;
 - Mise en place et gestion de la dette bancaire.

Ces prestations seront exécutées en partie par le Groupement d'Intérêt Economique « Alter Gie » dont est membre Alter Energies, et dans le cadre d'une convention cadre de gestion administrative et financière la liant au groupement. Au titre de l'exercice 2021, la rémunération s'élève à 17 000 € HT.

- La SAS de la Petite Vicomté a décidé de confier à la SAEML Alter Energies une mission d'assistance portant sur des prestations de gestion juridique, administrative, comptable, fiscale et financière :
 - Financier, comptabilité et gestion : gestion de la trésorerie, politique de placements, comptabilité générale, écritures arrêtées de comptes, paiement des factures, ... ;
 - Administratif et vie sociale : suivi polices d'assurances, intendance, préparation des assemblées générales et comités stratégiques, rapports de gestion, documents sociaux, comptes rendus... ;
 - Sous location de siège.

Ces prestations seront exécutées en partie par le Groupement d'Intérêt Economique « Alter Gie » dont est membre Alter Energies, et dans le cadre d'une convention cadre de gestion administrative et financière la liant au groupement. Au titre de l'exercice 2021, la rémunération s'élève à 10 721 € HT.

Le bilan de production 2021 des 31 centrales est le suivant :

Communes	Bâtiment	Puissance en kWc	Production théorique 2021	Production	CA	écart
Brain sur l'Authion	Ateliers	132.5	126 157	117 890	60 826	-6,6%
Baugé	Local commercial	36.0	35 982	37 547	17 122	4,3%
Saint-Clément-de-la-Place	Vestiaires	39.1	39 974	40 104	12 582	0,3%
La Pommeraye	Vestiaires	38.4	38 242	39 822	12 500	4,1%
Bourgneuf en Mauges	Ateliers	20.4	21 530	2 791	876	-87,0%
Champigné	Mairie	27.5	27 640	24 629	7 730	-10,9%
Lion d'Angers	Salle Emile Joulain	62.1	57 992	63 000	32 124	8,6%
Denée	Vestiaires	32.0	34 468	33 296	10 343	-3,4%
Grez Neuville	école municipale	32.3	31 768	33 869	14 073	6,6%
Saint Laurent des Autels	Ecole	23.8	24 667	20 255	8 420	-17,9%
Baugé René d'Anjou	Centre René d'Anjou	100.0	92 031	88 453	26 016	-3,9%
Saint Martin du Fouilloux	Atelier gymnase	99.8	96 114	94 895	27 911	-1,3%
Saint Aubin de Luigné	Ecole	30.2	31 110	16 586	6 889	-46,7%
Beaucouzé	Salle La Haye (Domino)	69.8	68 974	76 387	22 509	10,7%
Vihiers - Vallée du Lys	Collège	36.0	37 321	36 247	14 949	-2,9%
Montreuil Juigné - Jean Zay	Collège	35.1	37 786	30 615	12 689	-19,0%
La Baronnerie	Lycée	99.5	113 617	111 833	32 752	-1,6%
Longué Jumelles - François Truffaut	Collège	36.0	38 231	30 920	12 794	-19,1%
Champtoceaux - Georges Pompidou	Collège	32.6	NA	6 213	2 604	/
Pouancé - Philippe Cousteau	Collège	35.1	37 193	22 328	9 260	-40,0%
Saint Florent - Anjou Bretagne	Collège	35.1	35 834	34 528	14 300	-3,6%
Saint Sylvain d'Anjou - école	Ecole	33.5	36 448	38 666	16 007	6,1%
MLH Pouancé	ML Habitat	34.3	35 189	38 754	16 040	10,1%
MLH Champigné	ML Habitat	26.6	20 812	20 460	9 597	-1,7%
MLH Saint Augustin des Bois	ML Habitat	14.8	15 296	14 379	5 900	-6,0%
Collège Trémolières	Collège	18.0	19 404	20 704	8 497	6,7%
La Membrolle sur Longuenée	Gymnase	100.0	100 301	97 072	28 438	-3,2%
La Breille les Pins	Salle communale	34.4	31 930	38 905	12 031	21,8%
MLH Plateau Mayenne	ML Habitat	9.7	9 676	9 988	3 076	3,2%
Iceparc	Patinoire	248.9	251 039	257 644	21 618	2,6%
Sport'Co	Salle de Sport	248.9	254 500	274 894	25 282	8,0%
TOTAL		1 822	1 801 226	1 773 674	505 756	-1.5%

La production théorique a été calculée lors de la réalisation de l'installation, en intégrant une dégradation de 0,5% par année de fonctionnement (au lieu de 0,6% généralement admis).

La production théorique a fait l'objet d'une vérification en 2020. Une partie des installations ne disposant pas d'études de productible à l'état initial, cela permet de réajuster les attentes de manière plus juste et précise. Les écarts observés sont à mettre en corrélation de la période de bon fonctionnement de chaque installation.

En effet, cet indicateur permet d'évaluer le rendement économique de l'installation en fonctionnement optimal. Les arrêts de production pour pannes, maintenance, travaux, etc... ne sont pas pris en compte, ce qui dégrade nécessairement l'indicateur.

Cependant, le niveau de production global du parc est légèrement inférieur à la production théorique (-1.5%). Cela vient principalement du fait que 6 centrales ont connu des dysfonctionnements impactant leur production de façon relativement importante :

- Bourgneuf-en-Mauges : - 87% (panneaux solaires défectueux – défaut d'isolation)
- Saint-Laurent-des-Autels : -18% (défaut récurrent d'onduleur UPS – Plusieurs intervention ont été nécessaire pour identifier la source du problème)
- Saint-Aubin-de-Luigné : -46% (défaut récurrent d'onduleur UPS – Plusieurs intervention ont été nécessaire pour identifier la source du problème)
- Collège Jean Zay : -19% (nombreux découplages)
- Collège François Truffaut : -19% (plusieurs découplages dont un prolongé en période estivale)
- Collège Philippe Cousteau : -40% (Bâchage de la toiture suite à infiltration)

Une vigilance particulière est mise en œuvre depuis 2020 pour corriger les défauts majeurs. Pour ce faire, un nouveau suivi a été mis en place ainsi qu'un changement de système de monitoring (suivi à distance) devant permettre de repérer plus efficacement les dérives de fonctionnement par rapport à la normal. Ces nouvelles dispositions devraient à terme, permettre de fiabiliser les installations.

Par ailleurs, le parc continue de subir des problématiques d'infiltrations d'eau de pluie (installation intégrée au bâti) pour lesquelles les moyens mis en œuvre entraînent parfois une dégradation de l'irradiation (centrale à l'arrêt pour travaux, bâchage, coupures répétées). Ces fuites tendent cependant à se maîtriser avec le temps.

A noter que les deux dernières installations, Iceparc et Sport'Co de puissance équivalent à 33% du reste du parc connaissent un fonctionnement sans défaut depuis leurs mises en services respectives. Leur suivi et maintien en bon état de fonctionnement sera crucial dans l'atteinte des objectifs des années futures.

Tableau récapitulatif des visites de maintenance préventive de l'année 2021 :

Communes	Bâtiment	Date contrôle annuel préventif	Interventions particulières / observations
Brain sur l'Authion	Ateliers	12.10.2021	RAS. Remise aux normes des lignes de vie. Nettoyage des panneaux
Baugé	Local commercial	28.04.2021	RAS
Saint-Clément-de-la-Place	Vestiaires	18.06.2021	RAS. Nettoyage des panneaux
La Pommeraye	Vestiaires	15.06.2021	Travaux de ventilation effectuer. Nettoyage des panneaux Défaut d'isolement des panneaux.
Bourgneuf en Mauges	Ateliers	15.06.2021	Production à 10%. Expertise en cours et démarche pour travaux engagée, en attente pour lancement.
Champigné	Mairie	04.05.2021	RAS
Lion d'Angers	Salle Emile Joulain	03.05.2021	RAS
Denée	Vestiaires	26.04.2021	RAS. Nettoyage des panneaux
Grez Neuville	école municipale	04.05.2021	RAS
Saint Laurent des Autels	Ecole	07.07.2021	Remplacement onduleur UPS
Baugé René d'Anjou	Centre René d'Anjou	28.04.2021	3 panneaux cassés. Nettoyage des panneaux
Saint Martin du Fouilloux	Atelier gymnase	19.04.2021	RAS. Nettoyage des panneaux
Saint Aubin de Luigné	Ecole	20.04.2021	Remplacement onduleur UPS
Beaucouzé	Salle La Haye (Domino)	22.09.2021	RAS
Vihiers - Vallée du Lys	Collège	02.06.2021	Présence d'eau dans la gaine technique enterrée.
Montreuil Juigné - Jean Zay	Collège	20.09.2021	RAS
La Baronnerie	Lycée	30.04.2021	RAS
Longué Jumelles - François Truffaut	Collège	28.04.2021	RAS
Champtoceaux - Georges Pompidou	Collège	03.12.2021	Travaux de reprise totale des équipements en toitures (mars à août). Remplacement du PDL à prévoir. Repris VMC à prévoir
Pouancé - Philippe Cousteau	Collège	18.06.2021	RAS
Saint Florent - Anjou Bretagne	Collège	21.09.2021	RAS
Saint Sylvain d'Anjou - école	Ecole	21.09.2021	RAS
MLH Pouancé	ML Habitat	18.06.2021	RAS
MLH Champigné	ML Habitat	06.05.2021	RAS
MLH Saint Augustin des Bois	ML Habitat	26.04.2021	RAS. Nettoyage des panneaux
Collège Trémolières	Collège	15.06.2021	1 panneau cassé. Prévoir élagage.
La Membrolle sur Longuenée	Gymnase	07.09.2021	RAS. Remise aux normes des lignes de vie.
La Breille les Pins	Salle communale	02.06.2021	Un panneau cassé. Nettoyage des panneaux
MLH Plateau Mayenne	ML Habitat	03.05.2021	Accès onduleur à revoir.
Iceparc	Patinoire	NA	Nettoyage des panneaux Température élevée dans le local.
Sport'Co	Salle de Sport	22.09.2021	Ventilation et/ou isolation conseillée. Nettoyage des panneaux

2 - LES RESULTATS FINANCIERS & INFORMATIONS FINANCIERES

2-1 Compte de résultat au 31 décembre 2021

2-1) Compte de résultat au 31 décembre 2021

Le compte de résultat est présenté au Conseil d'Administration sous réserve des observations du Commissaire aux Comptes qui, à la date de rédaction, n'a pas remis son rapport. Sa mission de contrôle s'est déroulée en mars 2022.

L'arrêté des comptes 2021 a été établi par Alter Gie.

Le budget initial soumis au Conseil d'Administration du 1^{er} février 2021 prévoyait un résultat positif de + 45 000 €.

Le résultat probable soumis au Conseil d'Administration du 1^{er} février 2022 prévoyait un résultat positif de + 49 000 €.

Le résultat net définitif de l'exercice 2021 est positif de + 29 546 €

Résultat de l'exercice 2021

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	REALISE 2020	BUDGET 2021	PROBABLE 2021	REALISE 2021
PRODUITS D' EXPLOITATION				
<i>Vente Energie</i>	492	522	514	506
<i>Autres produits</i>	39	128	118	108
<i>Transfert de Charges</i>				54
TOTAL : 1	530	650	632	668
CHARGES D' EXPLOITATION				
<i>Rémunération de gestion</i>	48	115	172	169
<i>Honoraires</i>	18	16	18	19
<i>Achats et autres charges externes</i>	118	145	128	186
<i>Impôts et taxes</i>	1	5	6	9
<i>Dotations aux amortissements</i>	260	277	277	278
<i>Dotation aux provisions</i>				
TOTAL : 2	445	557	602	661
RESULTAT D'EXPLOITATION	85	93	30	7
PRODUITS FINANCIERS	80	71	136	137
CHARGES FINANCIERES	122	121	118	118
RESULTAT FINANCIER	-42	-50	18	19
RESULTAT COURANT	43	43	48	26
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3	3	4	4
CHARGES EXCEPTIONNELLES			3	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3	3	1	4
RESULTAT BRUT	46	45	49	30
IMPOT SUR LES BENEFICES	0	0	0	0
RESULTAT NET	46	45	49	30

PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation de l'exercice 2021 s'élèvent à **667 648 €** et se répartissent ainsi :

Réalisé 2021 : 668 K€

Budget initial: 650 K€ / Budget probable: 632 K€

Réalisé 2020 : 530 K€

En 2021, la production des 31 centrales qu'exploite la société aura généré un chiffre d'affaires de **506 K€**, légèrement inférieur au probable 2021 (514 K€) en raison essentiellement des arrêts de production sur des centrales dus à des problèmes techniques plus importants que prévus et qui ont nécessité des réparations ; supérieur au résultat 2020 (492 K€) lié à la mise en exploitation sur une année pleine des centrales photovoltaïques de la patinoire Ice Parc à Angers et de la Halle des sports de Beaucouzé.

Le chiffre d'affaires lié aux produits divers (**108 K€**) se compose de la rémunération pour le suivi de la construction de la centrale solaire au sol Champ de Liveau et de la station BioGNV de la SCIC-SAS BVER de Lasse (55 K€) ; de la rémunération pour la gestion administrative et financière de la SAS Centrale Solaire Champ de Liveau, de la SAS Centrale Solaire de la Petite Vicomté et de la SCIC-SAS BVER (53 K€). Il est inférieur au budget probable (118 K€) en raison d'un décalage sur l'exercice 2022 de la prise de rémunérations pour la GAF de la SAS Champ de Liveau et pour le suivi du mandat pour la SCIC-SAS BVER.

Il comprend également une indemnité d'assurance pour le sinistre du collège Pompidou à Champtoceaux non prévue au budget probable (**54 K€**). Les coûts induits à ce sinistre sont comptabilisés en « Autres charges externes ».

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation pour l'exercice 2021 s'élèvent à **660 591 €** et se répartissent ainsi :

Réalisé 2021 : 661 K€

Budget initial : 557 K€ / Budget probable : 602 K€

Réalisé 2020 : 445 K€

- Soit des charges supérieures par rapport au résultat probable 2021 (58 K€) justifiées par les coûts induits à ce sinistre qui sont neutralisées en produits par le poste « Transfert de charges »
- Soit des charges supérieures par rapport au réalisé 2020 liées à une hausse des prestations du GIE liée à la Gestion Administrative et Financière des nouvelles SAS, par la mise à disposition du personnel d'Alter Cités ; à l'achat de prestations de services pour des études de projets (éoliens, solaires, méthanisation) ; aux coûts induits du sinistre du collège Pompidou, à la taxe IFR et à la dotation aux amortissements en année pleine du fait de la mise en exploitation des centrales photovoltaïques de la patinoire Ice Parc à Angers et de la Halle des sports de Beaucouzé au cours de l'année 2020.

Le résultat 2021 prend en compte les charges principales suivantes :

- les achats de prestations de services pour des études de projets (éoliens, solaires) ;
- Les charges de personnel et communes du GIE qui sont réparties selon une clé de répartition fixée par une convention cadre ;
- La mise à disposition du personnel d'Alter Cités pour le suivi de la gestion opérationnelle ;

- L'assistance d'un prestataire pour l'élaboration d'un plan d'affaires ;
- Les loyers pour la mise à disposition des toitures pour les centrales ;
- Les coûts de fonctionnement et de maintenance des centrales ;
- Les charges liées au sinistre du collège Pompidou à Champtoceaux ;
- Le coût des assurances ;
- Les honoraires pour le commissaire aux comptes et pour des assistances techniques et juridiques ;
- Les autres frais de gestion (services bancaires) ;
- Les frais de publicité ;
- Les impôts et taxes (IFER, CFE) ;
- La dotation aux amortissements des centrales en exploitation.

RESULTAT D'EXPLOITATION

Il s'établit à + 7 K€

Budget initial: + 93 K€
 Budget probable: + 30 K€
 Réalisé 2020 : + 85 K€

RESULTAT FINANCIER

Il est égal à + 19 K€

Budget initial: - 50 K€
 Budget probable: + 18 K€
 Réalisé 2020 : - 42 K€

Les charges financières liées aux emprunts mobilisés s'élèvent à 118 116 € et les produits financiers liés aux prises de participations dans différentes sociétés de projets s'élèvent à 136 523 €, ils sont conformes au résultat probable 2021 et sont en augmentation par rapport au résultat 2020 dus aux intérêts des comptes courants d'associés pour la SAS Centrale Solaire de la Petite Vicomté (43 K€), la SAS Centrale Solaire Champ de Liveau (11 K€), pour la SAS Parc Eolien de l'Hyrôme (79 K€), la SAS SmilePhotov/Bourgneuf (1K€) et la SAS SmilePhotov/Tiercé (2 K€). Le résultat financier de 2021 prend en compte 1K€ de produit financier lié aux placements.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Il est égal à + 4 K€

Budget initial: + 3 K€
 Budget probable: + 1 K€
 Réalisé 2020 : + 3 K€

Les produits exceptionnels correspondent à la quote-part de subvention d'investissement (3 K€) et d'un remboursement d'assurance sur le sinistre ESAIP (+ 1K€).

RAPPEL DU RESULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE 2021

+ 29 546 €

2-2) Bilan au 31 décembre 2021

Le montant total du bilan de la SAEML Alter Energies en actif et en passif s'établit au 31 décembre 2021 à 10 295 358 €.

L'évolution du bilan pour l'actif et le passif est la suivante :

	2019	2020	2021
en Euros	7 499 966	10 446 563	10 295 358

ACTIF DU BILAN :

▪ **Actif immobilisé :**

Le montant de l'actif immobilisé au 31 décembre 2021 est de **8 077 K€** contre **6 952 K€** au 31 décembre 2020.

⇒ **5 K€** Autres immobilisations incorporelles –

- **5 K€** Frais d'augmentation de capital

⇒ **3 087 K€** Immobilisations nettes corporelles

- **3 087 K€** : Pose de 31 Centrales photovoltaïques

⇒ **4 985 K€** Immobilisations Financières

- **583 K€** Autres participations (prises de participations : SAS Parc Eolien de l'Hyrôme, SAS Centrale Solaire de la Petite Vicomté, SAS Centrale Solaire Champ de Liveau ; SAEML Mauges Energies ; SAS Buttes de la Gasneraie, SCIC-SAS Baugeois Vallée E.R; SAS Anjou Territoire Solaire, SAS SmilePhotov/Bourgneuf ; la SAS SmilePhotov/Tiercé) et titres de placement auprès d'un organisme bancaire.
- **4 402 K€** Créances rattachées à des participations (avances comptes courants associés SAS Parc Eolien de l'Hyrôme, SAS Centrale Solaire de la Petite Vicomté, SAS Centrale Solaire Champ de Liveau, SAS SmilePhotov/Bourgneuf ; la SAS SmilePhotov/Tiercé).

▪ **Actif circulant :**

Le montant de l'actif circulant au 31 décembre 2021 est de **2 218 K€** contre **3 495 K€** au 31 décembre 2020.

⇒ Avances et acomptes versés sur commandes : **64 K€**

⇒ Créances clients et autres créances : Mandats, GAF, Clients centrales en toiture, TVA, Projets en cours, indemnité assurance : **829 K€**

⇒ Disponibilités : **1 325 K€** en forte baisse par rapport à l'exercice 2020 liées aux prises de participations dans les différents projets

SAEML Alter Energies
Comptes au 31 décembre 2021

Bilan Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	11 569	6 938	4 630	6 174
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 193	862	331	729
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	5 537 360	2 450 421	3 086 939	3 361 874
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	583 195		583 195	525 720
Créances rattachées à des participations	4 402 151		4 402 151	3 057 317
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	10 535 468	2 458 221	8 077 247	6 951 814
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	293		293	293
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	63 983		63 983	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	684 036		684 036	318 091
Autres créances	144 643		144 643	30 558
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				300 677
Disponibilités	1 325 157		1 325 157	2 839 260
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				5 870
ACTIF CIRCULANT	2 218 111		2 218 111	3 494 749
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	12 753 579	2 458 221	10 295 358	10 446 563

PASSIF DU BILAN

Le total des capitaux propres s'élèverait, sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale pour l'incorporation en report à nouveau du résultat de l'exercice, à 6 612 972 €.

2019	2020	2021
3 304 784	6 585 926	6 612 972

- ⇒ Le capital social s'élève à **6 687 K€**.
- ⇒ Le report à nouveau, après l'incorporation du résultat 2021 seraient de **- 103 K€**.
- ⇒ La subvention d'investissement est de **28 K€**

- **Dettes : 3 682 K€**

- ⇒ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits : **3 202 K€**
- ⇒ Dettes fournisseurs et comptes rattachés : **258 K€**
- ⇒ Dettes fiscales et sociales : TVA : **18 K€**
- ⇒ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés : **137 K€**
- ⇒ Autres dettes : Mandants : **67 K€**

SAEML Alter Energies
Comptes au 31 décembre 2021

Bilan Passif

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 6 687 500)	6 687 500	6 687 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-132 383	-178 525
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	29 546	46 142
Subventions d'investissement	28 308	30 808
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	6 612 972	6 585 926
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 175 434	3 412 017
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs 26 241)	26 241	38 416
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	258 088	217 845
Dettes fiscales et sociales	17 779	4 980
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	137 452	162 679
Autres dettes	67 393	24 701
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 682 387	3 860 637
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 295 358	10 446 563

2-3 Informations financières diverses

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	6 687 500	6 687 500	3 450 000	3 450 000	3 450 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	133 750	133 750	69 000	69 000	69 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	614 001	530 279	485 081	503 422	511 736
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	310 701	305 667	272 346	203 557	265 571
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés	3 410		1 469		
Dot. Amortissements et provisions	277 745	259 525	251 293	255 833	258 988
Résultat net	29 546	46 142	19 584	-52 276	6 583
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	2,3	2,29	3,93	2,95	3,85
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,22	0,34	0,28	-0,76	0,1
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020	Variation
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	234 566	344 959	-32,00
+ Transferts de charges d'exploitation	53 642		
+ Autres produits d'exploitation	5	2	140,18
- Autres charges d'exploitation	1	1	50,00
+ Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers	136 523	80 326	69,96
- Reprises sur dépréciations et provisions financières			
- Charges financières	118 116	122 120	-3,28
+ Dot. aux amortis., dépréciations et provisions financières			
+ Produits exceptionnels	4 082	2 500	63,28
- Produits des cessions d'éléments actif			
- Subventions d'investissement rapportées au résultat	2 500	2 500	
- Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles			
- Charges exceptionnelles			
+ Valeur comptable des immobilisations cédées			
+ Dot. aux amortis., dépréciations et provisions exceptionnels			
- Participation des salariés	3 410		
- Impôts sur les bénéfices			
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	304 791	303 167	0,54
RESULTAT NET COMPTABLE	29 546	46 142	-35,97
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	277 745	259 525	7,02
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
- Résultat sur cession des éléments actif			
- Subventions d'investissement rapportées au résultat	2 500	2 500	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	304 791	303 167	0,54

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Rubriques	31/12/2021	%
Ventes de marchandises		
- Coût d'achat des marchandises		
MARGE COMMERCIALE		
Production vendue	614 001	100,00
+ Production stockée		
- Destockage de production		
+ Production immobilisée		
PRODUCTION DE L'EXERCICE	614 001	100,00
PRODUCTION + VENTES		
	614 001	100,00
- Coût d'achat des marchandises		
- Consommation provenance tiers	370 368	60,32
VALEUR AJOUTEE	243 633	39,68
+ Subventions d'exploitation		
- Impôts et taxes	9 067	1,48
- Charges de personnel		
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	234 566	38,20
+ Reprises, transfert charges	53 642	8,74
+ Autres produits	5	
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	277 745	45,24
- Autres charges	1	
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 467	1,70
+ Quote part opérations en commun		
+ Produits financiers	136 523	22,24
- Quote part opérations en commun		
- Charges financières	118 116	19,24
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	28 874	4,70
Produits exceptionnels	4 082	0,66
- Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 082	0,66
- Participation des salariés	3 410	1
- Impôt sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
	29 546	4,81
Produits cessions éléments actif		
- Valeur comptable éléments cédés		
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS		

3. LA VIE JURIDIQUE ET SOCIALE

3.1 Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat bénéficiaire de **+ 29 546,16 €** comme suit :

Report à nouveau déficitaire :	+ 29 546,16 €
--------------------------------	---------------

3.2 L'actionariat – Statuts

- A la création de la SEM Anjou Energies Renouvelables, l'actionariat de la société est de 250 000 € adossé à 2 collectivités actionnaires : le Département de Maine et Loire (56 %) et le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (14%), les 5 autres actionnaires privés sont la Caisse des Dépôts et Consignations (14%), le Crédit Agricole Anjou Maine (4 %), la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire (4 %), la Banque Populaire Grand Ouest (4%), le Crédit Mutuel d'Anjou (4%).
- Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration du 23 mai 2013 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2013, il a été décidé une augmentation de capital de la SEM d'un montant maximum de trois millions deux cent mille euros (3 200 000 €) pour le porter de deux cent cinquante mille euros (250 000 €) à trois millions quatre cent cinquante mille euros (3 450 000 €) par l'émission de 64 000 actions nouvelles de numéraire de cinquante euros (50 €) de valeur nominale chacune émises au pair.

Le Conseil d'Administration du 30 juin 2014 a constaté que 64 000 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible et réductible représentant la totalité de l'augmentation de capital social décidée par l'Assemblée Générale du 18 décembre 2013.

Que les souscriptions ont été libérées au moyen de versements en espèces à concurrence de 741 500 euros et par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société à concurrence de 1 634 000 euros ;

Après l'augmentation du capital social de la SEM Anjou Energies Renouvelables qui est porté à 3 450 000 €, l'actionariat de la société se répartit ainsi : Département de Maine et Loire (62,02 %), SIEM (4,75 %), la Caisse des Dépôts et Consignations (14,20%), le Crédit Agricole Anjou Maine (4,75 %), la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire (4,75 %), la Banque Populaire Grand Ouest (4,75%), le Crédit Mutuel d'Anjou (4,75%).

- L'Assemblée Générale du 13 juin 2016 a décidé de modifier la dénomination sociale de la SEM Anjou Energies Renouvelables par Alter Energies.
- L'Assemblée Générale du 19 juin 2017 a ratifié à compter du 1^{er} mars 2017, le transfert du siège social du 79 Rue Desjardins 49000 Angers au 48C Boulevard du Maréchal Foch 49100 Angers, décidé par le Conseil d'Administration du 22 mai 2017.
- Aux termes des délibérations du Conseil d'Administration du 30 septembre 2019 et de l'Assemblée Générale Mixte du 28 octobre 2019, il a été décidé une augmentation de capital de la SAEML Alter Energies d'un montant maximum de trois millions deux cent quarantesept mille cinq cents euros [3 247 500 €] par émission de 64 950 actions nouvelles de numéraire de cinquante euros [50 €] de valeur nominale chacune à libérer en espèces.

Le Conseil d'Administration du 10 février 2020 a constaté que l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 28 octobre 2019 a été réalisée à hauteur de 99,69 % et est devenue définitive à la date du 7 février 2020, date du certificat du dépositaire des fonds.

L'augmentation de capital a été réalisée pour un montant de trois millions deux cent trente-sept mille cinq cents euros (3 237 500 €) par émission de 64 750 actions nouvelles ; ce qui porte le capital social de la SAEML Alter Energies de 3 450 000 € à 6 687 500 €,

Les actions nouvelles ont été souscrites par les 9 EPCI, le SIEML et la Caisse des Dépôts et Consignations comme suit :

	Nombre d'actions souscrites
Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	8 000
Communauté d'Agglomération Mauges Communauté	2 400
Communauté d'Agglomération du Choletais	2 060
Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	2 000
Communauté de Communes Loire Layon Aubance	1 120
Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté	700
Communauté de Communes Baugeois Vallée	700
Communauté de Communes Vallées du Haut Anjou	700
Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe	550
S.I.E.M.L	36 720
C.D.C	9 800
TOTAL	64 750

Le Conseil d'Administration du 10 février 2020 a également constaté les modifications statutaires décidées par l'Assemblée Générale Mixte du 28 octobre 2019 portant notamment sur l'objet social, le capital social, le nombre de sièges du Conseil d'Administration porté à 18 dont 13 attribués aux collectivités, ... Ces modifications sont devenues effectives à la date de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire soit le 7 février 2020.

Conformément à l'article 16 des statuts, le Conseil d'Administration du 10 février 2020 a attribué aux collectivités actionnaires de la société ne disposant pas d'un siège d'administrateur, un siège de censeur leur permettant ainsi d'assister avec une voix consultative aux séances du Conseil d'Administration de la société. Dans ce cadre, leur représentant disposera du même dossier de séance que les administrateurs.

Du fait d'absence de salariés dans la société Alter Energies, les dispositions de l'article L225-129-6 du Code de commerce tendant à réaliser une ouverture du capital social aux salariés ne sont pas applicables.

Le capital social d'Alter Energies au 31 décembre 2021 est réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL €	% DU CAPITAL
I – Collectivités Locales	101 030	5 051 500 €	75,54%
Département de Maine- et-Loire	42 800	2 140 000 €	32,00 %
Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (S.I.E.M.L)	40 000	2 000 000 €	29,91 %
CU Angers Loire Métropole	8 000	400 000 €	5,98 %
CA Mauges Communauté	2 400	120 000 €	1,80 %
Agglomération du Choletais	2 060	103 000 €	1,54 %
CA Saumur Val de Loire	2 000	100 000 €	1,50 %
CC Loire Layon Aubance	1 120	56 000 €	0,84 %
CC Anjou Bleu Communauté	700	35 000 €	0,52 %
CC Baugeois Vallée	700	35 000 €	0,52 %
CC Vallées du Haut Anjou	700	35 000 €	0,52 %
CC Anjou Loir et Sarthe	550	27 500 €	0,41 %
II - AUTRES ACTIONNAIRES	32 720	1 636 000 €	24,46 %
Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C)	19 600	980 000 €	14,66 %
Crédit Agricole Anjou Maine	3 280	164 000 €	2,45 %
Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire	3 280	164 000 €	2,45 %
Crédit Mutuel d'Anjou	3 280	164 000 €	2,45 %
Banque Populaire Grand Ouest	3 280	164 000 €	2,45 %
TOTAL	133 750	6 687 500 €	100 %

3.3 Information portant sur les prises de participation

o **SAS Centrale Solaire Champ de Liveau -**

En 2019, Alter Energies a constitué une société par actions simplifiée sous forme unipersonnelle ayant pour objet la réalisation et l'exploitation de la Centrale photovoltaïque de Champ de Liveau située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire par apport numéraire en capital d'un montant de 500 €, divisé en 500 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Par décision de son Conseil d'Administration du 25 mai 2021, la SAEML Alter Energies a approuvé les cessions d'actions, qu'elle détient au capital de la SAS Centrale Solaire Champ de Liveau au prix unitaire de 1 euro comme suit :

- Cession de 75 actions au bénéfice de la société Energie Partagée Investissement, soit une prise de participation de cette dernière à hauteur de 15% ;
- Cession de 75 actions au bénéfice de la SAS Ensoleille Sol, soit une prise de participation de cette dernière à hauteur de 15%.

La SAEML Alter Energies reste actionnaire majoritaire détenant après ces cessions, 350 actions soit 70 % du capital social de la SAS.

Le résultat net de la SAS Centrale Solaire Champ de Liveau au 31 décembre 2021 est de – 8 177 €

o **SAS Centrale Solaire de la Petite Vicomté**

En 2019, Alter Energies a acquis 46% des parts soit 230 actions d'une valeur nominale de 1 euro du capital social de la SAS Centrale Solaire de la Petite Vicomté d'un montant de 500 €. Cette dernière est dédiée au portage du projet la Centrale Solaire au sol de la Petite Vicomté aux Ponts de Cé.

Le résultat net de la SAS Centrale Solaire de la Petite Vicomté au 31 décembre 2021 est de – 261 291 €.

- **SAS Parc Eolien de l’Hyrôme -**

En 2019, Alter Energies a acquis 30% des parts soit 7 500 actions d’une valeur nominale de 10 euros du capital social de la SAS Parc Eolien de l’Hyrôme d’un montant de 250 000 €. Cette dernière est dédiée au développement, à la construction et l’exploitation du Parc Eolien de l’Hyrôme à Chemillé-en-Anjou.

Le résultat net de la SAS Parc Eolien de l’Hyrôme au 31 décembre 2021 est de – 44 118 €.

- **SAEML Mauges Energies -**

En 2019, Alter Energies a acquis 4,67% des parts soit 2 500 actions d’une valeur nominale de 100 euros du capital social de la SAEML Mauges Energies d’un montant de 5 350 000 €. Cette dernière a pour objet social le développement et la production d’EnR. La SAEML a pour objectif de réaliser principalement des prises de participation au sein de sociétés de projet (Eolien et PV au sol) et de porter en propre certains projets de PV toitures.

Le résultat net de la SAEML Mauges Energies au 31 décembre 2021 est de – 81 430 €.

- **SCIC-SAS Baugeois Vallée Energies Renouvelable -**

En 2021, Alter Energies a acquis 26 % des parts soit 52 000 actions d’une valeur nominale de 1 euro du capital social de la SCIC-SAS Baugeois Vallée Energies Renouvelable d’un montant de 200 000 €. Cette dernière a pour objet social la création et l’exploitation d’une station de GNV sur le territoire de Lasse.

Le résultat net de la SCIC-SAS Baugeois Vallée Energies Renouvelable au 31 décembre 2021 est de – 10 425 €.

- **SAS Anjou Territoire Solaire -**

En 2021, Alter Energies a acquis 40 % des parts soit 40 actions d’une valeur nominale de 10 euros du capital social de la SAS Anjou Territoire Solaire d’un montant de 1 000 €. Cette dernière a pour objet social l’investissement dans des installations solaires photovoltaïques notamment intégrées à des ombrières de parking, aux toitures de bâtiments, ou à champs posées au sol. L’installation et la gestion de points de charges pour véhicules électriques et la production, négoce vente d’énergie et d’électricité.

Le 1^{er} exercice clos de la SAS Anjou Territoire Solaire sera au 31 décembre 2022.

- **SAS SmilePhotov’Tiercé -**

En 2021, Alter Energies a acquis 60 % des parts soit 3 000 actions d’une valeur nominale de 1euro du capital social de la SAS SmilePhotov’Tiercé d’un montant de 5 000 €. Cette dernière a pour objet social la conception, le développement, la réalisation et l’exploitation d’une centrale solaire photovoltaïque au sol sur l’ancienne installation de stockage de déchets non dangereux des « Potences » sur la commune de Tiercé, dans le département du Maine et Loire ; la production et la commercialisation de l’électricité produite par cette installation.

Le résultat net de la SAS SmilePhotov’Tiercé au 31 décembre 2021 est de – 208 359 €.

- **SAS SmilePhotov'Bourgneuf -**

En 2021, Alter Energies a acquis 35 % des parts soit 1 750 actions d'une valeur nominale de 1 euro du capital social de la SAS SmilePhotov'Bourgneuf d'un montant de 5 000 €. Cette dernière a pour objet social la conception, le développement, la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de la commune nouvelle de Mauges-sur-Loire, commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges, au lieu-dit « la Boiverie », dans le département du Maine et Loire ; la production et la commercialisation de l'électricité produite par cette installation.

Le résultat net de la SAS SmilePhotov'Bourgneuf au 31 décembre 2021 est de – 17 614 €.

- **SAS Centrale Solaire des Buttes de la Gasneraie -**

En 2021, Alter Energies a acquis 95 % des parts soit 475 actions d'une valeur nominale de 1 euro du capital social de la SAS Centrale Solaire des Buttes de la Gasneraie d'un montant de 500 €. La SAS a été constitué par Alter Energies conjointement avec la Commune d'Ombree d'Anjou. Cette dernière a pour objet social la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire au sol à Chazé-Henry, sise au lieu-dit « les buttes de la Gasneraie » sur le territoire de la Commune d'Ombree d'Anjou.

Le 1^{er} exercice clos de la SAS Centrale Solaire des Buttes de la Gasneraie sera au 31 décembre 2022.

Pour compléter l'information, le tableau des filiales et participations est annexé sur la plaquette des comptes annuels.

3.4 Dividendes

Le Conseil d'Administration peut proposer à l'Assemblée Générale une distribution de dividendes en nature en fonction du résultat net après impôt société et affectation de la réserve légale, dans la mesure où les résultats de la société le permettent.

Aucun dividende ne sera versé pour l'exercice 2021.

3.5 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductible du résultat fiscal.

3.6 Délais de paiement

DELAIS DE PAIEMENT :

Conformément aux articles D441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients sont les suivantes :

	Article D.4411.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.4411.-2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A)	Tranches de retard de paiement									
Montant total des factures concernées HT	2 412 €	1 400 €	2 400 €	162 €	6 374 €					NEANT
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0.6512 %	0.3780 %	0.6480 %	0.0437 %	1.7210 %					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice										NEANT

3.7 Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

4. LES PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

Dans le cadre de l'activité de gestion :

➤ Par délibération du 1^{er} février 2022, le Conseil d'Administration a approuvé les évènements ci-dessous :

- Alter Energies a validé son engagement dans le projet de la station GNV Ouest à Saint Jean de Linère pour un investissement prévisionnel de 1 525 K€. L'actionariat de cette SASU sera composé d'Alter Energies comme associé unique. Les objectifs de ce projet est de comprimer du gaz du réseau à un niveau suffisant (250 bars en GNC) pour remplir les réservoirs des véhicules. Elle se compose donc de pistes pour la circulation des véhicules, d'ilots avec les équipements permettant le remplissage, et d'une zone technique avec les équipements de compression.

La station est dimensionnée de la façon suivante pour une mise en service début 2023. :

- 4 pistes avec 2 ilots de distribution
- Compresseurs : 2 x 400 Nm³/h
- Stockage : 12 000 L
- 2 bornes de paiement

La prise de participation financière d'Alter Energies au capital de la future SASU sera d'un montant maximum de 300 000 € réparti comme suit : 100 000 € en capital social et 200 000 € sous forme d'avance en compte courant d'associés.

- Alter Energies a validé son engagement dans le projet de la centrale solaire de la Courterie au Louroux Béconnais pour un investissement prévisionnel de 3 225 K€. L'actionariat de cette SAS sera composé d'Alter Energies, du Sycotom et d'une structure citoyenne. Les objectifs de ce projet est de permettre l'installation de 8 500 panneaux pour une puissance totale d'environ 3,9 MWc et une production annuelle de 4 700 MWh sur environ 4 hectares de foncier. Cette production d'électricité représente l'équivalent de la consommation d'électricité hors chauffage de 1 570 foyers. Ce projet aura un planning décalé du fait de la continuité d'exploitation du centre d'enfouissement.

La prise de participation financière d'Alter Energies au capital de la future SAS sera d'un montant maximum de 277 690 € dont la répartition en capital social et/ou en compte courant d'associés restent à déterminer.

- Alter Energies a validé son engagement dans le projet de la centrale solaire de l'Ebeaupinière à Segré en Anjou Bleu pour un investissement prévisionnel de 1 158 K€. L'actionariat de cette SAS sera composé d'Alter Energies, d'Anjou Bleu Communauté et d'une structure citoyenne : Ailes Bleues. Les objectifs de ce projet la centrale solaire est de permettre l'installation de 2 900 panneaux pour une puissance totale d'environ 1,3 MWc et une production annuelle de 1 500 MWh sur environ 1,6 hectare de foncier. Cette production d'électricité représente l'équivalent de la consommation d'électricité hors chauffage de 500 foyers.

La prise de participation financière d'Alter Energies au capital de la future SAS sera d'un montant maximum de 121 240 € dont la répartition en capital social et/ou en compte courant d'associés restent à déterminer.

- Alter Energies a validé son engagement dans le projet de la station BioGNV – Mauges BioGnv à la Pommeraye pour un investissement prévisionnel de 1 180 K€. L'actionariat envisagé de cette SAS serait composé de 7 actionnaires répartis en 3 collèges : Collectivités dont Alter Energies, des Entreprises et des producteurs. Les objectifs de ce projet est de construire une station d'avitaillement connectée au réseau gazier. Elle est dimensionnée pour accueillir 5 PL/h lui conférant ainsi une capacité de 35 PL/jour. Afin d'assurer un temps d'avitaillement satisfaisant pour tous les véhicules (10 à 15 minutes maximum pour un PL), la station doit nécessairement stocker et comprimer le gaz issu du réseau à un niveau satisfaisant (250 bars). Elle se compose donc de pistes pour la circulation des véhicules, d'une zone d'approvisionnement avec les distributeurs et d'une zone technique avec compresseurs et cuve stockage.

La prise de participation financière d'Alter Energies au capital de la futur SAS sera d'un montant maximum de 30 000 € réparti comme suit : 6 000 € en capital social et 24 000 € sous forme d'avance en compte courant d'associés.

- Alter Energies après avoir confirmé son engagement dans le projet de méthanisation de la SAS Loire Mauges Energie à la Pommeraye sur la commune de Mauges-sur-Loire a décidé, dans l'attente du positionnement de la SEM Régionale Croissance Verte, d'augmenter sa prise de participation financière d'Alter Energies au capital de la SAS Loire Mauge Energie pour la porter d'un montant maximum de 500 000 € contre 300 000 € initialement, répartie comme suit : 125 000 € au lieu 75 000 € en capital social et 375 000 € au lieu de 225 000 € sous forme d'avance en compte courant d'associés.
- Alter Energies a approuvé la convention de gestion administrative et financière établi entre Alter Energies et la SAS Centrale Solaire des Buttes de la Gasneraie portant sur une mission d'assistance pour des prestations de gestion juridique, administrative, comptable, fiscale et financière. Le montant annuel révisable est de à 4 000 € HT auquel il faut ajouter un montant forfaitaire unique pour la mise en place de la dette bancaire de 7 000 € HT.
- Alter Energies a approuvé l'avenant portant sur le transfert de la convention de gestion administrative et financière établi entre Alter Energies, Vendée Energie et la SAS SmilePhotov/Tiercé pour une mission d'assistance pour des prestations de gestion juridique, administrative, comptable, fiscale et financière. Le montant annuel révisable est de 7 000 € HT.

➤ Par délibération du 8 avril 2022, le Conseil d'Administration a approuvé les évènements ci-dessous :

Alter Energies a validé son engagement dans le projet de Méthanisation de la SAS Lampa à Durtal pour un investissement prévisionnel de 9 217 K€. L'actionnariat envisagé de cette SAS sera composé de 17 actionnaires répartis en 3 collèges : Alter Energies, Associés fondateurs et un fond vert Lampa (citoyens). Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Valoriser le potentiel énergétique des effluents d'élevage,
- Conforter les élevages en y associant un complément de revenu (vente de biométhane) et réduire l'empreinte carbone,
- Optimiser la valorisation agronomique et le volet logistique de nos effluents par une gestion collective des transports, stockages et épandages,
- Produire des énergies renouvelables et tendre vers l'autonomie énergétique : Injection de biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel, autoconsommation photovoltaïque (Projet à court terme)

La prise de participation financière d'Alter Energies au capital de la futur SAS sera d'un montant maximum de 425 000 € réparti comme suit : 25 000 € en capital social et 400 000 € sous forme d'avance en compte courant d'associés.

Dans le cadre de l'activité de la société :

➤ Par délibération du 8 avril 2022, le Conseil d'Administration a approuvé ou pris acte des décisions suivantes :

- Autorisé la signature du pacte d'associés et l'avenant à la Convention d'Avances en compte courant d'associés de la SAS Centrale Solaire Champ de Liveau entre Alter Energies, Energie Partagée Investissement et Ensoleille Sol.
- Acté le projet de cession d'actions de la SAEML Alter Energies qu'elle détient au capital de la SAS Smilephotov'Bourgneuf au bénéfice de la SAS Cowatt au prix unitaire de 1 euro comme suit :
 - Cession de 250 actions par la SAEML Alter Energies au bénéfice de la SAS Cowatt, soit une prise de participation de cette dernière à hauteur de 5% ;

La SAEML Alter Energies reste actionnaire de la SAS Smilephotov'Bourgneuf à hauteur de 1 500 actions soit 30 % du capital social de la SAS.

- Acté la signature des documents suivants :
 - ✓ Avenant n°1 à la convention d'avances en compte courant d'associés du 22 juillet 2021, établi afin d'intégrer les engagements du nouvel associé,
 - ✓ Engagement d'adhésion de la SAS CoWatt au Pacte d'associés du 22 juillet 2021,
 - ✓ La convention de cession de créances.

5. LES PERSPECTIVES

Perspectives de développement dans le cadre de l'activité de la société

En partenariat avec les collectivités, en particulier les EPCI et le SIEM, Alter Energies va notamment continuer son développement sur les différentes énergies :

- En solaire photovoltaïque, de nouvelles zones pour le développement de centrales au sol seront à étudier. Le développement de nouvelles implantations de centrales photovoltaïques se fera en priorité sur les fonciers sans autre vocation comme les centres d'enfouissement / stockage des déchets, carrières..., ou des fonciers à proximité d'aérodromes ou d'aéroports. Les toitures photovoltaïques de grande taille (supérieures à 1 MWc, Hors partenariat Anjou Territoire Solaire) sont également un axe de développement notamment dans le secteur industriel.

Puis, le partenariat avec See You Sun pour les ombrières et installations en toiture de petite et moyenne taille continuera à être fortement mis en avant auprès des collectivités et entreprises du territoire. Cet outil va désormais être en phase opérationnelle avec la réalisation des premières installations d'ombrières.

- En éolien, Alter Energies continuera d'accompagner les Collectivités dans la maîtrise des projets de développement éolien. Deux axes seront définis pour cet accompagnement : soit l'intégration par Alter Energies des sociétés de projet avec les développeurs privés en apportant un partage de risque de développement, des capacités de réalisation de missions opérationnelles et une force décisionnelle territoriale permettant aux projets d'être mieux compris et pilotés par le territoire. Soit le portage du développement de projets directement par la SEM Alter Energies dans une démarche territoriale associant collectivités et associations citoyennes.
- En méthanisation, Alter Energies est sollicitée par plusieurs groupes d'agriculteurs qui portent des projets regroupant plusieurs exploitations. Ces projets nécessitant une certaine mise de fonds que les agriculteurs ne sont pas toujours en mesure d'apporter, la SEM est sollicitée pour être coactionnaire minoritaire. Trois premiers dossiers ont eu un avis favorable du Comité Technique, la démarche sera poursuivie avec d'autres porteurs de projets.
- En ce qui concerne les carburants alternatifs, Alter Energies a validé sa prise de participation dans la SCIC SAS Baugeois Vallée Energies Renouvelables et s'est proposée, ce qui a été accepté, comme pilote de la construction et de la gestion de la société en exploitation. Une stratégie départementale de déploiement de stations BioGNV est en cours d'étude avec le SIEM et Alter Energies s'est engagé dans de nouveaux projets : Angers Ouest à St Jean de Linières et Mauges BioGnv à la Pommeraye.

En fonction des opportunités, et en particulier en fonction des demandes et besoin des collectivités, d'autres projet d'énergies renouvelables, tels que des réseaux de chaleur et chaufferies bois, pourront être étudiés.

Un plan d'affaires est en cours de constitution afin d'être présenté et soumis à son approbation lors d'un prochain Conseil d'Administration comme le prévoit le pacte d'actionnaires d'Alter Energies.

En effet, disposant d'un capital de 6,7M€, Alter Energies est désormais soutenu par un actionariat mixte et 100% local, avec le Département de Maine-et-Loire et le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire comme actionnaires majoritaires (32% et 30% du capital respectivement) ainsi que les 9 EPCI de Maine et Loire (14% du capital) et 5 organismes bancaires (24% du capital).

L'objectif est d'appréhender sa trajectoire en matière de développement de projet et de définir le niveau de rentabilité pouvant être attendu, de façon à donner de la lisibilité sur son modèle économique et renforcer l'affectio-societatis des actionnaires autour d'un projet partagé.

Les objectifs de ce plan d'affaires sont les suivants :

- Disposer d'une vision analytique du portefeuille de la société à partir des projets en cours ou à venir
- Disposer d'une vision prospective crédible du portefeuille opérationnel

L'analyse du portefeuille actuel de la société : Alter Energies a déjà identifié en partie un portefeuille de projets de production d'énergie renouvelable, notamment autour des filières suivantes : Eolien, photovoltaïques au sol et en toiture, Bio GNV. Une vision analytique de ce portefeuille sera apportée afin de qualifier les risques associés à chaque type de projet sur des hypothèses techniques (montant des investissements, volume de productible, tarif de vente, coût de fonctionnement, ...) afin de réaliser une simulation financière de chaque projet qui fera l'objet d'une modélisation des états financiers et indicateurs de performance sur 30 ans.

La modélisation de projets types : Au-delà des projets d'ores et déjà en développement, et afin de se placer dans un exercice de projection stratégique du portefeuille potentiel de projets de la société à terme, il sera ajouté aux modélisations des opérations types pour disposer d'une vision complète de la prospective économique de la société. Il s'agira de partager les hypothèses de développement du portefeuille à venir : typologies de projets et de technologies, montants d'investissement, cadencement, modalités de commercialisation de l'énergie produite, ...

L'objectif est d'identifier les types de projets sur lesquels la société pourrait se positionner sur la base des critères suivants :

- Environnementaux, énergétiques (quantité et qualité de la production) ;
- Modèle économique des projets et mode de financement en fonction de la maturité propre de chaque projet (subventions, besoin en capitaux, avances en compte courant) ;
- Difficultés de gouvernance et besoins en accompagnement des porteurs de projet.

Cette étape doit aussi permettre de bien cibler les projets d'EnR sur le territoire et les développeurs associés. L'objet sera d'affiner la connaissance du portefeuille prévisionnel et la solidité des projets, et les niveaux de risque associés à chaque hypothèse retenue pour la réalisation du plan d'affaires.

Les premières perspectives financières indiquent la nécessité de procéder à une augmentation de capital qui est envisagée à hauteur de 6M€ pour conforter le positionnement de la société au niveau attendu.

Cette augmentation de capital a un double objectif, celui d'ancrer pleinement la stratégie de développement d'Alter Energies sur l'ensemble du territoire de Maine et Loire et celui de consolider ses capitaux propres afin de lui permettre la prise de participations dans les sociétés de projets d'énergies renouvelables et de réaliser de nouvelles opérations en investissement propre.

Rapport de Gouvernement d'Entreprise du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Il est indiqué que l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2 et son décret d'application 2017-1174 du 18 juillet 2017 oblige les S.A à établir un rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Elle opère une nouvelle répartition des mentions entre le rapport de gestion, recentré sur les informations relatives à la marche des affaires et aux risques de l'entreprise, et le rapport sur le gouvernement d'entreprise, dans lequel sont basculées certaines mentions du rapport de gestion.

Les SA à Conseil d'Administration pourront présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise au sein d'une section spécifique du rapport de gestion (C.com.art. L225-37, al.6 modifié).

SOMMAIRE

1. Modalité d'exercice de la Direction Générale
2. Composition du Conseil d'Administration
3. Liste des mandats ou fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux en 2021
4. Convention(s) conclue (s) par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale - Conventions Réglementées
5. Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital
6. Règlement Intérieur en vigueur dans la société
7. Procédures de contrôles internes
8. Autres Comités consultatifs
9. Les contrôles externes



1. Modalité d'exercice de la Direction Générale

Conformément à l'article R225-102 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a procédé au choix suivant pour la modalité d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de Commerce :

Le Conseil d'Administration du 27 mai 2015 a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société. En conséquence, le Département de Maine et Loire, représenté par Madame Marie-Josèphe HAMARD, assumera sous sa responsabilité la Direction Générale d'Alter Energies pour la durée de son mandat d'administrateur.

Sur proposition de la Présidente Directrice Générale pour l'assister dans sa mission, le Conseil d'Administration du 9 mai 2016 a nommé Monsieur Michel BALLARINI Directeur Général Délégué pour la durée du mandat de Directeur Général d'Alter Energies.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 février, 30 septembre 2020 et 13 octobre 2021 a confirmé les choix de gouvernance précités. Le Département de Maine et Loire, représenté par Madame Marie-Josèphe HAMARD, continuera d'assumer sous sa responsabilité la Direction Générale d'Alter Energies pour la durée de son mandat d'administrateur. Monsieur Michel BALLARINI continuera d'assister dans sa mission la Présidente Directrice Générale, en qualité de Directeur Général Délégué.

Du fait de la relation de travail qui le lie avec le Groupe Caisse des Dépôts, Monsieur Michel BALLARINI ne pourra contracter aucun engagement avec la Caisse des Dépôts et Consignations ou toute entreprise dépendant du groupe de celle-ci, en particulier la SCET, ces engagements étant exclusivement et expressément réservés au Président Directeur général de la Société et soumis, le cas échéant, à la procédure des conventions réglementées.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-53 du Code de commerce, il relève de la compétence exclusive du Conseil d'Administration de fixer la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

La Présidente Directrice Générale et le Directeur Général Délégué ont déclaré accepter les fonctions qui leurs sont confiées à titre gratuit. Ils sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Ils peuvent consentir des délégations de pouvoir et de signature pour une ou plusieurs opérations ou catégories de dépenses déterminées. Aucun jeton de présence et de remboursement de frais professionnels n'ont été versés aux administrateurs.

Par délibération en date du 10 février 2020, le Conseil d'Administration de la SAEML Alter Energies, conformément à l'article 17 des statuts de la société a nommé 3 Vice-Présidents au sein de la société :

- Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (S.I.E.M.L),
- La Communauté Urbaine Angers Loire Métropole,
- La Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 septembre 2020 et du 13 octobre 2021 a confirmé la nomination des 3 Vice-Présidents précités.

2. Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration de la SAEML Alter Energies est composé comme suit :

CONSEIL D'ADMINISTRATION				
ADMINISTRATEURS	MANDAT VENANT A EXPIRATION	REPRESENTANTS	DATE DE DESIGNATION	CENSEURS
I - COLLECTIVITES LOCALES Département de Maine-et-Loire S.I.E.M.L. CU Angers Loire Métropole CA Mauges Communauté Agglomération du Choletais CA Saumur Val de Loire Assemblée Spéciale des collectivités minoritaires		Marie-Josèphe HAMARD	15/07/2021	Nommés par le CA du 10.02.2020 pour une durée 6 ans renouvelable soit jusqu'à l'exercice clos au 31.12.2025 CC Vallées du Haut Anjou : Eric FREMY CC Anjou Loir et Sarthe : Jacques BLONDET
		Aline BRAY	15/07/2021	
		Guy BERTIN	15/07/2021	
		Brigitte GUGLIELMI	15/07/2021	
		Jean-Luc DAVY	13/10/2020	Nommés par le CA du 30.09.2020 pour une durée 6 ans renouvelable soit jusqu'à l'exercice clos au 31.12.2025 CC Baugeois Vallée : Dean BLOUIN
		David GEORGET	13/10/2020	
		Gilles TALLUAU	13/10/2020	
		Jean-Marc VERCHERE	11/10/2021	
		Luc PELE	09/09/2020	
		Jean-Paul BREGEON	18/10/2021	
	Anatole MICHEAUD	30/07/2020		
	Marc SCHMITTER	30.09.2020		
	Christophe GUINEHEUX	30/09/2020		
II - AUTRES ADMINISTRATEURS Caisse des Dépôts et Consignations Crédit Agricole Anjou Maine Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire Crédit Mutuel d'Anjou Banque Populaire Grand Ouest	s/exercice 2024	Olivier BOURHIS	10/01/2017	
	s/exercice 2024	Pierrick THUAUD	10/02/2020	
	s/exercice 2024	Pierre-Yves NORMAND	05/10/2020	
	s/exercice 2024	Frédéric FABIoux	07/12/2016	
	s/exercice 2024	Nicolas MARADAN	19/09/2019	

3. Liste des mandats ou fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux en 2021

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, il est communiqué ci-après la liste de l'ensemble des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la SAEML Alter Energies pour l'année 2021.

LISTE DES MANDATS 2021

ADMINISTRATEUR PUBLIC - DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE	
Mme Marie-Josèphe HAMARD	Administratrice, représentante aux Assemblées Générales, membre du Comité d'Engagement et Présidente Directrice Générale d'Alter Energies Administratrice - Membre d'Alter Gie Administratrice – représentante aux Assemblées Générales de la SAEML Mauges Energies Représentante au Comité de direction et aux Assemblées Générales de la SAS Parc de l'Hyrôme Représentante au Comité Stratégique et aux Assemblées Générales de la SAS Centrale Solaire des Buttes de la Gasneraie
Mme Aline BRAY	Administratrice d'Alter Energies et membre du Comité d'Engagement
Mme Brigitte GUGLIELMI	Administratrice d'Alter Energies et membre du Comité d'Engagement Représentante suppléante à la Commission des Marchés de la société
M. Guy BERTIN	Administrateur d'Alter Energies et membre du Comité d'Engagement Représentant titulaire à la Commission des Marchés de la société
M. Noorudine MUHAMMAD (Fin de mandat le 15.07.2021)	Administrateur d'Alter Energies et membre du Comité d'Engagement (Fin de mandat le 15.07.2021) Membre de l'Assemblée Spéciale, représentant aux Assemblées Générales et Censeur au CA d'Alter Public pour la Commune Le Lion d'Angers
Mme Françoise PAGERIT (Fin de mandat le 15.07.2021)	Administratrice d'Alter Energies et membre du Comité d'Engagement (Fin de mandat le 15.07.2021)
ADMINISTRATEUR PUBLIC - SIEML	
M. Jean-Luc DAVY	Administrateur, représentant aux Assemblées Générales d'Alter Energies et membre suppléant du Comité d'Engagement Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Cités Membre de l'Assemblée Spéciale, représentant aux Assemblées Générales et Censeur au CA d'Alter

	Public pour la commune de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray Président du SIEML et du SIVERT Maire Délégué de Daumeray commune déléguée de Morannes-Sarthe-Daumeray Conseiller communautaire de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe Membre du Conseil de surveillance de SMEGICS
M. David GEORGET	Administrateur et représentant suppléant aux Assemblées Générales d'Alter Energies et membre du Comité d'Engagement
M. Gilles TALLUAU	Administrateur d'Alter Energies Maire de la Commune de Varennes sur Loire Vice-Président du SIEML
ADMINISTRATEUR PUBLIC - CU ANGERS LOIRE METROPOLE	
M. Jean-Marc VERCHERE	Administrateur, représentant aux Assemblées Générales et Vice-Président d'Alter Energies Administrateur, Vice-Président et Représentant titulaire aux Assemblées Générales d'Alter Public, représentant titulaire à la commission des marchés Administrateur et Président Directeur Général d'Alter Services (fin de mandat le 27.09.2021) Administrateur d'Alter Cités et membre titulaire du Comité d'Engagement (fin de mandat le 11.10.2021) Pour la Ville d'Angers : Premier adjoint, rapporteur du Budget - Commission Finances : Président délégué - Commission Aménagements & Cadre de Vie : Commissaire - Commission d'Appel d'Offres (CAO) : Titulaire - Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : Titulaire - Commission Départementale de la coopération Intercommunale : Membre - Commission de contrôle : Président - SOMINVAL : Représentant - Ecole primaire René Gasnier : Représentant - GIP Terra Botanica : VP - Alter Public : Suppléant aux AG représentant la Ville d'Angers Pour Angers Loire Métropole : 1 ^{er} VP chargé de la voirie - Conseil de Communauté : VP - Commission Permanente : VP - Commission Transition Ecologique : Titulaire - Commission Aménagement et développement du territoire : VP Délégué - Pôle Métropolitain Loire Bretagne : suppléant - Parc Naturel régional Loire Anjou Touraine : comité syndical suppléant - Pôle Métropolitain Loire Angers (PMLA) : représentant - GART - groupement des autorités responsables du transport : AG : suppléant - Société des Energies Renouvelables de Monplaisir (SEREM) : titulaire - CAO - Commission d'Appel d'Offres : Président et représentant au pouvoir adjudicateur - CAO spécifique pour le Territoire intelligent : Titulaire
M. Franck POQUIN (Fin de mandat le 11.10.2021)	Administrateur, représentant aux Assemblées Générales et Vice-Président d'Alter Energies (fin de mandat le 11.10.2021) Administrateur d'Alter Services et Membre de la Commission des Marchés ((fin de mandat le 11.10.2021) Administrateur de la SEM Croissance Verte, SAFER, GIP Produit en Anjou, GIP Isle Briand, MLH Vice-Président du SIEML et de la SOMINVAL
ADMINISTRATEUR PUBLIC - CA MAUGES COMMUNAUTE	
M. Luc PELE	Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Energies et membre suppléant du Comité d'Engagement Président de la SAEML Mauges Energies Gérant de la SARL S.L.P
ADMINISTRATEUR PUBLIC - AGGLOMERATION DU CHOLETAIS	
M. Jean-Paul BREGEON	Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Energies et membre suppléant du Comité d'Engagement Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Cités pour la Ville de Cholet Membre de l'Assemblée Spéciale, représentant aux Assemblées Générales et Censeur au CA d'Alter Public pour la Ville de Cholet
ADMINISTRATEUR PUBLIC - CA SAUMUR VAL DE LOIRE	
M. Anatole MICHEAUD	Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Energies et membre du Comité d'Engagement
ADMINISTRATEUR PUBLIC - ASSEMBLEE SPECIALE DES COLLECTIVITES MINORITAIRES	
M. Marc SCHMITTER	Administrateur représentant l'Assemblée Spéciale des collectivités, Président de l'Assemblée Spéciale et Vice-Président d'Alter Energies Représentant aux Assemblées Générales d'Alter Energies de la CC Loire Layon Aubance et membre suppléant du Comité d'Engagement Membre de l'Assemblée Spéciale, représentant aux Assemblées Générales et Censeur au CA d'Alter Public pour la CC Loire Layon Aubance Président de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance
M. Christophe GUINEHEUX	Administrateur d'Alter Energies représentant l'Assemblée Spéciale des collectivités Représentant aux Assemblées Générales d'Alter Energies de la CC Anjou Bleu Communauté et membre du Comité d'Engagement Gérant associé à la SCI PATELLE – SCI GODIVERIE – SARL GOLDING – SARL A2MI – SARL PMI Associé IMAGIN VR – Associé BAO VIRTUELLE - Vice-Président d'Anjou Bleu Communauté
ADMINISTRATEURS PRIVES	
M. Olivier BOURHIS –	Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Energies et membre du Comité

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	d'Engagement en qualité de suppléant Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Eco Membre du Comité d'Engagement de la SAEML Alter Cités Administrateur et représentant aux Assemblées Générales de la SOCLOVA Administrateur et représentant aux Assemblées Générales de la SAC ALTHI Administrateur de l'OPH Angers Loire Habitat
M. Pierrick THUAUD – CREDIT AGRICOLE ANJOU MAINE	Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Energies et membre du Comité d'Engagement
M. Pierre-Yves NORMAND	Administrateur, représentant aux Assemblées Générales d'Alter Energies et membre du Comité d'Engagement
M. Frédéric FABIOUX CREDIT MUTUEL D'ANJOU	Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Energies Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Eco et membre du Comité Technique Censeur au Conseil d'Administration d'Alter Cités et représentant aux Assemblées Générales Directeur Centre d'Affaires Entreprises du Crédit Mutuel d'Anjou
M. Nicolas MARADAN BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST	Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Energies Administrateur et représentant aux Assemblées Générales d'Alter Eco et Membre du Comité Technique Représentant aux Assemblées Générales d'Alter Cités

4. Convention(s) conclue (s) par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale – Conventions Réglementées

En application des dispositions légales, il est indiqué ci-dessous les conventions intervenues directement ou par personnes interposées au cours de l'exercice 2021, à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Opérations réalisées	Nature, objet et durée
ALTER ENERGIES/ALTER GIE <ul style="list-style-type: none"> • Convention cadre 	<p>La convention cadre a pour objet de définir les secteurs d'intervention du groupement et les modalités de répartition des coûts correspondants.</p> <p>Alter Energies a décidé de confier au Groupement la réalisation des missions relevant de son objet social et principalement les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance juridique, vie sociale <p>La convention a été conclue le 19 février 2015 pour une durée d'une année reconductible tacitement par période de 12 mois.</p> <p>Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration d'Alter Energies du 16 février 2015.</p> <p>Le Conseil d'Administration du 9 mai 2016 a approuvé l'avenant modificatif à date d'effet au 1er juillet 2016 portant sur une modification des domaines d'intervention suivants : Services financiers, Gestion du personnel – Gestion des ressources humaines, Services administratifs, Assistance juridique, Accueil, Recherches et qualité, Communication et marketing, Mandataire et Coordonnateur.</p> <p>Le Conseil d'Administration du 29 janvier 2018 a approuvé l'avenant modificatif à date d'effet au 1er janvier 2017 portant sur la modification de l'article 4 sur les modalités financières pour une durée de 24 mois, reconduite tacitement par période de 12 mois.</p> <p>Le Conseil d'Administration du 25 mai 2021 a approuvé l'avenant modificatif à date d'effet au 1er janvier 2021 portant sur la modification de l'article 4 sur les modalités financières pour une durée de 24 mois, reconduite tacitement par période de 12 mois. La rémunération ne se détermine plus sur un pourcentage de loyers encaissés (1%) mais sur le coût analytique des charges de personnel du groupement correspondant aux temps passés.</p>
ALTER ENERGIES/SAS CENTRALE SOLAIRE CHAMP DE LIVEAU <ul style="list-style-type: none"> • Contrat de mandat avec la SAS Centrale Solaire Champ de Liveau 	<p>Le contrat de mandat a été approuvé par le Conseil d'Administration d'Alter Energies du 22 juin 2020.</p> <p>La SAS Centrale Solaire Champ de Liveau a décidé de confier à la SAEML Alter Energies une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée afin de réaliser les missions nécessaires à la construction de la centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Champ-de-Liveau à Montreuil Bellay.</p> <p>Ce contrat a pris effet à la date de notification par la SAS Centrale Solaire Champ de Liveau soit le 19 mai 2020 et expirera à l'achèvement de la mission du mandataire.</p> <p>Le contrat de mandat prévoit une rémunération globale et forfaitaire de 150 000 € HT réglée par le maître d'ouvrage par acomptes périodiques selon un échéancier défini.</p> <p>Le Conseil d'Administration du 25 mai 2021 a approuvé l'avenant n°1 à date d'effet au 1er</p>

	janvier 2021 modifiant la rémunération forfaitaire annuelle de 150 000 € HT à 200 000 € HT
ALTER ENERGIES/SAS CENTRALE SOLAIRE CHAMP DE LIVEAU <ul style="list-style-type: none"> • Convention de Gestion Administrative et Financière avec la SAS Centrale Solaire Champ de Liveau 	<p>La convention de Gestion Administrative et Financière a été approuvée par le Conseil d'Administration d'Alter Energies du 22 juin 2020.</p> <p>La SAS Centrale Solaire Champ de Liveau a décidé de confier à la SAEML Alter Energies une mission d'assistance portant sur des prestations de gestion juridique, administrative, comptable, fiscal et financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administratif et vie sociale : suivi polices d'assurances, intendance, préparation des assemblées, rapports de gestion, documents sociaux, comptes rendus... ; ▪ Financier : Gestion de la trésorerie, politique de placements, comptabilité générale, écriture arrêtés de comptes, paiement des factures... ; ▪ Mise en place et gestion de la dette bancaire. <p>Ces prestations seront exécutées en partie par le Groupement d'Intérêt Economique « Alter Gie » dont est membre Alter Energies, et dans le cadre d'une convention cadre de gestion administrative et financière la liant au groupement.</p> <p>Cette convention de gestion administrative et financière entre Alter Energies et la SAS Centrale Solaire Champ de Liveau a pris effet à compter du 18 décembre 2019, date d'immatriculation de la SAS et est établie pour un montant annuel révisable de 8 000 € HT, ainsi qu'un montant forfaitaire unique de 15 000 € HT pour la mise en place de la dette bancaire, auxquels s'ajoutera la taxe sur la valeur ajoutée en vigueur.</p> <p>Le Conseil d'Administration du 1er février 2021 a approuvé l'avenant à date d'effet au 1er janvier 2021 modifiant la rémunération forfaitaire annuelle de 8 000 € HT à 10 000 € HT ainsi que la rémunération pour la mise en place de la dette bancaire de 15 000 € HT à 20 000 € HT</p>
ALTER ENERGIES/SCIC-SAS Baugeois Vallée Energies Renouvelables <ul style="list-style-type: none"> • Contrat de mandat avec la SCIC-SAS B.V.E.R pour la réalisation d'une station d'avitaillement au GNC à Lasse 	<p>Le contrat de mandat a été approuvé par le Conseil d'Administration d'Alter Energies du 25 mai 2021.</p> <p>La SCIC-SAS B.V.E.R a décidé de confier à la SAEML Alter Energies une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée afin de réaliser les missions nécessaires à la construction d'une station d'avitaillement au GNC à Lasse.</p> <p>Ce contrat a pris effet à la date de notification par la SCIC-SAS BVER soit le 26 mai 2021 et expirera à l'achèvement de la mission du mandataire.</p> <p>Le contrat de mandat prévoit une rémunération globale et forfaitaire de 30 000 € HT réglée par le maître d'ouvrage par acomptes périodiques selon un échéancier défini.</p>
ALTER ENERGIES/SCIC-SAS Baugeois Vallée Energies Renouvelables <ul style="list-style-type: none"> • Convention de Gestion Administrative et Financière avec la SCIC-SAS B.V.E.R 	<p>La convention de Gestion Administrative et Financière a été approuvée par le Conseil d'Administration d'Alter Energies du 25 mai 2021.</p> <p>La SCIC-SAS B.V.E.R a décidé de confier à la SAEML Alter Energies une mission d'assistance portant sur des prestations de gestion juridique, administrative, comptable, fiscale et financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administratif et vie sociale : suivi polices d'assurances, intendance, préparation des assemblées, rapports de gestion, documents sociaux, comptes rendus... ; ▪ Financier : Gestion de la trésorerie, politique de placements, comptabilité générale, écriture arrêtés de comptes, paiement des factures, gestion et suivi des contrats d'avitaillement, d'approvisionnement, gestion et suivi de l'exploitation et des contrats ou marchés d'entretien-maintenance de la station, ... ; ▪ Mise en place et gestion de la dette bancaire. <p>Ces prestations seront exécutées en partie par le Groupement d'Intérêt Economique « Alter Gie » dont est membre Alter Energies, et dans le cadre d'une convention cadre de gestion administrative et financière la liant au groupement.</p> <p>Cette convention de gestion administrative et financière entre Alter Energies et la SCIC-SAS B.V.E.R a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2021, est établie pour un montant annuel révisable de 17 000 € HT.</p>

5. Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital

La SAEML Alter Energies n'a effectué aucune augmentation du capital sur l'exercice 2021. Par conséquent aucune délégation de compétence et de pouvoir n'a été attribuée au Conseil d'Administration.

6. Règlement Intérieur en vigueur dans la société

- Par délibération en date du 22 décembre 2009, les membres fondateurs de la SAEML Alter Energies ont approuvé les dispositions un protocole d'accord - pacte d'actionnaires définissant notamment le mode de fonctionnement de la société pour l'engagement de nouveaux investissements.
- Par décision du Conseil d'Administration du 16 février 2015, ce pacte d'actionnaires a été actualisé à l'éventualité d'investir dans des projets éoliens afin d'offrir une meilleure garantie sur les fonds investis dans la société.
- A l'occasion de l'augmentation de capital social de la SAEML Alter Energies et pour conforter sa stratégie de développement, le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 février 2020 a approuvé la substitution du Pacte d'actionnaires signé lors de la création de la Société par un nouveau pacte définissant entre les Actionnaires, les règles applicables dans les relations entre les actionnaires et les règles essentielles que les actionnaires entendent voir appliquer à la Société, ainsi que le projet qu'elle prévoit de réaliser en complément de celles prévues dans les Statuts.

Ce pacte d'actionnaires fixe les objectifs poursuivis par les actionnaires et leurs engagements respectifs. Il organise la gouvernance de la Société, détermine les modalités de rémunération des capitaux investis et arrête les modalités de transmission et de liquidité des titres de la Société.

Ce pacte d'actionnaires a notamment pour objet :

- De convenir du domaine et du champ d'intervention de la Société ;
- De fixer les règles de gouvernance de la Société et d'engagement des décisions de fonctionnement importantes et d'engagement des opérations ;
- De préciser les règles de suivi du plan d'affaires et du budget de la Société ;
- De fixer les normes relatives au niveau des capitaux propres et les objectifs de rémunération des actionnaires ;
- D'établir les règles et les conditions de cession des titres et de sortie de la Société.

Le Pacte d'Actionnaires a été conclu pour une durée de dix (10) années à compter de sa date de prise d'effet soit le 10 février 2020 et à l'issue de cette période, est renouvelable par tacite reconduction chaque année sauf dénonciation par l'une des parties.

Par décision du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2021, le règlement intérieur pour l'utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce et l'article 18 des statuts de la société, a été approuvé.

Ce dernier définit toutes les modalités de la tenue des réunions du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication et ainsi valider les délibérations du Conseil sans imposer la présence physique de la moitié des administrateurs.

Sauf disposition contraire des statuts, le règlement intérieur prévoit que sont réputés présents pour le calcul du quorum les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Le règlement intérieur de la SAEML Alter Energies restera en vigueur pour toute la durée de la société et pourra être modifié en tant que de besoin par le Conseil d'Administration.

7. Procédures de contrôles internes

Dans un souci de transparence et de qualité de l'information rendue à nos actionnaires, le présent point contient les informations relatives aux procédures de contrôles internes de la société durant l'exercice écoulé.

Pour l'année 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois à l'initiative de sa Présidente aux dates suivantes :

- Le 1^{er} février 2021
- Le 25 mai 2021
- Le 13 juillet 2021
- Le 13 octobre 2021

Les principaux sujets traités sur l'exercice 2021 ont été les suivants :

➤ Conseil d'Administration du 1^{er} février 2021

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 septembre 2020 –
- Accueil de nouveaux représentants –
- Vice-Président du Conseil d'Administration – Accueil du nouveau représentant du S.I.E.M.L -
- Résultat probable de l'exercice 2020 –
- Budget prévisionnel pour l'exercice 2021 –
- Avenant à la Convention de Gestion Administrative et Financière entre Alter Energies et la SAS Centrale Solaire Champ de Liveau –
- Contrat de prestations de services et de conseils –
- Mise en place d'un Règlement Intérieur pour l'utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication –
- Modification du règlement interne des procédures d'achats -
- Désignation des représentants d'Alter Energies au sein des instances de décision –
 - SAS Centrale Solaire de la Petite Vicomté
 - SAEML Mauges Energies
 - SAS Parc Eolien de l'Hyrôme
 - SAS Centrale Solaire des Buttes de la Gasneraie
 - SAS Anjou Territoire Solaire
- Informations Diverses –
 - Plan d'Affaires de la société – Point d'avancement
 - Avancement de la mise en place d'une grille de lecture des projets de méthanisation

➤ Conseil d'Administration du 25 mai 2021

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2021 –
- Compte de résultat et bilan au 31 décembre 2020 –
- Engagement des dossiers suivants –
 - Grille de lecture des projets de méthanisation
 - Projet de méthanisation Baugé Agri Méthane sur la commune de Baugé-en-Anjou
 - Projet de méthanisation Loire Mauges Energie à la Pommeraye sur la commune de Mauges-sur-Loire
- Cession d'actif d'Alter Energies dans la SAS Centrale Solaire Champ de Liveau
 - Agrément des projets de cessions d'actions à la société Energie Partagée Investissement et la SAS Ensoleille Sol
- Avenant au contrat de mandat entre la SAS Centrale Solaire Champ de Liveau et la SAEML Alter Energies pour la construction de la centrale photovoltaïque au sol de Champ de Liveau à Montreuil Bellay -
- Contrat de mandat entre Alter Energies et la SCIC-SAS Baugeois Vallée Energies Renouvelables pour la réalisation d'une station d'avitaillement au GNV (GNC) à Lasse –
- Convention de Gestion Administrative et Financière entre Alter Energies et la SCIC-SAS Baugeois Vallée Energies Renouvelables –

- Projet d'Avenant Modificatif à la convention cadre entre Alter Energies et Alter Gie –
- Réexamen annuel des conventions autorisées antérieurement –
- Désignation des représentants d'Alter Energies au sein des instances de décisions de :
 - La SCIC-SAS Baugeois Vallée Energies Renouvelables
 - La SAS SmiléPhotov'Bourgneuf
 - La SAS SmiléPhotov'Tiercé
- Organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire -

➤ **Conseil d'Administration du 13 juillet 2021**

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mai 2021 –
- Adhésion aux contrats de subordination et au contrat de nantissement des comptes titres de la SAS SMILEPHOTOV'BOURGNEUF –
- Approbation des Engagements des Associés de la SAS SMILEPHOTOV'TIERCE sollicités par le PRETEUR –

➤ **Conseil d'Administration du 13 octobre 2021**

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 juillet 2021 –
 - Composition du Conseil d'Administration d'Alter Energies – Accueil des nouveaux représentants –
 - Confirmation des choix de gouvernance –
 - Président du Conseil d'Administration
 - Mode d'organisation de la Direction Générale
 - Directeur Général Délégué
 - Vice-Présidents du Conseil d'Administration
 - Désignation des représentants du Département de Maine et Loire au sein du Comité d'Engagement de la société –
 - Règlement interne des procédures d'achats d'Alter Energies – Désignation d'un membre titulaire du Département de Maine et Loire à la Commission d'attribution des marchés –
 - SAS Centrale Solaire Champ de Liveau – Décision d'Alter Energies, Associé Unique de la SAS portant autorisation de la signature et l'exécution de la documentation de financement et des documents de sûretés y afférents – autorisation de caution -
 - Pouvoirs pour formalités –
- Dans le cadre de sa mission, et afin d'exercer son contrôle, le commissaire aux comptes s'est fait communiquer toutes pièces, documents et informations nécessaires.
- L'organisation générale des procédures de contrôle interne est faite avec :
- ~ Le conseil d'administration,
 - ~ La direction générale,
 - ~ Les supports techniques et d'expertises extérieurs,
 - ~ Le Comité d'Engagement,
 - ~ La commission des Marchés
 - ~ La commission d'achats interne.

Alter Energies bénéficie de l'expertise et l'expérience d'Alter Cités pour la conduite des mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée qui lui ont été confiés à travers une mise à disposition de personnel ;

Alter Energies s'appuie sur Alter Gie pour ses moyens généraux (comptabilité, ressources humaines, service Marchés, vie sociale) conformément à la convention cadre approuvée par le Conseil d'Administration du 27 mai 2015 ; par un avenant modificatif approuvé par le Conseil d'Administration du 9 mai 2016 à date d'effet au 1^{er} juillet 2016 portant sur une modification des domaines d'intervention ; par un avenant modificatif approuvé par le Conseil d'Administration du 29 janvier 2018 à date d'effet au 1^{er} janvier 2017 portant sur la modification de l'article 4 sur les modalités financières, par un avenant modificatif approuvé par le Conseil d'Administration du 25 mai 2021 à date d'effet au 1^{er} janvier 2021 portant sur la modification de l'article 4 sur les modalités financières.

L'enregistrement des factures fournisseurs est fait par un logiciel dédié permettant une traçabilité et une fiabilité du processus achat.

Alter Energies est soumis aux dispositions du Code de la commande publique en sa qualité de pouvoir adjudicateur conformément à l'article L. 12111-1 2°) et d'entité adjudicatrice conformément à l'article L1212-1 du code de la commande publique, entré en vigueur le 1^{er} avril 2019. A ce titre, la société est tenue aux obligations édictées par le Code de la commande publique. Ce dernier regroupe et organise les règles relatives aux différents contrats de la commande publique qui s'analysent, au sens du droit de l'Union européenne, comme des marchés publics et des contrats de concession.

La société est tenue à une obligation de mise en concurrence pour l'ensemble de ses achats : fournitures, services, travaux, qu'elle sera amenée à conclure pour son fonctionnement et dans le cadre de ses activités.

Des modalités de passation des marchés en procédure adaptée ont été arrêtées librement par Alter Energies, pouvoir adjudicateur : L'ensemble des achats de fournitures, travaux et prestations de service doivent faire l'objet d'une mise en concurrence systématique à la suite de mesures de publicité.

Des seuils uniformes pour les achats de fournitures et de services d'une part, pour les achats de travaux d'autre part, ne relevant pas de procédures réglementées ont été arrêtés au vu de l'analyse des achats de la société, qui déterminent les mesures de publicité et les procédures à mettre en œuvre et attribuent le pouvoir de décision.

Le Conseil d'Administration du 1^{er} février 2021 a approuvé les nouvelles modalités de passation de marchés d'Alter Energies pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice (publicités, procédures et réunions d'attribution) dans le cadre des procédures non réglementées.

Le groupe de travail constitué pour la mise en place du Règlement Européen pour la Protection des Données a audité les personnes désignées par métiers afin de cartographier la gestion des données personnelles traitées par Alter. Pour le suivi et la mise en place des registres éventuels, il a été désigné un D.P.O (Délégué de la Protection des Données).

Le Conseil d'Administration du 9 mai 2016 a donné pouvoir à son Directeur Général, Marie-Josephe HAMARD et à son Directeur Général Délégué, Michel BALLARINI, pour déléguer de manière effective et permanente sa signature pour engager les achats sous conditions de seuils. Cette délégation touche les personnes salariées cadres du GIE afin de pouvoir appliquer efficacement et dans la transparence la politique d'achat de l'entreprise, suivant des modalités qui respectent les différents seuils de publicité et de formalisation récemment approuvés.

8. Autres Comités consultatifs

Afin d'éclairer les décisions du Conseil d'Administration par un avis technique, il a été créé en application des dispositions de l'article R.225-29 du Code de commerce, un Comité d'Engagement. Ce dernier exerce son activité sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

Le Comité a un rôle consultatif. A ce titre, il se réunit préalablement aux réunions du Conseil d'Administration afin de lui proposer un avis écrit technique, juridique et financier motivé sur la pertinence du projet envisagé notamment pour toutes les décisions suivantes :

- Engagement de toutes nouvelles opérations d'investissement ou de prises de participation,
- Engagement de travaux,
- Cession d'actif.

Il a pour mission :

- de valider toute étude technique, financière ou juridique,
- d'émettre tout avis et recommandation,
- de sécuriser et de valider d'un point de vue technique, économique, financier ou juridique la viabilité, comme l'ingénierie, de toutes les opérations d'investissement ou de désinvestissement qui seront présentées au Conseil d'Administration.

Par décision du Conseil d'Administration du 10 février 2020 et suite à l'augmentation de capital permettant l'entrée des neufs EPCI du Maine-et-Loire, un nouveau Comité d'engagement a été constitué. Ce dernier exercera son activité sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Engagement au 31 décembre 2021 est composé de la façon suivante :

- Le (la) Président(e) Directeur Général de la Société
- Le Directeur Général Délégué de la Société
- Trois représentants du Département
- Deux représentants du S.I.E.M.L
- Trois représentants des EPCI dont le représentant de la collectivité concernée par le projet, administrateurs ou membres de l'Assemblée spéciale
- Un représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Un représentant du Crédit Agricole Anjou Maine
- Un représentant de la Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire
- Un représentant du Crédit Mutuel d'Anjou
- Un représentant de la Banque Populaire Grand Ouest

Les membres du Comité d'Engagement pourront, en tant que de besoin et d'un commun accord, faire appel à des personnes qualifiées qui assisteront au comité avec voix consultative. Chaque membre titulaire peut désigner un suppléant.

Il est indiqué qu'à l'exception de la Présidente Directrice Générale, chaque membre du Comité dispose d'une voix.

Pour l'année 2021, le Comité d'Engagement s'est réuni quatre fois à l'initiative de sa Présidente aux dates suivantes :

- Le 23 février 2021
 - Grille de lecture des projets de méthanisation
 - Projet de méthanisation Baugé Agri Méthane sur la commune de Baugé-en-Anjou
 - Projet de méthanisation Loire Mauges Energie à la Pommeraye sur la commune de Mauges-sur-Loire
- Le 9 septembre 2021
 - Projet de méthanisation de la SAS Lampa sur la commune de Durtal
- Le 19 octobre 2021
 - Projet de Station GNV Angers-Ouest sur la commune de Saint-Léger-de-Linières
- Le 13 décembre 2021
 - Projet de Centrale Solaire de la Courterrie sur la commune du Val d'Erdre d'Auxence
 - Projet de Centrale Solaire de l'Ebeaupinière sur la commune de Segré en Anjou Bleu
 - Projet de Méthaniseur Loire Mauges Energie sur la commune de Mauges sur Loire
 - Projet de Mauges BioGNV sur la commune de la Pommeraye

9. Les contrôles externes

Aucun contrôle externe n'est intervenu au cours de l'exercice 2021.



SOREGIES SEML
78, Avenue Jacques Coeur
86009 POITIERS cedex

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

SOMMAIRE

ACTIF - Bilan actif	1
PASSIF - Bilan passif	2
Compte de Résultat	3
Règles et Méthodes Comptables	4
Evénements Significatifs survenus au cours de l'exercice	12
Résultat de l'exercice	15
Immobilisations	16
Amortissements	17
Provisions	18
Créances et dettes	19
Produits à recevoir	20
Charges à payer	21
Charges et produits constatés d'avance	22
Liste des filiales et participations	23
Entreprises liées et participations	24
Composition du capital social	25
Variations des capitaux propres	26
Ventilation du chiffre d'affaires	27
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	N/A
Engagements financiers hors bilan	28
Engagements sociaux hors bilan	29
Effectif moyen	30

BILAN ACTIF

	2021			2020
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	16 417 010	12 698 003	3 719 007	3 287 580
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	156 838 091	80 848 197	75 989 895	76 139 340
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>173 255 102</i>	<i>93 546 200</i>	<i>79 708 902</i>	<i>79 426 920</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 030 701	3 934	1 026 768	1 026 947
Constructions	23 757 191	15 253 662	8 503 530	4 494 571
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 868 187	2 152 878	715 310	802 032
Autres immobilisations corporelles	96 615 979	26 025 704	70 590 275	69 455 453
Immobilisations en cours	4 462 938		4 462 938	4 862 590
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>128 734 997</i>	<i>43 436 177</i>	<i>85 298 820</i>	<i>80 641 593</i>
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	143 077 079	4 559 863	138 517 216	136 242 118
Créances rattachées à des participations	337 715		337 715	333 277
Autres titres immobilisés				
Prêts	2 048		2 048	7 233
Autres immobilisations financières	50 771 690		50 771 690	52 465 556
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>194 188 531</i>	<i>4 559 863</i>	<i>189 628 668</i>	<i>189 048 184</i>
ACTIF IMMOBILISE	496 178 630	141 542 240	354 636 389	349 116 697
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	7 442 590	56 923	7 385 667	4 900 433
En cours de production de biens	(5 872)		(5 872)	70 963
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	227 188		227 188	227 188
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>	<i>7 663 906</i>	<i>56 923</i>	<i>7 606 983</i>	<i>5 198 583</i>
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	14 940		14 940	14 683
Clients et comptes rattachés	171 912 698	1 524 442	170 388 255	101 109 276
Autres créances	34 328 431	1 557 486	32 770 945	64 310 270
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>206 256 069</i>	<i>3 081 928</i>	<i>203 174 140</i>	<i>165 434 230</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :	33 916 337		33 916 337	36 416 337
Disponibilités	215 668 500		215 668 500	82 206 732
Charges constatées d'avance	10 418 369		10 418 369	23 750 227
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>260 003 206</i>		<i>260 003 206</i>	<i>142 373 296</i>
ACTIF CIRCULANT	473 923 181	3 138 851	470 784 329	313 006 110
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	970 101 810	144 681 092	825 420 719	662 122 806

BILAN PASSIF

	2021	2020
Capital social ou individuel Dont versé : 25 726 600	25 726 600	25 726 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	119 674 739	119 674 739
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	2 572 660	2 572 660
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	97 598 889	63 239 562
Report à nouveau		
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	17 509 028	50 001 326
<i>Total situation nette</i>	<i>263 081 916</i>	<i>261 214 887</i>
Subventions d'investissement	15 994 268	15 464 717
Provisions règlementées		
CAPITAUX PROPRES	279 076 184	276 679 604
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	15 149 255	15 428 574
AUTRES FONDS PROPRES	15 149 255	15 428 574
Provisions pour risques	4 868 648	4 026 765
Provisions pour charges	181 405	242 978
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 050 053	4 269 743
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	83 434 394	120 936 645
Emprunts et dettes financières divers	224 255 460	106 090 387
<i>Total dettes financières</i>	<i>307 689 853</i>	<i>227 027 032</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	19 740 811	17 981 544
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 157 616	61 033 464
Dettes fiscales et sociales	71 558 287	21 119 908
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>186 456 713</i>	<i>100 134 916</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	977 177	573 127
Autres dettes	1 217 872	1 172 592
<i>Total dettes diverses</i>	<i>2 195 049</i>	<i>1 745 719</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	29 803 611	36 837 217
DETTES	526 145 227	365 744 884
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	825 420 719	662 122 806

SOREGIES SEML

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2021	31/12/2020
Ventes Energie Electrique	480 778 877	350 563 210
Ventes Energie Gaz	14 657 267	12 363 498
Prestations de Services	21 833 105	18 000 650
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	517 269 249	380 927 359
Production Immobilisée	1 867 634	1 645 692
Production Stockée	-76 834	-104 500
Autres Produits d'Exploitation	8 823 725	8 314 842
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	527 883 773	390 783 393
Achats de Matériels	-1 630 346	- 1 297 272
Achats d'Energie	455 139 391	311 268 708
Autres Achats Non Stockés	8 211 836	7 484 274
Services Exterieurs (Frais Généraux)	11 118 586	9 681 654
Impôts, taxes et versements assimilés	1 840 284	2 158 710
Salaires et Charges Sociales	17 563 249	16 044 019
Autres Charges de Gestion Courante	2 475 413	1 884 135
Dotations aux Provisions et aux Amortissements	11 406 291	10 880 646
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	506 124 703	358 104 875
RESULTAT D'EXPLOITATION	21 759 070	32 678 518
Résultat Financier	4 040 201	17 377 464
Résultat Exceptionnel	- 3 840 518	7 087 406
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	21 973 047	57 143 388
Participation des salariés	0	262 128
Impôts sur les Bénéfices	4 449 725	6 879 934
RESULTAT NET	17 509 028	50 001 326

Règles et Méthodes Comptables

Société : SOREGIES SEML
Adresse : 78, Avenue Jacques Cœur, 86000 POITIERS

SIRET : 45088922500014
APE : 3513Z

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (voir éléments significatifs),
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

✓ Immobilisations Incorporelles :

Au cours de l'exercice 2010, SOREGIES a comptabilisé en immobilisations incorporelles le contrat d'accès à la production signé en janvier 2008, pour un montant de 156,8 M€. Ce contrat est amorti sur 25 années, durée d'exploitation de la centrale de production à laquelle il est rattaché.

Le montant net au 31 décembre 2021 de cet investissement s'élève à **96 423 K€** avant dépréciation. Sur ce sujet voir paragraphe sur les événements significatifs.

Pour le reste, les immobilisations incorporelles sont essentiellement des logiciels qui sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, soit de 1 à 10 ans.

Les dépenses concourant au développement d'un projet sont comptabilisées en En-Cours d'immobilisations et immobilisées lorsque le logiciel est achevé et utilisé par l'entreprise.

Dépréciation : lorsque la valeur estimée de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

SOREGIES SEML

✓ Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, en fonction de leur type :

	RESEAU	N° compte	Durée
Réseaux Gaz			
	Citernes	2252322	40 ans
	Postes de détente	2252323	30 ans
	Réseau	2252324	50 ans
	Comptages	2252620	20 ans
Réseaux Câblés			
	Génie Civil réseau	2252630	40 ans
	Réseau télédistribution	2252630	15 ans
	Branchements de télédistribution	2252630	15 ans
	Appareillage électronique	2252630	5 ans
	OUTIL DE TRAVAIL	N° compte	Durée
Bâtiments et terrains			
	Terrains nus	2110000	N.A.
	Agencements sur Terrains	2120000	30 ans
	Bâtiments administratifs	2131000	30 ans
	Installations générales, agencements	2135000	15 ans
Biens individualisés			
	Centrale Saint-Avoid (droit de tirage)	2081000	25 ans
	Matériels & Outillages	2150000	5 à 10 ans
	Matériel de transport	2182000	5 à 7 ans
	Matériel de bureaux & informatique	2183000	2 à 5 ans
	Mobilier de bureau	2184000	10 ans

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût des immobilisations produites en interne comprend tous les coûts de main d'œuvre, de matériels, les charges de la Direction Opérateur de Réseau et de la Direction Construction des Réseaux, ainsi que les charges indirectes.

Biens concédés : SOREGIES exploite depuis le 1^{er} janvier 2004 les réseaux de distribution de gaz en vertu d'une délégation de service public que lui a concédée le Syndicat Energies Vienne.

Un contrat de concession a été établi entre les deux parties pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2004, un nouveau contrat a été signé en 2008 pour tenir compte de l'apport du réseau Electrique à SRD.

SOREGIES SEML

SOREGIES est également retenue dans le cadre de Délégations de Service Public en Indre & Loire, Vendée et Maine & Loire, pour la gestion de réseaux de Gaz Naturel et de Gaz Propane.

Les immobilisations relevant du régime de la concession figurent au bilan :

pour leur valeur d'apport pour celles remises par les concédants à titre gratuit.

pour leur coût d'acquisition, lorsqu'elles sont financées dans le cadre des concessions par SOREGIES (travaux d'extension).

La contrepartie de la valeur des biens apportés par les concédants est enregistrée au passif dans le compte "Droits du Concédant", poste "Autres Fonds Propres".

Les immobilisations apportées par les autorités concédantes à la concession donnent lieu à la comptabilisation d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie, sans incidence sur le compte de résultat, avec pour contrepartie une dépréciation du compte "Droits du Concédant".

Les immobilisations financées par le concessionnaire dans le cadre de travaux d'extension donnent lieu à comptabilisation d'un amortissement économique sur la durée de vie du bien.

✓ **Immobilisations financières :**

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur historique. Le cas échéant, à la clôture de l'exercice, ils sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Cf. faits marquants

✓ **Stocks et Travaux En Cours :**

Ce poste est constitué :

Par des matériels qui sont utilisés lors de la construction ou de l'entretien des réseaux de distribution d'Electricité et de Gaz. Ils sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une provision est constituée pour tenir compte de la dépréciation de certains de ces matériels.

Par du gaz propane, stocké en cuves avant distribution, et valorisé au coût moyen d'achat du mois de décembre, ou, s'il est inférieur à ce coût, au prix de vente.

Par des en-cours sur les travaux d'Eclairage Public, composés par des factures de sous-traitance et des matériels déjà affectés aux chantiers concernés.

Des Certificats d'Economie d'Energie CEE

Par des travaux stockés constitués :

De temps passés par les salariés SOREGIES sur des projets "SRD",
De matériels achetés par SOREGIES et affectés à des projets "SRD",

Ces travaux sont stockés avant d'être facturés à terminaison à SRD.

SOREGIES SEML

✓ **Créances d'exploitation :**

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale et intègrent en outre le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, ainsi que l'énergie en compteur non relevée ou non facturée.

L'énergie en compteur de SOREGIES est calculée en intégrant la part fourniture ainsi que la part acheminement pour les clients C5 (anciens tarifs bleus) aux tarifs réglementés de ventes, le calcul de la part acheminement est réalisé par le gestionnaire de réseau. Seule la partie fourniture est comptabilisée dans Sorégies.-

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable. Une dépréciation de 1.5 M€ a été constituée concernant le compte courant de Soregies Services.

Le risque de non-recouvrement des créances clients est déterminé statistiquement, et apprécié par type de créance.

Les autres créances sont composées principalement de comptes courants auprès des sociétés du groupe, pour 29.1 M€ en valeur nette.

✓ **Disponibilités :**

Les disponibilités sont constituées :

De valeurs mobilières de placement inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition, essentiellement composées de dépôts à terme.

Des liquidités immédiatement disponibles.

Le cas échéant, à la clôture de l'exercice, ils sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

✓ **Subventions d'Investissement :**

Les subventions d'investissement sont comptabilisées lors de leur versement par les organismes distributeurs (SEV, communes).

Les subventions qui servent à financer le réseau gaz sont ensuite rapportées au compte de résultat sur une durée de 40 ans.

✓ **Provisions :**

Les provisions pour risques et charges sont constituées essentiellement par :

Une provision destinée à couvrir les opérations relatives aux Risques de Marchés (achat et vente d'énergie),

Une provision destinée à couvrir les coûts liés aux médailles professionnelles du travail,

SOREGIES SEML

Une provision destinée à couvrir partiellement le coût du rattachement du régime de retraite des IEG (Industries Electrique et Gazière) au régime général, et notamment le financement des droits spécifiques passés des agents IEG,

Une provision destinée à couvrir les coûts de requalification des cuves gaz, obligatoire tous les 10 ans,

Une provision pour renouvellement des compteurs gaz.

✓ **Compte "Droits du Concédant" :**

Figurent dans ce compte qui permet à nos concédants d'avoir un suivi patrimonial de ses actifs concédés :

le montant du réseau mis à disposition par le concédant au 1^{er} janvier 2004, ainsi que ceux remis à titre gratuit depuis cette date diminué des amortissements de ces ouvrages.

le montant des réseaux remis par les concédants dans le cadre des DSP gaz gérées dans les départements voisins, diminué des amortissements de ces ouvrages.

✓ **Dettes financières :**

Ce poste est composé principalement du solde des emprunts contractés pour financer :

le développement de nos réseaux gaz en dehors du département, pour 22 M€

La participation à l'augmentation de capital de filiales pour 2.2M€

la 2^{ème} tranche du financement de notre contrat d'accès à la production, pour 50.3 M€ ,

Cet emprunt fait l'objet de contrats de couvertures sur le restant à rembourser.

Un prêt court terme de 2.5 M€

Un prêt pour les nouveaux bâtiments du siège 4.3 M€

Une avance remboursable de 1.15 M€

les intérêts courus sur ces emprunts au 31 décembre, soit 1.9 M€ .

✓ **Dettes financières diverses :**

Elles sont composées principalement des éventuels comptes-courants créditeurs intragroupe.

✓ **Produits Constatés d'Avance :**

Ce poste est constitué :

Par les abonnements facturés d'avance aux clients,

Par des PCA sur les ventes liées aux garanties de capacité et CEE

Par le solde du prix de vente d'une option de 26 MWH (sur 200 au total) sur notre outil de production de Saint-Avoid.

SOREGIES SEML

Nous avons validé auprès de l'administration fiscale l'étalement sur la durée restant à courir de notre contrat de cette prime à l'investissement, le solde restant à ramener au compte de résultat au titre des exercices futurs est de 11.78 M€ au 31 décembre 2021.

✓ **Transfert de charges :**

Pour financer la construction des réseaux Gaz, SOREGIES perçoit des subventions par l'intermédiaire du concédant, le SEV et de la part des communes à qui nous avons demandé une participation financière pour la réalisation de travaux.

Ces subventions, comptabilisées en classe 13 au passif du bilan, sont rapportées au compte de résultat sur une durée de 40 ans.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements qui grèvent chaque année le résultat d'exploitation de l'exercice.

Or, les reprises de subventions sont par nature affectées au résultat exceptionnel.

Afin de permettre une meilleure lecture du résultat d'exploitation, il est donc décidé de comptabiliser ces reprises de subventions au résultat d'exploitation par le biais du compte "Transfert de Charges".

✓ **Engagements en matière de retraites et autres droits sociaux :**

Droits Spécifiques (Passés et Futurs) :

La CNIEG (Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières) communique chaque fin d'année à l'ensemble des entreprises du secteur les modes de calculs de leurs divers engagements au 31 décembre en matière de financement des retraites.

Cette communication nous permet de valoriser le montant global de nos engagements, soit un total de **14.17 M€**, non compris les frais de gestion et les autres prestations de services (voir Autres Engagements).

Ce montant est couvert par :

D'une part une provision de 0.9 M€,
et, pour le complément, par un contrat d'externalisation.

Le calcul de ces engagements est effectué avec un taux d'actualisation de **2.25%** (contre 2.75% en N-1) afin de tenir compte de la durée de ceux-ci ainsi que de l'évolution des taux d'intérêts sur ces dernières années.

NB : une valorisation de ces engagements avec des taux respectifs de 2% et 2.5% aurait une incidence globale sur le montant de ces engagements respectivement de **+0.91 M€** et **-0.82 M€**.

Indemnité de Fin de Carrière :

L'ensemble du passif est géré par un prestataire externe. Nous avons fait réévaluer notre en-cours au 31 décembre 2021, celui-ci s'élève à 1.28 M€ et il est intégralement couvert.

SOREGIES SEML**Autres engagements :**

Les autres engagements (calculés avec un taux d'actualisation de 2.75 %) de la société au titre des retraites s'élèvent à 4 140 264€. Détail page 29
Ces divers engagements sont inscrits "Hors Bilan" au 31 décembre 2021.

L'activité "Trading" :

Cette activité a représenté sur l'exercice 2021 environ 40.40% du chiffre d'affaires total de la société.

Nous avons comptabilisé cette activité en produits avec les charges correspondantes.

Les engagements au 31 décembre 2021 concernant cette activité pour les années à venir sont les suivants :

2022	15 038	Mwh
2023	29 696	Mwh
2024	74 226	Mwh
2025	33 580	Mwh

Certificats d'Economie d'Energie :

Au 31 décembre 2021, notre société s'inscrit dans le cadre d'une obligation quadriennale pour la période 2018-2021.

Nos obligations pour la période 2018-2021 s'élèvent à :

CEE Classiques : 668 GWh
CEE précarités : 220 GWh

Nos obligations pour 2021 s'élèvent à :

CEE Classiques : 166.7 GWh
CEE précarités : 55.5GWh

Nos obligations sont couvertes au 31/12/2021. Nous avons comptabilisé un stock de CEE correspondant à 573Gwh cumac classiques et 483Gwh cumac précarité pour un montant de 6 349K€. Les CEE sont valorisées au dernier prix d'achat connu.

Consolidation : la société SOREGIES établit au 31 12 des comptes consolidés, en tant que tête de groupe, intégrant les sociétés suivantes :

SOREGIES SEML

Part de SOREGIES dans le Capital	Siège social	Libellé	Méthode
100,00%	Poitiers	SRD	Globale
100,00%	Poitiers	SERGIES	Globale
100,00%	Poitiers	SOREGIES SERVICES	Globale
66.53%	Poitiers	ALTERNA	Globale
8,68%	Carmaux	ENE'O (clôture 30/09)	Equivalence
45%	Champs s/ Marne	ALTSIS	Globale
25%	Poitiers	ZE ENERGIES VIENNE	Equivalence
10,00%	La Roche/Yon	VENDEE ENERGIE	Equivalence
9.50%	Lannemezan	ESL	Equivalence

Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la société Sorégies a opté pour l'intégration fiscale.

Sorégies est la société Intégrante. Les sociétés intégrées sont les sociétés SRD et Soregies Services.

Evénements significatifs survenus au cours de l'exercice

Appels de marge :

Dans le cadre de ses opérations d'achats et de reventes d'énergies sur le marché, notamment réalisés dans le cadre de l'approvisionnement d'ALTERNA, Soregies a signé des contrats d'approvisionnement avec différentes contreparties.

Ces contrats prévoient des appels de marge à verser par l'une ou l'autre des parties en fonction de fortes variations à la hausse ou à la baisse du marché de l'électricité.

Les appels de marge versés par les contreparties en faveur de Sorégies s'élèvent à **118 M€** au 31/12/2021.

Contrat de droit de tirage (centrale de Saint-Avoid) :

Au cours de l'exercice 2010, SOREGIES a comptabilisé en immobilisations incorporelles le contrat d'accès à la production signé en janvier 2008, pour un montant de 156,8 M€. Ce contrat est amorti sur 25 années, durée d'exploitation de la centrale de production à laquelle il est rattaché.

Le montant net au 31 décembre 2021 de cet investissement s'élève à **96 423 K€** avant dépréciation.

Compte-tenu des évolutions intervenues sur les marchés altérant la rentabilité des cycles combinés gaz, nous avons sollicité en 2016 un expert indépendant qui a mené des études successives afin d'évaluer ce cycle à la fin de cet exercice.

En conséquence, il avait été comptabilisé en charges exceptionnelles une dépréciation de 81,5M€ correspondant à la moyenne des 3 études réalisées.

Depuis, tous les ans un Expert indépendant réalise 3 études afin de valoriser le Cycle.

Sur 2021-2022, 3 études avaient également été conduites afin de le valoriser le cycle. Les conclusions de cette étude ont conduit à la comptabilisation d'une reprise de 7.127 M€ dont une reprise d'exploitation de 6.4 M€ et une reprise de 0.7 M€ en exceptionnel.

La dépréciation du Cycle au 31 décembre 2021 s'élève à 20 433 K€.

Nous ferons procéder à des actualisations de cette étude par l'Expert fin 2022 et début 2023.

Titres de participation :

Prises de participation :

Au cours de l'exercice 2021, SOREGIES a :

SOREGIES SEML

Racheté 100 actions et a cédé 1 755 actions de la société Alterna, ce qui porte sa détention à 66.53%

Souscription à l'augmentation de capital de ZE ENERGIES VIENNE à hauteur de 5 %

Rachat des actions de GES pour 2.96 %

Souscription au capital de la société Energie Fermière à hauteur de 10 %

Provision :

Compte-tenu de l'évolution de la conjoncture et des résultats de la Société Sorégies Services, une provision pour dépréciation de la totalité du compte courant a été constituée sur l'exercice pour 1 557 K€. Par ailleurs, la société a constitué une provision pour risque à hauteur de 900 K€.

Alimentation du Compte gagé :

Créé pour des raisons liées au contrat de financement de la centrale de Saint-Avoid et à ses couvertures, le compte gagé a été :

Alimenté à hauteur de **0.21 M€** par les intérêts

50% de l'EBITDA du Cycle **4.17 M€** ,

Paiement de l'échéance du prêt sur le compte gagé **-6.1 M€**

conformément à l'avenant signé en 12/2018 avec le pool bancaire.

Portant ainsi son montant à **50.73 M€**.

Cette somme est comptabilisée avec les immobilisations financières inscrites à l'actif de notre bilan.

Covid

Dans le cadre de la crise Covid, le groupe avait mis en place par prudence un prêt garanti par l'état à hauteur de 20 M€. Ce prêt a été intégralement remboursé en avril 2021.

Prix de l'électricité et du gaz

Les marchés de l'Energie subissent depuis plusieurs mois de fortes variations nécessitant l'arrêt de la commercialisation de certaines offres. Compte tenu de la stratégie d'approvisionnement et de la couverture des risques, les impacts financiers associés ont été maîtrisés sur l'année 2021. Par prudence, compte tenu du contexte économique la dépréciation des créances clients a été adaptée.

Evènements postérieurs à la clôture

La crise internationale, l'envolée des prix de marché sur le début de l'année 2022 et le blocage du TRV n'ont pas d'impact sur les estimations, les provisions et les dépréciations comptabilisées au 31 décembre 2021.

SOREGIES SEML

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

TOTAL DU BILAN	825 420 719
TOTAL DES PRODUITS	543 063 938
TOTAL DES CHARGES	525 554 909
RESULTAT DE L'EXERCICE	17 509 028

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2021	Augmentations	
		Réévaluations courant 2021	Acquisitions courant 2021
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	171 227 528		2 027 574
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	171 227 528		2 027 574
Immobilisations corporelles			
Terrains	1 030 701		
Constructions :			
- Constructions sur sol propre	13 485 720		2 838 284
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	5 642 798		1 790 390
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 812 058		56 129
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	65 839 115		2 546 381
- Matériel de transport	360 713		
- Matériel de bureau et mobilier informatique	3 316 044		518 003
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	4 862 590		8 361 842
Avances et acomptes			
<i>Total immobilisations corporelles</i>	97 349 739		16 111 028
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	141 135 258		2 841 453
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	52 472 789		8 476 668
<i>Total immobilisations financières</i>	193 608 047		11 318 121
TOTAL GENERAL	462 185 313		29 456 723

	Diminutions		Valeur brute fin 2021	Valeur d'origine
	Virements courant 2021	Cessions courant 2021		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			173 255 102	
<i>Total immobilisations incorporelles</i>			173 255 102	
Immobilisations corporelles				
Terrains			1 030 701	
Constructions :				
- Sur sol propre			16 324 003	
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions			7 433 188	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			2 868 187	
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers	19 244		68 366 252	
- Matériel de transport			360 713	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			3 834 046	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	8 761 493		4 462 938	
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	8 780 737		104 680 029	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	561 918		143 414 793	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	10 175 719		50 773 738	
<i>Total immobilisations financières</i>	10 737 637		194 188 531	
TOTAL GENERAL	19 518 374		472 123 662	123 16

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2021	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres immobilisations incorporelles	64 239 494	8 873 372		73 112 866
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	64 239 494	8 873 372		73 112 866
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 754	180		3 934
Constructions :				
- Constructions sur sol propre	11 230 131	347 552		11 577 683
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des c	3 403 816	272 163		3 675 979
Installations techniques, matériel et outillage indust.	2 010 026	142 851		2 152 878
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	12 371 997	1 436 448	8 503	13 799 942
- Matériel de transport	337 261	12 765		350 026
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 779 735	190 288		2 970 023
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	32 136 721	2 402 247	8 503	34 530 465
TOTAL GENERAL	96 376 215	11 275 619	8 503	107 643 331

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcmnts et amngmt des const.							
Inst tech, matériel et outillages industriels							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcmnts et amngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition des titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL non ventilé							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2021	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2021
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 2021	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2021
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme	2 000 000					2 000 000
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>	<i>2 000 000</i>					<i>2 000 000</i>
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations	242 978				61 573	181 405
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>	<i>242 978</i>				<i>61 573</i>	<i>181 405</i>
Autres provisions pour risques et charges	2 026 765	1 027 706			185 824	2 868 648
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 269 743	1 027 706			247 397	5 050 053
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles	27 561 113				7 127 779	20 433 334
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation	4 559 863					4 559 863
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours	53 957	2 966				56 923
Sur comptes clients	1 716 609				192 167	1 524 442
Autres provisions dépréciations		1 557 486				1 557 486
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	33 891 542	1 560 452			7 319 946	28 132 048
TOTAL GENERAL	38 161 286	2 588 158			7 567 343	33 182 101
Dont dotations et reprises d'exploitation		130 672			6 625 062	
Dont dotations et reprises financières		1 557 486				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		900 000			942 281	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	337 715		337 715
Prêts (1) (2)	2 048	1 831	217
Autres immobilisations financières	50 771 690		50 771 690
<i>Total actif immobilisé</i>	<i>51 111 452</i>	<i>1 831</i>	<i>51 109 621</i>
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	2 604 038	2 604 038	
Autres créances clients	169 323 600	169 323 600	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	116	116	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	348	348	
Impôts sur les bénéfices	3 780 679	3 780 679	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 004 176	1 004 176	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	162 660	162 660	
Divers			
Groupe et associés (2)	29 122 168	29 122 168	
Débiteurs divers	258 283	258 283	
<i>Total actif circulant</i>	<i>206 256 069</i>	<i>206 256 069</i>	
Charges constatées d'avance	10 418 369	10 418 369	
TOTAL DES CREANCES	267 785 890	216 676 269	51 109 621
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	5 186		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi	83 434 394	14 438 615	39 329 238	29 666 541
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	120 184 233	118 456 403	1 727 830	
Fournisseurs et comptes rattachés	114 898 427	114 898 427		
Personnel et comptes rattachés	4 172 958	4 172 958		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 699 906	2 699 906		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	8 183 280	8 183 280		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	56 502 142	56 502 142		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	977 177	977 177		
Groupe et associés (2)	104 071 227	104 071 227		
Autres dettes	1 217 872	1 217 872		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	29 803 611	29 803 611		
TOTAL DES DETTES	526 145 227	455 421 618	41 057 068	29 666 541
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		134 436 919		
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		42 111 839		
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés (personnes physiques)				

PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2021	2020
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	120 665 354	62 643 431
Autres créances	253 239	447 552
<i>Total créances</i>	120 918 593	63 090 983
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
TOTAL	120 918 593	63 090 983

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2021	2020
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 931 662	1 939 073
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>	<i>1 931 662</i>	<i>1 939 073</i>
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 691 193	34 680 435
Dettes fiscales et sociales	7 375 788	7 209 568
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>72 066 981</i>	<i>41 890 003</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	289 710	123 512
Autres dettes	812 383	773 581
<i>Total dettes diverses</i>	<i>1 102 092</i>	<i>897 093</i>
Autres		
<i>Total autres dettes</i>		
TOTAL	75 100 734	44 726 170

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2021	2020
Charges d'exploitation :		
ACHATS ENERGIE	1 953 184	1 718 287
AUTRES ACHATS NON STOCKES	127 826	127 826
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	274 962	438 859
AUTRES		46 426
GARANTIES DE CAPACITE & CEE	8 062 396	21 418 829
<i>Total charges d'exploitation</i>	<i>10 418 369</i>	<i>23 750 227</i>
Charges financières :		
<i>Total charges financières</i>		
Charges exceptionnelles :		
<i>Total charges exceptionnelles</i>		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	10 418 369	23 750 227
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	10 418 369	23 750 227

Nature des produits	2021	2020
Produits d'exploitation :		
GARANTIES DE CAPACITE & CEE	17 418 696	23 492 031
ABONNEMENTS	605 779	563 899
PAIEMENT AVANCE SUR LIVRAISON ENERGIE	11 778 290	12 684 312
EP NEUF	847	96 975
<i>Total produits d'exploitation</i>	<i>29 803 611</i>	<i>36 837 217</i>
Produits financiers :		
<i>Total produits financiers</i>		
Produits exceptionnels :		
<i>Total produits exceptionnels</i>		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	29 803 611	36 837 217
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)	29 803 611	36 837 217

TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(19 385 242)	(13 086 990)
---	---------------------	---------------------

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
FILIALES (PLUS DE 50%)										
ALTERNA	719 966	14 558 877	67	10 191 596	10 191 596			335 588 226	3 654 089	
SOREGIES SERVICES	1 151 347	(1 150 727)	100	4 399 863		1 531 476		9 101 629	(1 331 355)	
SRD	3 800 000	179 035 356	100	60 690 639	60 690 639			74 385 761	15 608 615	6 956 766
SERGIES	10 100 010	44 350 454	100	60 628 980	60 628 980	26 718 752		18 388 535	8 634 434	1 690 068
PARTICIPATIONS (ENTRE 10 e										
ENE'O	6 475 000	10 249 464	9	562 310	562 310			11 533 604	341 615	15 745
ENERCVL	4 000 000		10	750 000	750 000			(1)	(1)	
VENDEE ENERGIES	11 539 077	(1)	10	1 400 161	1 400 161			13 505 177	1 366 900	66 757
SEM du bois de la Mothe Chand	37 000 000	(1)	2	600 000	600 000	321 858			(1)	
ARTEE		(1)	7	100 000					(1)	
ENERGIE SERVICE LANNEMEZ	930 000	6 893 170	10	647 680	647 680			12 481 474	734 161	20 839
ENERCOOP	20 190 800	(1)	5	60 000	60 000			134 869 036	(3 644 934)	
ALTSIS	500 000	623 178	45	225 000	225 000	185 000		952 015	63 173	
ZE ENERGIES VIENNE	10 000	77 179	25	2 500	2 500	233 060		384 369	41 207	
ZE ENERGY	726 867	21 787 725	5	2 499 957	2 499 957			3 597 545	(2 277 422)	
GES			3	300 000	300 000					
ENERGIE FERMIERE			10	10 000	10 000	450 000				
ATLANTECH	10 000		51	5 100	5 100	3 880			(1)	

(1) Element non reçu

ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS

Postes	Montant concernant les entreprises		Total Bilan
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Immobilisations financières			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations	131 511 215	7 006 001	138 517 216
Créances rattachées à des participations			337 715
Prêts			2 048
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>131 511 215</i>	<i>7 006 001</i>	<i>138 856 978</i>
Créances			
Avances et acomptes versés sur commandes			14 940
Créances clients et comptes rattachés	33 121 628		170 388 255
Autres créances	28 008 832	878 909	32 770 945
Capital souscrit appelé non versé			
<i>Total créances</i>	<i>61 130 460</i>	<i>878 909</i>	<i>203 174 140</i>
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			83 434 394
Emprunts et dettes financières divers	89 853 837	449 350	224 255 460
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			19 740 811
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 422 258		95 157 616
Autres dettes			1 217 872
<i>Total dettes</i>	<i>106 276 095</i>	<i>449 350</i>	<i>423 806 152</i>
Éléments financiers			
Produits de participation	8 646 834	103 341	8 750 175
Autres produits financiers	(245 031)		889 467
Charges financières			5 599 440
<i>Total éléments financiers</i>	<i>8 401 803</i>	<i>103 341</i>	<i>15 239 082</i>
Autres			
<i>Total autres</i>			

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	257 266			257 266	100,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	257 266			257 266	

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	01/01/2021	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2021
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	25 726 600						25 726 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	119 674 739						119 674 739
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	2 572 660						2 572 660
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	63 239 562			34 359 327			97 598 889
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice	50 001 326			(50 001 326)		17 509 028	17 509 028
Subventions d'investissement	15 464 717				529 551		15 994 268
Provisions réglementées							
Dividendes versés				15 641 999	(15 641 999)		
Total capitaux propres	276 679 604				(15 112 448)	17 509 028	279 076 184

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Détail du chiffre d'affaires	2021			2020		
	France	Export	Total	France	Export	Total
VENTES ENERGIE ELECTRICITE	182 428 583		182 428 583	118 782 289		118 782 289
VENTES PRODUCTION	89 345 712		89 345 712	44 950 390		44 950 390
TRADING	209 004 581		209 004 581	186 830 531		186 830 531
VENTES ENERGIE GAZ	14 657 267		14 657 267	12 363 498		12 363 498
ECLAIRAGE PUBLIC	3 355 061		3 355 061	2 620 831		2 620 831
PARTICIPATIONS CLIENTS	1 311 177		1 311 177	449 309		449 309
FACTURAT. PRJETS TERMINEES SRD	76 834		76 834	132 443		132 443
PRESTATIONS SRD	5 128 374		5 128 374	5 225 045		5 225 045
AUTRES PRESTATIONS DIVERSES	11 944 737		11 944 737	9 565 353		9 565 353
AUTRES VENTES	16 921		16 921	7 669		7 669
TOTAL	517 269 247		517 269 247	380 927 358		380 927 358

SOREGIES SEML**ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN**

1) Dans le cadre du contrat d'accès à la production signé en 2008 (centrale de Saint-Avold), et mis en oeuvre à compter du 1er avril 2010 avec le déblocage de la Tranche B, un certain nombre de garanties ont été données au pool bancaire qui a financé cette acquisition, dont voici la dernière garantie existante :

- Hypothèque du siège de Sorégies

2) Dans le cadre de l'ouverture d'une ligne de découvert obtenue auprès d'un partenaire bancaire, nantissement DAT à hauteur de 10 M€

1) Dans le cadre de nos contrats de trading et afin d'éviter au maximum des appels de marge avec nos contreparties, nous avons mis en place des garanties bancaires à hauteur de 15 M€ jusqu'en mars 2022. Un de nos partenaires a exigé en contrepartie un nantissement de DAT à hauteur de 3 M€

<u>Engagements donnés Sorégies</u>	montant
Garanties dans le cadre du contrat de financement CCG	cf paragraphe ci-dessus
Cautionnement maximum du CATP	1 500 000
Nantissement DAT dans cadre garanties bancaires	3 000 000
Nantissement DAT dans cadre des lignes de découvert	10 000 000

<u>Engagements reçus</u>	Montant
Engagements reçus pour Sorégies (garanties bancaires)	18 614 362
SOUS TOTAL	18 614 362
Garantie bancaire AXPO	40 000 000
TOTAL	58 614 362

SOREGIES SEML

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Engagement relatif aux cotisations preretrainés	3 388 972					3 388 972
Engagement relatif à la contrepartie	-4 249 423					- 4 249 423
Frais de gestion	1 155 748					1 155 748
Capital Décès	1 656 308					1 656 308
AFE	34 704					34 704
Rente AT-MP	1 471 508					1 471 508
Invalidité	503 389					503 389
Prestation complémentaire invalidité	179 057					179 057
	4 140 263					4 140 263

EFFECTIF MOYEN

Catégories	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à disposition		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Cadres	79	68			79	68
Agents de maîtrise	136	126			136	126
Employés et techniciens	23	24			23	24
Autres :						
TOTAL	238	218			238	218

SOREGIES

***Société Anonyme d'Economie Mixte Locale à Directoire
et Conseil de Surveillance***

Au capital de 25 726 600 €

Siège Social : POITIERS (Vienne) 78 avenue Jacques Cœur

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

Le 30 juin 2022, à 9 h, les actionnaires de la société SOREGIES se sont réunis en visioconférence.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire en date du 15 juin 2022.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les Membres de l'Assemblée lors de leur entrée en séance.

Après accord unanime des actionnaires, Monsieur Jacques DESCHAMPS préside la séance en sa qualité de Président du Syndicat ENERGIES VIENNE.

Annie PAILLOUX assume les fonctions de secrétaire.

Monsieur DESJARDINS et Monsieur BADE représentant la société TGS France AUDIT, Commissaires aux comptes, et Monsieur VERLET Co-Commissaire aux comptes, dûment convoqués en date du 15 juin 2022 assistent à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 257 266 actions sur les 257 266 composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

Monsieur Jacques DESCHAMPS dépose devant l'assemblée et met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- La liste des actionnaires et la feuille de présence,
- La liste des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de la société,
- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,

- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception,
- Les comptes annuels et l'inventaire de l'exercice écoulé,
- Le rapport de gestion établi par le Directoire auquel est annexé le tableau des résultats financiers,
- Le rapport du Conseil de Surveillance,
- Le tableau des affectations de résultat,
- Les rapports des Co-Commissaires aux Comptes,
- L'état certifié conforme par le Commissaire aux Comptes du montant global des sommes versées aux personnes les mieux rémunérées,
- Le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Monsieur Jacques DESCHAMPS fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R 225-66 et suivants du Code de Commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 dudit code ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande de Monsieur Jacques DESCHAMPS, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis Monsieur Jacques DESCHAMPS rappelle l'ordre du jour :

- Présentation du rapport de gestion du Directoire (compte sociaux 2021) et du rapport sur la gestion du Groupe (comptes consolidés 2021)
- Présentation du rapport du Conseil de Surveillance
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes
- Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Affectation des résultats
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L225-86 du Code de Commerce
- Pouvoirs

Puis Monsieur Jacques DESCHAMPS donne lecture du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance.

Lecture est ensuite donnée des rapports des Commissaires aux Comptes. Les comptes sociaux et consolidés sont certifiés sans réserve.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Jaques DESCHAMPS met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION
PRESENTATION DES RAPPORTS DU DIRECTOIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport sur la gestion du Groupe,

PREND ACTE des termes définitifs de ces rapports.

Cette résolution est mise aux voix :

VOTES CONTRE	
ABSTENTIONS	
VOTES POUR	257 266

La résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION
EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, ainsi que du rapport général du Commissaire aux Comptes,

APPROUVE

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 qui se soldent par un bénéfice de 17 509 028,14 €
- les comptes annuels consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2021 qui se soldent par un bénéfice de 30 711 562,69 €.
- les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix :

VOTES CONTRE	
ABSTENTIONS	
VOTES POUR	257 266

La résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION
FRAIS GENERAUX

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts,

APPROUVE expressément le montant des dépenses et charges visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts exposées lors de l'exercice écoulé qui s'élèvent à 23 263 €.

Cette résolution est mise aux voix :

VOTES CONTRE	
ABSTENTIONS	
VOTES POUR	257 266

La résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION
AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale Ordinaire,

DECIDE d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la manière suivante :

Origine :

- Bénéfice de l'exercice : 17 509 028,14 €

Affectation :

- Aux Autres Réserves : 9 577 517,36 €

- Distribution dividendes : 7 931 510,78 €

Total : 17 509 028,14 €

La réserve légale est déjà entièrement dotée soit 2 572 660€.

Le dividende distribué s'élève à 30.83 € par action.

Cette résolution est mise aux voix :

VOTES CONTRE	
ABSTENTIONS	
VOTES POUR	257 266

La résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION
DECLARATION CONCERNANT LES DIVIDENDES

L'Assemblée Générale Ordinaire,

RECONNAIT expressément que le Directoire a rappelé dans son rapport, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que la société a procédé à la distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices :

- Au titre de l'exercice 2020 : 15 641 997,96 €
- Au titre de l'exercice 2019 : 10 706 817,28 €
- Au titre de l'exercice 2018 : 7 269 842,26 €.

Cette résolution est mise aux voix :

VOTES CONTRE	
ABSTENTIONS	
VOTES POUR	257 266

La résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-86 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et R 225-57 du Code de Commerce,

APPROUVE les conventions qui y sont mentionnées.

La présente résolution est mise aux voix et est adoptée à la majorité requise des voix rattachées aux actions ayant le droit de vote pour chacune des conventions soumises à approbation, étant observé que le quorum requis était réuni pour le vote de chacune d'entre elles.

Cette résolution est mise aux voix :

VOTES CONTRE	
ABSTENTIONS	
VOTES POUR	257 266

La résolution est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION
RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE LA CDC ET DU CATP EXPANSION EN QUALITE DE
MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE SOREGIES

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de SOREGIES, du 23 décembre 2016, la Caisse des Dépôts et le CATP Expansion ont été nommés en qualité de Membres du Conseil de Surveillance de SOREGIES pour une durée de 6 ans.

Leurs mandats arrivent à terme, il convient de les renouveler.

Au vu de ces éléments,

L'Assemblée générale

NOMME pour une durée de 6 ans :

- la Caisse des Dépôts et Consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifié aux articles L 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, dont le siège sis 56, rue de Lille 75007 Paris,
- la société CATP EXPANSION, société par actions simplifiée au capital de 5.000.000 €, dont le siège social est sis 18 rue Salvador Allende CS 307, 86008 Poitiers Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 504 704 776,

Cette résolution est mise aux voix :

VOTES CONTRE	
ABSTENTIONS	
VOTES POUR	257 266

La résolution est adoptée

HUITIEME RESOLUTION
RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET
SUPPLEANT

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'arrivée à terme du mandat de la société TGS France Audit, commissaire aux comptes titulaire, et du mandat de Mme Anne PANANCEAU-MOCHER, commissaire aux comptes suppléant, décide de :

- **RENOUVELER** la société TGS France Audit, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.
- **NOMMER** la société TGS France Audit Economie Sociale SARL, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Madame Anne PANANCEAU-MOCHER, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est mise aux voix :

VOTES CONTRE	
ABSTENTIONS	
VOTES POUR	257 266

La résolution est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION
LES POUVOIRS

L'Assemblée Générale Ordinaire,

CONFERE tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité et de dépôt au greffe du tribunal de commerce de tous documents requis ainsi qu'à l'effet de toutes inscriptions à effectuer auprès du registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution est mise aux voix :

VOTES CONTRE	
ABSTENTIONS	
VOTES POUR	257 266

La résolution est adoptée

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les Membres du bureau de l'Assemblée.

Le Président de séance Jacques DESCHAMPS	
La Secrétaire Annie PAILLOUX	

Rapport de Gestion du Directoire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux statuts pour vous rendre compte :

- de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- des résultats de cette activité,
- des perspectives d'avenir.

Nous soumettons à votre approbation les comptes annuels de l'exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents prévus par la réglementation ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. Activité de la société au cours de l'exercice :

Le chiffre d'affaires réalisé s'élève à **517 269 249 €**, soit une hausse de 35.79% par rapport à l'exercice précédent.

Il se décompose comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	Evolution
VENTES ENERGIE ELECTRIQUE				
Ventes électricité	182 428 583	118 782 289	63 646 294	53,58%
Ventes Production	89 345 712	44 950 390	44 395 322	98,77%
Trading	209 004 581	186 830 531	22 174 050	11,87%
Ventes Energie gaz	14 657 267	12 363 498	2 293 769	18,55%
Eclairage public	3 355 061	2 620 831	734 230	28,02%
Participations clients	1 311 177	449 309	861 868	191,82%
Facturation Projets terminés SRD	76 834	132 443	-55 609	-41,99%
Prestations SRD	5 128 374	5 225 045	-96 671	-1,85%
Autres prestations diverses	11 961 658	9 573 022	2 388 636	24,95%
IONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	517 269 249	380 927 359	136 341 890	35,79%

L'exercice 2021 a été globalement supérieur à l'attendu, les points suivants méritent d'être soulignés :

Electricité : Les consommations d'électricité en 2021 s'élèvent en volume à 873 GWh vs 788Gwh en 2020. Les ventes électricité incluant l'électricité en compteur avec les hypothèses détaillées en annexe sont en progression de 53% (notamment en raison de la hausse du TRV de 2.17% et des ventes à notre agrégateur au prix de marché qui a fortement évolué à la hausse ces derniers mois).

Trading : forte augmentation des volumes traités, notamment liée au développement important de notre filiale ALTERNA et aux prix de marché

Production : Le Cycle a produit 415 600 MWh sur l'année 2021 et génère un CA de 89.34M€

Gaz : le chiffre d'affaires augmente de près de 19% sur l'exercice, avec un CA également supérieur aux prévisions budgétaires

Eclairage Public : hausse du chiffre d'affaires (734 K€)

Participations Clients : Cette activité est en forte progression sur l'exercice

Flux avec notre filiale SRD :

- Facturation des conventions d'entretien de réseaux et de supports techniques, pour **5 M€**,

Autres prestations : il s'agit notamment des prestations réalisées avec l'ensemble de nos filiales (conventions réglementées) la progression de ces prestations est liée au développement du groupe

2. Résultats économiques et financiers :

Le résultat d'exploitation de la société en 2021 est inférieur au réalisé 2020 mais il est supérieur à l'attendu.

La marge brute énergie est en baisse et s'élève à 28.2M€ contre 29.2M€ en 2020 en raison de la climatologie dans une période où les marchés étaient haussiers. A noté la hausse du TRV en février 2021 à hauteur de 2.17%

La marge brute trading est nettement supérieure au budget en raison des arbitrages et la vente des positions long terme. Baisse de la marge par rapport à 2020 liée aux prix de marché

La marge brute du Cycle Combiné Gaz est inférieure à 2020 en raison d'un sinistre sur le cycle qui a eu des conséquences financières sur le premier semestre 2021 mais la marge reste nettement supérieure au budget en raison notamment des arbitrages.

L'**Excédent Brut d'Exploitation** s'élève à 27.4 M€ contre 37.9M€ en 2020,

Le **Résultat d'Exploitation** s'établit à 21.8 M€ contre 17.6 M€ en 2020 après comptabilisation :

- Des amortissements économiques pour : 11 276 K Euros.
- Des dotations aux provisions pour : 131K Euros

Le **résultat financier** est positif à hauteur de 4.04 M€ contre 17.3M€. Baisse significative des produits financiers de 13M€ par rapport à 2020 en raison essentiellement de la distribution de dividendes plus importants en 2020 et une hausse des charges financières de 0.6M€ liée aux provisions pour dépréciations de créances financières.

Charges financières il s'agit principalement :

- Compte-tenu de l'évolution de la conjoncture et des résultats de la Société Sorégies Services, une provision pour dépréciation de la totalité du compte courant a été constituée sur l'exercice pour 1 557K€.

- Des frais financiers liés à la CSPE 2021 : 806K€

-des intérêts fonds alea : 29K€

-Des intérêts d'emprunt : 3 206K€

Produits financiers il s'agit principalement :

-Des revenus des titres de participation 8 750K€

-Des revenus de cession des VMP 557K€

-Des intérêts des comptes courant 332K€

Le **Résultat exceptionnel** est positif de 4.19 M€ contre un résultat positif de 7.08 M€ en 2020, intégrant notamment :

- -0.9 M€ de provision pour risque pour Sorégies Services
- -0.58M€ de participation groupe
- -3.67M€ régul CSPE, Energie en compteur de 2020
- -0,59M€ lié à une régul d'AXPO de 2020
- +0.78M€ quote-part de subvention virée au résultat
- +0.75M€ Reprise exceptionnelle de la provision pour dépréciation du Cycle combiné gaz
- +0.18M€ divers

Le **Résultat Net** s'élève à 17 509 028 €, après comptabilisation d'un IS de 4 449 725€

La **Capacité d'Autofinancement** dégagée par l'exploitation sur l'exercice 2021 ressort à 22.3 M€, contre 43 M€ en 2020.

3. Présentation des comptes annuels :

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur à cette date.

SOREGIES gère, en tant que concessionnaire, le réseau de distribution de Gaz appartenant au Groupe Energies Vienne, ainsi que diverses concessions dans les départements de Vendée, du Maine et Loire et d'Indre et Loire, dans le cadre de délégations de service public.

La gestion des immobilisations est réalisée dans le respect des règles applicables aux concessions de service public.

Les faits marquants à retenir pour 2021 sont les suivants :

- L'activité a été marquée par la crise sanitaire puis celle des marchés de l'énergie. Le développement du télétravail et le froid relatif des mois de novembre et décembre ont impacté la consommation d'énergie des clients particuliers. L'entreprise a également comptabilisé la dépréciation des créances et des titres de sa filiale SOREGIES SERVICES. Les résultats demeurent globalement en ligne avec les prévisions.
- L'entreprise a approfondi son partenariat structurant avec ZE Energy, spécialisée dans les centrales photovoltaïques hybrides avec stockage et les services de flexibilité : signature d'un contrat d'achat long terme d'électricité d'origine renouvelable et entrée au capital.
- Conclusion du nouveau modèle de Contrat de concession électricité entre le Syndicat ENERGIES VIENNE et SOREGIES afin de mettre à jour les dispositions contractuelles du contrat de concession.
- Investissement dans la transformation numérique des métiers de l'entreprise.
- Renouvellement des certifications ISO 9001, 14001 et 45001.

4. Perspectives d'avenir :

L'exercice 2022 sera principalement marqué par :

- La situation des marchés de l'énergie compte tenu du contexte géopolitique.
- La poursuite de la transformation numérique de l'entreprise notamment au travers du partenariat avec HAULOGY.
- La mise en service du nouveau bâtiment d'extension du siège à Poitiers.

5. Evénements postérieurs à la clôture :

La crise internationale, l'envolée des prix de marché sur le début de l'année 2022 et le blocage du TRV n'ont pas d'impact sur les estimations, les provisions et les dépréciations comptabilisées au 31 décembre 2021.

Aucun évènement important de nature à modifier les comptes qui vous sont présentés ou le budget établi pour le prochain exercice n'est survenu depuis la clôture du présent exercice.

6. Affectation du résultat 2021 :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 17 509 028.14 €uros de la manière suivante :

Origine :

- Bénéfice de l'exercice : 17 509 028.14 €

Affectation :

- Aux Autres Réserves : 9 577 517.36 €
- Distribution dividendes : 7 931 510.78 €

Total : 17 509 028.14 €

La réserve légale est déjà entièrement dotée soit 2 572 660€.

Le dividende distribué s'élève à 30.83 € par action.

Rappel des dividendes distribués lors des trois derniers exercices :

- Au titre de l'exercice 2020 : 15 641 997.96 €.
- Au titre de l'exercice 2019 : 10 706 817.28 €.
- Au titre de l'exercice 2018 : 7 269 842.26 €.

7. Filiales et participations :

Nous avons enregistré au cours de l'exercice 2021 les mouvements suivants en matière de participations :

	Siège social	% capital détenu	Valeur de participation	Nombres total de titres	Nombre de titres détenus	Condition de financement	commentaires
Acquisitions							
GES SAEML au capital de 10 108 590 €	BP 143 40801 AIRE SUR L'ADOUR	3%	300 000 €	336 953	10 000	autofinancement	
ZE ENERGY SAS au capital de 726 867 €	59 rue des petits Champs 75001 PARIS	5%	2 499 957 €	517 224	26 205	autofinancement	
ENERGIE FERMIERE SAS au capital de 100 000€	Lieu dit champ des cheveux 86600 SANXAY	10,00%	10 000 €	10 000	1 000	autofinancement	
Cession de titres							
<u>denomination</u>	Siège social	% capital détenu	Valeur de participation	Nombres total de titres	Nombre de titres détenus	commentaires	
ALTERNA SAEM au capital de 719 965,92 €	78 avenue Jacques Coeur 86000 POITIERS	66,53%	10 191 596 €	133 917	89 090	cession d'actions à différentes ELD -> quote part de détention qui passe de 67,80% à 66,53%	

ACTIVITE DES FILIALES ET SOUS FILIALES :

Activité et résultats des principales filiales :

Libellé	Date acquisition	Valeur brute Titres détenus au 31/12/2021	% de détention	CA 2021	Résultat d'exploitation 2021	Résultat net 2021	Total des capitaux propres	Quote part des capitaux propres détenus par sorégies	Capital social	Total Bilan
SRD	14/12/2007	60 690 639	100%	74 385 761	21 572 535	15 608 615	179 035 356	179 035 356	3 800 000	615 050 585
SERGIÉS (social)	23/12/2016	60 628 979	100%	18 388 535	7 441 132	8 634 434	44 350 454	44 350 454	10 100 010	183 825 072
ALTERNA	23/06/2005	10 191 596	66,53%	335 588 226	4 007 749	3 654 089	14 558 877	9 686 021	719 966	134 904 160
SOREGIÉS SERVICES	30/06/2008	4 399 863	100%	9 101 629	-947 318	-1 331 355	-1 150 727	-1 150 727	1 151 347	3 379 942
ENEO	05/07/2007	562 310	8,68%	11 533 604	387 319	341 615	10 249 464	889 653	6 475 000	22 714 152
VENDEE ENERGIES	30/06/2012	1 400 161	10%						11 539 077	
ESL	09/12/2016	647 680	9,50%	12 481 474	1 099 137	734 161	6 893 170	654 851	930 000	18 301 817
Center Parc Loudun	06/02/2013	600 000	1,62%						37 000 000	
EnerCVL	31/03/2012	750 000	10%						4 000 000	
Artee	26/03/2015	100 000	7,15%							
Enercoop	20/01/2009	60 000	5%							
ALTSIS	17/07/2018	225 000	45%	952 015	86 279	59 173	623 178	280 430	500 000	1 210 137
ZE ENERGIES VIENNE	31/03/2020	2 500	25%	384369	45713,37	41 207	77179	19 295	10000	1505560
GES	15/10/2021	300000	3%							
energie fermiere	21/10/2021	10000	10%							
ZE energy	10/11/2021	2499957	5%	3 597 545	-2 338 857	-2 277 422	21 787 725	1 089 386	726 867	24 724 714
Autres		8 393								

SERGIÉS : La société continue le développement de son parc éolien et photovoltaïque, ainsi que dans l'hydroélectricité à travers la société Hydrocop, et a acquis de nouvelles participations dans des sociétés de projet. La société termine l'année avec un très bon résultat.

SOREGIÉS SERVICES : Compte tenu de la situation de la société il a été mis en place un management de transition pour l'année 2021. La société a décidé d'arrêter certaines activités fortement déficitaires et de recentrer les activités sur le cœur de métier de la société.

ALTERNA : Malgré la crise, la Société dégage un résultat très positif. Par ailleurs, Alterna a changé de dénomination sociale en devenant Alterna Energie.

SRD : La société poursuit son activité. Elle a conclu un nouveau modèle de Contrat de concession électricité avec le Syndicat ENERGIES VIENNE afin de mettre à jour les dispositions contractuelles du contrat de concession.

8. Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé comprennent une somme de 23 263 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (part des amortissements non déductibles sur véhicules).

9. Information concernant les frais de recherche et développement :

Conformément à l'article L. 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice.

10. Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice. Votre Commissaire aux comptes a été informé de ces conventions. Il vous les présente et vous donne à leur sujet toutes les informations requises dans le rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.

11. Information concernant le capital social :

Au 31 décembre 2021, le capital social de la SAEML SOREGIES s'élève à **25.726.600 €**, composé de 257.266 actions d'une valeur nominale de 100 €.

Les actionnaires sont :

Actionnaires de Catégorie A :

- Le Syndicat ENERGIES VIENNE, qui détient 215.739 actions, soit 83,859 % du capital,
- Le SIEML, qui détient 1 962 actions, soit 0,762 % du capital,

Actionnaires de Catégorie B :

- La Caisse des Dépôts, qui détient 20.829 actions, soit 8,096 % du capital
- CATP EXPANSION, qui détient 544 actions, soit 0,212 % du capital
- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, qui détient 16.669 actions, soit 6,478 % du capital,
- Centre Loire Expansion, qui détient 544 actions, soit 0,212 % du capital
- La SAEML ENERGIES SERVICES LANNEMEZAN, qui détient 326 actions, soit 0,126% du capital
- Régie Services Energies d'Ambérieux en Dombes, qui détient 326 actions, soit 0,126% du capital
- La SAEML ENERGIES SERVICES OCCITANS, qui détient 326 actions, soit 0,126% du capital
- Jean-Michel CLEMENT, qui détient 1 action

12. Informations sur les délais de paiements

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'à la date de clôture du dernier exercice social :

- Le délai moyen du crédit clients s'élevait à 35 jours
- Le délai moyen du crédit fournisseurs est identique à celui de l'exercice précédent, il s'élève à 30 jours, les factures étant réglées à leur date d'échéance

Décomposition du solde des créances et des dettes à la clôture de l'exercice :

- Un développement informatique est toujours en cours de réalisation afin de fournir les éléments nécessaires pour l'établissement de ce tableau

	Article D.441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées												
Montant total des factures concernées HT												0
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice												
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						0						0
Montant total des factures exclues						0						0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 DU Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux (20 à 45 jours)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux (30 jours)					

13. Informations concernant les mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de SOREGIES pour l'exercice 2021.

Composition du Conseil de Surveillance :

Monsieur Jacques DESCHAMPS,
Président du Syndicat ENERGIES VIENNE
Président du Conseil de Surveillance de SOREGIES
Président du Conseil de Surveillance de SRD
Conseiller Municipal Maire de Vouillé
9 rue du Chêne Vert
86190 VOUILLE

Monsieur Gilles MORISSEAU
Maire de Biard
Vice-Président du Conseil de Surveillance de SOREGIES
Président du Conseil de Surveillance SERGIES
Vice-président communauté urbaine de Grand Poitiers
Vice-président SMAPB syndicat mixte aéroport Poitiers Biard
Vice-Président du Syndicat Energies Vienne
Administrateur RTP – Régie des Transports Poitevin (VITALIS)
4 Rue du Belvédère
86580 BIARD

Monsieur Jean-Michel CLEMENT,
Député de la Vienne
Membre du Conseil de Surveillance de SOREGIES
Gérant de la SCI & GP Hermès
35 rue du Marché Notre Dame
86000 POITIERS

Madame Marie-Rose BERTAUD

Maire de Vivonne
Vice-Présidente Conseil Départemental de la Vienne
Membre du Conseil de Surveillance de SOREGIES
16 rue des Mésanges
86370 VIVONNE

Monsieur François AUDOUX

Maire de CHATEAU GARNIER
Membre du Conseil de Surveillance de SOREGIES
Co-gérant de la SCI de la Chaîne
Co-gérant de la SCI du Champ de l'Erable
Co-gérant de la SCI Les Fougères
Délégué communautaire de la CCCP
1 rue du Clain
86350 CHATEAU GARNIER

Monsieur Patrick CABARET

1^{er} Adjoint à la Mairie d'ANTRAN
Membre du Conseil de Surveillance de SOREGIES
4 rue de la Fontaine des Pouples
86100 ANTRAN

Monsieur Michel JALLAIS

Conseiller Municipal à la Mairie de LOUDUN
Membre du Conseil de Surveillance de SOREGIES
35 rue des Fontaines Blanches
86200 LOUDUN

Monsieur Jean-Luc DAVY

Membre du Conseil de Surveillance de SOREGIES
Représentant le SIEMML – Président du SIEMML
Maire délégué de Daumeray, commune déléguée de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray
Conseiller Communautaire à la communauté de communes Loir et Sarthe Tiercé
Président du Sivert Syndicat Intercommunal de Valorisation Énergétique et de
Recyclage Thermique des déchets de l Est Anjou
Route de Confluence
Zac de Beuzon
Ecouflant
BP 60145
490001 Angers Cedex 01

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

14 Boulevard Chasseigne – Immeuble capitole V – 86036 POITIERS
Représentée par Monsieur Amaury de BARBEYRAC
Membre du Conseil de Surveillance de SOREGIES
Administrateur au Conseil d'Administration de la SEM Patrimoniale 17
Représentant de la CDC à l'Assemblée Générale de la SCI du Domaine des Monédières

Représentant de la CDC à l'Assemblée Générale de la Société d'Équipement du Limousin

CATP EXPANSION

Boulevard Winston CHURCHILL

37041 TOURS CEDEX

Représenté par Monsieur Philippe CHATAIN – Administrateur du Comité D'investissement

Représentant permanent de CATP Expansion et CATP au Conseil de Surveillance de SOREGIES

Directeur Général du CATP Touraine Poitou

Président de la SAS Foncière

Président de la SAS Square Habitat CATP

Vice-Président de SGPAS AGRICA Prévoyance et depuis le 22/06/2021 Président du Conseil d'Administration

Représentant de la SAS Foncière TP au CA de la SAS Gibauderie TP

Gérant de la SARL CEI TP

Censeur du Conseil d'Administration au CA immobilier

Membre du Conseil d'Administration au CA Paiements

Membre du Conseil d'Administration d'AGRICIA Gestion

Membre du Conseil d'Administration du Groupe AGRICA

Membre du Conseil d'Administration CCPMA Prévoyance

Membre du Conseil d'Administration de GIE CARCENTRE

Administrateur du Comité Stratégique de la SAS CARCENTRE Ingénierie Entreprises (CARCIE)

Membre du Conseil d'Administration d'ADICAM

Membre du Conseil d'Administration de PACIFICA

Membre du Conseil d'Administration + Membre du Comité d'audit de PREDICA

Membre du Conseil de Surveillance de CATS

Membre du Conseil de gestion d'Uni-Editions jusqu'au 18/10/2021

Membre du Conseil d'Administration CA GIP

Censeur au Conseil d'Administration de SEMPAT VAL DE LOIRE

Censeur au Conseil d'Administration de la SAEML du Bois de la Mothe Chandénier (Center Parcs)

Représentant du Crédit Agricole à la Fondation Prospective et Innovation (FPI)

Composition du Directoire :

Monsieur Philippe CHARTIER,

Président du Directoire,
Ancien Président de la CCI de la Vienne
Es Vice-Président de la CCIR
Membre du Comité Exécutif de la SAS Alterna
Membre du Conseil de Surveillance de SERGIES
Président de la Fondation SOREGIES Patrimoine
Représentant permanent de SOREGIES au CA de la SEM du Bois de la Mothe
Chandenier
Administrateur de la société d'Équipement du Poitou
Ancien Président du Conseil de Surveillance de la Polyclinique de Poitiers
Président Fondateur et Directeur Général SA Scanner IRM Poitou-Charentes
Vice-Président d'AREAS Dommages
Président de PHC Consultant
Gérant de la SCI Chartier Fondation
Gérant de la SCI Limonum Fidelis
9, rue de l'Aviation
86000 Poitiers

Monsieur Frédéric BOUVIER

Directeur Général de SAEML SOREGIES et Membre du Directoire
Président du syndicat professionnel ELE
Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne
Membre de la CCIR Nouvelle Aquitaine
Président de la SAS Alterna et membre du Comité Exécutif d'Alterna
Président de la SAS SOREGIES SERVICES et membre du Comité Stratégique de la
SAS SOREGIES SERVICES
Président de la SAS HYDROCOP et membre du Comité Stratégique de la SAS
HYDROCOP
Président de la SAS Société HYDROELECTRIQUE DE LA VIENNE
Président de la SAS Société HYDROELECRIQUE DE LA SARTHE
Président Directeur Général de la SA AQUA 65
Président de CANODOR depuis le 1^{er} juillet 2021
Président de la SAS NEH depuis le 1^{er} juillet 2021
Directeur Général de la SAS MOULIN DE CESSAC jusqu'au 25 06 2021
Directeur Général de la SAS LEM jusqu'au 25 06 2021
Directeur Général de la SAS ROQUES FRERES jusqu'au 25 06 2021
Co-gérant de la SARL BESSE jusqu'au 25 06 2021
Membre du Conseil d'Administration de la SAS ALTSIS jusqu'au 2 juin 2021
Membre du Conseil d'Administration d'ENERGIES SERVICES LANNEMEZAN
depuis le 30 09 2021
Membre du Conseil d'Administration d'ENERGIES SERVICES OCCITANS depuis le
30 09 2021
Membre du Conseil d'Administration de GASCOGNE ENERGIES SERVICES depuis
le 30 09 2021
Président de la société ATLAN'TECH ENERGIES
Membre représentant SOREGIES, elle-même Directeur Général de la société ZE
ENERGIES VIENNE
Membre représentant SOREGIES au Conseil de Surveillance de SRD
Membre du Directoire de SERGIES
31 rue René Descartes

86000 Poitiers

Monsieur Pascal GRIMAUD

Directeur Général Adjoint Ressources Mutualisées de SOREGIES et Membre du Directoire

Membre représentant SOREGIES au Conseil de Surveillance de SRD

Membre du Comité Exécutif d'ALTERNA

Membre du Comité Stratégique SOREGIES SERVICES

Membre du Conseil d'Administration d'ALTSIS

Mandat de représentant de SOREGIES au Conseil d'Administration de la SAEML ARTEE

2 chemin du Petit Flé

86280 SAINT BENOIT

Monsieur Marc LOISEL

Membre du Directoire de SOREGIES

Administrateur de la Caisse locale de Poitiers affiliée au CATP

57 route de l'Ermitage

86280 SAINT BENOIT

14. Contrôle des Commissaires aux Comptes :

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de vos Commissaires aux Comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales et qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, sont significatives pour les parties, a été communiquée aux Membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes.

Enfin, les mandats de vos Commissaires aux Comptes arrivant à échéance, nous vous proposons de désigner la société TGS France Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et de nommer la société TGS France AUDIT ECONOMIE SOCIALE en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, soit courant 2028.

Fait le 30 mars 2022

Le Président du Directoire

Philippe CHARTIER.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SEM CROISSANCE VERTE

Mardi 14 juin 2022

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1. **Rapport de gestion du GIE des EPL pour l'exercice clos le 31 décembre 2021,**
2. **Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la SEM Croissance Verte pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021,**
3. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice,
4. **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,**
5. **Affectation du résultat de l'exercice,**
6. Pouvoirs pour les formalités.

1. Rapport de gestion du GIE des EPL
pour l'exercice clos le 31 décembre 2021



RAPPORT DE GESTION

ANNEE 2021

GIE DES EPL DES PAYS DE LA LOIRE

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION 2021

PREMIERE PARTIE : LA VIE DU GROUPEMENT ET LA PRESENTATION DES COMPTES DU GIE DES EPL DES PAYS DE LA LOIRE	3
LA VIE DU GROUPEMENT	3
LE PERSONNEL DU GROUPEMENT	4
LES LOCAUX	5
LES CONTROLES EXTERNES	5
LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS	6
DEUXIEME PARTIE : L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULE	9
TROISIEME PARTIE : AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DU GROUPEMENT	14

PREMIERE PARTIE : LA VIE DU GROUPEMENT ET LA PRESENTATION DES COMPTES DU GIE DES EPL DES PAYS DE LA LOIRE

LA VIE DU GROUPEMENT

LA PRESENTATION DU GROUPEMENT

Le GIE des EPL des Pays de la Loire a été créé le 17 décembre 2010.

Les membres du GIE des EPL des Pays de la Loire sont la Société publique régionale des Pays de la Loire représentée par le Président, la SEM régionale des Pays de la Loire représentée par le Directeur Général, la SEM Croissance Verte représentée par le Directeur Général et la SAS Solutions Immo Tourisme.

La SEM représentée par M. Dominique Mariani (Directeur Général) a été nommée en qualité d'administrateur du GIE des EPL des Pays de la Loire.

L'administrateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom du groupement, mais seulement dans la limite de son objet.

Toutefois, il ne pourra pas sans l'accord préalable des membres du groupement :

- Acquérir ou céder des biens immobiliers du groupement
- Consentir toutes hypothèques et antichrèses, tous nantissements et tous cautionnements sur les biens du groupement.
- Souscrire tous emprunts pour le compte du groupement

Le GIE des EPL des Pays de Loire dont la forme juridique est celle d'un Groupement d'intérêt économique a pour objet la mise en commun des moyens et compétences, et notamment :

- mettre à la disposition de ses membres des moyens communs, matériels et humains ;
- contracter au moyen des procédures appropriées avec toute personne physique ou morale pour apporter des moyens à ses membres ;
- effectuer des mises à disposition réciproques de moyens opérationnels.

Le groupement a été constitué sans capital.

Le commissaire aux comptes titulaire est le Cabinet KPMG AUDIT OUEST représenté par Monsieur Cyprien SCHNEIDER.

Le commissaire aux comptes suppléant est le Cabinet RSM Ouest.

LE PERSONNEL DU GROUPEMENT

Evolution globale des effectifs :

Au 31/12/2021, 17 personnes travaillent au GIE (soit 16,5 personnes à temps plein), dont :

- 17 CDI
 - dont :
 - 11 cadres
 - 6 employés

Au cours de l'exercice, il faut noter 3 arrivées et 3 départs

Moyenne d'âge par sexe :

Pour les femmes : 46,67 ans

Pour les hommes : 53 ans

La rémunération

La masse salariale globale est de 796 676,67 euros.

Dialogue social :

7 réunions ont été organisées avec le Comité Economique et Social,

4 réunions ont été organisées avec la commission CSST

Les thèmes de travail avec le Comité social et économique ont été les suivants en 2021 :

L'agenda social des réunions et des commissions, les consultations obligatoires pour l'année 2021, la définition des actions et du budget pour les œuvres sociales, le règlement intérieur du CSE, le rapport de gestion du CSE 2020, l'accord d'entreprise pour le télétravail, le protocole sanitaire de reprise pour les salarié-e-s de Solutions&co, présentation des résultats de l'étude « Parcours de carrière, Compétences et Rémunérations » en présence du Cabinet MERCER, présentation du plan de développement des compétences

Les thèmes de travail avec la CSSCT ont été les suivants en 2021 :

Etat des documents obligatoires, le protocole sanitaire de reprise pour les salarié-e-s, la gestion des locaux, point sur les formations sécurité, les statistiques relatives aux accidents et aux maladies

Absentéisme – accidents de travail

Celui-ci est motivé par :

	Nombre de salariés	Nombre de jours
la maladie	7	70 jours
la maternité/paternité – adoption		
les jours « enfants malades »	3	3,5 jours
les accidents de travail		
Autres :	3	7 jours

Formation : dépenses et nombres de stagiaires

Le budget consacré à la formation continue professionnelle au cours de **l'exercice 2021 s'élève, hors charges salariales et frais de déplacement à 7 365 € HT.**

Cette somme représente les frais pédagogiques pour un total de 20 formations.

Stagiaires - étudiants

Le GIE des EPL a accueilli deux stagiaires en 2021.

LES LOCAUX

Depuis le 1^{er} juillet 2013, le GIE des EPL des Pays de la Loire loue des bureaux 7 rue du Général de Bollardière à Nantes, pour une partie des locaux dont la SEM régionale est propriétaire.

LES CONTROLES EXTERNES

Néant

LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

L'exercice comptable a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Analyse économique-financière

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'activité du groupement se solde pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 par un résultat de 0.

En vue de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la société, nous vous présenterons ci-après les chiffres les plus significatifs. Une présentation détaillée est jointe à ce rapport.

LE COMPTE DE RESULTAT

Une présentation détaillée est jointe au rapport

1-	Résultat d'exploitation	- 6 116,61 €
2-	Résultat financier	0 €
3-	Résultat courant avant impôt	- 6 116,61 €
4-	Résultat exceptionnel	6 116,61 €
5-	Résultat net	0 €

LE BILAN

Une présentation détaillée est jointe au rapport

Au bilan avant répartition du résultat, le total est de 1 147 029,21 euros.

▪ Actif immobilisé

Dans les immobilisations figure la reprise des éléments corporels et incorporels de la SEM et les immobilisations incorporelles et corporelles acquises depuis la création de la société.

▪ Actif circulant

L'**actif circulant** est constitué des opérations réalisées en commun GIE/SPR/SEM/SEM CV/SIT, des **disponibilités et des charges constatées d'avance**.

▪ Capital, situation nette, capitaux (ou fonds) propres

Le groupement a été constitué sans capital.

▪ Provisions

Les engagements de retraite au 31/12/21 représentent un montant de 361 395 euros. Un contrat **d'assurance a été souscrit auprès de Gan Eurocourtage Vie. Des versements ont été réalisés pour un montant de 20 770 euros.**

Une provision pour les engagements en matière de pension, de compléments de retraite, **d'indemnité et d'allocations** a été constatée pour un montant de 340 625 euros au 31/12/21.

▪ Dettes

Les autres dettes sont les dettes liées aux fournisseurs, aux organismes sociaux et au Trésor Public (TVA).

LE COMPARATIF BUDGET PRÉVISIONNEL / RÉALISÉ

CHARGES (en € HT)	BUDGET GIE ANNEE 2021 Montant HT	Réalisé au 31 décembre 2021 Montant HT	ECART entre le Réalisé et le Budget 2021 Montant HT
"Mission Diriger" répartie suivant le Chiffre d'affaires	122 863	143 854	20 991
"Mission Gestion Finances Juridique" répartie suivant le temps passé	497 429	412 234	-85 195
"Mission Ressources Humaines" répartie suivant l'effectif	341 426	365 738	24 312
"Gestion Système d'info" répartie suivant l'effectif	779 971	703 620	-76 352
"Gestion des locaux" répartie suivant la superficie (yc charges locatives à refacturer à la SEM)	211 487	187 535	-23 952
"Autres Activités" réparties suivant l'effectif	420 174	365 773	-54 401
Personnel SEM CV & etude préfiguration SIT		6 314	6 314
TOTAL CHARGES	2 373 350	2 185 068	-188 282

* *Explications des écarts*

Les charges réalisées sont inférieures aux charges prévues.

Le dépassement de la mission Diriger provient uniquement d'un ajustement du temps imputé pour cette mission afin de mieux correspondre à la réalité. En parallèle la mission "gestion finances juridiques" a été réduite.

Le dépassement de la mission RH s'explique par des prestations extérieures et des honoraires juridiques plus importantes.

Des économies ont été réalisées sur la maintenance, les frais de télécommunication, la gestion du parc automobile (carburants, locations véhicules...) et sur les charges liées aux fluides des bâtiments.

PRODUITS (en € HT)	BUDGET GIE ANNEE 2021 Montant HT	Réalisé au 31 décembre 2021 Montant HT	ECART entre le Réalisé et le Budget 2021 Montant HT
Prestations à la SPR	2 069 476	1 911 623	-157 853
Prestations à la SEM	71 393	79 712	8 319
Prestations à la SEM CV	137 635	97 659	-39 976
Prestation à la SAS IMMO TOU	34 846	20 641	-14 206
Autres produits (yc refac. charges Bollar.)	60 000	69 120	9 120
Refacturation Personnel SEM CV & refac etude SIT		6 314	6 314
TOTAL PRODUITS	2 373 350	2 185 068	-188 282

* *Explications des écarts*
Les produits réalisés sont inférieurs aux produits prévus.

DEUXIEME PARTIE : L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULE

ORGANISATION DES ÉQUIPES AU 31/12/21

Directrice Administrative et Financière :	Hélène Perraud
Chargée des Ressources humaines :	Hélène Thai Thuc
Chef de projet Ressources humaines :	Odile Brin
Chargée de mission Qualité de vie au travail :	Blandine Barbier
Comptable :	Nathalie Géadas
Chargée d'Etudes Finances :	Armel Rucet
Chargée de mission Programmes Européens :	Véronique Legrand
Assistante comptable :	Gaëlle Julien
Assistante comptable :	Ornella Durcy
Mission juridique – Vie Sociale :	Emilie Agro
Assistante administrative et juridique	Sabine Cailliez
Responsable informatique :	Thies Nowoitnick
Chef de projet informatique :	Morgan Perchec
Chef de projet informatique :	Pascale Etchebes
Chargée de support GRC :	Sophie Tortel
Accueil – standard :	Christine Pichard
Accueil – standard :	Pascal Jade
Chargée d'accueil et de logistique :	Romane Colin

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le GIE porte, pour le compte des entités qui composent Solutions&co (Société publique régionale, SEM et le GIE lui-même), la **gestion opérationnelle de l'ensemble des ressources humaines des trois structures**.

Il assure également des missions support pour le compte de la SEM Croissance Verte, créée fin 2020, membre **du GIE, qui s'est structurée en 2021 et a connu l'arrivée de ses premiers salariés**. Le GIE assure notamment la gestion des ressources humaines : embauches, départs, établissement des paies.

L'année 2021 a été marquée par des changements importants concernant l'organisation structurelle de Solutions&co, avec notamment :

Sur le plan de la gestion des ressources humaines de Solutions&co, l'année 2021 se termine avec un effectif stable par rapport à 2020, soit 122 salarié-e-s.

En équivalent-temps plein, nous perdons 1 effectif par rapport à 2020, dû aux demandes de diminution de temps de travail (7 demandes en 2021). Ces demandes ne concernent pas une catégorie en particulier, elles **correspondent à des choix personnels d'équilibre entre vie personnelle et temps de travail**.

Si l'effectif apparaît très stable en 2021 au regard des années précédentes, tout au long de l'année, il y a eu néanmoins un petit turnover avec une quinzaine de sorties, compensées par des embauches sur ces mêmes postes. Sur les 14 arrivées enregistrées en 2021, 7 salarié-e-s ont été embauché-e-s en CDI.

Afin de faciliter la prise de fonction des nouveaux arrivants, Solutions&co poursuit la mise en place de ses « **Parcours d'intégration** ». 13 salariés ont bénéficié de ce parcours en 2021.

- La formation professionnelle

Organisé autour de 5 axes, le Plan de développement des compétences pluri-annuel (2021-2023) est conçu pour accompagner les salariés et favoriser le développement de leurs compétences aussi bien en matière de savoir-être que de savoir-faire. Les 5 axes du Plan de formation :

Axe 1 : Développer les savoir-**être et la culture d'entreprise**

Axe 2 : **Innover, créer de la valeur pour les clients de l'Agence et les aider à augmenter leurs performances économiques**

Axe 3 : Développer ses savoir-faire et anticiper les mutations de son métier

Axe 4 : **S'ouvrir, acquérir d'autres compétences professionnelles**

Axe 5 : Formations règlementaires et de sécurité

Bien qu'en 2021 toutes les formations en présentiel n'aient pu être organisées en raison de la crise sanitaire, Solutions&co a souhaité finaliser le Parcours Performances, programme des formations lancé pour les ETAM sur 2 années et complété d'un Vis mon Job.

S'inscrivant dans les axes du Plan de développement des compétences, ont été réalisées :

- 29 formations individuelles,
- 15 formations collectives, dont 6 formations du Parcours performance et 8 Vis mon Job.
- **72 salariés ont suivi au moins une formation en 2021, soit 60% de l'effectif.**
- La durée moyenne de formation par salarié est de 8 heures.

Pour Solutions&co, le budget net consacré à la **formation continue professionnelle au cours de l'exercice 2021 s'élève, hors charges salariales et frais de déplacement à 80 689 € HT.**

Cette somme représente les frais pédagogiques pour un total de 44 formations et 132 stagiaires cumulés.

Le nombre total d'**heures de formation** hors Contrats de professionnalisation et formations longue durée sur **l'année 2021 est de 1 578 heures.**

En 2021, 3 contrats de professionnalisation se sont poursuivis. Solutions&co reste fidèle à sa volonté de favoriser **l'insertion professionnelle** et la formation continue de jeunes alternants, visant pour les jeunes embauchés concernés **l'obtention de diplômes de niveau BAC+2 à BAC+5.**

Concernant l'accueil de stagiaires, si l'année 2020 n'y a pas été favorable compte-tenu du contexte de pandémie, 2021 a en revanche été marquée par la volonté de faciliter le plus possible le recrutement de stagiaires, afin de soutenir les étudiants. 9 stagiaires ont ainsi été présents tout au long de l'année, pour des durées allant de 6 à 24 semaines.

- La gestion du personnel

En 2021, les effectifs cumulés (Société publique régionale/SEM/GIE) sont restés stables par rapport à 2020.

Si l'année montre une stabilisation de l'effectif, l'activité du GIE a néanmoins été marquée par une large contribution des fonctions support à la SEM Croissance Verte. Au 31/12/2021, la SEM Croissance Verte compte 12 collaborateurs en CDI, et deux CDD ont également été présents durant plusieurs mois, ainsi que deux stagiaires. Le GIE a d'autre part assuré pour la SEM Croissance Verte, la mise en place d'une charte du télétravail et l'établissement d'un accord d'entreprise sur l'aménagement annuel du temps de travail et les congés payés.

En 2021, un nouveau prestataire pour la gestion du SIRH (système d'information des ressources humaines) a été retenu après appel d'offre. 4 modules sont prévus pour être déployés dans le cadre de ce marché : Gestion administrative, Entretiens, Formations/GPEC et BDESE. Le déploiement de ce nouveau dispositif amorcé en 2021 va se poursuivre en 2022.

A noter également que Solutions&co privilégie la mobilité interne à chaque création de nouveau poste, ce qui contribue à créer une saine émulation au sein du personnel, et permet aux salariés d'évoluer professionnellement. En 2021, 6 mobilités internes ont ainsi été possibles.

Sur le plan de l'établissement de la paie, une nouvelle consultation a été menée en 2021. Le marché a été attribué à compter du 01/01/2022 et pour 4 ans au prestataire qui a réalisé cette prestation de 2017 à 2021.

- Les instances de représentation du personnel

Depuis la création de la Société publique régionale et du GIE aux côtés de la SEM, une Unité Economique et Sociale (UES) a été mise en place, rassemblant l'ensemble des personnels des trois employeurs, depuis janvier 2011.

Le Comité Social et Economique (CSE) de Solutions&co est constitué depuis la toute fin 2018. Il se compose au 31/12/2021 de 11 représentant-e-s : 3 pour le collège ETAM et 8 pour le collège CADRES ; 8 femmes et 3 hommes, élus pour 4 ans.

Plusieurs commissions sont issues du CSE, elles ont la charge de suivre les travaux et indicateurs relevant des thématiques suivantes :

- Santé, Sécurité et Conditions de Travail :

Durant l'année 2021 la Référente Sécurité, en collaboration étroite avec la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) du CSE a poursuivi sa mission visant notamment à établir et/ou tenir à jour les différents documents obligatoires de Solutions&co : DUERP, fiches entreprises, etc, et à organiser les formations obligatoires liées à la santé et à la sécurité (SST, MAC STT, incendie,). Ces travaux sont menés en lien avec le Service de Santé au Travail de la Région Nantaise auquel sont affiliés la SPR, la SEM et le GIE.

Le CSE, via sa CSSCT a, comme en 2020, été avisé, impliqué en permanence, dans le cadre des mesures sanitaires mises en œuvre par la direction pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Une attention toute particulière a été portée à la généralisation du télétravail et aux conditions d'exercice de celui-ci, aussi bien sur le plan managérial que matériel.

Une attention suivie est également apportée aux locaux des antennes territoriales et des technocampus, en matière de sécurité et conditions de travail.

- Les accords d'entreprise « Seniors » et « Egalité Femmes Hommes »

En 2020, les commissions paritaires Représentants du personnel/Direction chargées du suivi des deux accords d'entreprise ont travaillé à la rédaction de nouveaux accords pour 3 ans, ceux en vigueur prenant fin au 31 décembre 2020. Les deux nouveaux accords ont été signés le 17 décembre 2020 pour la période 2021-2023.

- La commission « Seniors »

Depuis 2013, plus d'un tiers des salarié-e-s de l'UES est concerné par le plan Seniors.

Cette commission a pour objectif de proposer et définir des pistes d'actions concrètes en faveur des salarié-e-s concerné-e-s.

- La commission « Egalité professionnelle Femmes Hommes »

Les domaines d'action qui font l'objet des travaux de cette commission touchent notamment à la promotion professionnelle, la formation, la rémunération, l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

Depuis le 1^{er} mars 2020, Solutions&co doit publier chaque année son index de l'égalité femmes-hommes et également le communiquer, avec le détail des différents indicateurs, au CSE ainsi qu'à l'inspection du travail (Direccte). En 2021, l'Index égalité Femme-Homme de l'agence ressort à 91/100.

o Le Télétravail

Depuis le 1^{er} juillet 2021, un accord d'entreprise est en vigueur concernant le télétravail au sein de Solutions&co ; il succède à la charte élaborée fin 2019.

- La commission Télétravail

Cette commission, issue de l'accord d'entreprise, a la charge d'en assurer le suivi. Elle est composée de 3 représentants du CSE, et de 3 représentants de la direction. Elle s'attache notamment au taux de satisfaction, au taux de recours au télétravail, au taux de refus, et au suivi de l'utilisation du forfait équipement.

SOLUTION COMPTABLE, GESTION DES AFFAIRES, SUIVI DE L'ACTIVITÉ ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT,

En 2021, la nouvelle solution comptable, gestion des projets, suivi de l'activité et des frais de déplacement a été déployée au sein du GIE des EPL des Pays de la Loire et pour ses adhérents.

La plateforme/suite Lucca regroupe 3 outils :

- Timmi pour la saisie de l'activité
- Figgo pour la saisie des absences/congés qui est automatique imputé sur la déclaration d'activité
- Cleemy pour la saisie des notes de frais qui sont totalement dématérialisées

La suite LUCCA est ainsi interfacée avec notre logiciel comptable Sage et notre suite financière et CRM / ERP Athénéo.

Le CRM/ERP Athénéo permet de saisir les ordres de mission, les engagements financiers, les factures d'achat et de ventes. Ainsi les chefs de projet peuvent suivre au fur à mesure leurs engagements financiers.

Les factures sont ensuite importées dans le logiciel comptable SAGE. D'autres fichiers tels que les écritures de salaires, des mandats et de la gestion locatives sont également importées dans ce logiciel comptable.

Également, un outil BI dédié permet d'interroger les bases comptables et de produire des analyses pertinentes

PARAPHEUR ÉLECTRONIQUE – MODULE COURRIER

Le parapheur électronique a été ouvert à trois services pilotes à la mi-décembre 2021, avec une activité qui se cesse de croître.

Le projet de mise en place d'un parapheur électronique avec signatures électroniques intégrées s'inscrit dans un projet plus ambitieux de Dématérialisation qui a débuté en 2018.

La période de confinement, le fait que les personnels des quatre structures adhérentes au GIE des EPL des Pays de la Loire soient sur plusieurs sites (à Nantes, et dans les départements des Pays de la Loire), ont rendu très difficile, la circulation des documents et leur validation en « tout papier » ainsi que leur envoi.

Tous les marchés publics et les conventions sont dorénavant mis en signature dans le parapheur, avec les visas et signatures associés en fonction des types de documents soumis. Le GIE a également fait le choix d'ouvrir la signature électronique aux partenaires externes, afin de faciliter la circulation des documents, lorsqu'il y a des multi-signataires.

Lancé à la mi-décembre auprès de 3 services pilotes, le parapheur est associé à un module Courrier avec envoi avec Accusés de Réception qui permet de dématérialiser de bout en bout les documents.

Le déploiement complet du parapheur et du module courrier devrait être effectif à l'ensemble des structures et des services associés pour juin 2022.

GED SHAREPOINT, ARCHIVAGE INTERMÉDIAIRE ET DÉFINITIF

La gestion électronique des documents (GED) désigne le procédé informatisé visant à organiser et gérer les informations et des documents électroniques au sein de Solutions&co.

Il met principalement en œuvre des systèmes d'acquisition, de classement, d'indexation, de consultation.

Pour Solutions&co, il s'agissait en premier lieu de garantir la sécurisation et la sauvegarde de toutes les pièces financières et relatives à la vie des marchés publics, en ouvrant des espaces où seules les pièces définitives puissent être archivées, garantissant ainsi leur authenticité, et traçant la vie des marchés de leur création à leur archivage définitif.

Le système de GED transversal sous SharePoint repose sur un plan de classement et des règles de gestion communes aux différentes structures.

Organisant les documents en dossiers / espaces, définis en cohérence avec les applications métiers et accessibles par elles.

Permettant de gérer les documents numérisés en amont les documents produits à partir des applications métiers et les informations transmises via les e-services. Les documents signés dans le parapheur électronique sont ainsi versés dans cet outil.

La GED Finances a été ouverte en juin 2019, et la GED Marchés en juin 2021 à la DAF, pilote sur ce sujet. Ce sont quelque 60 marchés **qui sont ainsi classés depuis la procédure de consultation jusqu'aux éléments de** livrables. Cette solution est par ailleurs conçue pour permettre un archivage définitif de certaines pièces justificatives, ou pour lesquelles est avéré une valeur patrimoniale.

Le déploiement de l'application est en cours pour le département Immobilier dans le cadre du suivi des Opérations.

LA MISSION JURIDIQUE

La mission juridique au sein de Solutions&co poursuit plusieurs objectifs :

Apporter un soutien juridique dans tous les domaines du droit aux collaborateurs de Solutions&co et notamment en matière de relations contractuelles avec différents partenaires

Assurer la sécurité juridique des achats en veillant à l'application du code de la commande publique. En 2020, 13 consultations ont été lancés par le GIE (0 pour le compte de la SEM, 2 pour les besoins du GIE et 11 pour le compte de la SPR)

Assurer la vie sociale des 4 entités composant le GIE (SPL/SEM/SAS SIT/SEM CV) à travers la **préparation des conseils d'administration** et assemblées générales

Apporter un appui aux montages juridiques divers et lors des prises de participation de la SEM dans des sociétés de portage immobilier

En 2021, l'activité se concentre toujours sur la gestion immobilière des technocampus et des autres bâtiments gérés par la SPR ou la SEM (rédaction des baux, avenants, etc...)

L'année est marquée par l'adhésion de deux nouveaux membres : la SEM croissance verte et la SAS Solutions Immo tourisme.

La mission juridique est donc amenée à évoluer afin de répondre aux attentes de ces nouveaux **adhérents n'appartenant pas à la marque Solutions&co. Ces adhésions nécessitent de s'adapter à de** nouvelles problématiques juridiques qui touchent au droit des sociétés, droit civil, droit commercial, et toujours, la commande publique, et la propriété intellectuelle.

La SEM croissance verte étant pouvoir adjudicateur, la passation des marchés est confiée au pôle **juridique qui s'est renforcé avec le recrutement d'une assistante de gestion.**

TROISIEME PARTIE : AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DU GROUPEMENT

Informations sur les factures reçues et émises à la date de clôture de l'exercice dans le terme est échu :

Factures reçues et émises à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu												
Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture dont le terme est échu							Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	33						10					
Montant total des factures concernées TTC	129 030,82 €	16 167,44 €	5 216,36 €	710,68 €		22 094,48 €	92 640,29 €			250,00 €		250,00 €
Pourcentage du montant des achats de l'exercice TTC	13,12%	1,64%	0,53%	0,07%	0,00%	2,25%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							3,58%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,01%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours à réception de facture						- Délais légaux : 30 jours					
montants des achats de l'exercice							montants du CA de l'exercice					
HT	819 337,12 €						HT					2 156 950,24 €
TTC	983 204,54 €						TTC					2 588 340,29 €

Faits marquants sur l'année 2021 : RAS

Evènements postérieurs à la clôture : Impact COVID 19

Le 30 janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a qualifié l'épidémie de COVID-19 d'urgence sanitaire publique mondiale. Il s'agit d'un événement postérieur à la clôture n'ayant pas de lien direct et prépondérant avec une situation existant à la date de clôture, le 31 décembre 2021.

La direction estime que cet événement n'a pas d'impact significatif sur les valeurs au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ni la capacité du GIE à poursuivre son exploitation au cours des 12 prochains mois.

COMPTES ANNUELS 2021

ETATS FINANCIERS 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

GIE DES EPL DES PAYS DE LA LOIRE

7 RUE DU GENERAL DE LA BOLLARDIERE
44202 NANTES



www.semaphores.fr

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	1
Rapport de présentation des comptes	2
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	9
<i>Règles et méthodes comptables</i>	11
<i>Notes sur le bilan</i>	13
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	19
2. Détail des comptes	21
Bilan détaillé	22
Compte de résultat détaillé	26

Etats de synthèse des comptes



Rapport de présentation des comptes

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société GIE DES EPL DES PAYS DE LA LOIRE relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 22 Octobre 2019, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte-rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 147 029
Chiffre d'affaires	2 156 950
Résultat net comptable (Bénéfice)	

Ces comptes étant soumis au contrôle légal d'un commissaire aux comptes, ils ne donnent pas lieu à l'émission d'une attestation dans les termes prévus par nos normes professionnelles.

Le lecteur pourra se référer, pour obtenir une opinion sur ces comptes, au rapport émis par le commissaire aux comptes.

Fait à REZE,
Le 16 Mars 2022

A Largier

Pour SEMAPHORES Expertise
Arnaud LARGIER
Expert-comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	85 201	45 671	39 530	31 980
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	578 839	354 484	224 355	213 863
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 828	5 828		
Autres immobilisations corporelles	756 067	527 147	228 920	216 766
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 670		1 670	1 670
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 427 604	933 130	494 474	464 279
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	20 880		20 880	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	92 640		92 640	416 303
Autres créances	468 125		468 125	188 043
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	47 632		47 632	1 126
Charges constatées d'avance (3)	23 278		23 278	27 211
TOTAL ACTIF CIRCULANT	652 555		652 555	632 683
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 080 159	933 130	1 147 029	1 096 962
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	340 625	318 149
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	340 625	318 149
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	298	295
Emprunts et dettes financières diverses (3)	270 607	270 607
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156 954	122 682
Dettes fiscales et sociales	337 654	362 860
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	40 312	21 687
Autres dettes	580	682
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	806 404	778 813
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 147 029	1 096 962
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	806 404	778 813
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	298	295
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	2 156 950		2 156 950	1 900 741
Chiffre d'affaires net	2 156 950		2 156 950	1 900 741
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			19 033	140 770
Autres produits			2 968	
Total produits d'exploitation (I)			2 178 951	2 041 511
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			916	16 559
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			818 421	824 029
Impôts, taxes et versements assimilés			53 468	26 126
Salaires et traitements			796 677	726 765
Charges sociales			346 558	318 339
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			143 355	93 753
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			22 476	38 149
Autres charges			3 197	1 429
Total charges d'exploitation (II)			2 185 068	2 045 148
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-6 117	-3 637
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-6 117	-3 637

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	6 117	4 625
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	6 117	4 625
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		988
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		988
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	6 117	3 637
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	2 185 068	2 046 136
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 185 068	2 046 136
BENEFICE OU PERTE		
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe



Annexe

Désignation de la société : GIE DES EPL DES PAYS DE LA LOIRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 147 029 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros après impôt.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui comprennent, conformément à l'article L. 123-12 du Code de commerce, le bilan, le compte de résultat et une annexe.

Règles et méthodes comptables

Présentation du groupement d'intérêt économique

Le GIE des EPL des Pays de la Loire a été créé par inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes le 27 décembre 2010.

Selon l'article 2 du contrat constitutif, le GIE a pour objet la mise en commun des moyens et compétences pour permettre à ses membres de mener, dans le cadre législatif et réglementaire en vigueur, toute action d'aménagement et de développement local à la demande des collectivités territoriales.

Les droits des membres sont représentés par des parts sans valeur nominale.

En 2020, le SEM Croissance Verte, créée en 2020, a rejoint le GIE, par avenant au contrat constitutif du GIE en date du 13 Novembre 2020.

En 2021, le SAS Solutions Immo Tourisme a rejoint le GIE.

Le contrat constitutif a été mis à jour par l'Assemblée Générale Extraordinaire le 16 Mars 2021.

En représentation de ces droits, il est créé 200 parts, attribués aux membres du groupement répartis comme suit :

- . SPL Régionale des Pays de la Loire : 50 parts portant les n° 1 à 50
- . SEM Régionale des Pays de la Loire : 50 parts portant les n° 51 à 100
- . SEM Croissance Verte : 50 parts portant les n° 101 à 150.
- . SAS Solutions Immo Tourisme : 50 parts portant les n° 151 à 200.

Règles générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes comptables, homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

A Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation normale prévue, soit :

- Logiciels	3 à 5 ans
- Installations techniques, mat.outillage	8 ans
- Installations générales, agencés, aménagés	8 ans
- Matériel informatique	3 à 4 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque de non-recouvrement.

Règles et méthodes comptables

Provisions pour engagements sociaux

Selon l'article L 123-13 (al.3) du Code de commerce le montant des engagements de l'entreprise en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel et de ses mandataires sociaux est indiqué dans l'annexe. La constatation de provisions pour la totalité des engagements à l'égard des membres du personnel est considérée comme une méthode préférentielle.

Par conséquent, la société a évalué le montant des engagements de retraite au 31 décembre 2021 en tenant compte des paramètres suivants :

- Effectif au 31 décembre 2021 et caractéristiques des individus présents : salaires, taux de charges patronales (48,0%), ancienneté, âge de départ de 65 ans,
- Application de coefficients de probabilité de départ de la société avant la retraite : départ vers une autre société, probabilité de décès,
- Pondération des engagements calculés à la date de départ théorique de chaque individu afin de déterminer l'engagement au 31 décembre 2021,
- Application des modalités de la convention Syntec ainsi qu'un taux d'actualisation de 0,7%, et un taux d'augmentation général des salaires de 2% par an.

Par conséquent, la dette actuarielle à fin 2021 s'élève à 361 395 euros

Le GIE a mis en place un contrat d'assurance couvrant en partie la dette actuarielle.

Au final, la provision pour engagement de fin de carrière s'élève à 340 624 euros au 31 décembre 2021.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	590 577	73 463		664 039
Immobilisations incorporelles	590 577	73 463		664 039
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 828			5 828
- Installations générales, agencements aménagements divers	147 868			147 868
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	525 878	100 088	17 767	608 199
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	679 575	100 088	17 767	761 895
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 670			1 670
Immobilisations financières	1 670			1 670
ACTIF IMMOBILISE	1 271 821	173 551	17 767	1 427 604

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	344 734	55 421		400 155
Immobilisations incorporelles	344 734	55 421		400 155
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 828			5 828
- Installations générales, agencements aménagements divers	139 927	3 428		143 355
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	317 054	84 506	17 767	383 792
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	462 809	87 934	17 767	532 975
ACTIF IMMOBILISE	807 542	143 355	17 767	933 130

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 585 713 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 670		1 670
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	92 640	92 640	
Autres	468 125	468 125	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	23 278	23 278	
Total	585 713	584 043	1 670
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	747
Indemnité journalière à recevoir	302
Total	1 050

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	318 149	22 476			340 625
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	318 149	22 476			340 625
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		22 476			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 806 404 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	298	298		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156 954	156 954		
Dettes fiscales et sociales	337 654	337 654		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	40 312	40 312		
Autres dettes (**)	271 187	271 187		
Produits constatés d'avance				
Total	806 404	806 404		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	270 607			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs -fres non parvenues	27 924
Intérêts courus à payer	298
Dettes provis. pr congés à payer	109 216
Compte Epargne Temps	35 894
Charges sociales s/congés à payer	45 498
Charges sociales Compte Epargne Tps	15 076
Charges fiscales s/congés à payer	1 435
Etat - autres charges à payer	258
Charges fiscales Compte Epargne Tps	718
Divers - charges à payer	580
Total	236 896

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	23 278		
Total	23 278		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	2 109 634		2 109 634
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	47 316		47 316
TOTAL	2 156 950		2 156 950

Détail des comptes



Bilan détaillé

ACTIF

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
205000 - Licences - noms domaine	78 200,67		78 200,67	68 600,67
205100 - Licences - noms domaine Cyvel	7 000,00		7 000,00	7 000,00
280500 - Amortissement Licences - Noms de Do		45 670,98	-45 670,98	-43 621,11
	85 200,67	45 670,98	39 529,69	31 979,56
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
208000 - Logiciels informatiques	208 140,24		208 140,24	166 839,84
208800 - Dév Informatique	348 051,05		348 051,05	163 994,46
208810 - Dév informatique Cyvel Gestion	67,00		67,00	67,00
208820 - Dév Informatique Cyvel Statistique	8,00		8,00	8,00
208830 - Film	10,00		10,00	10,00
232000 - Immo. Incorporelles en cours	22 562,50		22 562,50	184 056,59
280800 - Amortissement Logiciels - Dvt Infor		234 518,32	-234 518,32	-223 700,40
280820 - Amortissement Cyvel Statistique		8,00	-8,00	-8,00
280880 - Amortissement Dévpt Informatique		119 880,61	-119 880,61	-77 327,09
280881 - Amortissement Dév. Informatique Cyv		67,00	-67,00	-67,00
280883 - Amortissement Film		10,00	-10,00	-10,00
	578 838,79	354 483,93	224 354,86	213 863,40
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
215100 - Installations complexes spécialis.	5 828,00		5 828,00	5 828,00
281510 - Amortissement Installations Complex		5 828,00	-5 828,00	-5 828,00
	5 828,00	5 828,00		
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Instal.gales, agenct, aménagt.div.	147 868,20		147 868,20	147 868,20
218300 - Matériel bureau & matériel inform.	439 842,25		439 842,25	359 359,67
218400 - Mobilier	168 356,55		168 356,55	166 518,65
281800 - Amortis. instal. gales, agenct. div		53 940,52	-53 940,52	-53 940,52
281810 - Amortis. instal. gales, agenct. div		89 414,34	-89 414,34	-85 986,19
281830 - Amortis. matér.bureau et informat.		277 276,08	-277 276,08	-223 797,52
281840 - Amortis. mobilier		106 516,26	-106 516,26	-93 256,45
	756 067,00	527 147,20	228 919,80	216 765,84
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
275100 - Dépôts	1 670,00		1 670,00	1 670,00

Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 670,00 1 427 604,46	933 130,11	1 670,00 494 474,35	1 670,00 464 278,80
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements En-cours de production (biens et services) Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes				
409100 - Fournisseurs - avances et acptes	20 880,00		20 880,00	
	20 880,00		20 880,00	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
411200 - Clients - soumis à TVA	92 640,29		92 640,29	416 303,08
	92 640,29		92 640,29	416 303,08
Autres créances				
409600 - Fournisseurs - créances pour emball	43,20		43,20	
409800 - Fournisseurs - RRR à obtenir	747,19		747,19	
437600 - Chèque Déjeuner	351,26		351,26	130,30
437700 - Formation Professionnelle	5 004,02		5 004,02	
438720 - Indemnité journalière à recevoir	302,31		302,31	
445620 - TVA déductible s/immobilisations				3 614,48
445629 - Tva déductible /immo en attente	6 718,65		6 718,65	
445660 - TVA déductible 20% sur Décaissts	7 641,29		7 641,29	11 580,37
445661 - TVA déductible à 5,5% sur Décaissts	6,52		6,52	9,35
445662 - TVA déductible sur frais généraux	6,35		6,35	
445664 - TVA déductible 10% sur Décaissement	64,61		64,61	105,30
445665 - Tva déductible 10% en attente	29,58		29,58	
445666 - Tva déductible 2.10% en attente	0,71		0,71	
445669 - Tva déductible 20% en attente	21 559,23		21 559,23	
445860 - TVA sur fres non parvenues	4 337,99		4 337,99	8 124,58
467000 - Autres comptes débiteurs/créditeurs	421 312,25		421 312,25	105 160,00
467001 - Compte SEM Régionale				59 318,64
	468 125,16		468 125,16	188 043,02
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
512070 - CDC GIE DES EPL	47 631,69		47 631,69	1 125,55
	47 631,69		47 631,69	1 125,55
Charges constatées d'avance (3)				
486000 - Charges constatées d'avance	23 277,72		23 277,72	27 211,06
	23 277,72		23 277,72	27 211,06
TOTAL ACTIF CIRCULANT	652 554,86		652 554,86	632 682,71
Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 080 159,32	933 130,11	1 147 029,21	1 096 961,51
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan détaillé

PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
153000 - Provisions pensions & obligat.simil	340 624,82	318 148,82
	340 624,82	318 148,82
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	340 624,82	318 148,82
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
518600 - Intérêts courus à payer	297,65	295,45
	297,65	295,45
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
458000 - Associés-opérat en commun GIE/SPR	270 606,72	270 606,72
	270 606,72	270 606,72
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	129 030,82	71 684,63
408100 - Fournisseurs -fres non parvenues	27 923,56	50 997,58
	156 954,38	122 682,21
Dettes fiscales et sociales		
421000 - Personnel - rémunérations dues	48,00	417,90
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	109 216,07	103 622,20
428640 - Prime précarité à payer		3 631,00
428670 - Compte Epargne Temps	35 894,21	23 543,00
431000 - Sécurité sociale	33 557,00	29 930,09
437000 - Autres organismes sociaux	4 170,76	
437200 - Mutuelles AGF GFP	8 950,38	16 662,06
437300 - Retraite & Prévoyance MEDERIC	13 409,49	11 881,34
437330 - Retraite CNRACL et RAFP	1 854,30	13 949,08
437700 - Formation Professionnelle		2 253,77

Bilan détaillé

	31/12/2021	31/12/2020
438200 - Charges sociales s/congés à payer	45 498,22	44 557,55
438640 - Charges sociales sur prime précarité		1 561,00
438670 - Charges sociales Compte Epargne Tps	15 075,57	10 359,00
438720 - Indemnité journalière à recevoir		1 597,26
442000 - Etat - impôts et taxes recouv.s/tie	4 351,00	4 196,09
445510 - TVA à décaisser	47 436,53	7 775,07
445810 - TVA Collectée non exigible	15 423,37	79 270,29
447120 - Taxe d'apprentissage	357,75	4 778,62
448200 - Charges fiscales s/congés à payer	1 435,01	2 072,44
448600 - Etat - autres charges à payer	258,00	258,00
448640 - Charges fiscales sur prime précarité		73,00
448670 - Charges fiscales Compte Epargne Tps	717,88	471,00
	337 653,54	362 859,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
404100 - Fournisseurs d'immobilisations	40 311,90	21 686,87
	40 311,90	21 686,87
Autres dettes		
468600 - Divers - charges à payer	580,20	681,68
	580,20	681,68
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	806 404,39	778 812,69
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 147 029,21	1 096 961,51
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	806 404,39	778 812,69
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	297,65	295,45
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat détaillé

	France	Exportations	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
706000 - Prestations de services	2 109 634,03		2 109 634,03	1 851 308,80
708000 - Produits des activités annexe	47 316,21		47 316,21	49 432,20
	2 156 950,24		2 156 950,24	1 900 741,00
Chiffre d'affaires net	2 156 950,24		2 156 950,24	1 900 741,00

	31/12/2021	31/12/2020
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
791000 - Transfert de charges d'exploitation	16 947,44	139 031,55
791050 - Avantages en Nature - Net	2 085,96	1 738,30
	19 033,40	140 769,85
Autres produits		
758000 - Produits divers gestion courante	1,14	
758200 - Produits des contrats aidés	2 966,67	
	2 967,81	
Total produits d'exploitation (I)	2 178 951,45	2 041 510,85
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
602220 - Achats produits entretien TVA 20%	915,96	11 517,02
602250 - Achats fournitures de bureau		5 041,64
	915,96	16 558,66
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)		
605000 - Achats matériel, equipt. & travaux	5 286,61	8 660,57
606110 - Carburants	42 561,41	33 438,90
606400 - Achats fournitures administratives	11 560,61	7 991,97
606401 - Achats fournitures adm Non Assujett		35,94
606500 - Achat fournitures cafétéria Tva 20%	6 623,31	1 840,04
606502 - Achat fournitures cafétéria Tva 5.5		743,64
606503 - Achat fournitures cafétéria Tva 10%		2 434,40
613000 - Locations matériel	17 290,73	16 432,82
613200 - Locations immobilières TVA20%	31 991,00	32 098,00
613500 - Locations mobilières	116 841,01	2 198,00
613501 - Locations mobilières Non Assujett		109 195,38
614000 - Charges locatives & copropriété	24 956,65	16 293,20
615000 - Entretien et réparations Tva 20%	31 381,88	22 677,14
615001 - Entretien et réparations Non Assuje		500,00
615600 - Maintenance Tva 20%	219 339,05	222 814,45
616000 - Primes d'assurance	27 071,42	26 144,22
618100 - Documentation générale	255,06	
618300 - Documentation technique Tva 20%	706,99	2 613,62
618302 - Documentation technique 5.5%		60,00
618303 - Documentation technique 2.10%		1 114,21
621400 - Personnel mis à disposition	13 400,34	13 951,75
622300 - Rémunérations de Gestion	92 919,28	89 903,14

Compte de résultat détaillé

	31/12/2021	31/12/2020
622600 - Honoraires Tva 20%	87 360,23	99 419,41
622700 - Frais d'actes et contentieux		240,44
623100 - Annonces et insertions Tva 20%	771,00	671,26
623400 - Cadeaux à la clientèle		89,50
625100 - Voyages et déplacements	16 576,09	132,40
625101 - Voyages et déplacement		14 281,35
625102 - Voyages et déplacement Tva 10%		499,28
625700 - Réceptions Tva 20%	168,00	120,85
625702 - Réceptions Tva 5.5%		252,18
626000 - Frais postaux Non assujet	10 954,30	10 216,52
626010 - Frais postaux soumis	2 707,00	
626100 - Frais télécommunication 20%	52 088,96	75 422,92
627000 - Services bancaires et assimilés	2 036,28	2 322,90
628200 - Gardiennage - Sécurité	3 573,95	9 218,18
	818 421,16	824 028,58
Impôts, taxes et versements assimilés		
631200 - Taxe d'apprentissage	3 661,94	4 748,22
631820 - Charges fiscales sur CP	-637,43	272,44
631822 - Charges fiscales sur prime précarité	-73,00	73,00
631825 - Charges fiscales sur compte epargne	246,88	179,00
633000 - Compte à créer	4 677,58	
633300 - Formation Professionnelle	7 365,00	17 827,53
633800 - Autres taxes versées organismes	152,12	681,68
635110 - Taxe professionnelle	5 192,00	2 344,00
635140 - Taxes sur les véhicules sociétés	32 883,00	
	53 468,09	26 125,87
Salaires et traitements		
641100 - Rémunération personnel	734 529,14	678 945,24
641200 - Provision Congés payés	15 892,87	13 641,20
641222 - Prime précarité à payer	-3 631,00	3 631,00
641300 - Primes & Part variable	23 911,23	22 053,13
641400 - Indemnités de stage	1 337,70	
641440 - Avantages en nature	2 085,96	1 564,47
641470 - Provision Compte Epargne Tps	12 351,21	8 934,00
641480 - Avantages divers non soumis à cotis	10 199,56	10 069,08
641910 - IJSS		-12 073,04
	796 676,67	726 765,08
Charges sociales		
645020 - Charges sociales sur prov CP	940,67	1 366,55
645022 - Charges sociales sur prime précarité	-1 561,00	1 561,00
645024 - Charges sociales Compte Epargne Tps	4 716,57	3 347,00
645100 - Cotisations à l'URSSAF	183 235,52	164 441,75
645200 - Cotisations aux mutuelles	31 612,11	28 083,21
645300 - Cotisations Retraite + Prévoyance C	64 101,57	65 856,20
645310 - Cotisations Retraite+Prévoyance NC	4 911,88	3 948,09
645320 - Cotisations retraite cnracl et rafp	359,13	
645400 - Cotisations Pole emploi	31 946,13	29 515,07
647200 - Versement au Comité d'Entreprise	9 521,00	6 405,00
647500 - Cotisations Médecine du travail	2 064,08	1 603,86
647600 - Chèque Déjeuner	14 710,09	12 211,37
	346 557,75	318 339,10
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
681100 - Dot. amort. s/immobilisations		288,00

Compte de résultat détaillé

	31/12/2021	31/12/2020
681120 - Dot. Amort. et Prov Corp.	143 355,25	93 465,12
	143 355,25	93 753,12
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
681500 - Dot. prov. risques & ch. exploit.	22 476,00	38 148,69
	22 476,00	38 148,69
Autres charges		
658000 - Charges diverses gestion courante	2 232,18	450,00
658001 - Charges Diverses de Gestion C N Ass		1,00
658600 - Cotisations - adhésions Tva 20%	965,00	
658601 - Cotisations - adhésions Non Assujét		977,80
	3 197,18	1 428,80
Total charges d'exploitation (II)	2 185 068,06	2 045 147,90
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-6 116,61	-3 637,05
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-6 116,61	-3 637,05

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
775000 - Produits cessions éléments d'actif	6 116,61	4 624,91
	6 116,61	4 624,91
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	6 116,61	4 624,91
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
675000 - Valeurs compt. éléments actif cédés		987,86
		987,86
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		987,86

Compte de résultat détaillé

	31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	6 116,61	3 637,05
Participation des salariés aux résultats (IX) Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	2 185 068,06	2 046 135,76
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 185 068,06	2 046 135,76
BENEFICE OU PERTE		
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

2 - **Rapport de gestion du Conseil d'administration** **sur l'activité de la SEM CROISSANCE VERTE** **pendant l'exercice clos le 31** décembre 2021



SEM CROISSANCE VERTE DES PAYS DE LA LOIRE
Société d'économie mixte locale à forme anonyme au capital de 10 000 000 euros
Siège social : 1, boulevard de Berlin - 44000 NANTES
RCS de NANTES 891 206 369

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
STATUANT SUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous inviter à statuer sur ce rapport et sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

M. Cyprien SCHNEIDER, Commissaire aux Comptes, vous donnera par ailleurs lecture de ses rapports.

RAPPORT DE GESTION SEM CROISSANCE VERTE

PARTIE 1.	LA VIE DE LA SOCIETE ET LA PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE	7
1.1	LA VIE DE LA SOCIETE	7
1.1.1	L'ACTIONNARIAT	7
1.1.2	LES DIRIGEANTS	9
1.1.3	LE PERSONNEL DE LA SOCIETE	10
1.1.4	LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE	10
1.1.5	LES CONTROLES EXTERNES	10
1.2	LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS	11
1.2.1	LE COMPTE DE RESULTAT	11
1.2.2	LE BILAN	12
PARTIE 2.	L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULE	16
PARTIE 3.	COMPTES ANNUELS 2020	19
PARTIE 4.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	20
4.1	LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE	20
4.2	CONVENTION RÉGLEMENTÉES	21
4.3	RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'AG DES ACTIONNAIRES	22
4.4	CHOIX DU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	22
PARTIE 5.	TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES AUX ACTIONNAIRES	23

PARTIE 1. LA VIE DE LA SOCIETE ET LA PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

1.1 LA VIE DE LA SOCIETE

1.1.1 L'ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

SEM CROISSANCE VERTE
SITUATION ADMINISTRATIVE AU 31/12/2021

Capital social de 10 000 000 euros
Divisé en 10 000 actions de 1 000 euros chacune

La société est composée de :

ACTIONNAIRES	REPRESENTANTS AUX AG	% CAPITAL	MONTANT CAPITAL	CAPITAL LIBERE	NB ACTIONS
COLLECTIVITES TERRITORIALES					
Conseil Régional des Pays de la Loire	Maurice PERRION	50,000%	5 000 000	5 000 000	5 000
Conseil Départemental de Loire Atlantique	Mme GIRARDOT MOITIE	2,500%	250 000	250 000	250
Conseil Départemental du Maine et Loire	Marie Josephe HAMARD	2,000%	200 000	200 000	200
Conseil Départemental de Mayenne	Olivier RICHEFOU	2,500%	250 000	250 000	250
Conseil Départemental de la Sarthe	François BOUSSARD	2,000%	200 000	200 000	200
Conseil Départemental de Vendée	Alain LEBOEUF	2,000%	200 000	200 000	200
Angers Loire Métropole	Franck POQUIN	1,000%	100 000	100 000	100
Laval Agglomération	Julien BROCAIL	1,000%	100 000	100 000	100
SYDELA (Syndicat départemental d'énergie de la Loire Atlantique)	Raymond CHARBONNIER	2,500%	250 000	250 000	250
SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire)	Jean Luc DAVY	2,500%	250 000	250 000	250
TEM (Territoire d'Energie de la Mayenne)	Richard CHAMARET	1,000%	100 000	100 000	100
SYDEV (Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée)	Laurent FAVREAU	2,500%	250 000	250 000	250
AUTRES ACTIONNAIRES					
Banque des Territoires (CDC)	Gilles BONNY	28,400%	2 840 000	2 840 000	2 840
La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire	Nicolas LONGY	0,100%	10 000	10 000	10
		100%	10 000 000	10 000 000	10 000

- 14 actionnaires, 18 administrateurs, 4 censeurs.

ACTIONNAIRES	ADMINISTRATEURS	DATE DE DESIGNATION	DATE DE RENOUELEMENT	NB ADMINISTRATEURS
COLLECTIVITES TERRITORIALES				
Conseil Régional des Pays de la Loire	Maurice PERRION	28/10/2021	mandat électoral	
	Laurent DEJOIE	28/10/2021	mandat électoral	
	Philippe HENRY	28/10/2021	mandat électoral	
	Roland MARION (vice président)	28/10/2021	mandat électoral	
	Eric GRELIER	28/10/2021	mandat électoral	
	Lydie BERNARD	28/10/2021	mandat électoral	10
	Claire HUGUES	28/10/2021	mandat électoral	
	William AUCANT	28/10/2021	mandat électoral	
	Cécile DREURE	28/10/2021	mandat électoral	
	Gauthier BOUCHET	28/10/2021	mandat électoral	
AUTRES ADMINISTRATEURS				
Conseil Départemental de Loire Atlantique	Mme GIRARDOT MOITIE	28/10/2021		1
Conseil Départemental de Mayenne	Olivier RICHEFOU	28/10/2021		1
Conseil Départemental de Vendée	Alain LEBOEUF	28/10/2021		1
SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire)	Jean Luc DAVY	14/10/2020		1
TEM (Territoire d'Energie de la Mayenne)	Richard CHAMARET	14/10/2020		1
SYDEV (Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée)	Laurent FAVREAU	14/10/2020		1
Laval Agglomération	Julien BROCAIL	23/11/2021		1
Banque des Territoires (CDC)	Gilles BONNY	28/10/2021		1
			TOTAL	18
CENSEURS				
Conseil Départemental du Maine et Loire	Marie Josephe HAMARD	28/10/2021		
Conseil Départemental de la Sarthe	François BOUSSARD	28/10/2021		
SYDELA (Syndicat départemental d'énergie de la Loire Atlantique)	Raymond CHARBONNIER	28/10/2021		
Angers Loire Métropole	Franck POQUIN	28/10/2021		
AUTRE ACTIONNAIRE				
La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire	Nicolas LONGY	14/10/2020	s/exercice 2020	

1.1.2 LES DIRIGEANTS

M. Maurice PERRION est président **du conseil d'administration**.

M. Dominique MARIANI est directeur général.

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des administrateurs et commissaires aux comptes au 31 décembre 2021 :

ADMINISTRATEURS - DESIGNATION - RENOUELEMENT - MANDAT - DUREE - DATE AGO

NOMS DES ADMINISTRATEURS	DUREE MANDAT	DATE DE RENOUELEMENT	
		AGO	AGO
	STATUTS		
M. Maurice PERRION	Égale à la durée de leur mandat de Conseiller Régional, et jusqu'à la désignation de ses représentants par la nouvelle Assemblée Régionale	28 octobre 2021	
M. Laurent DEJOIE		28 octobre 2021	
M. Philippe HENRY		28 octobre 2021	
M. Roland MARRION		28 octobre 2021	
M. Eric GRELIER		28 octobre 2021	
Mme Lydie BERNARD		28 octobre 2021	
Mme Claire HUGUES		28 octobre 2021	
M. William AUCANT		28 octobre 2021	
Mme Cécile DREURE		28 octobre 2021	
M. Gauthier BOUCHET		28 octobre 2021	
Mme Chloé GIRARDOT-MOITIE	2 ans	28 octobre 2021	
M. Olivier RICHEFOU	1 an	28 octobre 2021	
M. Alain LEBOEUF	2 ans	28 octobre 2021	
M. Jean-Luc DAY	1 an	14 octobre 2020	
M. Richard CHAMARET	2 ans	14 octobre 2020	
M. Laurent FAVREAU	2 ans	14 octobre 2020	
M. Julien BROCAIL	1 an	23 novembre 2021	
M. Gilles BONNY		28 octobre 2021	
CENSEURS			
M. François BOUSSARD	2 ans	28 octobre 2021	
M. Raymond CHARBONNIER	1 an	28 octobre 2021	
Mme Marie-Josèphe HAMARD	1 an	28 octobre 2021	
M. Franck POQUIN	1 an	28 octobre 2021	
NOMS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	DUREE MANDAT	DATE DE RENOUELEMENT	
	STATUTS	AGO	AGO
Titulaire : KPMG SA	6 ans	30 septembre 2020	s/exercice 2026

Les changements intervenus au cours du 1er exercice sont les suivants :

1.1.3 LE PERSONNEL DE LA SOCIETE

- **l'évolution globale des effectifs :**

Au 31/12/2021, 13 personnes travaillent à la SEM Croissance Verte dont 7 cadres.

- **la moyenne d'âge par sexe**

Pour les femmes : 40.95 ans

Pour les hommes : 40.39 ans

- **la rémunération :**

La masse salariale globale est de 550 746 euros.

- **le dialogue social :**

A cours de l'année 2021, une charte du télétravail a été mise en place au 1^{er} juillet 2021 et un accord d'entreprise relatif à l'aménagement du temps de travail sur l'année et congés payés a été signé le 30 août 2021.

- **Absentéisme – accidents de travail**

Celui-ci est motivé par :

	Nombre de salariés	Nombre de jours
la maladie	3	27,5 jours
la maternité		
les jours « enfants malades »		
les accidents de travail		
autres	2	4,5 jours

- **la formation : dépenses et nombres de stagiaires**

Au cours de l'exercice 2021, 8 formations professionnelles ont été suivies

- **stagiaires – étudiants**

La SEM a accueilli 3 stagiaires en 2021

1.1.4 LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE

La SEM Croissance Verte est locataire des locaux loués par la SEM Régionale.

1.1.5 LES CONTROLES EXTERNES

Aucun contrôle externe n'a été réalisé en 2021.

1.2 LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Analyse économique-financière

Les comptes annuels **de l'exercice clos le 31 décembre 2021** ont été établis conformément aux règles de présentation et aux **méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur**. L'exercice comptable a exceptionnellement une durée de 15 mois recouvrant la période du 14 octobre 2020 au 31 décembre 2021.

L'activité de la société se solde pour le dernier exercice clos au 31 décembre 2021 par un résultat déficitaire de -1 792 576,59 Euros.

En vue de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la société et de son évolution, nous vous présenterons ci-après les chiffres les plus significatifs.

1.2.1 LE COMPTE DE RESULTAT

Une présentation détaillée est jointe au rapport.

1) Analyse du Compte de résultat synthétique

1- Résultat d'exploitation	- 1 792 576,59 €
2- Résultat financier	€
3- Résultat courant avant impôt	- 1 792 576,59€
4- Résultat exceptionnel	0 €
5- Impôt sur les sociétés	0 €
6- Résultat net	- 1 792 576,59 €

2) Compte de résultat ventilé par activité

Résultat de la SEM Croissance Verte	- 1 792 576,59 €
-------------------------------------	------------------

1.2.2 LE BILAN

Une présentation détaillée est jointe au rapport.

Au bilan avant répartition du résultat, le total est de 8 433 399,66 euros.

- Actif immobilisé

L'actif immobilisé est constitué de logiciels informatiques, de matériel informatique (ordinateurs, écrans, claviers ...) et du mobilier.

- Actif circulant

L'actif circulant est constitué essentiellement des disponibilités.

- Capital, situation nette, capitaux (ou fonds) propres

Le capital social de la SEM Croissance Verte est de 10 000 000 Euros.

- Provisions

Une provision pour les engagements en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnité et d'allocations a été constatée pour un montant de 2 881 euros au 31/12/2021.

- Dettes

Les dettes sont des dettes fournisseurs et des dettes sociales et fiscales.

LE COMPARATIF BUDGET PRÉVISIONNEL / RÉALISÉ

CHARGES (en € HT)	Réalisé au 31 décembre 2021 Montant HT
Charges du personnel	810 421
Charges de fonctionnement	492 072
Charges liées aux actions	402 925
Charges refacturées par le GIE pour la gestion financière, humaines, informatiques et administratives	97 659
TOTAL CHARGES	1 803 077

PRODUITS (en € HT)	Réalisé au 31 décembre 2021 Montant HT
Produits	10 500
TOTAL PRODUITS	10 499

Résultat	-1 792 578
-----------------	-------------------

Le montant des charges s'établit à 1,8 M€. Les principaux postes de charges sont :

- 1) Les frais de personnels (45% des charges) : outre les salaires chargés, ce poste inclus les frais liés à la formation professionnelle
- 2) Les frais de fonctionnement (27% des charges) sont les loyers, les charges locatives, la maintenance, les assurances, les déplacements, les frais de télécommunications, les fournitures et les dotations aux **amortissements ...**
- 3) **Les charges liées aux actions (22%) regroupent les honoraires, les conseils, les études marketing...**
- 4) Les frais du GIE (5% des charges) comprend les prestations comptables, financières, juridiques et RH du GIE.

La SEM Croissance Verte ayant réalisé un chiffre d'affaires très faible, la perte pour l'année 2021 s'établit à 1 **792 578 €**.

Proposition d'affectation du résultat net annuel

Compte tenu du résultat comptable s'élevant à -1 792 576,59 euros, le Conseil d'Administration propose l'affectation du résultat en report à nouveau.

Montants exprimés en Euros	Exercice 2 021
Capital en fin d'exercice	
Capital social	10 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	10 000
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)	
Nombre maximal d'actions futures à créer	
Par conversion d'obligations	
Par exercice de droit de souscription	
Opérations et résultats de l'exercice	
Chiffre d'affaires hors taxes	0
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 779 394
Impôts sur les bénéfices	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 792 577
Résultat distribué	
Résultat par action	
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	-178
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-179
Dividende attribué à chaque action	
Personnel	
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	10
Montant de la masse salariale de l'exercice	550 746
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales , etc)	226 525

Informations sur les délais de paiement :

Informations sur les factures reçues et émises à la date de clôture de l'exercice dans le terme est échu :

Factures reçues et émises à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu												
	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	22											
Montant total des factures concernées TTC	77 249,19 €		0,18 €	266,10 €		266,28 €						- €
Pourcentage du montant des achats de l'exercice TTC	6,56%	0,00%	0,00%	0,02%	0,00%	0,02%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours à réception de facture					- Délais légaux : 30 jours						
montants des achats de l'exercice						montants du CA de l'exercice						
HT	981 693,35 €					HT						
TTC	1 178 032,02 €					TTC						

Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Pour l'exercice à venir, nous prévoyons de réaliser du chiffre d'affaires suivant la nouvelle stratégie en cours de définition.

Évènements postérieurs à la clôture : Impact du COVID 19 :

Le 30 janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a qualifié l'épidémie de COVID-19 d'urgence sanitaire publique mondiale. Il s'agit d'un événement postérieur à la clôture n'ayant pas de lien direct et prépondérant avec une situation existant à la date de clôture, le 31 décembre 2021.

Compte tenu des incertitudes quant aux modalités de déconfinement, et des conséquences de l'actuelle crise sanitaire sur l'environnement économique, les impacts pour la SEM ne sont pas quantifiables précisément à ce jour.

PARTIE 2. L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULE

Nombreux échanges avec les acteurs associatifs de la rénovation énergétique (ex-EIE, opérateurs ANAH)

Présentation du service PTRE marque blanche de Croissance Verte à tous les EPCI du territoire

Rencontre des développeurs économiques des départements des Pays de Loire, les réseaux ENR, les SEM énergie départementales, les Organisations représentatives des professions du bâtiment

POLE PARCOURS RENOVATION :

Activités d'accompagnement

Bilan 2021

- 470 contacts avec Croissance Verte dont 391 via Clientela et 79 via le formulaire de contact
- 42 appels redirigés vers les PTRE conventionnées SARE ou autres organismes
- 142 rendez-vous avec des conseillers en rénovation énergétiques (hors cadre SARE)

Depuis 1^{er} janvier 2022

- 387 demandes de contacts dont 26 redirigés vers une PTRE locale ou vers un autre organisme
- 110 RDV avec un conseiller A2 (43 Hors SARE / 67 SARE)

Candidatures à des appels d'offre lancés par les EPCI pour déployer leur PTRE :

- 1 marché remporté : CC Châteaubriant-Derval 2021
- 3 marchés non retenus : CU Alençon, La Roche S/Yon Agglo et Pays du Mans
- 6 marchés non candidats (CC Maine Saonais, CC Vendée Grand Littoral, CC Challans Gois, CC de l'île de Noirmoutier, Les Sables d'Olonne Agglo, CC St Gilles croix de Vie)
- Conception des offres de service à destination des autres publics, en dehors du dispositif SARE :
 - Accompagnement des entreprises tertiaires (petites et grandes)
 - Accompagnement des collectivités
 - Accompagnement des copropriétés
 - Accompagnement des particuliers
- **Réflexions sur des potentiels d'activités (audits notamment) et test sur des cas pratiques :**
 - Bâtiments tertiaires privés : 4 audits et 1 bilan énergétique
 - Logements individuels : 1 audit et 1 bilan énergétique
- Formation des collaborateurs (conseillers en rénovation énergétique et chargés de projet en efficacité énergétique)

POLE INGENIERIE ET PARTENARIAT:

- Conception et déploiement du service référencement « PRO Croissance Verte » (prestation, prix, digitalisation, contrat et communication) à destination des professionnels du bâtiment
 - ✓ 5000 professionnels contactés par mail (Webinaire)
 - ✓ 50 entreprises au webinaire
 - ✓ 50 entreprises rencontrées sur ARTIBAT
 - ✓ 14 structures ayant fait une demande de référencement PRO
- Conception du service « Accompagnement RGE (prestation, prix, digitalisation, contrat) > communication et déploiement à prévoir en 2022
- **Conception et mise en œuvre des outils et process d'ingénierie financière et patrimoniale (simulateur d'aides, plans de financement, valorisation patrimoniale...)**

- **Conception de l'offre de service** « intermédiation bancaire particuliers » (prestation, prix, digitalisation, contrat et communication) avec la CEBPL, actionnaire de CV, positionnée pour être le prestataire de l'intermédiation bancaire mais refus par le directoire de la CEBPL (actionnaire de Croissance Verte) > recherche d'un nouveau partenaire bancaire
- **Conception de l'offre de service** « intermédiation bancaire entreprises » à envisager
- **Définition et conception d'un catalogue de services d'ingénierie territoriale sur les sujets technique, juridique, stratégique, administratif et financier ; services d'« Accompagnement de projets ENR »** et répondre à deux **types d'enjeux** :
 1. Porter une action régionale en complémentarité avec les SEM énergie locales
 2. Définir les services à promouvoir auprès des porteurs de projets ENR
- **Actualisation du BP du fonds d'investissement ENR**

COMMUNICATION :

Les outils de communication déployés par Croissance Verte :

- > **Site web croissance-verte.net (déclinable en marque blanche) mis en ligne le lundi 5 juillet :**
 - **62 actualités "décryptage" mises en ligne depuis le lancement (dont 41 articles en 2021)**
 - Chiffres de fréquentation 2021 (05/07/2021 > 31/12/2021) :
 - 18 000 visiteurs uniques
 - 50 600 pages vues
 - Création du dispositif web en marque blanche <https://chateaubriant-derval.croissance-verte.net/>
- > **Webmarketing :**
 - Audit SEO pour identifier les recherches des internautes en lien avec la rénovation énergétique et **proposer des contenus (articles, infographies, vidéos...) en réponse à ces recherches**
 - Référencement payant : affichage de bannière sur les recherches associées aux termes « Croissance Verte » et les recherches en lien avec la « **rénovation énergétique** »
- > **Campagne de lancement en trois vagues : juillet, septembre et novembre :**
 - **TV** (Replay MYTF1 géolocalisation Pays de la Loire + spots France 3 PDL + parrainage météo France 3 PDL)
 - **Radio** (France Bleu, NRJ, Nostalgie, Hit West, Sweet FM, Virgin Radio)
- > **Autres actions de communication visant à donner de la visibilité à l'offre de services Croissance Verte :**
 - **Relations presse : Communiqué de presse officialisant le lancement de l'offre de services –** diffusion le 28 septembre 2021
 - Retombées presse (articles et interview vidéos) : Angers Ville Actu, Ouest-France, Saumur Kiosque, Télénantes...
 - **Réalisation d'une plaquette présentant le parcours de rénovation aux bénéficiaires**
 - Kit de communication afin de permettre aux EPCI de personnaliser les outils de communication (plaquettes, **signature mail, bannière réseaux sociaux...**)
 - Production de contenus : articles, vidéos, infographies.
 - Habillage des véhicules aux couleurs de Croissance Verte
 - Présence aux AG des AMF en septembre/octobre
 - Présence web / réseaux sociaux : [Linkedin](#) / [Google Map](#) / [Youtube](#)

- > **Communication spécifique à l'offre de services PRO Croissance Verte :**
 - **Communiqué de presse officialisant le lancement de l'offre de service**
 - Invitation presse à venir à notre rencontre lors de notre présence au salon Artibat
 - Retombées presse – articles et vidéos : Le Journal des Entreprises, Batimédia, plateau TV-Bati Journal, MonStudioTV...
 - Présence au salon Artibat 13 > 15 octobre 2021 avec un stand de 18m2
 - **Réalisation d'une plaquette PRO présentant le référencement et son fonctionnement**
 - **Réalisation d'un webinaire à destination des professionnels sur l'évolution des aides financières et le référencement PRO Croissance Verte (octobre 2021) – 5000 professionnels contactés / 50 personnes inscrites**
 - **Réalisation d'une Boîte à Outils (BAO) à destination de tous les professionnels référencés PRO Croissance Verte qui regroupe de nombreux documents utiles à leur quotidien (*tableaux des aides, modèles de procès-verbaux, les mentions et spécifications à inscrire sur les devis et factures...*)**

PARTIE 3. COMPTES ANNUELS 2021

ETATS FINANCIERS 2021

Période du 14/10/2020 au 31/12/2021

SEM CROISSANCE VERTE

Angle Bd de Sarrebruck / Bd de Berl
44000 NANTES



www.semaphores.fr

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	1
Rapport de présentation des comptes	2
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	8
<i>Annexe</i>	9
<i>Règles et méthodes comptables</i>	10
<i>Notes sur le bilan</i>	12
<i>Autres informations</i>	18
2. Détail des comptes	19
Bilan détaillé	20
Compte de résultat détaillé	24

Etats de synthèse des comptes



Rapport de présentation des comptes

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société SA SEM CROISSANCE VERTE relatifs à l'exercice du 14/10/2020 au 31/12/2021 et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 05/10/2020, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte-rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	8 433 400
Chiffre d'affaires	
Résultat net comptable (Perte)	-1 792 577

Ces comptes étant soumis au contrôle légal d'un commissaire aux comptes, ils ne donnent pas lieu à l'émission d'une attestation dans les termes prévus par nos normes professionnelles.

Le lecteur pourra se référer, pour obtenir une opinion sur ces comptes, au rapport émis par le commissaire aux comptes.

Fait à Rezé
Le 11/03/2022

Pour SEMAPHORES Expertise
Arnaud LARGIER
Expert comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles	5 515	1 106	4 409
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles	44 425	9 196	35 229
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	49 940	10 302	39 639
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	205 428		205 428
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	8 180 936		8 180 936
Charges constatées d'avance (3)	7 397		7 397
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 393 761		8 393 761
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL GENERAL	8 443 701	10 302	8 433 400
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Bilan passif

	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES	
Capital	10 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 792 577
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 207 423
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	2 881
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 881
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	388
Emprunts et dettes financières diverses (3)	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 194
Dettes fiscales et sociales	130 180
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 229
Autres dettes	104
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	223 095
Ecarts de conversion passif	
TOTAL GENERAL	8 433 400
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	223 095
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	388
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)			
Chiffre d'affaires net			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			10 500
Autres produits			
Total produits d'exploitation (I)			10 500
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variations de stock			
Autres achats et charges externes (a)			981 693
Impôts, taxes et versements assimilés			30 269
Salaires et traitements			550 746
Charges sociales			226 525
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 302
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			2 881
Autres charges			661
Total charges d'exploitation (II)			1 803 077
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 792 577
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total produits financiers (V)			
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total charges financières (VI)			
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-1 792 577

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
Total produits exceptionnels (VII)	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Total charges exceptionnelles (VIII)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
Total des produits (I+III+V+VII)	10 500
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 803 077
BENEFICE OU PERTE	-1 792 577
(a) Y compris :	
- Redevances de crédit-bail mobilier	
- Redevances de crédit-bail immobilier	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	

Annexe



Annexe

Désignation de la société : SA SEM CROISSANCE VERTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 8 433 400 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 792 577 euros après impôt.

L'exercice a une durée exceptionnelle de 15 mois, recouvrant la période du 14 octobre 2020 au 31 décembre 2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui comprennent, conformément à l'article L. 123-12 du Code de commerce, le bilan, le compte de résultat et une annexe.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement ANC 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général et ses règlements modificatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application 83.1020 du 29 novembre 1983 s'appliquent de droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983.

Les états financiers ci-joints sont établis conformément aux avis du Conseil National de la Comptabilité des 12 juillet 1984, complété :

- par l'avis 99/05 du 18 mars 1999 pour les concessions d'aménagement,
- par l'avis 93/09 du 8 décembre 1993 pour les autres opérations.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

A compter du 1er janvier 2005, sont entrés en vigueur le règlement CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs ainsi que le règlement CRC n°2004-06 relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Par exception à ce principe, les immobilisations incorporelles cédées par la SEM au profit de la SPL ont été valorisées à l'euro symbolique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 4 ans
- Installations et agencements : 3 à 12 ans
- Matériel de bureau : 3 à 7 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque de non-recouvrement.

Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Provision pour engagements sociaux

Selon l'article L 123-13 (al.3) du Code de commerce le montant des engagements de l'entreprise en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel et de ses mandataires sociaux est indiqué dans l'annexe. La constatation de provisions pour la totalité des engagements à l'égard des membres du personnel est considérée comme une méthode préférentielle selon l'article 335-1 du Plan Comptable Général.

Par conséquent, la société a évalué le montant des engagements de retraite au 31 décembre 2021 en tenant compte des critères suivants :

- . Effectif au 31 décembre 2021 et caractéristiques des individus présents : salaires, taux de charges patronales (48,0 %), ancienneté comprenant celle dans l'association d'origine, date de départ prévue à la retraite à 65 ans,
- . Application de coefficients de probabilité de départ de la société avant la retraite : départ vers une autre société, probabilité de décès,
- . Pondération des engagements calculés à la date de départ théorique de chaque individu afin de déterminer l'engagement au 31 décembre 2021,
- . Application des modalités de la convention Syntec ainsi qu'un taux d'actualisation de 0,7%, et un taux d'augmentation générale des salaires de 2% par an.

Par conséquent, la provision pour engagement de fin de carrière s'élève à 2 881 Euros au 31 décembre 2021 dans les comptes.

AUTRES INFORMATIONS

Fait caractéristiques de l'exercice

Durée de l'exercice :

La durée de l'exercice comptable est exceptionnellement de 15 mois soit du 14 Octobre 2020 au 31 décembre 2021.

Epidémie de COVID-19 :

L'évènement COVID-19 n'a pas d'impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entité.

La Direction Générale de la SEM CROISSANCE VERTE n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la SEM à poursuivre son exploitation.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		5 515		5 515
Immobilisations incorporelles		5 515		5 515
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		4 720		4 720
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		39 706		39 706
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		44 425		44 425
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE		49 940		49 940

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

Les flux s'analysent comme suit :

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 106		1 106
Immobilisations incorporelles		1 106		1 106
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		222		222
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		8 974		8 974
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		9 196		9 196
ACTIF IMMOBILISE		10 302		10 302

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 212 825 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	205 428	205 428	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 397	7 397	
Total	212 825	212 825	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	10 000	1 000,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	10 000	1 000,00

Notes sur le bilan

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
CONSEIL REGIONAL 44966 NANTES	50,00	5 000,00
DIV CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS 75007 PARIS 07	28,40	2 840,00
DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE 44000 NANTES	2,50	250,00
SYNDIC DEPART ENERGIE & EQUI VENDEE 85000 LA ROCHE SUR YON	2,50	250,00
SYNDIC INTERCOM. D'ENERGIE MAINE LO 49000 ECOUFLANT	2,50	250,00
SYNDICAT D'ENERGIE DE LOIRE ATLANT 44700 ORVAULT	2,50	250,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL 53000 LAVAL	2,50	250,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL 85000 LA ROCHE SUR YON	2,00	200,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL 72072 LE MANS	2,00	200,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL 49100 ANGERS	2,00	200,00
LAVAL AGGLOMERATION 53000 LAVAL	1,00	100,00
SYNDIC INTERCOM TERRIT ENERGIE MAYE 53810 CHANGE	1,00	100,00
ANGERS LOIRE METROPOLE 49020 ANGERS	1,00	100,00
CAISSE D'EPARGNE 44003 NANTES	0,10	10,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 223 095 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	388	388		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 194	89 194		
Dettes fiscales et sociales	130 180	130 180		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 229	3 229		
Autres dettes (**)	104	104		
Produits constatés d'avance				
Total	223 095	223 095		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs -fres non parvenues	11 944
Intérêts courus à payer	388
Dettes provis. pr congés à payer	30 501
Charges sociales s/congés à payer	11 783
Charges fiscales s/congés à payer	172
Divers - charges à payer	104
Total	54 892

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	7 397		
Total	7 397		

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 13 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	3	
Ouvriers		
Total	13	

Détail des comptes



Bilan détaillé

ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
208000 - Logiciels informatiques	5 514,70		5 514,70
280800 - Amortissement logiciels - dvt infor		1 105,55	-1 105,55
	5 514,70	1 105,55	4 409,15
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
218100 - Instal.gales, agenct, aménagt.div.	4 719,63		4 719,63
218300 - Matériel bureau & matériel inform.	31 286,49		31 286,49
218400 - Mobilier	8 419,26		8 419,26
281810 - Amortis. instal. gales, agenct. div		222,21	-222,21
281830 - Amortis. matér.bureau et informat.		8 411,47	-8 411,47
281840 - Amortis. mobilier		562,33	-562,33
	44 425,38	9 196,01	35 229,37
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	49 940,08	10 301,56	39 638,52
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances			
437600 - Chèque déjeuner	655,20		655,20
445621 - Tva D 20%/immo en attente	483,37		483,37
445660 - TVA déductible 20% sur Décaissts	7 074,49		7 074,49
445663 - Tva déductible 2,10% sur décaissts	0,51		0,51
445666 - Tva déductible 10% EN ATTENTE	4,00		4,00
445669 - Tva déductible 20% EN ATTENTE	7 981,76		7 981,76
445670 - Crédit de TVA à reporter	187 087,93		187 087,93

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2021
445860 - TVA sur fres non parvenues	1 990,72		1 990,72
467006 - AMEX - Carte American Express	150,22		150,22
Capital souscrit et appelé, non versé	205 428,20		205 428,20
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
512010 - CDC SUPPORT	8 180 936,26		8 180 936,26
	8 180 936,26		8 180 936,26
Charges constatées d'avance (3)			
486000 - Charges constatées d'avance	7 396,68		7 396,68
	7 396,68		7 396,68
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 393 761,14		8 393 761,14
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	8 443 701,22	10 301,56	8 433 399,66
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Bilan détaillé

PASSIF

	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES	
Capital	
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	10 000 000,00
	10 000 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 792 576,59
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 207 423,41
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
153000 - Provisions pensions & obligat.simil	2 881,00
	2 881,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 881,00
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
518600 - Intérêts courus à payer	388,25
	388,25
Emprunts et dettes financières diverses (3)	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
401000 - Fournisseurs	77 249,19
408100 - Fournisseurs -fres non parvenues	11 944,32
	89 193,51
Dettes fiscales et sociales	
421000 - Personnel - rémunérations dues	38,70
421100 - Personnel - rémunérations dues	0,03
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	30 500,53
431000 - Sécurité sociale	35 396,00
437200 - Mutuelles AGF GFP	6 670,34
437300 - Retraite & Prévoyance MEDERIC	17 035,58
437330 - Retraite CNRACL-RAFP	21 686,83
437700 - Formation professionnelle	2 053,90
438200 - Charges sociales s/congés à payer	11 782,86
442000 - Etat - impôts et taxes recouv.s/tie	2 914,16

Bilan détaillé

	31/12/2021
445661 - TVA déductible à 5,5% sur Décaissements	3,29
447120 - Taxe d'apprentissage	1 925,80
448200 - Charges fiscales s/congés à payer	172,23
	130 180,25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
404100 - Fournisseurs d'immobilisations	3 228,94
	3 228,94
Autres dettes	
468600 - Divers - charges à payer	104,30
	104,30
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	223 095,25
Ecarts de conversion passif	
TOTAL GENERAL	8 433 399,66
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	223 095,25
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	388,25
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat détaillé

	France	Exportations	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)			
Chiffre d'affaires net			

	31/12/2021
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	
791000 - Transfert de charges d'exploitation	10 500,00
	10 500,00
Autres produits	
Total produits d'exploitation (I)	10 500,00
Charges d'exploitation (2)	
Achats de marchandises	
Variations de stock	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	
Variations de stock	
Autres achats et charges externes (a)	
605000 - Achats matériel, equipt. & travaux	15 272,67
606110 - Carburants	20,00
606300 - Achats fourn. n/stock. entret/equip	3 729,98
606400 - Achats fournitures admin FR	4 177,97
606500 - Achat fournitures cafétéria	442,91
611000 - Sous-traitance générale	313 138,50
613200 - Location salle FR	91 350,00
614000 - Charges locatives & copropriété	32 202,86
615000 - Entretien et réparations	34,00
615600 - Maintenance info FR	35 173,72
616000 - Primes d'assurance	6 047,68
618300 - Documentation FR	345,92
621400 - Personnel mis à disposition	57 737,78
622600 - Honoraires FR	133 346,55
622700 - Frais d'actes et contentieux	687,00
623200 - Pub Promotion FR	257 736,25
623300 - Foires et expositions FR	8 480,00
623600 - Catalogues et imprimés FR	1 863,00
624800 - Ports Transports FR	465,90
625100 - Voyages et déplacements FR	7 831,79
625400 - Colloques - Séminaires FR	174,00
625700 - Réceptions FR	3 116,86
626100 - Frais télécommunication FR	5 572,39
627000 - Services bancaires et assimilés	2 482,55
627800 - Frais gestion	263,07
	981 693,35
Impôts, taxes et versements assimilés	
631200 - Taxe d'apprentissage	2 967,02
631820 - Charges fiscales sur CP	172,23
633000 - Impôts, taxes et versements assimil	13,90
633300 - Formation professionnelle	27 011,40
633800 - Autres impôts et taxes	104,30

Compte de résultat détaillé

	31/12/2021
	30 268,85
Salaires et traitements	
641100 - Rémunération personnel	480 730,37
641200 - Provision congés payés	30 500,53
641300 - Primes & part variable	23 788,02
641400 - Indemnités de stage	3 112,20
641480 - Avantages divers non soumis à cotis	12 615,22
	550 746,34
Charges sociales	
645020 - Charges sociales sur prov cp	11 782,86
645100 - Cotisations à l'urssaf	114 385,01
645200 - Cotisations aux mutuelles	10 109,82
645300 - Cotisations retraite + prévoyance c	41 821,66
645340 - Cotisations retraite cnracl et rafp	15 882,63
645400 - Cotisations pole emploi	20 919,91
647500 - Cotisations médecine du travail	575,24
647600 - Chèque déjeuner	11 047,39
	226 524,52
Dotations aux amortissements et dépréciations :	
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	
681120 - Dot. amort. et prov corp.	10 301,56
	10 301,56
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	
681500 - Dot. prov. risques & ch. exploit.	2 881,00
	2 881,00
Autres charges	
651600 - Droit d'auteurs FR	240,00
658000 - Charges de gestion courante	70,97
658600 - Cotisations - adhésions	350,00
	660,97
Total charges d'exploitation (II)	1 803 076,59
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 792 576,59
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	
Produits financiers	
De participation (3)	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total produits financiers (V)	
Charges financières	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées (4)	
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total charges financières (VI)	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-1 792 576,59

Compte de résultat détaillé

	31/12/2021
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
Total produits exceptionnels (VII)	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Total charges exceptionnelles (VIII)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
Total des produits (I+III+V+VII)	10 500,00
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 803 076,59
BENEFICE OU PERTE	-1 792 576,59
(a) Y compris :	
- Redevances de crédit-bail mobilier	
- Redevances de crédit-bail immobilier	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	

PARTIE 4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE (EN COURS)

NOM DU MANDATAIRE	QUALITE OU FONCTIONS	NOM DE LA SOCIETE
ADMINISTRATEURS REGION		
Maurice PERRION	Président	SEM Croissance Verte
	Maire	Mairie de Ligné
	Conseiller régional	Conseil Régional de Pays de la Loire
	Président intercommunalité	COMPE (Pays d'Ancenis)
	Président des maires	Loire Atlantique
Laurent GERAULT	Administrateur	Non communiqué
Laurent DEJOIE	Administrateur	SEM Croissance Verte
	Administrateur	SEM Régionale des Pays de la Loire
	Administrateur	SPR Régionale des Pays de la Loire
Paul JEANNETEAU	Administrateur	SEM Croissance Verte
Stéphanie HOUEL	Administrateur	Non communiqué
Claire HUGUES	Administrateur	SEM Croissance Verte
	Vice Présidente	Conseil Régional de Pays de la Loire
Lydie BERNARD	Administrateur	SEM Croissance Verte
	Vice Présidente	Conseil Régional de Pays de la Loire
	Vice Présidente	Parc Naturel Marais Poitevin (PNR)
	Administrateur	Scenovia
Carine MENAGE	Administrateur	Non communiqué
Eric THOUZEAU	Administrateur	Non communiqué
Sophie BRINGUY	Administrateur	Non communiqué
Philippe HENRY	Administrateur	SEM Croissance Verte
	Président	Communauté de Communes (2020/2026)
	8ème vice président en charge de l'écologie	Conseil Régional de Pays de la Loire
	Administrateur	COOP Logis Mayenne
	Président	SAEM du Parc Saint Fiacre
	Président	Air Pays de la Loire
	Président	Observatoire TEO
	Vice Président	Association SMILE
	Vice Président	Société Publique HLM Mayenne Habitat
Administrateur	Société Publique HLM Méduane Habitat	
Roland MARION	Administrateur	SEM Croissance Verte
Eric GRELIER	Administrateur	SEM Croissance Verte
	Président	EMHA
	Président	EMHA Services
	Associé	SAS Les Petits Quarts
	Associé	SAS Floranova
William AUCANT	Administrateur	SEM Croissance Verte
Cécile DREURE	Administrateur	SEM Croissance Verte
Gauthier BOUCHET	Administrateur	SEM Croissance Verte

AUTRES ADMINISTRATEURS		
Chantal NONNOTTE	Administrateur	SEM Croissance Verte
	Administrateur	Assemblia
	Administrateur	Société d'Aménagement de la Savoie
	Administrateur	SEM Volcans
	Administrateur	Vichy Habitat
	Censeur (08/11/21 à 25/02/22)	Foncière des Alpes
	Représentant de la CDC à l'AG	Assemblia
	Représentant de la CDC à l'AG	Société d'Aménagement de la Savoie
	Représentant de la CDC à l'AG	Vichy Habitat
	Censeur	Foncière des Alpes
Gilles BONNY	Administrateur	SEM Croissance Verte
	Représentant permanent de l'administrateur CDC	CACG : Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (SEM)
	Administrateur et membre du comité d'audit	BRL : Compagnie nationale d'aménagement de la région du Bas-Rhône (SEM)
	Administrateur	ARAC : Agence Régionale Aménagement Construction Occitanie (SEM)
Freddy HERVOCHON	Censeur 2020/2021	SEM Croissance Verte
	Administrateur	Nantes Métropole Aménagement
	Administrateur suppléant	Service départemental d'incendie et de secours de Loire Atlantique
	Administrateur	Loire Atlantique Développement - SPL
Chloé GIRARDOT-MOITIE	Administrateur	SEM Croissance Verte
	Présidente	Canopi
Marie Josèphe HAMARD	Censeur 2020/2021	SEM Croissance Verte
	Présidente	SEM Alter Energie
	Administrateur	SEM Mauges Energie
Olivier RICHEFOU	Administrateur	SEM Croissance Verte
	Président	SPL Espace Mazen
	Président	SAS Zortis
Martine CRNKOVIC	Administrateur	SEM Croissance Verte
François BOUSSARD	Censeur 2020/2021	SEM Croissance Verte
Alain LEBOEUF	Administrateur	SEM Croissance Verte
Raymond CHARBONNIER	Administrateur	SEM Croissance Verte
Jean Luc DAVY	Administrateur	SEM Croissance Verte
	Maire délégué	Daumeray, commune déléguée de Morannes sur Sarthe-Daumeray
	Président	Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml)
	Président	Syndicat intercommunal de valorisation énergétique et de recyclage thermique des déchets de l'Est Anjou (Sivert)
	Représentant du Siéml	SAEML Alter Energies
	Représentant du Siéml	SAEML Alter Cités
	Représentant du Siéml	SMO Anjou Numérique

Richard CHAMARET	Administrateur	SEM Croissance Verte
	Président	Territoire d'Energie Pays de la Loire
	Président	Territoire d'Energie Mayenne
	Président	Société d'Energie Mayenne
	Vice Président du Conseil d'orientation des SEM Energies	FNCCR
	Vice Président	Communauté de Communes du Pays de Craon
	Président de la commission "Environnement, eau, assainissement"	Communauté de Communes du Pays de Craon
	Vice Président	Polleniz
Laurent FAVREAU	Administrateur	SEM Croissance Verte
	Vice Président	Vendée Energie
	Représentant titulaire	Entente intercommunale Territoire d'Energie Pays de la Loire
	Représentant titulaire	Géo Vendée
	Représentant membre	Association SMILE Smartgrids
	Vice Président / Co Président Commission Mobilité propre	FNCCR
	Représentant membre	Amorce
Franck POQUIN	Administrateur	SEM Croissance Verte
	Vice-président	SOMINVAL
	Administrateur	MLH
	Administrateur	GIP Isle Briand
	Administrateur	GIP Produit en Anjou
	Administrateur	SAFER
	Vice-président	SIEML
	Administrateur (mandat rompu)	Alter Services
	Administrateur (mandat rompu)	Alter Energies
	Julien BROCAIL	Administrateur

CONVENTION RÉGLEMENTÉES

4.2 RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'AG DES ACTIONNAIRES

4.3 CHOIX DU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le conseil d'administration du 14 octobre 2020 a opté pour la dissociation des fonctions de Président(e) du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

PARTIE 5. TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES AUX ACTIONNAIRES

Résolutions à titre ordinaire

1. **Rapport de gestion du GIE des EPL pour l'exercice clos le 31 décembre 2021,**
2. **Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la SEM Croissance Verte pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021,**
3. *Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice,*
4. **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,**
5. **Affectation du résultat de l'exercice,**
6. *Pouvoirs pour les formalités.*

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés et la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide que le résultat de l'exercice de —1 792 576,59 Euros (Moins un million sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-seize virgule cinquante-neuf euros) soit affecté en report à nouveau.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par les articles L 225-38 du Code de Commerce approuve et ratifie les autorisations données par le Conseil d'Administration à l'effet de passer ces conventions.

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes les formalités légales.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Compte des SEM 2021 dans lesquelles le Siéml détient des participations

Date de transmission de l'acte : 21/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 21/02/2023

Numéro de l'acte : DELCOSY01 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20230207-DELCOSY01-DE

Date de décision : 07/02/2023

Acte transmis par : Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.9. Prise de participation (SEM, etc...)
7.9.3. Autres

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical
Séance du 7 février 2023

Cosy / n° 02 / 2023

Assimilation du Siéml à une strate démographique

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le premier février deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 34 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	×		
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE			×
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES		pouvoir	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU	×		
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			×
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE		×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	×		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	×		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			×
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		×	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU	×		
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		×	
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE	×		
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		×	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		×	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	×		
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	×		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier, suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES			x
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BÉGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine, suppléée par Jacques BLONDET	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES	x		
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		

Jacques BIGEARD, délégué de la circonscription des Mauges, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis RAIMBAULT, délégué de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-546 du 6 mai 1988 modifié fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°2000-487 du 2 juin 2000 portant modification de diverses dispositions relatives à certains emplois de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu le rapport relatif à la détermination de la strate applicable au Siéml ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **de retenir** la strate démographique de 80 000 à 149 999 habitants pour procéder au classement du Siéml, compte tenu de la nature, de la technicité et de la diversité de ses compétences, de l'importance de ses budgets et du nombre et de la qualification de ses agents ;
- **de charger** le Président de saisir le Préfet de Maine-et-Loire afin de finaliser la procédure d'assimilation, au regard notamment du rapport annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** le président à effectuer toute démarche et signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ;

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	34
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 8 février 2023,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Objet : Assimilation du Siéml à une strate démographique

Dès lors que le personnel d'un syndicat mixte est soumis au statut de la fonction publique territoriale, il importe de connaître le classement démographique par assimilation de l'établissement à une catégorie de communes. C'est en effet en fonction de ce classement que les possibilités de créations de certains emplois, les niveaux de recrutement et de rémunération sont déterminés.

Les règles régissant l'assimilation des établissements publics locaux aux communes pour la création de certains emplois de fonctionnaires territoriaux, notamment sur les grades les plus élevés, sont précisées par le décret n° 2000-954 du 22 septembre 2000. Il résulte de l'article 1er de ce décret que, lorsque, pour la création de grades, les statuts particuliers des cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux prévoient l'assimilation des établissements publics locaux à des communes, cette assimilation se fait au regard de leurs compétences, de l'importance de leur budget, du nombre et de la qualification des agents à encadrer.

Ce dispositif d'assimilation à des communes appartenant à une strate démographique déterminée est applicable, sauf exceptions, à l'ensemble des établissements publics locaux. En effet, la très grande diversité de ces établissements impose un mécanisme d'assimilation commun pour conserver un caractère homogène à la création de certains emplois de fonctionnaires territoriaux.

Le respect de ces seuils démographiques vise à garantir plusieurs objectifs :

- l'adéquation des fonctions exercées avec le niveau de grade ;
- l'homogénéité entre les niveaux de responsabilités exercées par des grades équivalents entre les différentes fonctions publiques ;
- la mobilité à grades équivalents entre les trois versants de la fonction publique.

Le vote d'une telle délibération a pour principal avantage de permettre au Siéml de recruter régulièrement certains emplois, sur des grades ou des emplois fonctionnels, et d'éviter de s'exposer à un risque contentieux.

Le Siéml n'a jamais délibéré sur son assimilation à une des strates démographiques communales. Cette démarche déclarative constitue pourtant un marqueur essentiel de l'importance du syndicat. Cette démarche est particulièrement pertinente au vu de la forte croissance du Siéml et de la montée en puissance de ses missions d'expertise depuis une dizaine d'années. Le syndicat a en effet fortement diversifié ses activités et a déployé des moyens conséquents pour accompagner ce changement, au travers d'une triple tendance :

- l'extension et l'approfondissement de ses compétences statutaires, toutes marquées par un haut niveau de technicité et d'expertise ;
- l'accroissement de son budget ;
- l'augmentation du nombre et de la qualification de ses agents.

Ce mouvement conforte très directement les trois critères permettant de caractériser le classement démographique, i.e. la compétence du syndicat, l'importance de son budget et le profil de ses ressources humaines.

Compte tenu de son périmètre d'intervention, de sa spécificité technique, de l'étendue de ses compétences et du niveau de ses équipements, le Siéml est un syndicat notoirement actif, qui a vocation

à poursuivre son développement. Le syndicat exerce ses compétences sur tout ou partie du département de Maine et Loire, dont la population est supérieure à 800 000 habitants.

Il convient de retenir un classement pertinent par référence à une strate démographique appropriée.

Sur le fondement d'une analyse rigoureuse des trois critères précités, le présent rapport a pour vocation à démontrer la pertinence de la strate démographique envisagée, celle des communes de 80 000 à 149 999 habitants.

1. DES COMPÉTENCES DIVERSIFIÉES ET UN HAUT NIVEAU D'EXPERTISE ÉNERGÉTIQUE

Le Siéml est un acteur de premier plan du service public de l'énergie dans le département. Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité en dialogue permanent avec le gestionnaire de réseau Enedis, le syndicat assure aux côtés de ce dernier une partie des travaux sur le réseau et exploite un réseau d'éclairage public ainsi que des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Il contribue également au développement des réseaux de gaz, des réseaux de chaleur et pilote le plus grand groupement public d'achat de gaz et d'électricité du département.

Agrégateur de financements publics et développeur de projets, il agit très concrètement pour la transition énergétique des territoires en les accompagnant dans leurs projets de maîtrise de la demande en énergies et de développement des énergies renouvelables, et en favorisant la constitution de véritables écosystèmes locaux.

Tiers de confiance, il développe également des aides, des services et des conseils dans le domaine de l'efficacité énergétique, de la mobilité durable, des territoires connectés, des réseaux intelligents ou des systèmes d'information géographique.

Son expertise et sa proximité font du syndicat un allié précieux des communes et leurs groupements dans une période de fortes mutations.

C'est au début de la mandature 2014-2020 que le Siéml a engagé une profonde transformation structurelle, à commencer par une grande réforme de ses statuts pour moderniser sa Gouvernance et assurer une plus grande proximité avec ses adhérents. La réforme a intégré deux autres dimensions, l'intégration de nouvelles compétences comme la gestion des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et celle des réseaux de chaleur.

En 2019, une deuxième révision des statuts a permis de prendre en compte les effets de la réforme territoriale (communes nouvelles et concertation des EPCI à fiscalité propre) et compléter la liste des compétences et des services proposés. Outre la redéfinition des circonscriptions territoriales et la clarification des adhésions et des compétences en prévision du nouveau mandat, le Siéml a ajouté à son champ d'actions la production et la distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable ainsi que des services associés aux bases de données, aux systèmes d'information géographique et aux réseaux et systèmes communicants (infrastructures de communication et vidéoprotection notamment).

En quelques années seulement, le Siéml a investi de nouveaux domaines de compétences dans les secteurs de la transition énergétique et de la transition numérique ; il porte des projets de plus en plus structurants particulièrement structurants et innovants.

En 2023, il propose une riche palette d'activités et de services, lui permettant de se positionner comme un acteur de premier plan sur l'échiquier territorial :

- modernisation, sécurisation et développement des infrastructures électriques ;
- planification énergétique et accompagnement à la conception et au pilotage des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) ;

- massification des énergies renouvelables (EnR), accompagnement des collectivités et soutien au développement de filières locales ;
- circuits courts de l'électricité et dispositifs d'autoconsommation collective ;
- développement et mise en place des EnR thermiques (bois, géothermie, solaire) ;
- conseil en maîtrise de l'énergie et soutien à la rénovation énergétique du patrimoine local,
- établissement du schéma directeur départemental et déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;
- installation de stations GNV/bioGNV ;
- conseil en mobilité durable et mise en place de solutions d'autopartage ;
- gouvernance des données géographiques ;
- éclairage public et territoire connecté, stratégie lumière et déploiement de systèmes d'éclairage vertueux ;
- pilotage des marchés groupés départementaux pour l'achat d'électricité et de gaz.

Dans un contexte de crise énergétique de grande ampleur et de tensions inflationnistes sur les matières premières, le Siéml a adopté un plan d'urgence à l'été 2022. Il s'est engagé dans des actions de solidarité économique en direction des territoires pour amortir le choc énergétique et accélérer l'efficacité énergétique des communes et de leurs groupements. Les mesures de soutien qui ont été prises représentent un effort financier de 4,2 M€.

A- LE SIÉML AGIT POUR UN AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES COHÉRENT ET ÉQUITABLE EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES

En moyenne, le syndicat investit près de 40 M€ par an sur les réseaux électriques et le génie civil. Cet effort traduit son engagement en faveur de la performance des infrastructures électriques, en particulier en milieu rural. Ce soutien bénéficie également à l'éclairage public, qui s'est profondément transformé avec l'arrivée massive des leds et des systèmes connectés et communicants.

Le Siéml soutient financièrement le développement des réseaux de gaz, lorsque ceux-ci participent activement à la mise en place d'écosystèmes gaziers locaux qui mettent directement en relation les producteurs de biométhane implantés sur les territoires avec les pôles de consommation.

→ La gestion du service public de la distribution d'énergie

La première mission du syndicat, sa raison d'être en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, est d'assurer un suivi détaillé du contrat de concession¹ électrique départemental, afin de veiller au respect des engagements du concessionnaire, notamment en matière de qualité de la distribution.

Il s'assure en effet de la bonne exécution des missions de service public confiées aux concessionnaires Enedis et EDF au travers notamment d'un programme pluriannuel d'investissements pour fiabiliser et sécuriser le patrimoine concédé.

Le Siéml est propriétaire de 22 896 km de réseaux électriques basse et moyenne tension pour le compte des collectivités. Il établit et finance en grande partie des programmes de travaux visant à étendre et améliorer la qualité de ces réseaux et en assure en partie la maîtrise d'ouvrage, principalement sur les communes rurales (travaux de renforcement, d'effacement, d'extension et de sécurisation). Le syndicat réalise également des travaux sur le réseau d'éclairage public.

¹ Contrat de concession 2020-2050

Par ailleurs, dans le cadre de l'exercice de la compétence optionnelle de distribution publique de gaz, le Siéml contrôle la bonne application des dispositions des cahiers des charges de concession. Côté infrastructures, le syndicat participe activement au développement des écosystèmes gaziers locaux.

Sur le territoire du Siéml, on recense trois concessionnaires qui se répartissent les différentes délégations de service public (DSP) de la distribution publique de gaz :

- 1 concession historique attribuée à GRDF ;
- 8 DSP loi Sapin attribuées à GRDF ;
- 5 DSP loi Sapin attribuées à Sorégies ;
- 8 DSP loi Sapin attribuées à Antargaz-Finagaz.

Au total, les différentes concessions gazières représentent 1 093 km de réseaux gaz naturel exploités par GRDF et Sorégies, et 57 km de réseaux gaz propane exploités par Sorégies et Antargaz-Finagaz. Côté usagers, on recense 34 498 clients raccordés aux concessions gaz naturel et 1 025 clients raccordés aux concessions gaz propane.

A noter que le nouveau contrat de concession historique de la distribution publique de gaz entre le Siéml et GRDF a été approuvé par le comité syndical du 18 octobre 2022. Il est entré en vigueur le 30 novembre 2022 et entend renforcer la coopération locale pour les 30 ans à venir, avec l'objectif de réseaux de distribution de gaz au service de la transition énergétique territoriale.

Ce nouveau contrat instaure une programmation locale et concertée des investissements. Un schéma directeur (SDI) définit la vision prospective de l'évolution du réseau de gaz sur la durée du contrat. Il est décliné en programmes pluriannuels (PPI), revus tous les 5 ans à partir du diagnostic technique du réseau et des orientations chiffrées en matière de qualité et de fiabilité des ouvrages notamment. Au total, plus de 35 M€ de travaux sont programmés sur la concession historique du Siéml pour les 30 prochaines années.

→ **Le pilotage d'un éclairage public innovant et performant**

Le Siéml gère 85 000 points lumineux pour 145 communes du département et 8 EPCI qui lui ont confié la compétence. Il accompagne également Angers Loire Métropole dans le suivi des activités liées à l'éclairage public (30 000 points lumineux). Depuis 2015, le syndicat a rénové environ 25 000 points lumineux pour un éclairage moins énergivore et plus vertueux.

Depuis fin 2021, il déploie des horloges connectées sur l'ensemble des installations afin de maîtriser plus finement les horaires d'extinction en fonction des usages et besoins des communes. Chaque commune intéressée bénéficiera, à terme, d'un éclairage connecté permettant le pilotage et le suivi optimisé de ses installations. Elles pourront, à moindre coût, assurer une meilleure maîtrise de leurs consommations énergétiques, adapter les programmations d'éclairage (extinction ou allumage en quasi-instantanéité) et répondre plus facilement aux attentes de leurs habitants (alerte en cas de dysfonctionnement par exemple).

Pour cela, le Siéml a retenu la technologie des horloges communicantes installées dans les armoires de commande. Elles s'appuieront sur le réseau bas débit longue portée de type lorawan pour un pilotage à distance. Ce type de réseau présente des coûts de fonctionnement nettement inférieurs à ceux des réseaux téléphoniques. Près de 3 400 horloges communicantes seront ainsi installées d'ici 2024.

Avec l'adoption de son plan stratégique éclairage public 2021-2026, le Siéml souhaite faire de la lumière un véritable outil d'aménagement des territoires. Cette "stratégie lumière" nécessite de disposer d'un document cadre, ou trame sombre, pour guider les futurs travaux et prendre en compte les enjeux écologiques.

Un ensemble de préconisations adaptées aux usages et aux sensibilités environnementales pourront ainsi être déclinées dans chacun des projets d'éclairage mais également dans les documents locaux de planification.

La maintenance et l'exploitation du réseau et des infrastructures d'éclairage public représentent un niveau de dépenses de plus d'un million d'euros chaque année.

B- LE SIÉML ACCOMPAGNE LA RÉSILIENCE ÉNERGETIQUE DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS

→ L'accompagnement des collectivités en matière de planification énergétique

Le Siéml intervient pour le compte de tous les EPCI à fiscalité propre pour les aider à piloter leurs plans climat-air-énergie territoriaux. Il a été très présent pendant la phase de diagnostic en proposant aux intercommunalités une méthodologie et des outils pour réaliser un état des lieux, et intervient dorénavant pour les aider à définir leur plan d'actions. Il développe le conseil dans leurs missions de planification de l'urbanisme, en lien avec le développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, le Siéml préside la commission consultative paritaire pour la transition énergétique (art. 198 loi TRECIV).

→ La rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux

Le Siéml a développé une offre globale ou à la carte de services pour la rénovation énergétique des bâtiments publics : aide à la gestion énergétique, aides à la décision et aides à l'investissement.

Le poste de conseiller en énergie du Siéml constitue la porte d'entrée du pôle transition énergétique pour les collectivités au sujet des questions de maîtrise de demande en énergie et d'efficacité énergétique de leur patrimoine.

Aujourd'hui, ce sont 120 collectivités de Maine-et-Loire qui sont engagées dans la démarche, avec un potentiel à très court terme de 183, dont 8 EPCI. En ce début d'année 2023, 78% des habitants du Maine et Loire habitent dans une commune adhérente au conseil en énergie (hors Angers, Saumur et Cholet).

Avec le programme d'aides à l'investissement BEE 2030, le Siéml a renforcé l'accompagnement financier des projets de rénovation thermique des bâtiments communaux, mais aussi les projets d'énergie renouvelable thermique et d'amélioration d'une installation défaillante. Pour bénéficier des aides, le Siéml pilote chaque année un appel à projets. En 2022, 30 projets ont été subventionnés, ce qui a représenté une enveloppe de 1,17 M€ de subventions sur un total d'investissement d'environ 15,82 M€.

Par ailleurs, le Siéml a engagé un partenariat avec l'association ECHOBAT pour renforcer la promotion de l'écoconstruction solidaire auprès des collectivités. Les conseillers en énergie pourront dorénavant se perfectionner dans ce domaine et accompagner les collectivités pour l'intégration de matériaux biosourcés dans leurs projets de rénovation du bâti public.

→ La massification de la production d'énergies renouvelables

Le syndicat accompagne les collectivités pour le développement de projets à forte capacité de production EnR (parcs éoliens, méthaniseurs collectifs, installations solaires au sol) via notamment la Sem Alter énergies, dont il est désormais l'un des principaux actionnaires.

En parallèle, le Siéml porte en direct des projets de taille plus modeste pour le compte des collectivités, et notamment le développement des projets d'autoconsommation collective associant un ou plusieurs bâtiments communaux ou intercommunaux.

Il structure notamment une offre de conseil, en lien avec l'ADEME, pour appuyer les élus et les équipes techniques des collectivités dans le développement de projets éoliens et photovoltaïques via la mise en place d'un réseau de conseillers « générateurs » de projets pour la période 2022-2024. Au niveau régional, le Siéml pilote cette opération pour les membres de l'entente Territoire énergie Pays de la

Loire. Il conduit le programme « Le Solaire en Anjou » dont l'objectif principal est de faciliter l'implication des collectivités dans le développement du solaire et de rendre lisibles les différents dispositifs d'aide et d'accompagnement existants pour le grand public.

Le Siéml travaille également à l'émergence d'écosystème gaziers et contribue au développement de la méthanisation sur les territoires en facilitant l'accès au réseau, en valorisant les usages du biogaz et en créant une dynamique locale pour faire émerger de nouveaux projets d'injection de biogaz dans les réseaux de distribution.

Par ailleurs, l'implication des citoyens dans les projets d'énergies renouvelables est un enjeu pour le Siéml, autant de dynamiques locales qu'il souhaite encourager avec l'ensemble des acteurs engagés dans la filière. Le programme « PollinisER » a été institué pour accompagner techniquement et financièrement les collectivités dans la mise en place ou le renforcement d'initiatives citoyennes pour le montage de projets collectifs d'énergies renouvelables sur leur territoire.

Outre l'éolien, le solaire et le biogaz, le Siéml est particulièrement investi sur le développement de la chaleur renouvelable (chaufferies bois en particulier). Il vient de signer le renouvellement d'un contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME (Coter 2), programme associé au Fonds chaleur qui a l'ambition de quadrupler le nombre de projets à sortir de terre. Dans ce partenariat, le Siéml s'est vu déléguer la gestion du fonds et assure l'instruction des dossiers et le versement des subventions. Le dispositif renforce sensiblement son rôle d'initiateur de projets EnR.

Les objectifs du Coter 2021-2023 visent 16 700 MWh de production d'énergies renouvelables thermiques et l'émergence de 45 installations de production d'énergies renouvelables thermiques sur le département.

→ **Le pilotage de l'énergie**

Le groupement d'achat d'énergies mis en place par le syndicat est le plus grand groupement du département. Il porte une lourde responsabilité dans le contexte actuel d'explosion du coût de l'électricité et du gaz. L'achat sur les marchés de gros requiert des compétences spécifiques et pointues, ainsi qu'une très grande réactivité. Dans un contexte de très forte volatilité des marchés d'instabilité, le Siéml a élaboré une stratégie d'achat avec pour principaux objectifs de réduire le risque de trappe, de lisser les prix dans le temps, d'amortir les hausses ou encore de capter partiellement les opportunités à la baisse.

Le groupement rassemble 67 membres pour 629 points de livraison pour l'achat de gaz naturel et 196 membres pour 8646 points de livraison pour l'achat d'électricité.

→ **Le développement de la mobilité bas carbone, l'implantation et l'exploitation d'infrastructures de recharge**

Les transports comptent pour environ le tiers des émissions de gaz à effet de serre. La décarbonation des motorisations constitue un pilier essentiel de l'efficacité énergétique. Le syndicat a joué un rôle proactif dans le déploiement de la première génération d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et favorise l'émergence de stations GNV/bioGNV sur les territoires.

La gestion de son réseau de 196 IRVE est confié à un opérateur privé dans le cadre d'un groupement et d'un marché global de performance, passé à l'échelle des syndicats d'énergie de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Vendée, sous la coordination du Siéml et sous une bannière commune, la marque Ouestcharge.

Le Siéml pilote à l'échelle du département le Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public, qui servira de document cadre aux futurs déploiements. L'installation de 80 nouvelles bornes est d'ores et déjà envisagée en 2023.

Des bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique ont également été installées sur les circuits cyclables touristiques.

Le Siéml travaille actuellement sur un dispositif de développement du covoiturage et de l'autopartage sur les territoires ruraux. Le Siéml s'investit par ailleurs dans la mobilité GNV. En effet, une démarche de maillage est actuellement en cours avec les SEM Alter Energie et Mauges Energie pour développer à terme une douzaine de stations BioGNV à l'échelle du Département.

Le Siéml est actionnaire à hauteur de 10 % de la SCIC Baugeois Vallée énergies renouvelables (BVér) qui a porté la construction de la station d'avitaillement GNV sur la commune déléguée de Lasse. Le Siéml a lancé la délégation de service public qui a permis de raccorder en gaz la zone d'activité concernée. La station a été inaugurée le 13 octobre 2022 et est ouverte aux poids lourds et voitures roulant au gaz naturel. En parallèle de ce premier projet de station, le Siéml a mené des études d'opportunité sur l'ensemble du département afin d'imaginer le maillage de stations bioGNV qui serait à déployer dans les prochaines années. Enfin, le Siéml gère depuis quelques années sur son site une station privative mais mutualisée qui bénéficie à 15 partenaires professionnels et plus d'une quarantaine de véhicules.

→ La valorisation des données énergétiques et patrimoniales

Le Siéml est le référent départemental pour le PCRS (Plan corps de rue simplifié) depuis plusieurs années, et a développé une expertise reconnue sur l'information géographique, avec un service géomatique renforcé. Il coordonne le PCRS à l'échelle départementale et assure la mise à jour de ce fond de plan grâce à l'intégration des plans de récolement. La plate-forme PCRS est ouverte à 150 utilisateurs.

Fort de cette réalisation, il développe de nouvelles prestations liées à la donnée géographique et à la géodata. Un webSiG est proposé aux collectivités partenaires afin qu'elles y trouvent l'ensemble des données géographiques, réunies en un seul et même outil.

Le Siéml se prépare en effet à proposer une collecte centralisée des données patrimoniales et énergétiques, ce qui permettra d'être plus efficace en matière de suivi des réseaux énergétiques concédés, de pilotage de la production et la consommation énergétiques des territoires, mais aussi d'analyse des données socio-économiques et des enjeux d'urbanisme en lien avec les politiques climat-énergie.

→ Le Siéml est labellisé pour sa démarche RSO

Le Siéml s'est engagé en début de mandat dans une démarche de responsabilité sociétale des organisations. Le premier objectif est atteint en ce début 2023 puisqu'il vient de se voir attribuer le label Lucie 26000. Il faut maintenant faire vivre cette labellisation sur le long terme et mettre en œuvre un certain nombre de préconisations et d'engagements issus de l'audit et de la délibération du comité de labellisation.

Cette démarche reconnaît la contribution volontaire du Siéml au développement durable et l'engage dans une dynamique d'amélioration continue. Elle démontre le niveau d'exigence et d'expertise qu'il met en œuvre dans son action quotidienne.

2. LE SIÉML, QUATRIÈME INVESTISSEUR PUBLIC DU DÉPARTEMENT

Avec un budget consolidé de 128 M€ et un effort d'investissement de 105 M€, le Siéml se positionne comme étant le quatrième investisseur public du département après Angers Loire Métropole, le Conseil départementale et la ville d'Angers.

Entre 2015 et 2022, le budget consolidé du Siéml a augmenté globalement de 10 %, et de 12 % en ce qui concerne l'effort d'investissement, passé de 94 M€ à 105 M€ sur cette période.

Doté uniquement d'un budget principal au début du mandat précédent, la diversification des activités a nécessité pour le syndicat de créer trois budgets annexes, dont deux pour assurer la gestion d'un service public industriel et commercial : IRVE en 2015, GNV en 2017 et PCRS en 2018.

Pour 2023, les dépenses d'investissement sont projetées avec une augmentation de 3 %. Un pilotage en autorisations de programmes et crédits de paiement accompagne cette progression pour structurer au mieux la section d'investissement du budget principal et optimiser son exécution.

Les programmes d'investissements devraient poursuivre leur croissance en 2023, pour l'accompagnement de la transition énergétique et la poursuite des projets structurants et innovants :

- gestion déléguée du fonds chaleur : 2 M€ ;
- compétence réseau de chaleur : 1 M€ ;
- compétence chaleur renouvelable (5 projets de chaufferies) : 850 K€ ;
- subventions BEE 2030 : 1,5 M€ ;
- projet Autoconsommation collective ZI ECOUFLANT: 300 K € ;
- financement budget annexe IRVE (installation de 80 nouvelles bornes) : 685 K€ ;
- aide à l'installation de régulateur de chauffage : 500 K€ ;
- dorsale gaz : 50 K€ ;
- déploiement d'horloges connectées sur le réseau d'éclairage public : 1,5 M€ TTC ;
- maîtrise d'œuvre réseau bas débit type Lorawan pour le territoire connecté : 270 K€ TTC ;
- géoréférencement des réseaux : 568 K€ TTC ;
- concours du Siéml au territoire intelligent (ALM) : 1,456 M€ TTC.

Le niveau d'investissement sur les réseaux (extension, sécurisations, effacements, renforcements et génie civil) est estimé à 40 M€ en 2023, à un niveau constant.

Une augmentation globale des charges à caractère général accompagne la croissance des activités du Siéml et les plans de recrutement nécessaires. Pour 2023, elles sont projetées à 11,4 M€, soit une variation de + 16,5 %.

Le budget du personnel, quant à lui, passerait de 4,5 M€ à 5,3 m€, soit une variation de + 18 %.

Les indicateurs de bonne santé financière en ce début d'exercice démontrent la capacité du Siéml à poursuivre ses investissements dans les années à venir :

- dette moyenne par habitant en capital : 21,72 € ;
- annuité moyenne par habitant : 4,18 € ;
- annuité moyenne par habitant des emprunts : 3,41 € ;
- capacité de désendettement : 1,53 année.

Le Siéml a adopté la nomenclature comptable M57 dès 2022, il s'engage en 2023 dans une convention de partenariat avec la trésorerie en ce qui concerne le contrôle de la paye et prévoit le recrutement d'un agent en charge du contrôle de gestion et du contrôle interne afin de répondre aux exigences du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics.

Le Siéml s'engage très fortement en 2023 dans une dynamique de maîtrise des risques, via la sécurisation juridique et la structuration du contrôle interne comptable et financier.

3. DES AGENTS DE PLUS EN PLUS QUALIFIÉS ET NOMBREUX

Le Siéml est organisé en trois pôles : les ressources et les moyens qui regroupent l'ensemble des fonctions support, la transition énergétique qui concentre les métiers émergents de conseil et

d'ingénierie pour la transformation des systèmes de production, de distribution et de consommation d'énergie et enfin, le pôle technique, qui assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public et apporte conseil et assistance en matière de systèmes d'informations géographiques.

En 2015, le Siéml comptait 46 agents. A la fin de l'année 2022, l'effectif atteint le nombre de 79, avec une projection à la fin 2023 à hauteur de 97 agents.

Les métiers du Siéml sont à prédominance technique : la filière technique est en effet la plus représentée, même si pour accompagner sa croissance, le Siéml s'est doté de compétences sur les fonctions support au cours des dernières années, et poursuit cette dynamique en 2023. Les ressources sont en effet de plus en plus sollicitées par les services opérationnels pour le montage juridique de partenariat complexes ou de marchés spécifiques, la stratégie financière et la gestion des emplois et des compétences.

En s'engageant dans une démarche de responsabilité sociétale, le Siéml questionne les liens que ses fonctions supports entretiennent avec ses parties prenantes. Le pôle ressources intègre de plus en plus une combinaison des dimensions économique, sociale et environnementale dans ses choix et ses actions.

La politique de développement des ressources humaines est au cœur de la démarche RSO, en particulier dans le domaine de la gestion des effectifs, des emplois et des compétences. Le Siéml fait le choix à la fois de l'expertise et de l'adaptabilité professionnelle dans l'élaboration et la conduite de ses plans de recrutement.

Au premier trimestre 2023, les effectifs du Siéml compteront 80 agents et seront composés de 25 agents de catégorie A, de 33 agents de catégorie B et de 22 agents de catégorie C, répartis comme suit :

Catégorie	Filière administrative	Filière administrative	Filière technique	Filière technique	Filière culturelle	Filière culturelle
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A	2	9	7	6	0	1
B	0	5	26	2	0	0
C	3	15	2	2	0	0
Total	5	29	35	10	0	1

Sur ces 80 agents, 5 sont recrutés sur des contrats de projets et 2 sont actuellement en accroissement temporaire d'activités. S'ajoutent un apprenti et un agent en parcours emploi compétences.

A la fin de l'année 2023, entre les projets de créations de postes qui seront présentés au vote du budget primitif et les différentes procédures de recrutements en cours, le Siéml comptera plus de 90 agents dans ses effectifs. Une centaine d'agents est projetée d'ici la fin du mandat.

Alors que la fonction publique territoriale compte 75 % d'agents de catégorie C et 12 % d'agents de catégorie A², les emplois de catégorie A représentent 42 % de l'effectif du Siéml. Cette spécificité structurelle a trait au profil de ses métiers à forte expertise et qualification : chefs de projets et cadres intermédiaires titulaires d'un diplôme de niveau 7.

La filière technique concentre 56 % des effectifs, sur des métiers spécifiques peu tracés dans le répertoire des métiers territoriaux. Cette notion d'expertise se traduit dans nos métiers historiques par

² Chiffres clés de la fonction publique – édition 2022 – ministère de la Transformation et de la fonction publiques - DGAFP

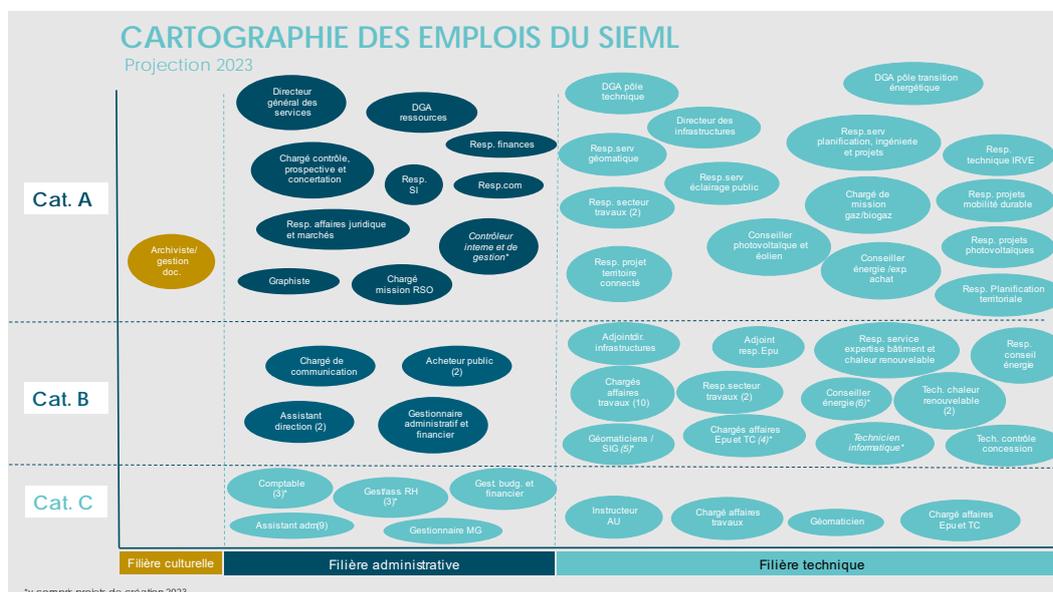
des profils de techniciens supérieurs spécialisés dans les réseaux électriques avec une compétence forte en maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage et dans les métiers émergents de la transition énergétique : techniciens en efficacité énergétique, chefs de projets énergies renouvelables et mobilité durable, experts IRVE et GNV.

Par ailleurs, dans le domaine de l'éclairage public, l'enjeu du « smart lighting » a nécessité le recrutement d'un ingénieur télécom, spécialisé dans les infrastructures communicantes. En 2023, le service prévoit de renforcer l'équipe de techniciens avec un chargé d'affaires spécialisé dans les objets connectés.

Au sein de la filière technique, les métiers de la géomatique sont émergents, une équipe de techniciens spécialisés dans les SIG est en train de se constituer et son nombre est appelé à croître dans les cinq prochaines années.

Enfin, dans le cadre du management des risques juridiques et financiers, le Siéml prévoit la création dès 2023 d'un poste d'expert en contrôle interne et contrôle de gestion.

Le schéma ci-dessous présente par filière et par catégorie l'ensemble des emplois du Siéml.



Vous trouverez en annexe de ce rapport une note d'impact sur le classement du Siéml dans une strate démographique.

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- **de retenir** la strate démographique de 80 000 à 149 999 habitants pour procéder au classement du Siéml, compte tenu de la nature, de la technicité et de la diversité de ses compétences, de l'importance de ses budgets et du nombre et de la qualification de ses agents ;
- **de charger** le Président de saisir le Préfet de Maine-et-Loire afin de finaliser la procédure d'assimilation, au regard notamment du rapport ci-joint ;
- **d'autoriser** le président à effectuer toute démarche et signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY

ANNEXE

NOTE D'IMPACT SUR LE CLASSEMENT DU SIÉML À UNE STRATE DÉMOGRAPHIQUE

Cette fiche rédigée d'après une note juridique commandée auprès du cabinet Seban & associés s'efforce de recenser l'impact d'une assimilation du Siéml à une strate.

1- RÉSULTATS ATTENDUS DU CLASSEMENT

Le vote d'une telle délibération a pour principal conséquence de permettre au Siéml de recruter régulièrement certains emplois (A) et d'éviter de s'exposer à un risque contentieux (B).

A- Sur le recrutement régulier de certains emplois

Jusqu'à aujourd'hui le syndicat a procédé à l'ensemble des créations d'emploi et des recrutements sans avoir effectué son assimilation à une commune et donc sans connaître son classement. Or, en principe le recrutement de certains emplois est conditionné à son classement dans une catégorie de communes.

En effet, la délibération procédant à ce classement est une condition à la légalité des délibérations créant ces emplois ou les décisions procédant au recrutement des agents.

Autrement posé, en l'absence de délibération classant la collectivité, il ne pourra être procédé régulièrement aux recrutements de tels emplois.

Le principal résultat attendu de voter une délibération réside donc dans le recrutement régulier de tels emplois.

L'assimilation du syndicat à une commune de 80 000 à 150 000 habitants lui permettra de procéder au recrutement régulier :

- d'emplois relevant de grades de catégorie A ;
- des emplois fonctionnels de détachement ;
- recrutement directs pour les agents non titulaires sur emploi fonctionnel.

Plus précisément, une telle assimilation permet la création d'emploi de :

- administrateurs territoriaux ;
- attachés territoriaux ;
- ingénieurs territoriaux ;
- ingénieurs en chef territoriaux.

S'agissant des emplois fonctionnels, un tel classement permettra le recrutement régulier des emplois fonctionnels de directeur général des services et de directeur général adjoint des services.

Il permettra également le recrutement direct sur l'emploi de DGS. En effet, aux termes de l'article 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°88-145 du 15 février 1988, l'emploi du Directeur général des services des communes de plus de 40 000 habitants peut être pourvu par la voie du recrutement direct.

Toutefois, l'ensemble de ces recrutements serait également possible si le Siéml choisissait de s'assimiler à une commune de 40 000 à 80 000 habitants, classement qui correspondrait davantage à votre structure.

B- Sur la diminution du risque contentieux

Il convient tout d'abord de préciser que la délibération procédant à l'assimilation du syndicat est soumise au contrôle de légalité du représentant de l'Etat dans le Département.

Le juge administratif, lorsqu'il est saisi, notamment par le Préfet, exerce à l'encontre de cette délibération un contrôle normal.¹⁰ Plus précisément, le juge vérifie l'adéquation entre la délibération et les données matérielles qui justifient l'assimilation. Le Préfet et le cas échéant le juge administratif vérifient si le syndicat satisfait aux critères précédemment énoncés permettant son classement dans la catégorie choisie.

Mais si le syndicat refuse de voter une telle délibération, il s'exposerait à un risque contentieux.

En effet, outre le contrôle de la chambre régionale des comptes qui pourrait examiner la régularité des créations d'emploi et des recrutements des agents sur des emplois nécessitant l'assimilation du syndicat à une commune, les créations d'emploi et les futurs recrutements sur de tels postes peuvent faire l'objet d'une annulation par le juge administratif.

Il convient de rappeler d'une part que les recrutements des agents sur les emplois précités font l'objet d'un contrôle de légalité par le représentant de l'Etat dans le département. Il en est de même des délibérations portant création d'emploi.

Constatant l'absence de cette délibération, le préfet pourrait donc déférer l'arrêté de recrutement ou la délibération créant l'emploi au juge administratif, conduisant ainsi à leur annulation.

En outre, le juge pourrait être saisi d'un recours en annulation par des personnes présentant un intérêt pour agir (contribuable local, agent intéressé).

Enfin, il convient de préciser que si une délibération est votée, le syndicat intercommunal devra respecter les seuils prévus par la délibération pour procéder au recrutement.

En cas de méconnaissance de ces seuils, les actes de recrutement, la délibération créant l'emploi et l'acte de recrutement pourraient être annulés par le juge.

L'absence d'assimilation du Siéml à une catégorie de communes l'exposerait donc à un risque de contrôle de la CRC mais surtout à un risque contentieux pour les futurs recrutements.

Qu'en est-il des emplois actuels créés par le Siéml en l'absence d'une telle délibération ?

Le délai de recours contentieux et le délai pour effectuer un déféré préfectoral à l'encontre de la délibération créant l'emploi est de deux mois à compter de la publication ou notification, les actes ayant dépassé ce délai ne pourront plus être contestés.

Toutefois, les emplois actuels au sein de la Siéml qui seraient pris soit sans délibération soit en méconnaissance de la future délibération, s'ils ne peuvent être annulés, peuvent faire l'objet d'observations par la chambre régionale des comptes qui relèverait leur illégalité.

En outre, le risque contentieux pourrait être renouvelé en cas d'approbation du tableau des effectifs des emplois en tant qu'il comprend un emploi non autorisé par la délibération, malgré la circonstance que la délibération créant l'emploi ait acquis une valeur définitive¹⁵.

Il pourrait ainsi être excipé de son illégalité.

Le vote d'une telle délibération permettra d'éviter ce risque contentieux et donc de sécuriser les futurs recrutements ou créations d'emplois.

2- IMPACT IDENTIFIÉ DU CLASSEMENT

Il convient il convient de s'interroger sur le sort des emplois existant actuellement qui ne correspondraient pas au classement du Siéml (A) mais également les autres obligations qui pourraient découler du classement du syndicat (B).

A- Sur le sort des emplois existant qui ne correspondraient pas au futur classement du Siéml

Le futur classement du Siéml dans une catégorie de communes pourrait entrer en contradiction avec certains emplois déjà créés et pourvus au sein du Siéml mais compte tenu des seuils précisés ci-dessus, uniquement si le classement choisi par le Siéml était inférieur à 40 000 habitants.

Le maintien de ces emplois méconnaîtrait ainsi la nouvelle délibération.

Si le Siéml souhait régulariser la totalité de ses effectifs en raison de son nouveau classement démographique, il devrait donc être procédé à la suppression des emplois qui ne correspondraient pas à son nouveau classement. Mais compte tenu des inconvénients de cette solution, aussi bien humains que pour le fonctionnement du syndicat qui devrait alors se séparer de ses forces vives, il pourrait davantage être envisagé de ne pas régulariser cette situation, et de n'y procéder qu'en cas de remarque de la chambre régionale des comptes.

Avec une assimilation à une commune de 40 000 à 80 000 habitants, ce risque serait en revanche évité.

B- Sur les autres obligations découlant de cette affiliation

L'assimilation du syndicat à une commune de plus de 40 000 habitants entrainera des obligations relatives au respect de la parité (a). En outre, il s'avère que cette assimilation avec des conséquences en matière déontologique pour les futurs recrutements (b).

a) Sur les obligations relatives à la parité

En droit l'article 6 quater de la loi du 13 juillet 1983 prévoit qu'« au titre de chaque année civile, les nominations (...) dans les emplois de direction des régions, des départements, des communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 40 000 habitants (...) doivent concerner, à l'exclusion des renouvellements dans un même emploi ou des nominations dans un même type d'emploi, au moins 40 % de personnes de chaque sexe. Le nombre de personnes de chaque sexe devant être nommées en application de cette règle est arrondi à l'unité inférieure (...) Toutefois, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale disposant de moins de trois emplois fonctionnels de direction créés par leur organe délibérant ne sont pas assujettis à cette obligation ».

De même, l'article 6 septies dispose que « *pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'Etat et ses établissements publics administratifs, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants ainsi que les autres établissements publics mentionnés aux articles 2 et 116 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière élaborent et mettent en oeuvre un plan d'action pluriannuel dont la durée ne peut excéder trois ans renouvelables ».*

Les dispositions visent l'ensemble des EPCI sans préciser qu'il s'agisse d'établissement à fiscalité propre ou sans fiscalité propre tel que le Siéml.

A notre connaissance ni le juge administratif, ni le législateur lors des débats parlementaires ne se sont prononcés sur cette question.

Mais compte tenu d'une part des termes généraux de ces dispositions qui visent l'ensemble des EPCI de plus de 20 000 ou 40 000 habitants et d'autre part de la finalité de ces obligations qui visent à faire appliquer le principe de parité dans la nomination sur les emplois de direction, il est manifeste que cette obligation s'appliquera.

Dès lors, si le Siéml s'assimilait à une commune dépassant ces seuils, il serait tenu de respecter ces obligations.

Plus précisément, s'agissant du respect du principe de parité dans les nominations aux emplois de direction, le Siéml disposant de plus de trois emplois fonctionnels de direction, les nominations aux emplois de direction à l'exclusion des renouvellements dans un même emploi ou des nominations dans un même type d'emploi devront concerner au moins 40 % de chaque sexe.

Cette obligation ne concerne que les nominations futures. L'obligation de parité s'appréciera, en fonction du nombre de nominations, soit sur une année civile, soit sur un cycle pluriannuel :

- si, sur une année civile, le syndicat procède à au moins quatre nominations dans des emplois soumis au quota, le respect de l'obligation est apprécié au terme de cette année civile ;
- lorsque, dans l'année, le nombre de nominations dans des emplois soumis au quota a été inférieur à quatre, l'appréciation de l'obligation est retardée jusqu'à ce que ce nombre minimal soit atteint ; le respect du quota est vérifié après que quatre nominations sont intervenues entre deux renouvellements généraux de l'organe délibérant.

Autrement posé, si le Siéml procède à son assimilation et que les effectifs actuels des emplois de directions ne comptent pas au moins 40% de chaque sexe, ils ne pourront être remis en cause.

Cette obligation ne devra être respectée que pour les nominations futures à compter de l'assimilation du syndicat et conformément aux règles rappelées ci-dessus.

S'agissant du plan d'action, si le Siéml s'assimilait à une commune de plus de 20 000 habitants, il devrait être établi au plus tard le 31 décembre de l'année suivant la publication de la délibération procédant à son assimilation.

b) 2.2. Sur la déclaration d'intérêts

Si le Siéml décide de s'assimiler à une commune de plus de 40 000 habitants, les futurs candidats à la nomination sur ces postes (directeur général de services et directeurs adjoints) devront transmettre préalablement à leur nomination la déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi du 13 juillet 1983.

Ce sera à l'autorité hiérarchique d'apprécier si le fonctionnel se trouve en situation de conflit d'intérêts. Si elle ne s'estime pas en mesure d'opérer ce contrôle, elle peut le transmettre la déclaration d'intérêts de l'intéressé à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

Pour conclure, l'assimilation du syndicat à une commune ne relève pas d'une obligation générale mais est la condition à la création et au recrutement de certains emplois.

Ainsi, en ne procédant pas à ce vote, la Commune s'expose à un risque contentieux pour ces futurs recrutements notamment sur les emplois de DGS ou de directeur adjoint qui ont été créés sans le vote préalable d'une délibération.

Le principal résultat attendu de ce dispositif est donc d'éviter tout risque contentieux s'agissant de la gestion de ces emplois et de faire l'objet d'observations de la chambre régionale des comptes sur ce point en cas de contrôle.

Cependant, l'assimilation à une commune induit certaines limites dans le recrutement et en fonction du classement choisi par le syndicat, cela pourrait limiter ses souhaits de recrutement ou venir en contradiction avec certains emplois déjà existant.

L'assimilation à une commune de 40 000 à 80 000 habitants constitue un minimum. La strate supérieure (80 000 à 150 000) pourrait être utilement recherchée afin de refléter l'importance prise par le syndicat depuis plusieurs années en termes de compétences, d'effectif et de budget..

En revanche, un tel classement impliquerait de respecter le principe de parité dans le recrutement futur des emplois de direction. Les candidats à de tels emplois devront également transmettre une déclaration d'intérêt. Par ailleurs, le syndicat devra élaborer un plan d'action pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Enfin, la délibération procédant à l'assimilation fait l'objet d'un contrôle de légalité par le Préfet qui apprécie le choix de ce classement eu égard notamment à l'importance du personnel du syndicat. Il peut décider, s'il considère que l'assimilation choisie par le Siéml n'est pas conforme à l'importance de sa structure, déférer la délibération au juge administratif.

Il serait ainsi préférable afin d'éviter tout déferé préfectoral de se rapprocher de la préfecture

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Assimilation du Siéml à une strate démographique

Date de transmission de l'acte : 21/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 21/02/2023

Numéro de l'acte : DELCOY02 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20230207-DELCOY02-DE

Date de décision : 07/02/2023

Acte transmis par : Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité
5.7.8. Autres

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical
Séance du 7 février 2023

Cosy / n° 03 / 2023

Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le premier février deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 30 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSE	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES		pouvoir	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTÉ	CIRCO. ANJOU BLEU		x	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU		x	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
GUICHARD Virginie	VALLÉES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		x	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier, suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES			x
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine, suppléée par Jacques BLONDET	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		

Jacques BIGEARD, délégué de la circonscription des Mauges, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis RAIMBAULT, délégué de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5711-1 et suivants, L. 5211-36, L. 2312-1, D. 5211-18-1 et D. 2312-3 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Considérant que les rapports d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 présentés au comité syndical constituent le support du débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires du Siéml et qu'ils comportent, outre les orientations budgétaires et la structure de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023, sur la base des rapports joints en annexe ;

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 8 février 2023,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Objet : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023 – première partie**LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES**

Les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposent aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit informer les élus de la situation financière de la collectivité et constitue la base documentaire sur laquelle peuvent s'appuyer les débats. Il comprend également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs en matière de personnel, qui fait l'objet d'un rapport spécifique.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour 2023 est l'occasion de revenir longuement sur les perspectives d'évolution pluriannuelle des principales sources de financement du syndicat, ainsi que sur les enjeux stratégiques de développement et de diversification de ses activités.

Les orientations budgétaires 2023 poursuivent les objectifs et directions fixés par la feuille de route tant dans la volonté d'assurer la continuité d'une qualité de service des réseaux que d'accompagner le territoire départemental vers la transition énergétique et numérique.

Pour poursuivre ces projets, il est nécessaire de prévoir de nouveaux recrutements afin de renforcer les équipes, notamment les fonctions supports fragilisées par la croissance de nos activités, de permettre ainsi un accompagnement de qualité des services opérationnels dans leur développement. C'est la raison pour laquelle il est prévu une augmentation prévisionnelle de 18 % des dépenses de personnel en 2023. 13 % de ces dépenses seront couvertes par des recettes en provenance de nos assurances statutaires ou de nos partenaires (ADEME notamment).

Par ailleurs, il est à signaler que dans le domaine budgétaire et financier, de nouvelles actions de contrôle et de pilotage verront le jour en 2023, avant même l'adoption du projet de service qui sera élaboré dans les prochains mois par le service finances.

Sans être exhaustif, certaines de ces actions peuvent être mises en avant telles que :

- la mise à jour de la prospective financière et du PPI ;
- la proposition de vote par expérimentation d'une partie des crédits budgétaires d'investissement de façon pluriannuelle (autorisation de programme et crédits de paiement) ;
- le développement d'un contrôle de gestion et du contrôle interne.

Afin d'envisager les orientations budgétaires pour l'exercice 2023, je partirai donc du constat de la situation financière du syndicat à ce jour pour vous proposer des axes de décisions politiques pour l'année à venir, en commençant traditionnellement par la situation macro-économique et législative dans le cadre notamment des dispositions de la loi de finances initiale pour 2023.

1- LE CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIF

A- LE CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

Alors que l'année 2021 retrouvait une croissance mondiale positive à + 5,5 %, l'année 2022 marque le pas de la reprise.

L'Europe est la région du monde la plus affectée par le conflit en Ukraine qui s'est déclaré en février 2022, mettant ainsi en exergue sa dépendance au gaz russe. La guerre a eu une forte répercussion sur l'inflation dans un contexte de hausse ambiante des cours des matières premières.

Face à une inflation record, + 10 % (derniers chiffres connus de novembre 2022), les banques centrales ont durci leurs politiques monétaires, entrant dans un cycle de hausse des taux directeurs.

Ces politiques se sont faites au détriment de la croissance, ainsi au 3^{ème} trimestre 2022, le PIB n'évolue que de + 0,2 % en zone Euro.

En France, la croissance pour 2022 serait de 2,5 % (6,8 % en 2021). La dette publique, elle, serait de 111,6 % du PIB contre 115 % en 2020.

La loi de finances pour 2023 envisage une croissance faible à + 1 % sur l'année et une inflation à 4,2 %.

Elle crée un fonds d'accélération écologique dans les territoires, aussi appelé "fonds vert", doté de 2 milliards d'euros et qui doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales :

- performance environnementale (rénovation des bâtiments publics...);
- adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...);
- amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

B- LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2023 IMPACTANT LES SDE

- **La reconduction du volume du financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (FACÉ)**

L'enveloppe du CAS-Facé est reconduite pour 2023 à 360 M€ dont 351,5 M€ pour l'électrification rurale et 8,5 M€ pour les opérations de maîtrise de demande d'électricité par des énergies renouvelables dans les zones non-interconnectées. Cette dernière part augmente, bien que l'enveloppe totale n'évolue pas.

Tout comme en 2022, le syndicat doit rester en alerte sur la notification de la recette qui sera transmise courant du premier trimestre 2023, notamment sur la répartition des dotations du programme pour l'électrification rurale et du programme spécial. En effet si le taux plafond d'aide est de 80 % pour l'électrification rurale, il peut être minoré par le ministère de la Transition écologique. Le maintien de l'attribution des fonds pour le programme spécial n'est pas garanti puisqu'elle s'effectue en fonction des projets présentés.

- **La réforme de la taxation sur l'électricité et l'impact sur la taxe communale de consommation finale de l'électricité (TCCFE) devenue Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)**

Pour mémoire, la loi de finances pour 2021 a réformé en profondeur la taxation sur l'électricité en nationalisant de façon progressive les différentes taxes (notamment départementales et communales).

La réforme a été mise en œuvre progressivement de 2021 à 2023 ; elle a pour but de centraliser les trois taxes liées à l'électricité :

- la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (gérée par l'administration des Douanes et qui abonde le budget de l'Etat) ;
- la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité ;
- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (perçue par les communes ou les EPCI qui exercent la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité).

La réforme a deux objectifs :

- la simplification de gestion : déclaration unique pour les déclarants, création d'un guichet unique via la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
- l'harmonisation des tarifs au niveau national pour porter le coefficient multiplicateur à 8,5 % en 2023 (taux appliqué par le Siéml depuis 2015) et satisfaire aux obligations européennes en matière de droits d'accès.

Le produit perçu par l'État sera reversé par quote-part à chaque territoire qui le percevait directement jusqu'alors.

Cette réforme a pour conséquence la perte d'autonomie fiscale du Siéml qui ne pourra plus moduler le taux. De plus le contrôle de la taxe sera de la compétence exclusive des services de la DDFIP.

La réforme permettra néanmoins la récupération en 2023 des frais de dossiers retenus jusqu'ici par les déclarants (1 % du produit).

A compter de 2024, l'évolution du produit sera calculée sur le rapport entre les quantités d'électricité consommées sur le périmètre du territoire entre les années N-2 et N-3 et l'indexation du produit sur l'évolution de l'indice IMPC hors tabac entre les années N-1 et N-2.

Au 1^{er} semestre 2023, l'Etat versera des avances mensuelles calculées en fonction du produit de l'ex-TCCFE constaté au compte administratif 2021.

Au 1^{er} juillet 2023, le Préfet notifiera le montant de la part communale de TICFE 2023 calculé à partir du montant constaté au compte administratif 2022 du Siéml.

Le produit du dernier trimestre 2022 n'étant jamais connu au 31 décembre de l'exercice, le Siéml doit estimer le montant du produit qu'il aurait dû percevoir avant la réforme et réaliser un titre de ce montant afin de le constater au compte administratif.

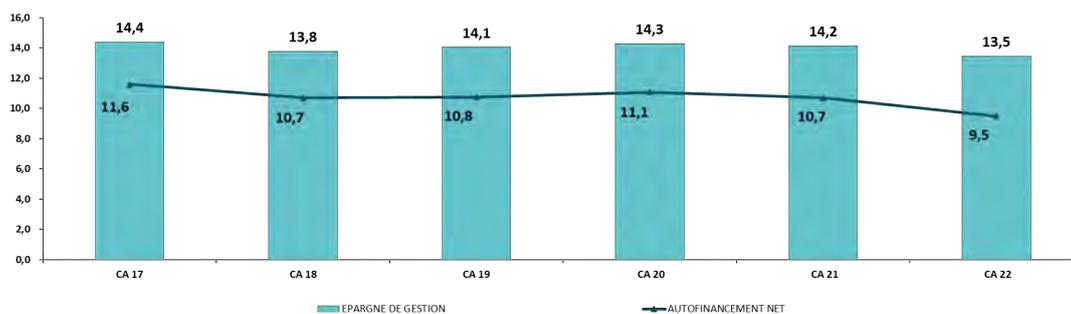
En conséquence, la recette prévisionnelle rattachée (correspondant au 4^{ème} trimestre 2022) ne doit pas être minorée, le montant des avances mensuelles du second semestre 2023 étant basé sur cette estimation.

Au stade du rapport d'orientations budgétaires, le produit prévisionnel de la part communale de TICFE 2022 pourrait ainsi être majoré de 0,5 M€ pour atteindre un montant de recettes un peu supérieur à 13 M€.

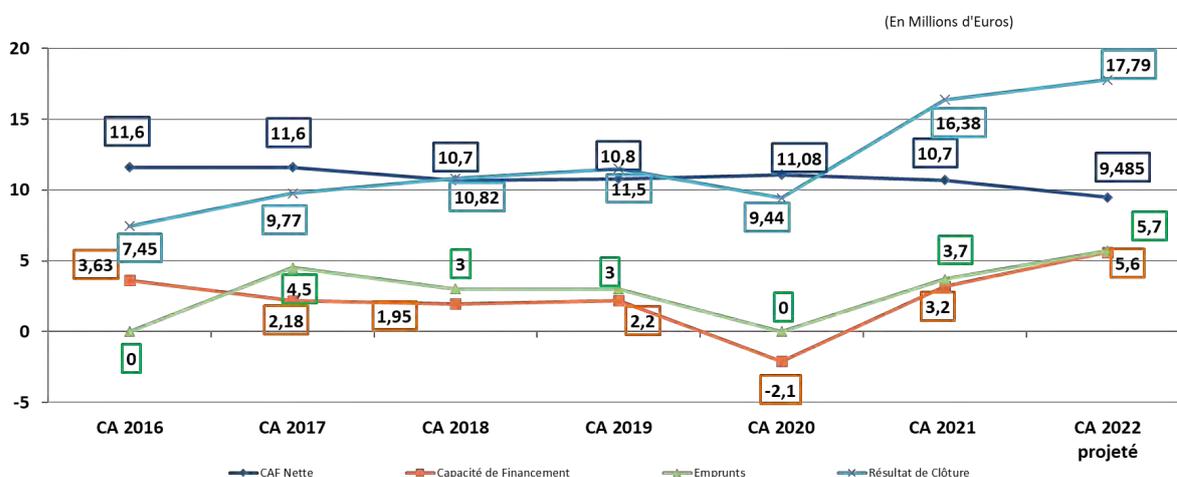
2- LA SITUATION FINANCIÈRE DU SIÉML

A ce jour, même si le budget 2022 n'est pas tout à fait clôturé, les résultats définitifs seront proches de ceux projetés dans l'analyse ci-dessous.

La projection du compte administratif de l'année 2022 pour le budget principal devrait nous permettre de dégager **une capacité d'autofinancement nette de 9,5 M€, en baisse par rapport à l'exercice 2021 (10,7 M€).**



(En millions d'Euros)	RESULTATS FINANCIERS		RESULTATS FINANCIERS		RESULTATS FINANCIERS		RESULTATS FINANCIERS		RESULTATS FINANCIERS		RAPPEL BP 2022	EXERCICE 2021		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Projection CA 2022	% CA 2022 / BP 2022	% CA 2021 / CA 2022					
Recettes Réelles de fonctionnement	19,88	19,78	20,39	20,979	21,227	21,32	21,36	0%	2%					
Charges Réelles de Fonctionnement (hors dette)	5,44	5,97	6,24	6,534	7,024	9,61	8,11	-16%	24%					
EPARGNE DE GESTION	14,44	13,81	14,15	14,45	14,20	11,71	13,25	13%	-7%					
Annulé dette dont	2,79	3,11	3,30	3,36	3,49	4,06	3,77	-7%	12%					
Intérêts	0,66	0,56	0,48	0,32	0,32	0,42	0,28	-33%	-13%					
Capital (Hors OCLI)	2,13	2,55	2,82	3,04	3,17	3,64	3,49	-4%	15%					
A = Capacité d'Autofinancement Nette	11,65	10,70	10,85	11,08	10,71	7,66	9,48	24%	-11%					
Recettes Réelles d'Investissement (hors 1068 et hors Emprunts)	27,86	29,70	33,55	24,38	34,49	32,52	30,13	-7%	-13%					
Dépenses Réelles d'Investissement (hors chap. dépenses imprévues et dette)	41,69	42,35	46,69	37,56	41,95	53,97	43,90	-19%	5%					
B = Besoin de Financement	13,83	12,65	13,13	13,18	7,46	21,44	13,78	-36%	85%					
A - B = Capacité de Financement	-2,18	-1,95	-2,28	-2,10	3,25	-13,79	-4,29	-69%	-232%					
Affectation du résultat de fonctionnement						13,16								
Excédent ou Déficit d'investissement reporté						3,23								
Solde des Restes à Réaliser						-5,71								
Emprunts														
sur travaux de réseaux	4,50	3,00	3,00		3,70	3,12	3,00							
Epu							0,00							
Autres Invest							2,70							



Je vous rappelle que la capacité d'autofinancement nette d'un établissement public se définit par le résultat des produits réels de fonctionnement diminués des charges réelles de fonctionnement, réduit de l'amortissement du capital des emprunts en cours.

Pour l'exercice 2022, l'autofinancement net a augmenté de + 1,222 M€ par rapport au budget primitif 2022 (prévisionnel à 8,263 M€). Cela est dû principalement aux facteurs présentés ci-dessous.

Au titre des recettes : (- 0,029 M€) du fait notamment de l'impact du plan d'urgence sur nos recettes de fonctionnement. Pour mémoire, la participation des adhérents à la maintenance annuelle a été effacée pour 2022. Ci-dessous les principaux écarts entre le réalisé et les crédits votés.

La participation des collectivités à la maintenance éclairage public

- Inscription budget primitif :	1 205 k€
- Réalisation :	<u>358 k€</u>
Soit : - 847 k€	

La part communale de la TICFE :

- Inscription budget primitif :	12 584 k€
- Réalisation :	<u>13 394 k€</u>
Soit : + 810 k€	

Les redevances R1 et R2 électricité et gaz

- Inscription budget primitif :	4 886 k€
- Réalisation :	<u>5 078 k€</u>
Soit : + 192 k€	

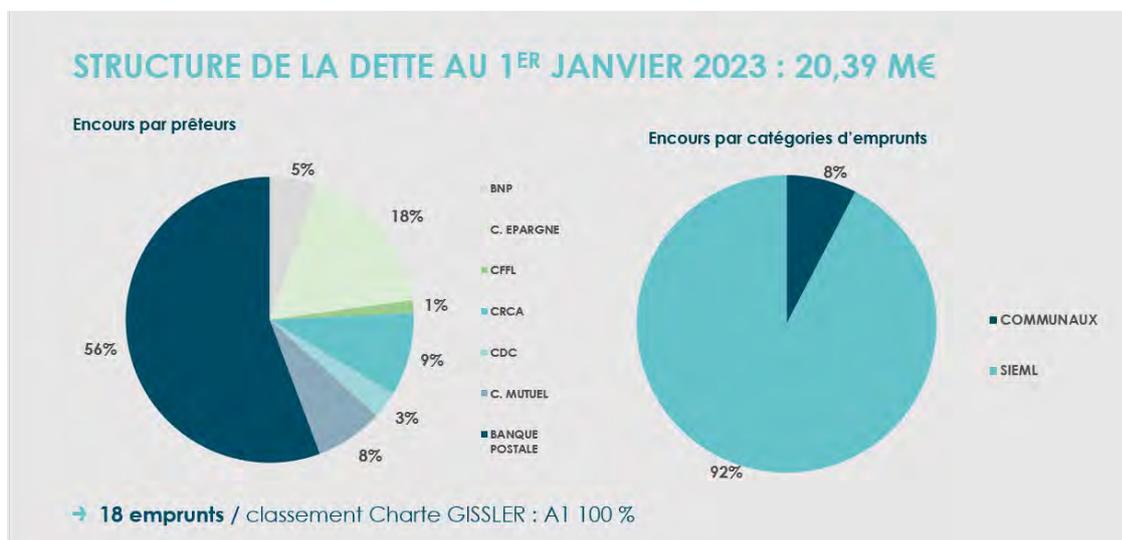
Au titre des dépenses (- 1,19 M€)

Ci-dessous les principaux écarts entre le réalisé et les crédits votés.

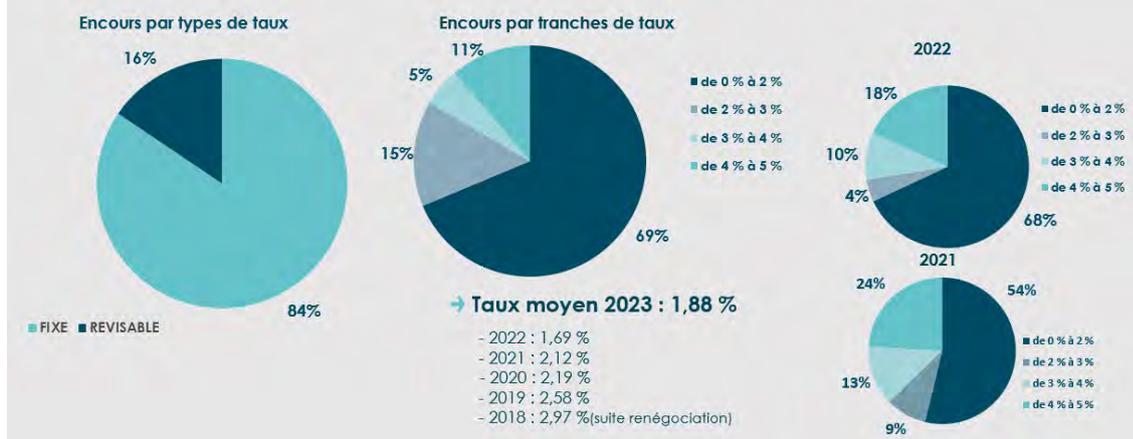
- S'agissant des charges de fonctionnement, le poste maintenance éclairage public devrait atteindre 1,239 M€ pour une prévision initiale de 1,375 M€ (- 136 k€). Les réalisations sur les différentes études en matière de transition énergétique (0,42 k€) sont en deçà de 194 k€ par rapport aux prévisions (236 k€). Pour nuancer ce résultat, il est à noter que des études sont en cours et seront finalisées sur l'exercice 2023 (exemple, le schéma directeur des IRVE pour plus de 90 K€).
- Les charges de personnel quant à elles atteignent 4,108 M€ pour une inscription initiale de 4,540 M€ soit une économie de 432 k€ par rapport au BP, un certain nombre de recrutements n'étant pas intervenus en année pleine.
- Les autres charges à caractère général devraient afficher une réalisation globale de l'ordre de - 386 k€ en deçà des prévisions budgétaires 2022 sur différentes prestations : contrôle de concession, aides à la décision des communes en matière de transition énergétique, etc...
- La première échéance du nouvel emprunt contracté en 2022 n'intervenant qu'en 2023, une économie de l'ordre de 134 k€ a été réalisée sur les frais financiers par rapport au BP 2022.

3- STRUCTURE DE LA DETTE DU SIÉML AU 1^{ER} JANVIER 2023

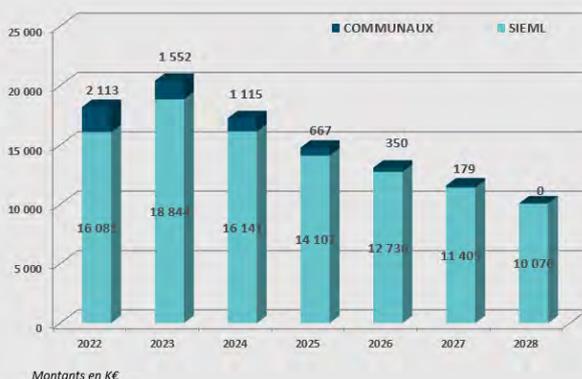
L'encours de dette pour 2023 se présente comme suit :



STRUCTURE DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2023 : 20,39 M€



ÉVOLUTION À LONG TERME DE L'ENCOURS (sans intégration de nouveaux emprunts)



- Dette moyenne par habitant en capital : **21,72 €**
- Annuité moyenne par habitant : **4,18 €**
- Annuité moyenne par habitant emprunts Siéml : **3,41 €**
- Capacité de désendettement emprunts Siéml : **1,53 année**

Sans la souscription d'un nouvel emprunt en 2023, l'encours de dette (20,3 M€ au 1^{er} janvier 2023) diminuerait de plus de 15 % dès fin 2023 du fait de l'extinction de deux emprunts, permettant ainsi de reconstituer progressivement la capacité d'autofinancement nette du Siéml et sa capacité à emprunter.

4- LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A- LE BUDGET PRINCIPAL

1- RECETTES 2023

Côté recettes, celles provenant du **FACE** ont été évaluées à hauteur de 8,14 M€ (somme quasi identique à celle notifiée en 2022).

Pour mémoire, le décret du 11 décembre 2020 actant le statu quo sur le périmètre d'éligibilité, cette recette est anticipée de façon stable jusqu'à la fin du mandat. Néanmoins comme expliqué plus haut, les critères de répartition du volume des aides entre les différents programmes principaux du Facé et le programme spécial pourraient être modifiés pour les différencier selon les programmes. Il faudra donc nous tenir informés de toute évolution envisagée sur ces critères afin d'en analyser rapidement les impacts sur le volume d'aide à percevoir par le syndicat.

S'agissant des recettes provenant de la part communale de la **TICFE**, elles sont envisagées pour BP 2023 avec une évolution de 2,5 % par rapport au budget primitif 2022, soit un produit proposé de 12,9 M€.

Comme évoqué plus avant, la part communale sera augmentée de 1 % représentant les frais de dossiers retenus auparavant par les fournisseurs d'énergie. Le produit ainsi obtenu sera ensuite multiplié par le rapport d'évolution de l'indice des prix moyens à la consommation hors tabac (IPCH) entre l'année N-2 et N-1. Cette évolution sera d'environ 1,5 %.

Pour rappel, une partie de la fraction communale de TICFE sera reversée aux communes nouvelles de Baugé-en-Anjou sur le périmètre de Baugé-en-Anjou 1.0 et Segré-en-Anjou Bleu (pour une estimation globale de 400 k€), conformément à la délibération n° 39 du comité syndical du 17 octobre 2017.

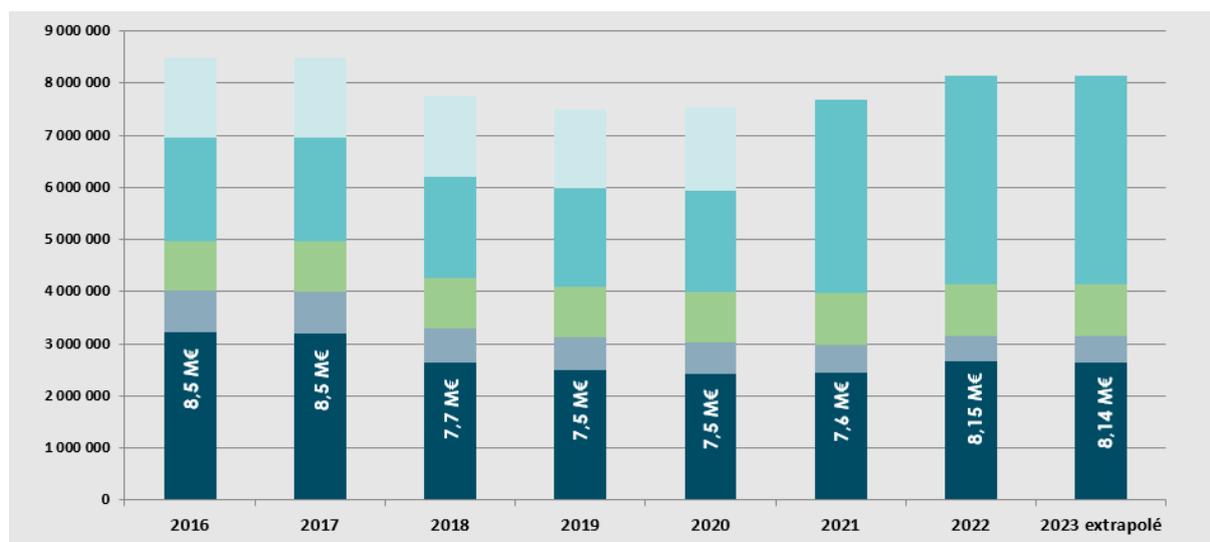
Quant aux redevances versées par Enedis et plus particulièrement la **R2**, elle a été projetée à partir des nouveaux critères de calcul issus du contrat de concession signé le 8 novembre 2019 et applicable à compter du 31 décembre 2019. La prévision tient compte de la reprise des investissements réalisés en 2021 après la baisse de ceux-ci durant la crise sanitaire de 2020 ayant également entraîné un arrêt des chantiers et des renouvellements tardifs des assemblées.

Enfin, les orientations budgétaires qui vous sont proposées, intègrent également l'inscription en investissement des fonds de concours reçus des communes en ce qui concerne les travaux réalisés par le syndicat sur les réseaux basse tension et d'éclairage public.

Ci-dessous une représentation de l'évolution des principales recettes.

a. FACÉ

Notification des aides du FACÉ depuis 2016 :

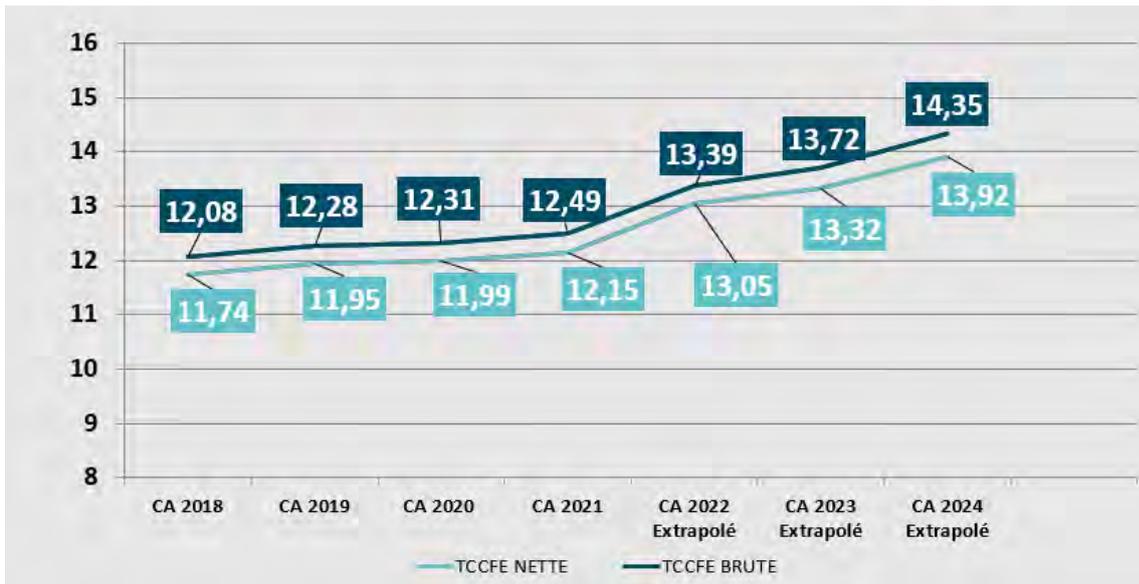


Comme évoqué plus haut, la projection proposée pour 2023 est stable.

b. Part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)

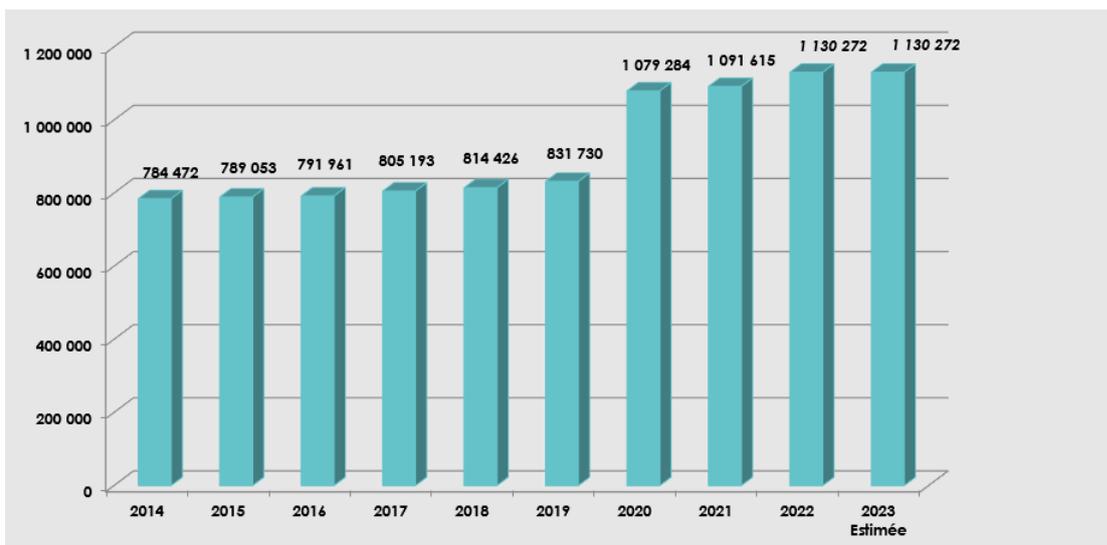
Au compte administratif 2023, la taxe est présentée en net à 13,32 M€. Comme rappelé plus haut, il faut retenir le reversement de la taxe aux communes nouvelles de Baugé-en-Anjou (périmètre de Baugé-en-Anjou 1- 55 %) et Segré-en-Anjou Bleu (42 %).

Conformément à la réforme engagée par la loi de finances pour 2021, en 2024, le produit perçu en N-1 sera multiplié par le rapport entre les quantités d'électricités consommées en N-2 et en N-3 et l'évolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-2 (pour 2024, ce sera l'évolution de l'IPC entre 2022 et 2023 qui sera appliquée). Le produit devrait alors évoluer de façon dynamique, la loi de finances pour 2023 anticipant une inflation de 4,6% sur l'année.

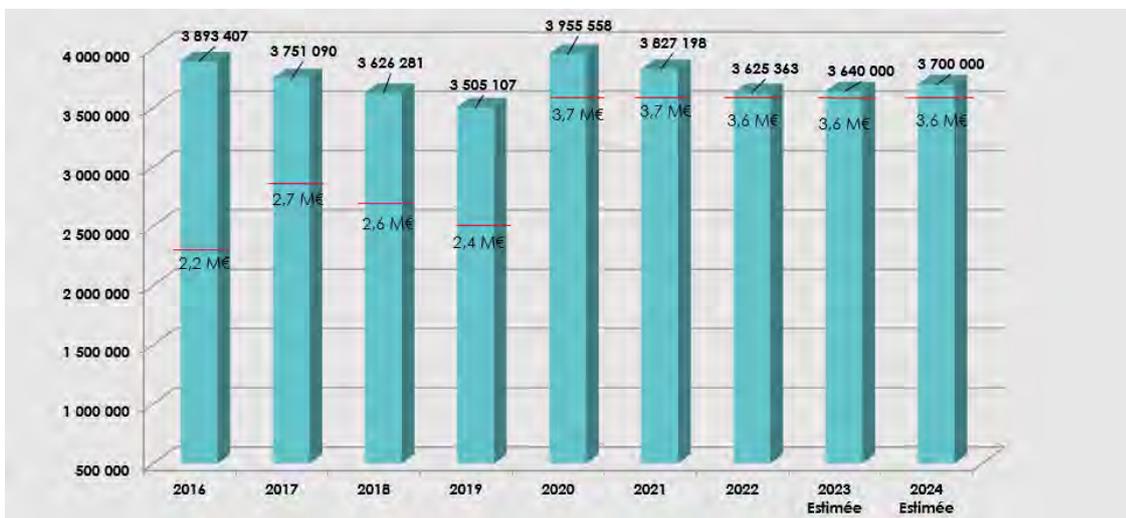


c. Redevances R1 et R2

– Redevance R1



– Redevance R2



Pour les exercices 2016 et suivants, le trait rouge sur le graphique correspond à la R2 calculée théorique avant application du protocole lié au lissage qui avait été reconduit jusqu'au renouvellement du contrat de concession. Le nouveau contrat de concession signé en novembre 2019 prévoit également une formule de lissage, basée sur la R2 perçue et non plus calculée, au titre des quatre années précédentes plus l'année en cours. Cette formule de lissage permet une certaine stabilité de la recette. C'est d'ailleurs ce qui a permis en 2022 d'atténuer la chute de la R2 à la suite d'une baisse sensible des investissements réalisés en 2020. Sans ce mécanisme de lissage, la redevance 2022 aurait été de 3,2 M€ au lieu de 3,6 M€.

2 - DÉPENSES 2023

Pour 2023, il est proposé un volume de travaux de 40,82 M€ HT sur les réseaux (hors projet Territoire intelligent d'ALM).

8,6 M€ d'investissement sont prévus sur la thématique de la transition énergétique.

Grâce à l'expérimentation entreprise sur la gestion pluriannuelle des crédits tant en matière de travaux d'effacements et d'éclairage public, que des projets immobiliers structurants (village des syndicats, rénovation de la chapelle de Beuzon), le projet de budget pour 2023 pourrait être voté sans recours à l'emprunt.

Orientations budgétaires 2023 :

	DEPENSES			RECETTES		
	B.P. 2022	DOB. 2023	% BP à BP	B.P. 2022	DOB. 2023	% BP à BP
Personnel (Chap. 012)	4 540	5 355	18,0%	757	963	27,1%
Charg. Gles (Chap.011)	3 310	3 855	16,5%	1 205	1 127	-6%
Entretien Epu (*)	1 375	1 533	11%	190	200	5%
Etude aides à la décision TE	586	597	2%	111	120	8,1%
Chaleur renouvelable		130		213	185	-13%
Autres charg. Gles	1 349	1 595	18%	150	200	33%
Autres charges Fonct.	996	2 219	123%	687	492	-28%
- chap 65 charg. Gestion	994	1 016	2%	12 239	12 550	2,5%
- chap 67 charg. Except.	2	2	0%	4 886	4 915	1%
- chap 68 provision CEI		201		691	377	-45%
- chap 68 provision Garantie emprunt		1 000				
TOTAL	8 846	11 429	29%	21 129	21 129	0,00%
RH 2023 : + 18% - création de 10 postes au BP 2023 (7 postes permanents, 1 contrat de projet et 2 apprentis) * Impact des 5 créations de postes réalisées en 2022, après le vote du BP (DM de juin et de décembre) • L'augmentation des cotisations au SMA et à l'assurance stable. • La mise en place de l'allocation forfaitaire légitime. • Le glissement vieillesse technicité (GV) et en particulier le dégel du point d'indice en juillet 2022. TCCFE : Hypothèse : inflation 1,5%+1% des frais de gestion soit 12 900 K€- affichage en net intégrant reversement à Slogé en Anjou et Segré en Anjou Bleu Redevance R2 : hausse en 2023 après une légère baisse en 2022 (*) Maintenance EPU en 2023 : Hors TI territoire intelligent						
Annulé (C+)	4 020	3 645	-9,3%			
(Non OCLI) dont :						
Intérêts	420	405	-3,6%			
Capital	3 600	3 240	-10,0%			
Autofinancement	4 826	7 784	62%			

Les recettes de fonctionnement projetées sur 2023 à 21,129 M€ restent stables. Les principales variations sont :

- légère hausse du montant des redevances (+ 1 %) ;
- les autres recettes comme les produits d'exploitation notamment (participations des collectivités) restent globalement stables ;
- la baisse des produits en provenance de l'ADEME (- 13 %) notamment du fait de la fin de différents contrats comme celui du financement d'un conseiller en énergie.
- la TICFE comme vu précédemment est projetée en hausse de 2,5 %.

Les dépenses de fonctionnement quant à elles sont projetées à + 29 % soit 11,429 M€ contre 8,846 M€ au budget primitif 2022 étant précisé les éléments ci-dessous.

- **Les charges de personnel** : pour 2023, elles sont présentées à hauteur de 5,35 M€ et affichent une évolution brute de 18 %.

L'évolution de la masse salariale est due notamment à une prévision d'augmentation des effectifs traduite par :

- 7 créations de postes permanents (1 contrôleur·se de gestion, 2 conseiller·ères en énergie partagé, 1 assistant·e ressources humaines, 1 technicien·ne informatique, 1 chargé·e d'accueil, 1 chargé·e d'affaires Eclairage Public) ;
- 1 contrat de projet de 3 ans (1 technicien·ne des Systèmes d'Information Géographique) ;
- 2 apprenti·e·s.

Il est entendu que cet effort est consenti afin de soutenir l'activité croissante du Siéml et de donner les moyens au pôle ressources notamment, d'accompagner les services dans le développement de leurs projets.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) ne représente que 0,97 % de l'augmentation

Par ailleurs, et comme cela sera détaillé dans la partie développée sur les ressources humaines, cette augmentation est en partie compensée par des recettes de plus de 733 K€ représentant 13,6% du budget du personnel prévisionnel.

- La maintenance éclairage public est en augmentation à 1,533 M€ contre 1,375 M€ en 2022.
- Les autres charges de gestion évoluent fortement du fait de :
 - l'inscription pour la première année d'une provision pour risques et charges pour les comptes épargne temps. Cette provision a pour but de couvrir le risque que représenterait la demande globale de remboursement des jours épargnés. Dans le cadre d'une démarche de meilleure qualité comptable, la Trésorerie a encouragé le Siéml à créer cette provision dans l'esprit de l'instruction comptable M57. Elle s'élève à 201 K€.
 - l'inscription d'une provision pour risques et charges est également proposée dans le cadre d'une garantie d'emprunt qui pourrait être apportée pour des projets de méthanisation ou gazier. La provision s'élève au moment du ROB à 1 M€.

Il se dégage ainsi **une épargne de gestion de 9,7 M€ contre 12,283 M€ au BP 2022 soit une baisse de 21 %.**

Cette baisse importante s'explique par l'augmentation projetée des effectifs et l'inscription des provisions.

L'annuité de dette est quant à elle en baisse de 9,3 % passant de 4,02 M€ à 3,645 M€ selon la décomposition suivante :

- frais financiers : - 3,6 % ;
- remboursement du capital : + 10 %.

L'autofinancement net ressort ainsi à 6,055 M€ contre 8,263 M€ soit une baisse de 27 % de BP à BP.

S'agissant de l'investissement,

- Pôle Infrastructures

S'agissant des travaux, pour 2023, au vu des financements évoqués ci-dessus, il est proposé les travaux de distribution publique sur les différents programmes tels qu'ils figurent sur l'état ci-dessous.

	Montants HT	dont financé par le Siéml
Renforcement des réseaux	4,739 M€	1,593 M€
Effacement des réseaux	9,004 M€	4,147 M€
Sécurisation	5,256 M€	1,251 M€
Extensions	6,355 M€	1,112 M€
Soit	25,354 M€	8,103 M€ (32 %)*

(*) Soit un autofinancement du syndicat légèrement inférieur à celui de 2022 (38 %) sur les travaux de distribution publique.

Vous trouverez ci-dessous les programmes de travaux de réseaux (HT) envisagés pour l'année 2023 (les crédits sont présentés hors gestion en AP/CP afin de permettre une comparaison avec les exercices antérieurs) :

PROGRAMMES DE TRAVAUX HORS TAXES			FINANCEMENTS				
Distribution publique et hors DP	Montants 2023 - ROB 2023		FACE	ENEDIS	Particip. Fonds de Concours	SYNDICAT	
						Autofinan.	Emprunt
Renforcements -	10%	4 739 125 €	-3 146 000 €			1 593 125 €	- €
Renforcements Listés		3 165 000 €	2 400 000 €			765 000 €	
Renforcements Urgents		430 000 €	240 000 €			190 000 €	
Renforcements annexes aux extensions		480 000 €				480 000 €	
Renforcements et Augmentation Puissance		664 125 €	506 000 €			158 125 €	
Effacements des réseaux	20%	9 004 000 €	992 000 €	510 000 €	3 354 038 €	4 147 942 €	- €
Sécurisation	11%	5 256 563 €	4 005 000 €		- €	1 251 563 €	- €
Sécurisation des réseaux S		5 256 563 €	4 005 000 €			1 251 563 €	
Extensions	14%	6 355 000 €	- €	2 538 000 €	2 704 628 €	1 112 372 €	- €
Extensions < 36kVA		1 950 000 €		780 000 €	592 606 €	577 394 €	
Extensions > 36kVA		700 000 €		280 000 €	106 440 €	313 560 €	
Extensions HTA		500 000 €		200 000 €	137 403 €	162 597 €	
Desserte intérieure des lotissements		3 030 000 €		1 212 000 €	1 818 000 €	- €	
Desserte extérieure des lotissements		175 000 €		66 000 €	50 179 €	58 821 €	
Travaux Hors DP	45%	20 668 481 €			15 254 799 €	5 413 682 €	- €
Eclairage Public hors TI		9 382 334 €			5 424 652 €	3 957 682 €	
Eclairage Public TI *		5 200 000 €			3 744 000 €	1 456 000 €	
Génies civils et divers EP		6 086 147 €			6 086 147 €		
TOTAL TRAVAUX HT		46 023 169 €	8 143 000 €	3 048 000 €	21 313 465 €	13 518 704 €	- €
			18%	7%	44%	29%	
Pour mémoire BP 2022		50 348 432 €	8 080 905 €	2 404 000 €	22 645 849 €	13 899 158 €	3 118 500 €

Le programme des renforcements progresse (+ 0,22 M€) tout comme les sécurisations (+ 0,357 M€), notamment pour permettre de bénéficier de l'enveloppe la plus élevée possible de FACE. Les extensions sont également estimées en hausse (+ 1,110 M€). Une baisse notable est attendue sur les effacements (- 3,177 M€) au regard des demandes prévisionnelles transmises par les collectivités (environ 25 % de demandes en moins).

A ces **25,354 M€ HT** de travaux de distribution publique, viendront s'ajouter **20,668 M€** de travaux communaux et pour tiers susceptibles d'être confiés au syndicat en éclairage public, génie civil télécommunications et divers, dont une charge du syndicat de 5,413 M€. Parmi ces travaux, l'éclairage public relatif au projet de Territoire Intelligent sur le périmètre d'Angers Loire Métropole, pèse pour **5,2 M€ HT**.

Il est ici précisé que ces travaux entrent dans le cadre d'un marché global de performance passé par la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole. Ils sont suivis techniquement par le syndicat mais les mouvements financiers ne seront pas tous intégrés en direct dans le budget. Seul le concours apporté par le Sieml pour le financement de ce projet est comptabilisé, et ALM fait son affaire personnelle de la gestion quotidienne des factures et de l'exécution financière. La participation prévue est de **1,456 M€**.

Le projet d'installation d'horloges connectées se poursuit en 2023 avec une provision de travaux à hauteur de **1,250 M€ HT**.

- **Pôle Transition énergétique**

Les orientations budgétaires 2023 s'articulent autour de différents projets :

	Montants TTC
Gestion déléguée du fonds chaleur	2,00 M€
Chaleur renouvelable et réseau de chaleur	1,00 M€
Subventions BEE 2030	1,50 M€
Compétence chaleur renouvelable	0,85 M€
Mesures du plan d'urgence pour aider les communes à maîtriser les dépenses d'énergie	0,50 M€
Autoconsommation collective ZI Ecoflant	0,30 M€
Budget annexe IRVE (installations de bornes)	0,68 M€
Subvention plan gaz	0,05 M€
Soit	6,88 M€

Les crédits d'investissement en faveur de la transition énergétique continuent leur progression, + 1,9 M€ (soit + 39,5 %). Il est à noter que les mesures prises dans le cadre du volet transition énergétique du plan d'urgence voté lors du comité syndical du 28 juin 2022, seront pérennisées en 2023 (augmentation de l'enveloppe de subventions BEE 2030 et des subventions pour aider les collectivités à mieux maîtriser leurs dépenses d'énergie).

B- LES BUDGETS ANNEXES

S'agissant du **budget annexe IRVE**, 2023 prévoit l'implantation complémentaire d'environ 80 bornes de recharge lente 7 kVA en courant alternatif sur voirie en complément des projets en cours et du remboursement éventuel de certaines bornes rapides.

Bien que le schéma directeur des Infrastructures de recharge électrique soit en cours d'étude et n'ait pas encore été adopté, cette stratégie de déploiement de bornes de recharge lente est intégrée dans nos projections pour le budget prévisionnel pour 2023.

En contrepartie de l'installation de ces nouvelles bornes, il pourrait être proposé une participation financière des collectivités, ayant transféré la compétence au syndicat, de l'ordre de 50 %.

Par ailleurs, les crédits correspondants à l'implantation des 12 nouvelles bornes rapides et des 6 bornes 22 kVA inscrits en 2021 sont reportés en 2023 (542 k€). Les dépenses nouvelles d'investissement concernent également l'installation de 3 super chargeurs pour une provision budgétaire de 300 k€. Ces super chargeurs, pour bénéficier d'un financement du Facé, devront être installés sur communes rurales du département tout en étant suffisamment près des métropoles pour maximiser leur utilisation.

Quant au fonctionnement, il prend en compte notamment, les abonnements électricité et le coût de l'énergie ainsi que la maintenance des bornes, la campagne de communication pour le salon des véhicules électriques et de la mobilité et les dotations aux amortissements.

Le budget affichera un montant global en fonctionnement et investissement de 2,911 M€.

DEPENSES				RECETTES			
FONCTIONNEMENT	BP 2022	DOB 2023	2023/2022	BP 2022	DOB 2023	2023/2022	
IRVE				IRVE			
Chap. 011	547 300,00	834 300,00	52%	Chap. 70	160 000,00	379 000,00	137%
Charges de fonctionnement				706 Prestations de services Usagers	130 000,00	349 000,00	
6061 Abonnements+ Coût de l'énergie	250 000,00	500 000,00		7087 Sponsoring Salon des Véhicules électriques	30 000,00	30 000,00	
6156 Maintenance des bornes	120 000,00	160 000,00		Chap. 74	384 774,89	426 311,13	11%
618 Prestations de services d'exploitation + monétique	72 300,00	69 300,00		741 Subvention du Budget Principal	384 774,89	426 311,13	
6238 Salon des véhicules électriques+ journée EtoB	105 000,00	105 000,00					
Chap. 65	2,00	2,00	0%				
658 Arrondis de TVA	2,00	2,00		TOTAL OPERATIONS REELLES	544 774,89	805 311,13	48%
TOTAL OPERATIONS REELLES	547 302,00	834 302,00	52%	Opérations d'ordre	162 000,00	164 000,00	1%
Opérations d'ordre	164 000,00	171 000,00	4%	777 Amortissement des subventions éqipt reçues	162 000,00	164 000,00	
6811 Amortissement des dépenses d'équipement	154 000,00	161 000,00		002 Excédent de fonctionnement reporté	4 527,11	35 990,87	
023 Virement à la section de fonctionnement	10 000,00	10 000,00		TOTAL FONCTIONNEMENT	711 302,00	1 005 302,00	41%
TOTAL FONCTIONNEMENT	711 302,00	1 005 302,00	41%				

DEPENSES				RECETTES			
INVESTISSEMENT	BP 2022	DOB 2023	2023/2022	BP 2022	DOB 2023	2023/2022	
IRVE				IRVE			
Chap. 23	1 064 962,28	1 742 329,98	64%	Chap. 10	19 685,00	0,00	-
2317 Installations de bornes (dont 542 K€ de reports)	1 064 962,28	1 742 329,98		1068 Affectation du résultat	19 685,00	0,00	
				Chap. 13	1 022 794,27	1 677 761,06	64%
				1311 Subvention Equipement Facé (dont 362K€ de reports)	457 500,00	362 000,00	
				1314 Subvention Equipement communes (dont 10 K€ de reports)	21 231,57	460 738,31	
				1316 Subvention Equipement S E M L (dont 170 K€ de reports)	544 062,70	855 022,75	
TOTAL OPERATIONS REELLES	1 064 962,28	1 742 329,98	64%	TOTAL OPERATIONS REELLES	1 042 479,27	1 677 761,06	61%
Opérations d'ordre	162 000,00	164 000,00	1%	Opérations d'ordre	184 483,01	228 568,92	24%
13912 Amortissement des subventio	162 000,00	164 000,00		2818 Amortissement des investissem	154 000,00	161 000,00	
				021 Virement de la section de fonctionn	10 000,00	10 000,00	
				001 Résultat d'investissement reporté	20 483,01	57 568,92	
TOTAL INVESTISSEMENT	1 226 962,28	1 906 329,98	55%	TOTAL INVESTISSEMENT	1 226 962,28	1 906 329,98	55%
TOTAL GENERAL IRVE	1 938 264,28	2 911 631,98	50%	TOTAL GENERAL IRVE	1 938 264,28	2 911 631,98	50%

Sur le **budget annexe GNV**, en fonctionnement, les crédits ouverts porteront sur les charges de gestion de la station ainsi que les dotations aux amortissements y afférent pour un montant total de 143 k€. Il est à noter que le budget augmente de façon significative, à cause de la hausse du prix du gaz qui impactera fortement le budget. Afin de continuer à garantir son équilibre, il a été décidé lors du comité syndical du 13 décembre dernier d'augmenter le tarif de la station de bioGNV pour le passer de 0,937 € HT à 2,50 € HT le kilo de bioGNV. Il n'est pas prévu d'investissements nouveaux en 2023.

DEPENSES				RECETTES			
FONCTIONNEMENT	BP 2022	DOB 2023	2023/2022	BP 2022	DOB 2023	2023/2022	
GNV	60 526,31	134 777,55	123%	GNV	39 000,00	110 000,00	182%
Chap. 011	60 524,31	134 775,55	123%	Chap. 70	39 000,00	110 000,00	182%
Charges de fonctionnement				7061 Redevance Usagers	19 500,00	55 000,00	
60611 Fourniture Gaz naturel	30 000,00	118 000,00		7062 Redevance SIEM L	19 500,00	55 000,00	
61528 Entretien et réparation sur station GNV		0,00		Chap. 74	0,00	0,00	0%
6156 Maintenance annuelle	30 524,31	16 775,55		741 Subvention du Budget Principal	0,00	0,00	
Chap. 65	2,00	2,00	0%				
658 Charges diverses de gestion courante	2,00	2,00		TOTAL OPERATIONS REELLES	39 000,00	110 000,00	182%
TOTAL OPERATIONS REELLES	60 526,31	134 777,55	123%	Opérations d'ordre	8 500,00	8 500,00	0%
Opérations d'ordre	8 500,00	8 500,00	0%	777 Amortissement des subventions éqipt re	8 500,00	8 500,00	
6811 Amortissement de la station GNV	8 500,00	8 500,00		002 Excédent de fonctionnement reporté	21 526,31	24 777,55	
TOTAL FONCTIONNEMENT	69 026,31	143 277,55	108%	TOTAL FONCTIONNEMENT	69 026,31	143 277,55	108%

DEPENSES				RECETTES			
INVESTISSEMENT	BP 2022	DOB 2023	2023/2022	BP 2022	DOB 2023	2023/2022	
GNV	0,00	0,00	0%	GNV	0,00	0,00	0%
Chap. 23	0,00	0,00	0%	Chap. 13	0,00	0,00	0%
2318 Travaux	0,00	0,00		1316 Subvention d'équilibre du budget principa	0,00	0,00	
TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00	0,00	0%	TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00	0,00	0%
Opérations d'ordre	8 500,00	8 500,00	0%	Opérations d'ordre	8 500,00	8 500,00	0%
13916 Amortissement des subventions éqipt reçues	8 500,00	8 500,00		28138 Amortissement de la station GNV	8 500,00	8 500,00	
TOTAL INVESTISSEMENT	8 500,00	8 500,00	0%	TOTAL INVESTISSEMENT	8 500,00	8 500,00	0%
TOTAL GENERAL GNV	77 526,31	151 777,55	96%	TOTAL GENERAL GNV	77 526,31	151 777,55	96%

Enfin, le **budget annexe relatif au PCRS** (plan corps de rue simplifié) sera marqué par la réception des travaux de PCRS en 2023. Au projet de budget 2023, c'est un volume de travaux d'investissement de près de 2,643 M€ TTC (en grande partie des reports) qui est inscrit. L'année 2023 sera consacrée pour partie à la réalisation du bilan technique et financier du projet PCRS. Dans ce cadre, des modifications du budget seront à prévoir au second semestre pour ajuster les participations finales des différents partenaires à ce projet.

DEPENSES				RECETTES			
FUNCTIONNEMENT	BP 2022	DOB 2023	2023/2022		BP 2022	DOB 2023	2023/2022
PCRS	78 000,00	127 200,00	63%	PCRS	132 009,42	341 275,48	159%
Chap. 011	78 000,00	127 200,00	63%	Chap. 70	132 009,42	341 275,48	159%
Charges de fonctionnement				703881 Redevance partenaires dont Siéml	132 009,42	341 275,48	
6156 Maintenance logiciel SIG plateforme web	18 000,00	20 400,00					
611 Hébergement web	18 000,00	40 800,00					
6114 Prestations de contrôle mise à jour PCRS	36 000,00	60 000,00					
6188 Autres frais divers	6 000,00	6 000,00					
Chap. 012	160 100,00	172 500,00	8%				
6215 Personnel affecté du budget principal	160 100,00	172 500,00					
Chap. 66	8 918,00	23 380,00	162%	Etant précisé que les participations appelées auprès des partenaires au titre :			
66111 Charges financières - intérêts emprunt	8 918,00	23 380,00		- du fonctionnement seront ventilées par tiers hors dette			
				- de l'investissement intégreront les frais financiers			
TOTAL OPERATIONS REELLES	247 018,00	323 080,00	31%	TOTAL OPERATIONS REELLES	132 009,42	341 275,48	159%
Opérations d'ordre	89 000,00	295 000,00	231%	Opérations d'ordre	40 703,00	192 000,00	372%
6811 Amortissement de dépenses d'équipement	89 000,00	295 000,00		777 Amortissement des subventions éqpt recues	40 703,00	192 000,00	
				002 Excédent de fonctionnement reporté	163 305,58	84 804,52	
TOTAL FONCTIONNEMENT	336 018,00	618 080,00	84%	TOTAL FONCTIONNEMENT	336 018,00	618 080,00	84%

DEPENSES				RECETTES			
INVESTISSEMENT	BP 2022	DOB 2023			BP 2022	DOB 2023	
PCRS	3 809 696,24	2 985 857,48	-22%	PCRS	3 809 696,24	2 985 857,48	-22%
Chap. 16	35 103,00	71 741,00	104%	Chap. 10	125 082,57	203 585,00	63%
1641 Remise du capital des emprunts	35 103,00	71 741,00		10222 FCTVA	125 082,57	203 585,00	
Chap. 20	79 642,80	37 642,80	-53%	Chap. 13	977 098,54	437 458,74	-55%
2031 Frais d'Etudes - AMO	12 000,00	0,00		1311 Subvention Equipement ENEDIS	0,00	0,00	
2051 Logiciels (dont 7,64 K€ de reports)	67 642,80	37 642,80		1312 Subvention région (reports unité)	443 885,00	437 458,74	
Chap. 21	36 000,00	40 771,20	13%	13148 Subvention Equipement communes gérant leu	53 530,07	0,00	
2183 Acquisition mat. Informatique (dont 10,77K€ de reports)	36 000,00	40 771,20		13158 Subvention Equipement EPCI	388 996,50	0,00	
Chap. 23	3 618 247,44	2 643 702,48	-27%	1316 Subvention Equipement SIEMML (compét. Epu)	90 886,97	0,00	
2318 Acquisition PCRS (dont 2 379 K€ reports unité)	3 618 247,44	2 643 702,48		Chap. 16	1 131 000,00	900 000,00	-20%
TOTAL OPERATIONS REELLES	3 768 993,24	2 793 857,48	-26%	1641 Emprunt en euros (report unité)	1 131 000,00	900 000,00	
Opérations d'ordre	40 703,00	192 000,00	372%	TOTAL OPERATIONS REELLES	2 233 181,11	1 541 043,74	-31%
13912 Amortissement des subventions éqpt recues	40 703,00	192 000,00		Opérations d'ordre	1 576 515,13	1 444 813,74	-8%
				2818 Amortissement des investissements	89 000,00	295 000,00	
				001 Résultat d'investissement reporté	1 487 515,13	1 149 813,74	
TOTAL INVESTISSEMENT	3 809 696,24	2 985 857,48	-22%	TOTAL INVESTISSEMENT	3 809 696,24	2 985 857,48	-22%
TOTAL GENERAL PCRS	4 145 714,24	3 603 937,48	-13%	TOTAL GENERAL PCRS	4 145 714,24	3 603 937,48	-13%

Les prévisions pluriannuelles 2023-2026 pour les programmes de travaux ci-après (en HT), font état de la charge résiduelle pour le syndicat au titre de l'ensemble de ces investissements. Il est entendu que dans le cadre du travail de prospective financière, et au regard de recettes encore incertaines, ces prévisions seront remises à jour tout au long des exercices envisagés.

Dépenses		2023	2024	2025	2026
BUDGET PRINCIPAL		51,10	50,51	49,94	49,38
TOTAL TRAVAUX RESEAUX		43,80	42,52	41,00	41,24
Renforcements		4,74	4,26	4,26	4,26
Sécurisation		5,26	4,43	4,43	4,43
Effacements		9,00	12,30	12,30	12,30
Rénovation EP	EP	9,38	10,43	10,43	10,43
	EP TI	1,46	2,10	1,00	1,24
	EP TERRI CONNECTE	1,25	0,42	0,00	0,00
	EP TERRI CONNECTE RESEAU BAS DEBIT	0,27	0,15	0,15	0,15
Extensions		6,36	4,46	4,46	4,46
GC Telecom		6,09	3,97	3,97	3,97
BEE2030		1,50	2,50	2,50	2,50
RESEAUX DE CHALEUR		0,83	1,50	2,00	3,00
CHALEUR RENOUVELABLE		0,71	-	-	-
ENR ELECTRIQUE RESEAU ELECTRIQUE (AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE)		0,30	-	-	-
ENR INNOVANTES		1,00	1,00	1,50	0,00
PLAN GAZ		0,05	0,22	0,22	0,22
GEO REFERENCEMENT		0,47	0,02	0,02	0,02
SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL aux BUDGETS ANNEXES IRVE ET GNV		0,69	0,25	0,25	0,25
RENOVATION CHAPELLE DE BEUZON		0,25	1,30	-	-
REFECTION SYSTEME DE CHAUFFAGE DU SYNDICAT (CHAUDIERE BOIS)		0,70	-	-	-
VILLAGE DE SYNDICATS		0,55	0,75	2,00	1,70
EQUIPT et TRAVAUX du SIEML (Logiciels, Informatique, travaux sur bâtiments ...)		0,25	0,45	0,45	0,45
BUDGET ANNEXE IRVE		1,20	-	-	-
TRAVAUX BORNES		1,20	-	-	-
BUDGET ANNEXE GNV		0,00	0,00	0,00	0,00
TRAVAUX STATION GAZ		-	-	-	0,00
BUDGET ANNEXE PCRS		2,64	0,03	0,03	0,03
ACQUISITION PCRS + MARCHÉ SIG + AMO		2,64	0,03	0,03	0,03
TOTAL GENERAL DEPENSES		54,94	50,54	49,97	49,41
Recettes		2023	2024	2025	2026
BUDGET PRINCIPAL		29,75	32,57	32,39	32,91
TOTAL SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS SUR RESEAUX		28,57	31,02	31,04	31,06
Renforcements (FACE)		3,12	4,26	4,26	4,26
Sécurisation (FACE)		3,92	4,43	4,43	4,43
Effacements (FACE, ENEDIS, Communes)		4,80	8,24	8,24	8,24
Rénovation EP (communes)		5,40	6,46	6,46	6,46
EP réseau bas débit		-	0,02	0,04	0,06
Extensions (Communes, ENEDIS)		5,24	3,64	3,64	3,64
GC Telecom		6,09	3,97	3,97	3,97
VENTE CEE		0,12	0,08	0,08	0,08
BEE2030 (CEE)		0,02	0,02	0,02	0,02
RESEAU CHALEUR		0,04	0,70	1,00	1,50
CHALEUR RENOUVELABLE		0,35	0,25	0,25	0,25
ENR ELECTRIQUE RESEAU ELECTRIQUE		0,15	-	-	-
ENR INNOVANTES		0,50	0,50	-	-
BUDGET ANNEXE IRVE		1,22	0,00	0,00	0,00
SUBVENTION ETAT ADEME -REGION et COMMUNES		0,36	-	-	-
SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL		0,86	-	-	-
BUDGET ANNEXE GNV		0,00	0,00	0,00	0,00
SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL		-	-	-	-
BUDGET ANNEXE PCRS		0,70	0,03	0,03	0,03
SUBVENTION REGION ENEDIS EPCI VILLES et SIEML		0,70	0,03	0,03	0,03
TOTAL GENERAL RECETTES		31,67	32,60	32,42	32,94
CHARGES SIEML		23,27	17,94	17,55	16,47

Synthèse des orientations budgétaires consolidées pour 2023 :

Recettes Réelles de fonctionnement	22,39	
Charges Réelles de Fonctionnement (hors dette)	12,73	
EPARGNE DE GESTION	9,66	
Annuité dette dont	3,74	
Intérêts	0,43	
Capital (Hors OCLT)	3,31	
A = Capacité d'Autofinancement Nette	5,91	
Recettes Réelles d'Investissement (hors 1068 et hors Emprunts)	32,06	
Dépenses Réelles d'Investissement (hors chap. dépenses imprévues et dette)	53,02	
B = Besoin de Financement	20,96	
A - B = Capacité de Financement	-15,05	
Affectation du résultat de fonctionnement	13,15	
Excédent ou Déficit d'investissement reporté	6,84	
Solde des Restes à Réaliser	-5,99	
Emprunts	sur travaux de réseaux	0,00
	Epu	0,00
En millions d'euros	Autres Invest	0,00

Pour conclure, les orientations budgétaires pour 2023 sont ambitieuses dans la lignée de la feuille de route, confortant ainsi le syndicat dans sa posture du quatrième plus grand investisseur public de Maine-et-Loire

La hausse sensible de la section fonctionnement n'a pas pour effet d'affecter le dynamisme des investissements, au contraire.

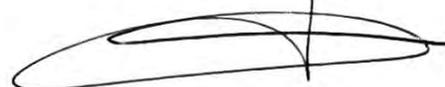
Le programme d'investissement 2023 conserve un engagement toujours élevé sur les réseaux malgré un certain fléchissement des effacements (42,2 M€ HT), alors que la transition énergétique monte encore en puissance (6,88 M€).

Le projet de budgets primitifs se bouclerait sans recours à l'emprunt.

La situation budgétaire et financière est saine. La structure de dette basée essentiellement sur du taux fixe (84 %) ne comporte aucun risque. L'encours de dette est de 20,3 M€ au 1^{er} janvier 2023 et la capacité de désendettement (hors emprunts communaux) projetée à 1,53 année.

Il vous est demandé de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 présentées dans le rapport et telles qu'elles viennent de vous être exposées.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Objet : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023 - deuxième partie**LES ORIENTATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES**

Le code général des collectivités territoriales, en son article L. 2312-1, inscrit la matière des ressources humaines comme devant faire partie intégrante du rapport d'orientations budgétaires. Il doit en cela présenter les principaux indicateurs de fonctionnement des ressources humaines au cours de l'année écoulée mais également les perspectives de développement pour l'année à venir concernant :

- la structure des effectifs ;
- les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- la durée effective du travail dans la collectivité.

La thématique RH est un volet important à décliner dans les politiques publiques dans un contexte où de nombreuses transitions contraignent les collectivités à adapter leurs modes de fonctionnement et de gestion. La fonction RH doit en effet constituer un levier pour relever les nombreux défis structurels et conjoncturels et accompagner la stratégie globale d'évolution du syndicat.

Le Siéml fait l'expérience d'un changement global et rapide depuis 2015 et enregistre, dans la continuité des années précédentes, un taux de turn-over particulièrement élevé. Il est de 21,3 % en 2022, constant par rapport à 2021.

En complément de ces importants flux d'arrivées et de départs, nos effectifs connaissent une croissance très forte (+ 34 % entre 2020 et 2022), une modification profonde de leur structuration (+ 33 % d'agents de catégorie A entre 2020 et 2022) et une forte diversification des fonctions qu'ils occupent.

La gestion des ressources humaines au Siéml fait face à un double enjeu. Le syndicat doit mettre en œuvre une politique répondant aux nombreux facteurs exogènes qui pèsent sur les organisations du travail et l'accompagnement des agents parmi lesquels les évolutions réglementaires issues de la loi de transformation de la fonction publique et leurs impacts non exhaustifs sur les parcours professionnels, la protection sociale et le dialogue social. La réforme des retraites en cours, les conséquences de la crise inflationniste et les difficultés de recruter sur les profils et postes en tension sont également à prendre en compte.

Il faut par ailleurs que la fonction RH du Siéml progresse en qualité en se dotant des moyens humains nécessaires – le nombre d'ETP du service n'a pas évolué depuis 2015 – et des outils de pilotage plus performants pour accompagner les changements systémiques du syndicat.

On dit de façon théorique que le succès d'un changement structurel suppose une anticipation du processus, une planification et une action collective, concertée et partagée. Or, ces dernières années le prouvent, le changement se fait surtout dans un contexte de crise, ou plutôt de crises.

L'année 2022 n'a pas permis de stabiliser l'activité ni d'alléger la charge de travail, comme nous avions pu l'appeler de nos vœux il y a un an. Il a d'ailleurs fallu prendre des décisions assez inédites en cours d'exercice pour renforcer les effectifs en place et pallier les absences de personnel, les agents ayant présenté des arrêts de travail plus longs et plus nombreux. Au-delà des questions de cohésion d'équipe, de motivation au travail, de climat social ou de management résilient, c'est la question de l'insuffisance des moyens humains qui s'est posée de façon aigüe en cours d'année.

Des postes ont été créés tout au long de l'exercice 2022 et des recrutements ont été décidés quasiment tous dans l'urgence.

Cette situation pose deux questions : la difficulté d'anticiper le niveau d'activité des services opérationnels et le rythme de développement des projets émergents d'une part et l'incapacité de mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des effectifs sereine et suffisamment adaptée aux contraintes de temps d'autre part.

Les orientations budgétaires 2023 tentent de corriger le tir en programmant une forte augmentation des charges de personnel (+ 18 % entre 2022 et 2023) avec un plan de recrutement ambitieux. Cela se traduit par le projet de créer sept postes pour l'exercice en cours, ce qui représente, si nous ajoutons les 18 emplois créés tout au long de l'année 2022, un effort de recrutement à hauteur de 25 agents sur deux années ; soit une progression de notre effectif de plus de 40 % entre décembre 2021 et décembre 2023 ! La prospective financière mise à jour en ce début d'exercice projette toutefois à partir de 2024 une stabilisation relative de 2,5 % des dépenses de personnel (+ 2,5 %) et le retour à un rythme de recrutement plus apaisé.

Le Siéml poursuit sa dynamique de modernisation et de développement, il est un acteur notoirement reconnu de la transition énergétique et de l'aménagement des territoires dans le département et fait preuve d'une capacité et d'un effort d'investissement qui le placent au rang de quatrième investisseur public, après Angers Loire Métropole, le département de Maine-et-Loire et la ville d'Angers.

Même si le développement du Siéml a été conduit très rapidement dans le cadre d'adaptations urgentes, d'actualités brûlantes et d'activités émergentes, il faut souligner l'effort des agents pour développer leur agilité et leur adaptabilité professionnelle. Veillons à ce que ce contexte mouvant ne fragilise pas le capital humain du Siéml. C'est à quoi le service des ressources humaines devra s'atteler tout particulièrement cette année.

Ce rapport se présente en quatre parties, la première étant consacrée à la présentation d'indicateurs RH pour l'année 2022, de l'évolution des effectifs au pilotage de la masse salariale en passant par l'exécution du plan de formation. Ces données seront reprises de façon plus détaillée dans le rapport social unique (RSU) qui sera établi pour l'année 2022, au moment du lancement de la campagne de recensement des données par le centre de gestion, à l'été 2023.

La deuxième partie présente le budget prévisionnel du personnel pour l'année 2023, tel qu'il se dessine avec l'impact du plan de recrutement envisagé. Ce n'est qu'au moment du vote du budget, au mois de mars, que le comité syndical sera invité à valider les créations de postes, via une délibération spécifique.

Enfin, la dernière partie déclinera, au travers des quatre dimensions – sociale, économique, organisationnelle et culturelle – les principaux axes de progrès et de projets des ressources humaines pour 2023, et présentera les engagements RSO envisagés pour les principes d'actions suivants du label : le respect des droits des personnes et le développement de relations et de conditions de travail responsables.

1- LES RESSOURCES HUMAINES EN 2022

A. STRUCTURATION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2022, nos effectifs sont composés de **79 agents** : 69 agents occupent des emplois permanents (dont deux agents en congé longue durée), 4 sont en contrat de projet, 4 sont sur des contrats temporaires pour accroissement d'activité et 2 sont sur des contrats de droit privé (apprentissage et parcours emploi compétences). 71,9 agents ont été rémunérés en équivalent temps plein au cours de l'année 2022.

Parmi les agents sur des emplois permanents, 25 sont contractuels et 44 sont fonctionnaires. La part des contractuels au Siéml est particulièrement importante au vu des métiers spécifiques pour lesquels les procédures de recrutements statutaires n'ont pu aboutir. Au niveau national, la fonction publique territoriale compte 75 % de fonctionnaires et 22 % de contractuels sur emplois permanents.

Répartition des 77 agents par catégorie, sexe et filière (hors contrats de droit privé)

Catégorie	Filière administrative	Filière administrative	Filière technique	Filière technique	Filière culturelle	Filière culturelle
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A	2	9	7	5	0	1
B	0	4	27	2	0	0
C	3	14	2	1	0	0
Total	5	27	36	8	0	1

La filière technique est toujours la plus représentée, elle concentre 57 % de nos effectifs. La répartition entre hommes et femmes est loin d'être équilibrée, situation historique de métiers dits « genrés » de la filière technique territoriale. Les femmes restent globalement sous-représentées dans certains emplois, en particulier les mieux rémunérés comme l'ingénierie et les TIC. Pour autant, l'écart entre le nombre de femmes et d'homme de la filière technique sur les métiers les plus qualifiés (catégorie A) est assez faible, c'est d'ailleurs sur le grade d'ingénieur territorial que les deux recrutements féminins au sein de la filière technique ont été réalisés en 2022.

Autre nouveauté en 2022, la présence dans nos effectifs d'une attachée de conservation du patrimoine (filière culturelle) sur une mission assez longue d'archivage et de gestion documentaire (le métier émergent de « records manager »), le sujet ayant été (trop) délaissé depuis la crise sanitaire de 2020 et les enjeux autour de l'archivage électronique étant prégnants.

Sans grande surprise, 27 femmes occupent des emplois dans la filière administrative contre 5 hommes, surtout sur des métiers moins qualifiés (15 femmes en catégorie C contre 5 hommes seulement).

En revanche, le nombre de femmes de catégorie A est supérieur au nombre d'hommes dans la même catégorie. Les nombreux postes de chefs de projet ou chargés de mission créés au Siéml sur des expertises particulières ont permis de recruter des femmes sur ce niveau de responsabilité. Les postes d'encadrement restent davantage occupés par des hommes - 6 hommes sont directeurs ou chefs de service - contre 5 femmes, la parité n'est pas si loin. Les hommes représentent 53 % de l'effectif (59,7 % en 2022).

La catégorie B est la plus représentée dans les effectifs, il s'agit de celle des grades de technicien : 42 % des agents sont en catégorie B et 64 % des agents de la filière technique appartiennent au cadre d'emplois de technicien territorial.

Autre spécificité du Siéml, la prédominance des métiers à haute technicité et qualification au sein des effectifs. Les agents de catégorie A représentent 31 % de l'effectif et les agents de catégorie C, 26 %. Au niveau national, la fonction publique territoriale compte 12 % d'agents en catégorie A contre 75 % d'agents en catégorie C¹.

¹ Rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2022 – DGAFP et ministère de la Transformation et de la fonction publiques

En prenant en compte les temps partiels, les périodes de recours à des contrats ponctuels et les délais de recrutement, **le nombre des équivalents temps pleins rémunérés est de 71,9 en 2022 contre 70,8 en 2021**, stable malgré des mouvements importants.

B. MOUVEMENTS

En 2022, le Siéml enregistre 10 départs et 19 arrivées (turn-over de 21,3 %). La plupart des départs sont liés à des fins de contrat temporaire sur des missions spécifiques, les autres sont liés pour moitié aux départs à la retraite et à des démissions. N'oublions pas que les équipes du Siéml ont dû faire face à un décès d'un de leur collègue en 2022.

L'année 2022 a été inédite au vu des nombreuses créations de postes qui ont jalonné l'exercice (18) : 11 créations au moment du vote du budget primitif, 4 créations à la décision modificative budgétaire du mois de juin et 3 à celle de décembre... Le comité syndical a su prendre les décisions qui s'imposaient pour pallier les absences de longue durée sur des postes qui ne pouvaient pas être pourvus de façon temporaire (recrutements infructueux) et pour anticiper des besoins permanents devenus urgents dans un contexte de forte activité.

Dans la fonction publique territoriale, l'emploi diminue, en 2020, de 0,2 %. Néanmoins, il augmente dans les régions et légèrement dans les organismes intercommunaux, mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes. L'emploi continue d'augmenter dans les organismes intercommunaux (+ 0,3 %), mais à un rythme nettement inférieur à celui observé depuis 2011.

Les recrutements suivants ont été lancés en 2022 à la suite des créations de postes mais également pour opérer des remplacements à la suite de départs, étant précisé que certaines prises de postes (4) vont s'opérer en ce début d'année 2023 et que d'autres recrutements sont encore en cours (3) :

- **Pour la direction générale** : 1 assistante de direction, 1 directeur général adjoint, 1 technicien contrôle de concession²
- **Pour le pôle technique** : 1 responsable du service éclairage public³, 1 instructeur autorisations d'urbanisme, 1 géomaticien PCRS, 1 chargé d'affaires, 1 apprenti chargé d'affaires
- **Pour le pôle transition énergétique** : 1 assistante administrative et financière, 1 conseiller photovoltaïque et éolien, 1 responsable de projets photovoltaïques, 1 conseiller en énergie, 1 responsable en gaz renouvelable, 1 responsable technique IRVE.
- **Pour le pôle ressources** : 1 assistant administrative affaires juridiques et commande publique, 1 archiviste, 1 gestionnaire RH, 2 comptables⁴, 1 chargée d'accueil et 1 acheteur⁵.

² Procédure non lancée à ce jour

³ Recrutement en cours à la suite de la nomination du responsable éclairage public sur le poste de DGA technique

⁴ Recrutement d'un comptable en cours

⁵ Recrutement en cours

MOUVEMENTS 2022

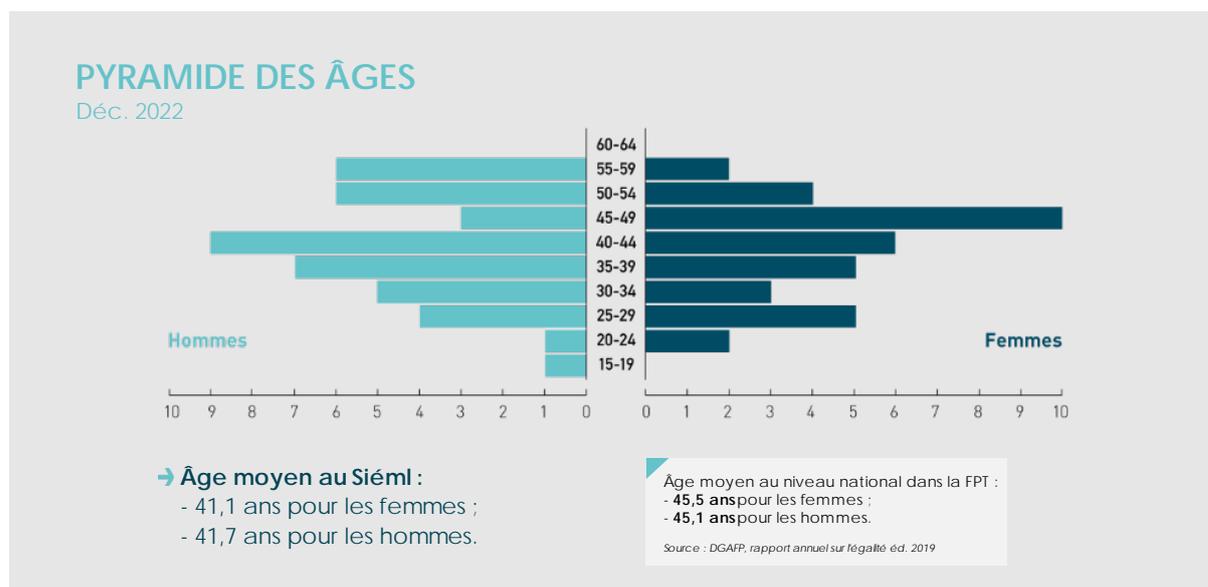
- 13 arrivées et 6 départs sur emplois permanents
- 6 arrivées sur emplois non permanents et 4 départs

VARIATION DES EFFECTIFS Entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2022		
FONCTIONNAIRES	↗	+ 2 %
CONTRACTUELS	↗	+ 29 %
ENSEMBLE	↗	13 %

C. ÂGE ET ANCIENNETE

L'âge moyen des agents du Siéml est de **41,5 ans (42 ans en 2021), stable depuis 2019**. Il était de 50 ans en 2015 et n'a pas cessé de diminuer depuis dans le cadre du renouvellement démographique.

Notre pyramide des âges traduit ce changement. D'une forme de toupie encore en 2018, elle a évolué vers une forme plus équilibrée avec une base plus élargie. Notons que l'âge moyen des salariés au Siéml est inférieur à l'âge moyen national des effectifs de la fonction publique territoriale.



D. TEMPS DE TRAVAIL

Le décompte du temps de travail du protocole en vigueur est réalisé sur la base d'une **durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures**, base légale. Ainsi, la durée hebdomadaire de service pour un agent à temps complet est fixée à **37h30 avec un droit de 14 jours d'ARTT**. Les agents bénéficient par ailleurs de 25 jours de congés annuels, avec un droit de 1 à 2 jours de fractionnement selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Dans une logique de meilleure conciliation des temps de vie, les agents bénéficient **d'horaires variables** : 7 h 45 - 9 h 15 / 11 h 30 - 14 h 15 / 16 h 30 - 18 h 30.

Le Siéml se veut très volontariste en matière de télétravail puisqu'il offre la possibilité aux agents (sous réserve des nécessités de service) de télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine, plafond réglementaire en vigueur. Environ 80 % des agents télétravaillent régulièrement.

Aucun poste du Siéml n'a été créé à temps non complet. Il existe en revanche des temps partiels de droit et accordés sur autorisation du Président : 6 agents exercent à temps partiel (5 femmes et un homme).

E. ABSENTEISME

Le taux d'absentéisme médical⁶ au Siéml reste inférieur aux indicateurs nationaux de la fonction publique territoriale mais il est en très nette augmentation entre 2021 et 2022. A hauteur de 2 % en 2021 et plutôt stable depuis 5 ans, il est enregistré à 4,77 % en 2022. Cet indicateur fera l'objet d'une analyse détaillée dans le cadre du rapport social unique 2022. Outre le placement d'un deuxième agent en congé longue maladie au cours de l'année, le nombre de jours d'arrêts de travail pour maladie ordinaire a fortement augmenté, ainsi que la durée moyenne d'un arrêt.

Au niveau national, le taux d'absentéisme médical dans la fonction publique territoriale a été enregistré à 9,6 %⁷ fin 2021. Il était de 9,5 % en 2020.

F. PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE

La rémunération moyenne annuelle brute d'un agent du Siéml pour un ETP est relativement élevée. **Un agent du Siéml est en effet rémunéré en moyenne par mois à hauteur de 2418 € nets.** Cela s'explique par la prédominance des agents dans **les catégories A et B**, sur des profils de cadres ou de techniciens supérieurs, alors que la plupart des collectivités ont un effectif majoritairement composé d'agents de catégorie C. Au niveau national, le salaire moyen net d'un agent territorial est de 2019 € en 2022⁸.

Conséquence de la prédominance de postes à haute technicité, **l'IFSE moyenne** (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) qui constitue le régime indemnitaire versé mensuellement, s'élève à **807 € bruts**. La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de **25,35 %**. Au sein de la filière technique, les agents de catégorie C bénéficient en outre d'un régime indemnitaire compensant en partie le fait qu'ils sont parfois titulaires d'un grade inférieur aux exigences de leur fonction.

Le complément indemnitaire annuel (part variable annuelle) a été versé de façon exceptionnelle à 76 agents en 2022, représentant une enveloppe de 54 000 €. Le Siéml a souhaité prendre en compte la crise inflationniste en versant à chacun des agents une part forfaitaire d'un montant allant de 150 € à 450 € bruts selon les situations (les avantages véhicule ont été pris en considération afin de favoriser les agents ne disposant pas de véhicule professionnel). Deux parts cumulatives de 375 € bruts ont été attribuées selon des critères prenant en compte les situations particulières d'exercice du poste en 2022 (effectif incomplet, charge de travail exceptionnelle, intérim...) et la valeur ajoutée de l'agent sur son poste et dans l'équipe. Le dispositif appliqué en 2022 fera l'objet d'une évaluation en 2023 afin d'aboutir à un règlement du régime indemnitaire qui viendra préciser et compléter la délibération cadre du RIFSEEP⁹.

Les périodes d'astreintes et les heures supplémentaires effectuées en 2022 qui ont donné lieu au versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) représentent un montant de

⁶ Taux d'absentéisme médical = $100 * ((\text{nombre de jours calendaires d'absences pour raisons médicales au cours de l'année}) / (\text{effectif physique moyen payé} * 365))$

⁷ Etude annuelle du courtier Sofaxis sur les arrêts de travail pour raison de santé des agents territoriaux

⁸ Rapport annuel sur l'état de la fonction publique édition 2022 – DGAFP et Ministère de la Transformation et de la fonction publiques.

⁹ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'expérience professionnelle.

19 255 € en 2022, en nette augmentation depuis 2021 puisqu'elles représentaient un montant de 11 300 €. Le paiement d'heures supplémentaires a concerné en majorité les chargés d'affaires de la direction des infrastructures. Il s'agit d'un indicateur à suivre de près en 2023.

Le dispositif de l'indemnité inflation à hauteur de 100 € défiscalisés a concerné 25 agents en début d'année 2022 (2500 €).

Des **avantages en nature** selon une modalité de calcul forfaitaire sont appliqués aux agents bénéficiant d'un véhicule de fonction. Les bases déclarées en 2022 sont de 5311 €. Il est à noter que les agents bénéficiant d'un véhicule de fonction électrique bénéficient du dispositif national d'abattement de 50 % plafonné à 1800 € par an, jusqu'au 31 décembre 2023.

Enfin, les agents du Siéml bénéficient de **titres restaurants** par journée travaillée (non cumulables avec les remboursements de frais dans le cadre de déplacement professionnel) d'une valeur faciale de 8 € avec une participation de l'employeur de 50 %.

Le coût moyen d'un agent du Siéml au titre de l'année 2022 (base masse salariale chargée) est de 50 500 €.

Les indemnités des élus représentent une dépense de 118 440 € pour l'année 2022, charges comprises. Le Président perçoit une indemnité de 1505.95 € bruts et chacun des vice-présidents une indemnité mensuelle de 579.03 € bruts à compter du 1er juillet 2022, date de revalorisation du point d'indice.

G. FORMATION

En 2022, 62 agents ont bénéficié au moins d'une action de formation, ce qui représente 80,5 % des effectifs en ETP (82 % en 2021). 53 actions ont été suivies et représentent 212 jours de formation. **L'effort de formation est toujours soutenu en 2022 puisqu'il représente 3,7 % de la masse salariale (dépenses directes de formation et cotisation CNFPT).**

Sur un budget de formation voté à hauteur de 60 000 € en 2022, 50 000 € ont été effectivement dépensés. Un bilan du plan de formation sera présenté au moment de l'adoption du programme 2023-2024, au comité syndical du mois de mars.

Nos métiers spécifiques obligent à travailler avec des organismes privés et spécialisés, hors du champ du CNFPT.

H. TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Le Siéml contribue à l'insertion des personnes en situation de handicap au travers de trois leviers :

- **la contribution au FIPHFP** – le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. En 2022, son montant s'est élevé à 1608 €, en diminution depuis 2021 ;
- **le recrutement de personnes en situation de handicap** : 3 agents du Siéml disposent de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé, étant précisé qu'un partenariat avec Cap Emploi 49 est en cours pour la mise en œuvre du plan de recrutement 2022 ;
- **la politique d'achat** : l'entretien des espaces verts et de nos locaux, le nettoyage des véhicules en pool ainsi que la fourniture de certains produits (bureautiques, entretien...) sont réalisés auprès d'entreprises adaptées ou d'ESAT.

2- PERSPECTIVES 2023

A- PLAN DE RECRUTEMENT PREVISIONNEL 2023

Le budget prévisionnel 2023 intègre la création de :

- 6 postes permanents ;
- 1 contrat de projet ;
- 2 apprentis ;
- l'accueil de deux stagiaires en études supérieures, chacun pour une durée de 6 mois ;
- le recours à des contractuels pour pallier les absences éventuelles, les accroissements saisonniers ou temporaires d'activités ;
- le remplacement de deux agents permanents en longue durée (24 mois).

Deux axes expliquent cette politique de recrutement :

- **le renforcement des effectifs sur des emplois sensibles** eu égard à l'accroissement des activités et au manque de ressources disponibles. En 2023, les fonctions supports sont exclusivement concernées ;
- **la création d'emplois stratégiques émergents** dans le cadre de la poursuite du développement de nos activités dans les secteurs porteurs : conseil en énergie, territoire connecté et géomatique.

L'élargissement des compétences et du champ d'action du Siéml, ainsi que l'accroissement du volume global d'activités depuis quelques années, nécessite un renforcement des effectifs sur nos nouvelles expertises mais également au sein des fonctions supports, qui font face à un risque de vulnérabilité eu égard à la croissance rapide du syndicat.

Dans une logique d'amélioration de la qualité de nos services, de recherche d'une meilleure synergie de nos actions et de fluidité de nos modes opératoires, le Siéml est tenu d'adapter son organisation et son fonctionnement interne aux besoins croissants de ses adhérents et de se structurer en conséquence, des services opérationnels aux services supports.

Parmi ces recommandations, figure le fait de garantir la qualité de la gouvernance par des moyens d'actions correctement dotés et utilisés, cette thématique a une résonance particulière au regard des deux projets transversaux du mandat, le renforcement de la territorialisation et la démarche de responsabilité sociétale.

C'est pourquoi notre plan de recrutement prévisionnel pour 2023 en tient compte.

- Renforcer les fonctions supports et créer les postes permanents suivants.
- **Un.e assistant.e des ressources humaines** pour décharger les deux gestionnaires en poste des tâches courantes mais chronophages comme le suivi administratif des dossiers du personnel, la gestion du temps de travail et des titre-restaurants, la rédaction des contrats et arrêtés, ainsi que l'organisation des jurys de recrutement et des instances de dialogue social.
- **Un.e technicien.ne informatique** qui viendra « épauler » le responsable en poste pour organiser la maintenance du système d'information et le renouvellement des logiciels métiers, assister et former les utilisateurs, gérer le parc informatique dans son ensemble et notamment assurer les procédures d'achat des matériels, et dégager des marges de manœuvre temporelles pour élaborer et piloter un schéma directeur des systèmes d'information.
- **Un agent en charge du contrôle de gestion et du contrôle interne** pour développer la comptabilité analytique et mettre en œuvre un dispositif de pilotage stratégique des projets grâce à des indicateurs d'aide à la décision. Cet agent sera également chargé d'instaurer les outils et process de contrôle interne, pour accompagner la réforme de la responsabilité

financière des gestionnaires publics. L'objectif est également d'évaluer la capacité du syndicat à faire face aux risques qu'il supporte, en particulier dans la gestion de ses relations avec ses partenaires contractuels (contrôle financier des satellites).

- **Un.e assistant.e accueil et moyens généraux** dans la perspective de pérenniser ce poste occupé actuellement par un agent en parcours emploi compétences.

→ Répondre aux besoins de développement de nouvelles missions et projets dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie, du territoire connecté et du conseil en gestion de SIG.

- **2 conseiller.es en énergie** dans l'objectif de répondre aux nouvelles demandes de conventionnement des communes. Le poste de conseiller en énergie du Siéml constitue la porte d'entrée du pôle transition énergétique pour les collectivités pour les questions relatives à la maîtrise de la demande en énergie et à l'efficacité énergétique de leur patrimoine. Aujourd'hui, ce sont 120 collectivités de Maine-et-Loire qui sont engagées dans la démarche, avec un potentiel à très court terme de 183, dont 8 EPCI.

- **Un.e chargé.e d'affaires éclairage public dédié au territoire connecté** et en particulier à la programmation des horloges et au déploiement des antennes. Il endosserait également la fonction de conseil au plus près des adhérents sur des solutions d'éclairage innovantes et les modalités de rénovation des matériels en place.

- **Un.e technicien.ne SIG en contrat de projet** pour diversifier les prestations de conseil en SIG proposées aux collectivités, l'objectif étant d'accompagner techniquement les communes sur leurs cartographies, dans le cadre notamment de la réalisation d'études sur la voirie communale, les réseaux d'eaux pluviales et sur l'impact paysager des lotissements. Cet agent travaillerait également pour le territoire connecté pour répondre aux besoins de remontées de données terrain.

→ Deux transformations de postes seraient réalisées par ailleurs au moment du vote du budget et de l'adoption du tableau des effectifs et des emplois.

- **Les missions du poste de responsable de projet mobilité durable** seraient redéployées auprès de l'actuel agent en charge des projets de gaz renouvelable, lequel garderait la partie liée au développement du GNV. Un poste de responsable de projets biogaz serait créé avec un profil plus technique qui permettrait au Siéml de disposer d'un profil d'expert en réseaux de gaz, intégrant la dimension stockage et innovation. Il travaillerait en collaboration avec la responsable de la planification territoriale et l'agent en charge du contrôle des concessions afin d'optimiser le réseau et de faire émerger d'éventuels projets de desserte gaz en lien avec des écosystèmes gaziers territoriaux. Il contribuerait également au développement de nouveaux moyens de production (pyrogazéification, power to gas).

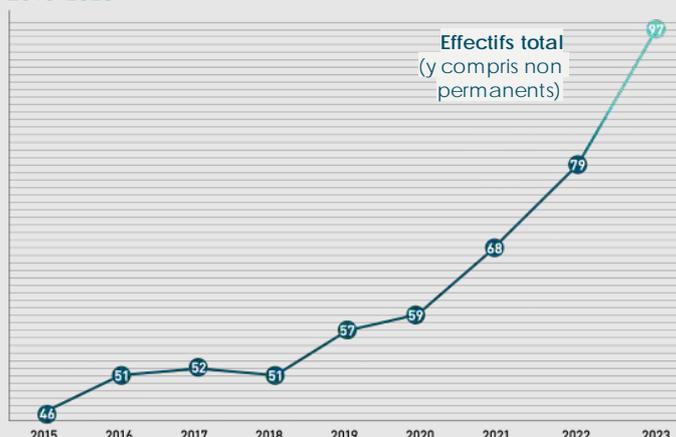
- **Le poste de conseiller photovoltaïque et éolien** initialement prévu en contrat de projet deviendrait un poste permanent au vu des difficultés rencontrées pour le recrutement et de l'intégration d'une personne lauréate du concours d'ingénieur territorial.

Par ailleurs, différentes missions temporaires ont été identifiées par les services afin de renforcer les équipes de façon saisonnière ou ponctuelle. Il est à noter que le pôle technique poursuit sa politique d'accueil d'apprentis sur les postes de chargés d'affaires travaux.

De façon prévisionnelle, nos effectifs s'élèveraient ainsi au 31 décembre 2023 à **97 agents payés (dont 2 agents en CLD). En équivalent temps plein, l'effectif prévisionnel rémunéré est estimé à 90,07 sur l'exercice 2023.**

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

2015-2023



→ Effectif prévisionnel au 31/12/2023
97 agents
2022-2023 : + 22,8 %

B- BUDGET PREVISIONNEL 2023

Le budget prévisionnel 2023 des charges de personnel s'élève à 5 350 k€ contre 4 540 k€ soit un taux d'évolution de + 18 % entre BP 2022 et BP 2023. De façon prévisionnelle, les charges de personnel représenteront en 2023 48,6 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le GVT est estimé à + 0,97 % et l'impact du plan de recrutement sur des créations de postes (permanents ou non) à + 13,5 %.

Le tableau ci-dessous présente la structuration prévisionnelle du budget du personnel 2023.

CHARGES DE PERSONNEL PRÉVISIONNELLES 2023

BUDGET DE FONCTIONNEMENT*	CHARGES DE PERSONNEL
11 millions €	5,35 millions €
*Montant global	
Rémunérations annuelles brutes	3 506 190 €
Charges patronales	1 508 707 €
Charges périphériques	339 858 €
Assurance statutaire	135 673 €
COS CDG/CNAS	18 785 €
Autre personnel extérieur	27 000 €* *contribution Sydelà 1/3 poste chef de projet ICE et 1/3 poste de chargé de programmes de financement en rénovation énergétique
Chèques déjeuners	158 400 €

→ Soit **48,6 %** des dépenses prévisionnelles de fonctionnement

BP 2022=> BP 2023

Augmentation prévisionnelle globale de 17,96 % dont :

- Plan de recrutement : 13,5 %
- GVT : 0,97 %
- Dégel du point d'indice : 1,77 %
- Assurance statutaire : 0,79 %
- Cotisation SMIA : 0,40 %
- Allocation télétravail : 0,48 %

Le budget prévisionnel 2023 est particulièrement volontariste, à l'instar du budget 2022. La prospective financière mise à jour en ce début d'année prévoit par la suite et jusqu'en 2026 une augmentation de 2,5 % des dépenses de personnel, ce qui permet d'intégrer le GVT et des créations de postes à un rythme moins soutenu et lissé dans le temps, pour accompagner une logique de stabilisation et de structuration de nos effectifs.

En 2023, les recettes issues des contributions des adhérents, de subventions ou de perspectives de mutualisation s'élèvent à 733 k€ et permettent d'afficher un budget en valeur nette de 4,6 M€.

RECETTES PRÉVISIONNELLES 2023

→ Sur le budget 2023, les recettes prévisionnelles directes liées aux dépenses de personnel représentent 13,6 % du budget du personnel prévisionnel

Recettes prévisionnelles	Montant en €
Assurance statutaire	92 943 €
Part salariale des TR	79 200 €
Remboursement du budget PCRS vers le budget principal	172 500 €
Cotisation des collectivités au service de conseil en énergies	183 865 €
Financement des postes de techniciens SIG	119 500 €
Programme de subvention ADEME générateur	25 000 €
Subventions COTER poste assistante TE	10 000 €
Subventions COTER postes de techniciens	50 000 €

→ Soit **733 008 €** de recettes prévisionnelles en 2023

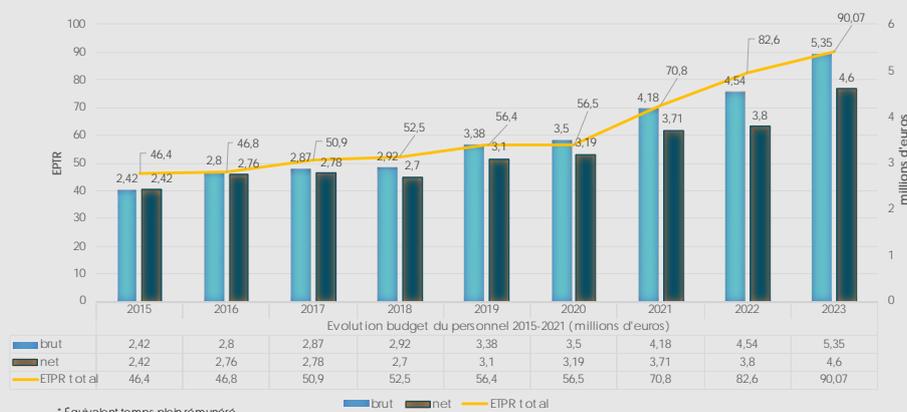
→ Budget net prévisionnel : **4,6 m€**

Le graphique ci-après montre l'augmentation année après année, depuis 2015, des budgets du personnel, en valeur nette et en valeur brute, avec en parallèle l'évolution des équivalents temps plein rémunérés (ETPR).

Entre 2015 et 2023, les budgets du personnel augmentent de 121 %. Les ETPR augmentent de + 94 % sur cette même période.

ÉVOLUTION DES ETPR* ET DU BUDGET DU PERSONNEL

2015-2023



3. ENJEUX ET ENGAGEMENTS RH POUR 2023

Préalablement à la déclinaison d'un plan d'actions pluriannuel qui sera établi dans le cadre du projet de service des ressources humaines à l'été 2023, un premier diagnostic nous permet de présenter le plan d'actions à court terme des progrès et projets à mener dès 2023. Les engagements sont en partie liés à notre auto-évaluation RSO et au plan de progrès afférent.

→ la dimension sociale/professionnelle

Forces	Faiblesses	Actions 2023
La labellisation RSO du syndicat qui reconnaît une bonne qualité de vie et des conditions de travail au Siéml et l'effort de prise en compte de cette dimension sociale dans les politiques RH	Un taux d'absentéisme qui a doublé entre 2021 et 2022 dont l'évolution est à surveiller en 2023.	Finaliser l'enquête qualitative d'évaluation des risques psycho-sociaux (conduite des entretiens individuels des pôles opérationnels au premier semestre). Présentation des résultats en septembre 2023 avec plan de progrès.
Une nouvelle dynamique des activités et des équipes, un effectif renouvelé et une diversité de profils professionnels	Le risque d'une perte de cohésion des équipes et d'apparition de tensions d'ordre culturelle.	Favoriser l'intégration des nouveaux personnels et la transversalité entre services. Développer les séminaires d'information interne et poursuivre les temps d'échanges et de concertation autour de thématiques partagées (ateliers RSO, nos projets ont le smile...)
Une forte polyvalence de certains postes et de certains agents, un bon investissement des équipes dans la volonté d'agir pour le développement du Siéml.	Tensions présentes dans l'organisation avec des ressources qui agissent en régulation ou en compensation	Mise en œuvre rapide du plan de recrutement afin de tendre vers un niveau de charge de travail équilibré. Formaliser des procédures et mettre à jour des référentiels d'activités pour délimiter plus précisément les champs d'actions des agents.
Un environnement professionnel et un climat social satisfaisants malgré des crispations naissantes sur des sentiments d'inégalités de traitement (statut de contractuel et vs statut de fonctionnaire, avantages en nature véhicule...) dans un contexte de crise inflationniste.	Un risque de dégradation des relations sociales, une démotivation et un désengagement, des départs et une marque employeur dégradée	Dynamiser le dialogue social grâce au nouveau CST, ouvrir des espaces de concertation et de négociation sur les sujets sensibles, produire une charte du régime indemnitaire et de la rémunération.
Une participation à la garantie prévoyance d'un montant supérieur à la moyenne nationale dans les collectivités.	Une participation incomplète à la protection sociale (uniquement la prévoyance), le non-maintien du régime indemnitaire lors du passage à demi-traitement.	Renégocier un contrat collectif prévoyance (convention de participation) et mettre en place la participation à la protection santé via des contrats labellisés (anticipation de l'obligation prévue en 2026)
Un plan de recrutement dynamique et des métiers porteurs. Une labellisation Lucie 26000 qui rassure sur les engagements RSO du Siéml	Des difficultés de recrutement globalement constatés dans la fonction publique territoriale et un panorama de métiers en tension qui s'élargit.	Renforcer l'attractivité du Siéml par une meilleure communication de notre marque employeur sur les réseaux sociaux. Mettre en avant nos attraits dans les publications des offres d'emplois : télétravail et indemnité forfaitaire, souplesse d'organisation des temps de travail, vélo de fonction, label Lucie...
Un accès à la formation plutôt aisé grâce à un budget volontariste. Des nouveaux dispositifs issus du décret n°2022-1043 du 22/07/2022 permettant de renforcer l'accompagnement personnalisé des agents territoriaux.	Manque de proactivité dans les projets de formation et un accès trop souvent limité aux démarches d'inscriptions individuelles.	Accélérer le recrutement d'un assistant RH pour dégager du temps propice au pilotage de la formation tant dans sa dimension collective qu'individuelle. Rédiger un guide de la formation, déployer le CPF et mettre en place les nouveaux dispositifs (immersion, transition professionnelles) issus des nouveautés réglementaires. Communiquer sur les outils pouvant accompagner les parcours professionnels. Recueillir les besoins collectifs de formation des services et organiser des actions mutualisées.
Allongement de la durée de la vie professionnelle.	Risque d'usure professionnelle et d'absentéisme des seniors	Evaluer les postes sensibles et animer une politique de maintien dans l'emploi et de recrutement de seniors.

→ la dimension organisationnelle

Forces	Faiblesses	Actions 2023
Des espaces de travail qui ont jusqu'ici pu accueillir les nouvelles recrues via une densification des bureaux et des dotations en matériel d'un bon niveau.	Des espaces de travail à réorganiser à court terme pour déployer les recrutements envisagés.	Optimiser les espaces de travail et mettre en place un système de flex-office pour la réservation de bureaux inoccupés (déplacements, télétravail...) dans l'attente de travaux plus structurants (cf. village des syndicats)
La rénovation du système de chauffage et l'amélioration de l'ambiance thermique de travail.	Des agents devant être délocalisés pendant 3 à 4 mois, un accès très limité aux locaux et des risques de nuisances sonores ainsi que le risque de rupture du lien social.	La réorganisation des espaces de travail du site pour maintenir un niveau d'accueil satisfaisant et la mise en place d'un open-office dans la salle de session, la location de sites tertiaires à proximité des locaux pour permettre aux agents de poursuivre leur travail en présentiel tout en télétravaillant (flex-office). Créer des événements collectifs pour la cohésion des équipes (poursuite des ateliers sur la pause méridienne autour de thématiques qui rassemblent) et accélérer le développement du nouvel intranet pour disposer d'un réseau social interne.
Une structure à dimension familiale et un service RH de proximité	La culture orale et le manque de formalisme dans les procédures et les règles et une digitalisation insuffisante.	Alimenter le nouvel Intranet d'informations pratiques et de liens fonctionnels avec le logiciel de gestion (CR des entretiens professionnels, déclarations d'heures supplémentaires, plans individuels de formation...). Mettre en place un SIRH pour digitaliser les process. Changement du logiciel de gestion des ressources humaines.

→ la dimension économique

Forces et opportunités	Faiblesses	Actions 2023
Des indicateurs de bonne santé financière et une capacité d'auto-financement très favorable.	Incertitudes quant au maintien du niveau des recettes de fonctionnement, risque d'effet-ciseau.	Maîtriser les dépenses de personnel par la mise en place d'indicateurs de pilotage de la masse salariale (comptabilité analytique) et de financement des postes opérationnels, limiter le recours au paiement des heures supplémentaires, agir sur l'absentéisme qui a un coût...
Des mesures en faveur de l'augmentation des salaires (dégel du point d'indice, indemnité télétravail, IFSE moyenne élevée, relèvement du minimum de traitement (hausse du SMIC)	Le risque d'un GVT qui pèse lourd dans les dépenses de personnel.	Mettre en cohérence les niveaux de fonctions et de grades, limiter les promotions internes aux postes dont le niveau de responsabilité justifie l'avancement (mise à jour des lignes directrices de gestion).

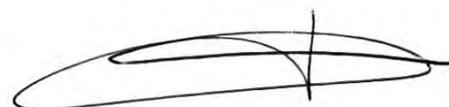
→ la dimension culturelle

Forces	Faiblesses	Actions 2023
Un syndicat reconnu comme acteur essentiel de la transition énergétique et de l'aménagement du territoire qui a trouvé sa place sur l'échiquier territorial.	Un développement de projets et une diversité d'activités qui peuvent engendrer un sentiment de dispersion.	Présenter la feuille de route à l'ensemble des agents lors d'un séminaire dédié, partager les valeurs du Siéml, décliner les axes stratégiques en projets de service et en plans d'actions avec une réflexion prévisionnelle sur les moyens humains associés (et financiers, juridiques...).

Des nouveaux services et des agents fraîchement recrutés, gage d'agilité et d'adaptabilité.	Deux pôles opérationnels qui ne sont pas au même stade de structuration avec des cultures professionnelles distinctes.	Organiser la transversalité par la redynamisation de l'encadrement intermédiaire. Actions de formation au management favorisant les échanges de pratiques, de méthodes et d'outils pour construire une culture managériale commune...
Un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle femme-homme. Des actions favorisant le recrutement de personnes en situation de handicap.	Un écart de salaires entre femmes et hommes nécessitant une étude approfondie des causes. Des actions qui restent à mener sur la discrimination et la prévention des comportements sexistes. Un taux d'emploi de personnes en situation de handicap insuffisant.	Mettre à jour des indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, mettre en place une action de sensibilisation sur le harcèlement, finaliser la procédure relative aux signalements d'agissements sexistes (en collaboration avec le centre de gestion), animer une semaine dédiée à la sensibilisation contre les discriminations (handicap). Poursuivre le partenariat avec Cap Emploi.
Des outils mis en place pour accompagner les évolutions culturelles que les agents entretiennent avec la valeur travail notamment pour une meilleure conciliation des temps de vie et (horaires variables, télétravail, ...)	La perception du travail comme facteur d'intégration sociale est en baisse chez les salariés (enquête IFOP – fondation Jean Jaurès 2022), chez les plus jeunes générations notamment.	Favoriser le développement des compétences pour maintenir le sens donné à son travail et les passerelles de mobilité, revoir les organisations et les circuits pour une plus grande souplesse et une autonomie, expérimenter des nouvelles organisations du temps de travail pour un meilleur équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle. Agir sur le système de management pour favoriser la reconnaissance au travail.

Il vous est demandé de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022 présentées dans le rapport et telles qu'elles viennent de vous être exposées.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Débat d'orientation budgétaires 2023

Date de transmission de l'acte : 21/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 21/02/2023

Numéro de l'acte : DELCOSY03 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20230207-DELCOSY03-DE

Date de décision : 07/02/2023

Acte transmis par : Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.1. Débat d. orientation budgétaire (DOB)

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical
Séance du 7 février 2023

Cosy / n° 04 / 2023

Allocation forfaitaire de télétravail

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le premier février deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 30 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES		pouvoir	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU		x	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU		x	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		x	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier, suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES			x
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine, suppléée par Jacques BLONDET	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		

Jacques BIGEARD, délégué de la circonscription des Mauges, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis RAIMBAULT, délégué de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 430-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

Vu le décret n°2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment son article 64 ;

Vu le décret n°2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats ;

Vu l'arrêté NOR : TFPF2123627A du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu l'avis du comité technique du Siéml en date du 2 décembre 2022 ;

Considérant qu'une délibération de l'organe délibérant peut prévoir le versement d'une indemnité contribuant au remboursement des frais engagés au titre du télétravail, sous la forme d'une allocation forfaitaire dénommée « forfait télétravail » ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** l'instauration d'une allocation forfaitaire de télétravail qui contribue au remboursement des frais engagés par l'agent au titre du télétravail ;
- **de verser** cette allocation aux fonctionnaires territoriaux et aux agents contractuels de droit public et de droit privé qui télétravaillent dans les conditions fixées par la charte de télétravail du Siéml, adoptée, dans sa dernière version, par délibération du comité syndical n°59-2022 du 28 juin 2022 ;

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 8 février 2023,
Le Président du Syndicat,

Jean-Luc BAVY



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Allocation forfaitaire de télétravail

Date de transmission de l'acte : 21/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 21/02/2023

Numéro de l'acte : DELCOSY04 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20230207-DELCOSY04-DE

Date de décision : 07/02/2023

Acte transmis par : Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.5. Regime indemnitaire

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical
Séance du 7 février 2023

Cosy / n° 05 / 2023

**Programmes de travaux d'effacement, de rénovation, de maintenance éclairage public, de
déploiement du territoire connecté et de géoréférencement 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le premier février deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 30 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES		pouvoir	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU		x	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT- SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU		x	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		x	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier, suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES			x
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine, suppléée par Jacques BLONDET	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		

Jacques BIGEARD, délégué de la circonscription des Mauges, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis RAIMBAULT, délégué de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-10, L. 5212-26 et L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n°89/2022 du 13 décembre 2022 adoptant diverses modifications du règlement financier ;

Vu le débat d'orientation budgétaire pour 2023 dont le comité syndical a pris acte par délibération n° 03/2023 du 7 février 2023 ;

Considérant l'avancement des différents programmes de travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux électriques, des travaux sur le réseau d'éclairage public, de rénovation et de maintenance de l'éclairage public pour 2022, ainsi que les programmes prévisionnels de travaux pour l'année 2023 ;

Considérant l'impact du plan stratégique 2021-2026 sur le programme de rénovation 2022 de l'éclairage public et sur le déploiement de l'éclairage connecté via les horloges connectées ;

Considérant que la réalisation des programmes de travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public sur le territoire des communes membres du Siéml donne lieu à des participations financières selon les conditions et modalités déterminées par le règlement financier susvisé ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver**, conformément aux orientations budgétaires 2023 et sous réserves de la disponibilité des crédits qui seront inscrits au budget primitif 2023 :
 - o **d'approuver** les programmes de travaux 2023 ;
 - o **d'approuver** le contenu du programme d'effacements des réseaux pour 2023 (annexe 1) ;
 - o **d'approuver** les participations forfaitaires annuelles relatives à la réalisation de travaux sur le réseau d'éclairage public des communes percevant directement la TCCFE (annexe 2) ;
 - o **d'approuver** les montants unitaires par catégorie de lanterne relatifs à la maintenance préventive et exploitation d'éclairage pour 2023, et par conséquent, les participations forfaitaires annuelles par collectivité (annexe 3) ;
 - o **d'approuver** la participation forfaitaire particulière à verser par le Siéml à Angers Loire Métropole au titre de la maintenance préventive et de l'exploitation 2023 sur les communes pour lesquelles le Siéml perçoit la TCCFE (annexe 4) ;

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 8 février 2023,
Le Président du Syndicat,



**EFFACEMENT DES RESEAUX
EFFACEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE
D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS
PROGRAMME 2023**

Commune	Commune déléguée	SITES	N° Opération	CUMUL des TRAVAUX BASSE TENSION + TERRASSEMENT POUR 2023	CONTRIBUTION COMMUNALE Basse Tension + Eclairage Public+Terrasements+Génie Civil Telecom
TUFFALUN	AMBILLOU CHÂTEAU	Route d'Angers Phase 2	003.22.02	92 500,00€	109 704,00€
TUFFALUN	AMBILLOU CHÂTEAU	Route d'Hilay - BT	003.22.03	202 250,00€	116 668,00€
TUFFALUN	AMBILLOU CHÂTEAU	Route de Sauné - RD 156 - BT	003.22.04	272 590,00€	51 208,00€
TUFFALUN	AMBILLOU CHÂTEAU	Rue de la Besnardière - BT	003.22.05	356 500,00€	72 946,00€
ANGERS(ALM)	(vide)	Rue de Artilleurs	007.20.07	457 265,08€	112 000,00€
ANGERS (Commune)	(vide)	Rue de Artilleurs	007.20.07	457 265,08€	24 440,24€
ANGERS (ALM)	(vide)	Rue Léon Thuleau	007.21.07	534 220,79€	75 000,00€
ANGERS (Commune)	(vide)	Rue Léon Thuleau	007.21.07	534 220,79€	12 449,11€
ANGERS	(vide)	Rue Eugénie Mansion	007.21.11	768 470,79€	323 254,00€
ANGERS (ALM)	(vide)	rue Chalouère (place Ney bd Vaugareau)	007.22.13	1 145 250,79€	390 000,00€
ANGERS (Commune)	(vide)	rue Chalouère (place Ney bd Vaugareau)	007.22.13	1 145 250,79€	88 380,00€
ANGERS (ALM)	(vide)	impasse TOUSSAINT	007.22.15	1 205 150,79€	60 000,00€
ANGERS (Commune)	(vide)	impasse TOUSSAINT	007.22.15	1 205 150,79€	22 152,00€
ARTANNES SUR THOUET	(vide)	p 3 Bourg et RD 362 rue de Touraine	011.20.04	1 294 389,79€	74 797,00€
ARTANNES SUR THOUET	(vide)	Rue du champ du repos	011.20.05	1 375 849,79€	91 428,00€
AVRILLE (ALM)	(vide)	allée des chataigniers	015.22.02	1 726 649,79€	300 000,00€
AVRILLE (Commune)	(vide)	allée des chataigniers	015.22.02	1 726 649,79€	180 600,00€
BAUGE EN ANJOU	BAUGE	Boulevard Foch route de Beaufort	018.19.12	1 794 809,79€	170 172,00€
BEAUPREAU EN MAUGES	JALLAIS	Route de la Jubaudière	023.22.17	1 833 884,79€	25 710,00€
BRISSAC LOIRE AUBANCE	ST REMY LA VARENNE	Rue de la Glycine	050.20.14	1 979 744,79€	84 558,00€
BRISSAC LOIRE AUBANCE	ST REMY LA VARENNE	Rue de la Mairie	050.22.05	2 027 964,79€	42 862,00€
CHAMPTOCÉ SUR LOIRE	(vide)	rue des hauts prés (entrée agglomération)	068.18.01	2 073 961,86€	18 398,82€
CHAPELLE ST LAUD	(vide)	Rue Pierre Jouanneau jusqu'au panneau sortie de bourg	076.22.02	2 168 441,86€	132 298,00€
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE	Rue de la Croix du Camp	092.21.30	2 205 526,86€	29 445,00€
DISTRE	(vide)	Le moulin à cuivre	123.22.01	2 245 986,86€	38 446,00€
DISTRE	(vide)	LE Fief aux Moines	123.22.03	2 323 886,86€	119 500,00€
DOUE EN ANJOU	DOUE	route de montreuil tranche 2	125.21.07	2 585 806,86€	217 112,00€
DURTAL	(vide)	Rue de la Plissonnière et rue des Mésanges	127.22.08	2 685 211,86€	83 245,00€
DURTAL	(vide)	Rue des Déportées rue du stade et rue Camille Claudel	127.22.09	2 828 966,86€	92 911,00€
FONTEVRAUD L'ABBAYE	(vide)	Impasse de Beaulieu	140.22.01	2 920 866,86€	73 469,00€
LES GARENNES SUR LOIRE	JUIGNE	rue de Martigneau	167.18.09	3 117 366,86€	228 968,00€
LONGUE JUMELLES	(vide)	Rue Michel Couet (entre le carrefour avec l'avenue Victor Hugo)	180.16.10	3 275 456,86€	96 092,00€
LONGUE JUMELLES	(vide)	Rue du Collège (entre la rue de la Cour Baudry et la rue de St Martin)	180.19.06	3 317 088,86€	101 048,00€
MAULEVRIER	(vide)	rue du Dauphin	192.22.06	3 356 468,86€	49 920,00€
MAULEVRIER	(vide)	Rue Jeanne d'Arc Phase 1	192.22.08	3 490 718,86€	104 594,00€
MAZE MILON	MAZE	Rue du Petit Paris	194.21.01	3 643 648,86€	146 932,00€
MAZE MILON	MAZE	Route de Fayet	194.21.02	3 916 823,86€	196 280,00€
LES PONTS DE CÉ	(vide)	rue des perrins	246.22.03	4 097 143,86€	313 700,50€
LOIRE AUTHION (ALM)	BRAIN SUR L'AUTHION	Rue Azéma Billa	307.22.14	4 146 013,86€	25 000,00€
LOIRE AUTHION (Commune)	BRAIN SUR L'AUTHION	Rue Azéma Billa	307.22.14	4 146 013,86€	32 400,00€
MONTILLIERS	(vide)	Route de Valanjou et rue du stade	211.22.03	4 291 003,86€	153 340,00€
LONGUENEE EN ANJOU (ALM)	MEMBROLLE	rue charles de Gaulle - chemin du bois des dames	200.21.08	4 473 203,86€	45 000,00€
LONGUENEE EN ANJOU (Commune)	MEMBROLLE	rue charles de Gaulle - chemin du bois des dames	200.21.08	4 473 203,86€	71 820,00€
MONTREUIL JUIGNE (ALM)	(vide)	Rue Jules Ferry	214.22.07	4 569 088,86€	25 000,00€
MONTREUIL JUIGNE (Commune)	(vide)	Rue Jules Ferry	214.22.07	4 569 088,86€	30 720,00€
MONTREVAULT SUR EVRE	ST REMY EN MAUGES	Rue de Bretagne salle du souchay + ancienne bibliothèque	218.22.06	4 589 248,86€	17 424,00€
PLESSIS GRAMMOIRE (ALM)	(vide)	Rue de la Mairie	241.20.06	4 684 107,60€	25 000,00€
PLESSIS GRAMMOIRE (Commune)	(vide)	Rue de la Mairie	241.20.06	4 684 107,60€	36 520,42€
MONTREUIL JUIGNÉ (ALM)	(vide)	allée Aristide BRIAND	214.20.06	4 758 032,60€	36 000,00€
MONTREUIL JUIGNÉ (Commune)	(vide)	allée Aristide BRIAND	214.20.06	4 758 032,60€	29 580,00€
MAUGES SUR LOIRE	ST FLORENT LE VIEIL	Route du Marillais route beaupreau	244.22.10	4 860 932,60€	60 600,00€
PLESSIS GRAMMOIRE (ALM)	(vide)	Rue Toussaint Hodée tranche 2	241.22.02	4 955 232,60€	30 000,00€
PLESSIS GRAMMOIRE (Commune)	(vide)	Rue Toussaint Hodée tranche 2	241.22.02	4 955 232,60€	28 200,00€
OMBREE D'ANJOU	GRUGE L'HOPITAL	Rue de la Mairie	248.22.24	5 065 507,60€	90 130,00€
OMBREE D'ANJOU	VERGONNES	Rue d'anjou et e la mairie	248.22.25	5 213 882,60€	153 414,00€
PUY NOTRE DAME	(vide)	Rue Notre Dame	253.22.01	5 318 572,60€	79 298,00€
PONTS DE CE (ALM)	(vide)	Rue Amiral Chauvin	246.22.06	5 418 192,60€	141 000,00€
PONTS DE CE (Commune)	(vide)	Rue Amiral Chauvin	246.22.06	5 418 192,60€	24 720,00€
GENNES VAL DE LOIRE	GENNES	Route de Coutures	261.22.01	5 564 192,60€	169 452,00€
ROU MARSON	(vide)	rue des Varennes (village de Rou)	262.22.02	5 629 912,60€	52 624,00€
SAINT BARTHELEMY (ALM)	(vide)	Rue hélène Boucher	267.21.09	5 821 802,60€	100 000,00€
SAINT BARTHELEMY (Commune Saint Barthélémy)	(vide)	Rue hélène Boucher	267.21.09	5 821 802,60€	16 182,00€
SAINT BARTHELEMY (Commune Verrières en Anjou)	(vide)	Rue hélène Boucher	267.21.09	5 821 802,60€	16 182,00€
SAINT CLEMENT DE LA PLACE (ALM)	(vide)	Route de la Poueze Tranche 2	271.22.03	5 978 892,60€	161 920,00€

Commune	Commune déléguée	SITES	N° Opération	CUMUL des TRAVAUX BASSE TENSION + TERRASSEMENT POUR 2023	CONTRIBUTION COMMUNALE Basse Tension + Eclairage Public+Terrassements+Génie Civil Telecom
SEVREMOINE	TILLIERES	Rue du Pont neuf	301.21.27	6 235 372,60€	158 936,00€
SAINTE GEMMES SUR LOIRE (ALM)	(vide)	Route d'Angers	278.22.02	6 437 472,60€	216 000,00€
SAINTE GEMMES SUR LOIRE (Commune)	(vide)	Route d'Angers	278.22.02	6 437 472,60€	97 800,00€
SARRIGNE (ALM)	(vide)	Rue du Moulin Rue Tuffière	326.18.03	6 725 772,60€	155 000,00€
SARRIGNE (Commune)	(vide)	Rue du Moulin Rue Tuffière	326.18.03	6 725 772,60€	116 340,00€
TRELAZE (ALM)	(vide)	Rue Roger Salengro	353.21.04	6 806 672,60€	75 000,00€
TRELAZE (Commune)	(vide)	Rue Roger Salengro	353.21.04	6 806 672,60€	17 646,00€
SAUMUR	(vide)	Rue de la Cocasserie	328.22.03	6 845 672,60€	53 446,00€
SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	Centre ville 2ème phase	331.22.02	7 245 672,60€	340 000,00€
SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	rue du Docteur Paul Chevallier et rue du Docteur Poidevin	331.22.12	7 413 497,60€	226 159,00€
SEGRE EN ANJOU BLEU	ST MARTIN DU BOIS	Rue de l'Hommeau, route de la jaille yvon, rue du Lavoir, rue croix lucet et rue des Deux Haies et rue des Douves	331.22.16	7 837 442,60€	207 589,00€
SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	Avenue du général d'andigné	331.22.25	8 001 442,60€	243 244,00€
SEICHES SUR LE LOIR	(vide)	Avenue Louis Vezins	333.21.03	8 058 272,60€	33 843,00€
BELLEVIGNE EN LAYON	FAVERAYE MACHELLES	rue du Colonel artémieff	345.22.04	8 240 122,60€	186 076,00€
VERRIERES EN ANJOU (ALM)	VILLEVEQUE PELLOUAILLES LES VIGNES	Rue Pasquerie	323.22.10	8 352 712,60€	55 000,00€
VERRIERES EN ANJOU (Commune)	PELLOUAILLES LES VIGNES	Rue Pasquerie	323.22.10	8 352 712,60€	52 560,00€
ERDRE EN ANJOU	VERN	Rue Henri Dunant	367.21.07	8 528 372,60€	118 622,00€
ERDRE EN ANJOU	BRAIN SUR LONGUENEE	Rue d'Anjou	367.22.13	8 687 408,60€	162 518,00€
VERNOIL LE FOURRIER	(vide)	Rue des Petits Prés	369.20.04	8 733 108,60€	53 842,00€
LYS HAUT LAYON	VIHIERS	Rue Mabillais	373.19.03	8 877 717,44€	81 729,12€
LYS HAUT LAYON	NUEIL SUR LAYON	Rue du Paradis	373.22.03	9 037 677,44€	136 043,00€

Annexe 2

Participations forfaitaires d'intervention 2023 pour la réalisation de travaux sur le réseau d'éclairage public pour les communes percevant directement la TCCFE

Versement par la collectivité à raison de 13,90€ / lanterne (Article II.2.2 - Règlement financier Cosy/n°72/2019)

COLLECTIVITE	MONTANT TTC
Angers Loire Métropole	140 515,10
Baugé-en-Anjou	17 041,40
Montreuil-Bellay	16 541,00
Segré-en-anjou-bleu (Segré)	24 464,00
TOTAL	198 561,50

Annexe 3

Participations forfaitaires 2023 - Maintenance préventive et exploitation d'éclairage public

Versement par la collectivité, calculé sur la base :

- (1) du nombre de lanternes par catégorie - Article III.2.2.2 - Règlement financier Cosy/n°72/2019
 (2) de la déduction de la part de recettes CEE - Article II.2.8 - Règlement financier Cosy/n°72/2019)

Collectivités	Participation préventive 2023 ⁽¹⁾	versement recettes CEE à déduire ⁽²⁾	Participation finale collectivité 2023
ALLONNES	3 950,60	742,42	3 208,18
ANGRIE	1 091,80	81,15	1 010,65
ANTOIGNE	678,40	81,15	597,25
ARMAILLE	312,00		312,00
ARTANNES SUR THOUET	422,00	57,50	364,50
AUBIGNE SUR LAYON	974,00		974,00
BARACE	302,00	974,13	-672,13
BAUGE-EN-ANJOU	22 982,30	1 322,70	21 659,60
BEAUFORT-EN-ANJOU	11 632,00	162,30	11 469,70
BEAULIEU SUR LAYON	2 460,40	324,61	2 135,79
BEAUPREAU-EN-MAUGES	36 641,80	5 491,08	31 150,72
BECON LES GRANITS	4 063,90	1 265,04	2 798,86
BEGROLLES EN MAUGES	2 934,60		2 934,60
BELLEVIGNE_LES_CHATEAUX	9 437,20	620,32	8 816,88
BELLEVIGNE-EN-LAYON	9 016,00	201,26	8 814,74
BLAISON-SAINT-SULPICE	1 399,50		1 399,50
BLOU	939,00		939,00
BOUILLE MENARD	1 096,10	196,16	899,94
BOURG L'EVEQUE	501,60		501,60
BRAIN SUR ALLONNES	2 173,30		2 173,30
BREILLE LES PINS (la)	446,40	81,15	365,25
BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	15 315,60		15 315,60
BROSSAY	861,50		861,50
C. A. DU CHOLETAIS	1 968,80	2 803,22	-834,42
C. A. MAUGES COMMUNAUTE	11 230,60	4 515,14	6 715,46
C. A. SAUMUR VAL DE LOIRE	9 262,00	2 668,74	6 593,26
C. C. ANJOU BLEU COMMUNAUTE	4 688,20	81,15	4 607,05
C. C. ANJOU LOIR ET SARTHE	2 332,20		2 332,20
C. C. BAUGEOIS VALLEES	868,00		868,00
C. C. LOIRE LAYON AUBANCE	4 159,50	81,15	4 078,35
C. C. VALLEES DU HAUT ANJOU	2 171,10	282,41	1 888,69
CANDE	6 194,60	4 999,29	1 195,31
CARBAY	319,00		319,00
CERNUSSON	365,10		365,10
CERQUEUX (les)	2 506,80		2 506,80
CHALLAIN LA POTHERIE	1 287,90		1 287,90
CHALONNES SUR LOIRE	9 703,70	2 702,61	7 001,09

CHAMBELLAY	636,80	181,28	455,52
CHAMPTOCE SUR LOIRE	3 572,90		3 572,90
CHANTELOUP LES BOIS	1 045,70		1 045,70
CHAPELLE SAINT LAUD (la)	1 124,20		1 124,20
CHAUDEFONDS SUR LAYON	803,60	1 173,70	-370,10
CHAZE SUR ARGOS	1 226,00		1 226,00
CHEFFES SUR SARTHE	1 442,40		1 442,40
CHEMILLE-EN-ANJOU	38 393,80	5 960,84	32 432,96
CHENILLE-CHAMPTEUSSE	735,40	143,76	591,64
CIZAY LA MADELEINE	827,60	81,15	746,45
CLERE SUR LAYON	566,30	81,15	485,15
CORNILLE LES CAVES	835,60		835,60
CORON	2 692,00	517,52	2 174,48
CORZE	2 127,40		2 127,40
COUDRAY MACOUARD (le)	2 515,40		2 515,40
COURCHAMPS	604,40		604,40
COURLEON	609,20		609,20
DENEE	1 267,30		1 267,30
DENEZE SOUS DOUE	375,60		375,60
DISTRE	2 589,80	23,00	2 566,80
DOUE-EN-ANJOU	20 080,20	3 389,45	16 690,75
DURTAL	4 493,10	5 881,39	-1 388,29
ERDRE-EN-ANJOU	9 116,50		9 116,50
ETRICHE	1 558,40	1 035,04	523,36
FONTEVRAUD L'ABBAYE	3 663,20	805,03	2 858,17
GARENNES-SUR-LOIRE (les)	8 738,30		8 738,30
GENNES-VAL-DE-LOIRE	15 989,40	754,58	15 234,82
GREZ NEUVILLE	1 940,80		1 940,80
HUILLE-LEZIGNE	2 342,60	181,28	2 161,32
INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	4 854,80	2 072,67	2 782,13
JAILLE YVON (la)	407,60	171,14	236,46
JARZE-VILLAGES	3 380,70	258,76	3 121,94
JUVARDEIL	1 218,50	270,51	947,99
LANDE CHASLES (la)	293,00		293,00
LE-LION-D'ANGERS	9 965,80	421,06	9 544,74
LES HAUTS-D'ANJOU	13 483,80	886,18	12 597,62
LES-BOIS-D'ANJOU	2 954,50	270,26	2 684,24
LOIRE	1 740,50		1 740,50
LONGUE JUMELLES	11 585,10	81,15	11 503,95
LOURESSE ROCHEMENIER	1 484,90		1 484,90
LYS-HAUT-LAYON	15 520,60	421,06	15 099,54
MARCE	968,40	143,76	824,64
MAUGES-SUR-LOIRE	33 469,40	955,01	32 514,39
MAULEVRIER	5 843,50		5 843,50
MAY SUR EVRE (le)	6 334,60		6 334,60
MAZE-MILON	4 625,40	81,15	4 544,25
MAZIERES EN MAUGES	2 032,50		2 032,50
MENITRE (la)	3 402,10	23,00	3 379,10
MIRE	1 686,00		1 686,00
MONTIGNE LES RAIRES	542,80		542,80
MONTILLIERS	2 541,30		2 541,30
MONTREUIL BELLAY	16 165,30	900,56	15 264,74
MONTREUIL SUR LOIR	948,80		948,80

MONTREUIL SUR MAINE	1 081,20		1 081,20
MONTREVAULT-SUR-EVRE	26 341,10	1 766,94	24 574,16
MONTSOREAU	2 669,60		2 669,60
MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY	6 664,10		6 664,10
MOULIHERNE	1 469,00		1 469,00
MOZE SUR LOUET	3 140,90		3 140,90
NEUILLE	814,90		814,90
NOYANT-VILLAGES	10 300,50		10 300,50
NUAILLE	2 446,10	632,52	1 813,58
OMBREE-D'ANJOU	15 236,70	7 383,76	7 852,94
OREE-D'ANJOU	19 759,80	832,57	18 927,23
PARNAY	1 580,60		1 580,60
PASSAVANT SUR LAYON	428,00	81,15	346,85
PELLERINE (la)	0,00		0,00
PLAINE (la)	1 718,40		1 718,40
POSSONNIERE (la)	4 440,80	243,45	4 197,35
PUY NOTRE DAME (le)	2 935,20	80,50	2 854,70
RAIRIES (les)	1 944,00		1 944,00
ROCHEFORT SUR LOIRE	3 235,90		3 235,90
ROMAGNE (la)	3 170,10	884,49	2 285,61
ROU MARSON	443,30		443,30
SAINT AUGUSTIN DES BOIS	1 463,80	334,82	1 128,98
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS	5 148,30	1 035,04	4 113,26
SAINT CLEMENT DES LEVEES	3 167,80		3 167,80
SAINT GEORGES SUR LOIRE	6 053,50	162,30	5 891,20
SAINT GERMAIN DES PRES	1 108,70	1 380,05	-271,35
SAINT JEAN DE LA CROIX	505,60		505,60
SAINT JUST SUR DIVE	284,80	81,15	203,65
SAINT LEGER SOUS CHOLET	5 447,90		5 447,90
SAINT MACAIRE DU BOIS	80,00		80,00
SAINT MELAINE SUR AUBANCE	3 234,90		3 234,90
SAINT PAUL DU BOIS	841,70	115,00	726,70
SAINT PHILBERT DU PEUPLE	586,40		586,40
SAINT SIGISMOND	530,40		530,40
SCEAUX D'ANJOU	925,60		925,60
SEGRE-EN ANJOU-BLEU	18 092,20	2 155,63	15 936,57
SEGUINIÈRE (la)	8 191,10	1 985,12	6 205,98
SEICHES SUR LE LOIR	4 901,60		4 901,60
SERMAISE	374,00	546,27	-172,27
SEVREMOINE	37 328,80	9 652,31	27 676,49
SOMLOIRE	1 050,70	488,77	561,93
SOUZAY CHAMPIGNY	2 268,90	81,15	2 187,75
TERRANJOU	5 555,60	162,30	5 393,30
TESSOUALLE (la)	4 902,40		4 902,40
THORIGNE D'ANJOU	1 762,20	54,10	1 708,10
TIERCE	6 043,60	1 092,54	4 951,06
TOUTLEMONDE	2 186,80		2 186,80
TREMENTINES	4 160,20		4 160,20
TUFFALUN	1 956,20	34,50	1 921,70
TURQUANT	2 246,80		2 246,80
ULMES (les)	1 151,60		1 151,60
VAL-D'ERDRE-AUXENCE	6 271,50	387,86	5 883,64
VAL-DU-LAYON	4 869,40	162,30	4 707,10

VARENNES SUR LOIRE	2 089,20	81,15	2 008,05
VARRAINS	2 753,10	57,50	2 695,60
VAUDELNAY	2 008,50	113,64	1 894,86
VERNANTES	2 322,70		2 322,70
VERNOIL LE FOURRIER	2 050,10		2 050,10
VERRIE	22,00		22,00
VEZINS	2 543,00	517,52	2 025,48
VILLEBERNIER	785,00	546,28	238,72
VIVY	2 891,80	962,64	1 929,16
YZERNAY	4 120,40		4 120,40
Total général	738 152,30	90 995,44	647 156,86

A noter que les participations finales à valeur négatives feront l'objet de deux opérations comptables, un titre de recette du montant du préventif et un mandat correspondant à la valeur CEE à restituer.

Annexe 4

Participation forfaitaire particulière 2023 - Maintenance préventive et exploitation

Versement par le SIÉML à raison de 4€/lanterne installée sur une commune pour laquelle le siéml perçoit la TCCFE mais dont la compétence n'a pas été entièrement transférée (Article III.2.2.2* - Règlement financier Cosy/n°72/2019)

COLLECTIVITE	Nombre de sources	MONTANT TTC
Angers Loire Métropole	20 627	82 508,00
TOTAL		82 508,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Programmes de travaux d'effacement, de rénovation, de maintenance éclairage public, de déploiement du territoire connecté et de géoréférencement 2023

Date de transmission de l'acte : 21/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 21/02/2023

Numéro de l'acte : DELCOSY05 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20230207-DELCOSY05-DE

Date de décision : 07/02/2023

Acte transmis par : Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.8. Fonds de concours

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical
Séance du 7 février 2023

Cosy / n° 06 / 2023

Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et à la maintenance et exploitation de l'éclairage public

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le premier février deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 30 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSE	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES		pouvoir	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU		x	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU		x	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		x	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier, suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES			x
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine, suppléée par Jacques BLONDET	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		

Jacques BIGEARD, délégué de la circonscription des Mauges, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis RAIMBAULT, délégué de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-9 et suivants, L. 5212-26, L. 5711-1 et suivants, L. 5212-26 ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n°89/2022 du 13 décembre 2022 adoptant diverses modifications du règlement financier ;

Vu le débat d'orientation budgétaire pour 2023 dont le comité syndical a pris acte par délibération n° 03/2023 du 7 février 2023 ;

Considérant qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **de solliciter** les participations auprès des communes concernées en matière de travaux d'électrification et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :
 - o en matière de travaux d'effacement de réseaux :
 - les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 1) ;
 - o en matière d'éclairage public, :
 - les extensions et rénovations des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 2),
 - l'adaptation des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéoprotection (annexe 3),
 - les travaux ponctuels de maintenance et d'exploitation (annexe 4) ;

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	3

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 8 février 2023,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Annexe 1

Participation PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Effacement de réseaux

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant de la participation demandée à la Commune (€ Net de Taxe)
ANGERS		007.22.13	Effacement rue de LA CHALOUERE (tronçon Place NEY - Bd. du VAUGAREAU)	472 270,00 €	390 000,00 €
ANGERS		007.22.15	Effacement impasse TOUSSAINT	67 500,00 €	60 000,00 €
AVRILLE		015.22.02	Effacement - allée des châtaigniers	350 800,00 €	300 000,00 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	St REMY LA VARENNE	050.20.14	Rue de la Glycine	212 190,00 €	42 440,00 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	St REMY LA VARENNE	050.22.05	Effacement rue de la Mairie	86 760,00 €	17 380,00 €
CHAMPTOCE S/ LOIRE		068.18.01	Effacement rue des hauts près (entrée agglomération)	46 000,00 €	18 400,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE	092.21.30	Effacement réseau rue de La Croix du Camp	54 420,00 €	10 890,00 €
LA MENITRE		201.20.04	Effacement rue du Roi René - TR2 (Tronçon carrefour rue de Lorraine à carrefour rue des Plantagenets/Chemin de Corbières)	12 630,00 €	5 060,00 €
LES GARENNES SUR LOIRE	JUIGNE S/ LOIRE	167.18.09	Route de MARTIGNEAU	176 300,00 €	70 500,00 €
LOIRE AUTHION	BRAIN S/ L'AUTHION	307.22.14	Effacement rue AZÉMA BILLA	55 350,00 €	25 000,00 €
LONGUENEE EN ANJOU	MEMBROLLE S/LONGUENEE	200.21.08	Effacement rue Charles de Gaulle et Chemin du Bois des Dames	210 700,00 €	45 000,00 €
MONTREUIL JUIGNE		214.20.06	EFFACEMENT DES RESEAUX ALLEE ARISTIDE BRIAND	8 820,00 €	3 530,00 €
MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	DAUMERAY	220.18.07	Rues J. de Blois, R. Le Braconnier, D. Prevost et G. Lemaire	245 490,00 €	49 100,00 €
SARRIGNE		326.18.03	EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DES MOULINS	374 700,00 €	155 000,00 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	331.22.12	[Eff] Rue: Chevallier-Poidevin ruelle: Jardins	211 890,00 €	161 120,00 €
St BARTHELEMY D'ANJOU		267.21.09	Effacement rue Hélène BOUCHER	269 780,00 €	100 000,00 €
STE GEMMES S/ LOIRE		278.22.02	Effacement route d'ANGERS	264 850,00 €	216 000,00 €
TRELAZE		353.21.04	Effacement rue Roger Salendro	80 900,00 €	75 000,00 €
VERRIERES EN ANJOU	PELLOUAILLES LES VIGNES	323.22.10	Effacement chemin de LA PASQUERIE	126 390,00 €	55 000,00 €

Annexe 2

Participation PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Eclairage Public

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant de la participation demandée à la Commune (€ Net de Taxe)
Extension des Réseaux d'Eclairage Public Hors Lotissement d'Habitation et d'activité					
BRISSAC LOIRE AUBANCE	BRISSAC QUINCE	050.20.04	Extension Eclairage Public Complexe sportif LE MARIN	33 160,00 €	24 870,00 €
CHALONNES S/ LOIRE		063.19.07	Effacement rue des Montaigus, chemin de la barretière	21 540,00 €	16 150,00 €
CHAMPTOCE S/ LOIRE		068.18.01	Effacement rue des hauts près (entrée agglomération)	47 070,00 €	35 300,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	MELAY	092.22.15	Modification Ecl Public Pl Quintaine	3 390,00 €	2 540,00 €
CORZE		110.22.03	l'Epinière	1 680,00 €	1 260,00 €
DURTAL		127.22.01	Construction de la Gendarmerie	7 340,00 €	5 510,00 €
LE LION D'ANGERS	LION D'ANGERS	176.22.08	Extension EP - Aménagement rue du Courgeon	145 080,00 €	108 810,00 €
LONGUE JUMELLES		180.22.02	Extension EP Place du Champ de Foire	15 220,00 €	11 410,00 €
MAUGES SUR LOIRE	MONTJEAN S/ LOIRE	244.22.02	Extension EP Souterraine - Chemin de l'orthonnerie	8 550,00 €	6 410,00 €
MAUGES SUR LOIRE	St LAURENT DE LA PLAINE	244.22.03	Extension Eclairage PMR - Salle de Sports	8 690,00 €	6 520,00 €
MAUGES SUR LOIRE	St LAURENT DE LA PLAINE	244.22.11	Amenagement Centre Bourg	10 840,00 €	8 130,00 €
MIRE		205.21.03	Rue Saint Martin	6 890,00 €	5 170,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE	St REMY EN MAUGES	218.21.02	Effacement Eclairage rue de Bretagne	23 560,00 €	17 670,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE	St REMY EN MAUGES	218.21.07	Extension éclairage public - periscolaire - rue de Bretagne	12 310,00 €	9 230,00 €
MORANNES SUR SARTHE					
DAUMERAY	DAUMERAY	220.18.07	Rues J. de Blois, R. Le Braconnier, D. Prevost et G. Lemaire	22 690,00 €	17 020,00 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	331.22.05	Mise en lumière EP du terrain de Rugby	4 190,00 €	3 150,00 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	Ste GEMMES D'ANDIGNE	331.22.24	Rénovation éclairage - 2.5 terrains d'entraînement au Stade de Ste-Gemmes d'Andigné	1 900,00 €	1 430,00 €
SEVREMOINE	ROUSSAY	301.20.21	EXTENSION EP RUE DE LA POBLERE	5 630,00 €	4 230,00 €
SEVREMOINE	TORFOU	301.21.34	AMENAGEMENT ENTREE DE BOURG	53 210,00 €	39 910,00 €
Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public					
DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE	125.22.06	rénovation EP programme 2022	63 250,00 €	41 110,00 €
DURTAL		127.21.09	Rénovation Eclairage Public 2022	13 130,00 €	8 540,00 €
MIRE		205.22.03	Rénovation éclairage public 2022	13 980,00 €	10 490,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE		218.22.04	RENOVATION ECLAIRAGE 2022 (Chapelle Aubry-St Pierre Montlimart-Montrevaux-Le Fief Sauvin-Le Fuiet-St Rémy en Mauges-St Quentin en Mauges-Chaudron en Mauges-La Chaussaire)	1 470,00 €	950,00 €
OMBREE D'ANJOU	COMBREE	248.22.08	Rénovation EP 2022	2 280,00 €	1 480,00 €
OREE D'ANJOU		069.22.12	Rénovation d'Eclairage 2022 - Liré - St Laurent des Autels	105 130,00 €	78 850,00 €
Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public Liés à un Renforcement					
LOIRE AUTHION	St MATHURIN S/LOIRE	307.22.10	Sécurisation P32 MAIRIE	19 750,00 €	10 000,00 €
NOYANT VILLAGES	NOYANT	228.20.13	Sécurisation Basse Tension P013 Eglise et P17 Quarts boulevard de la Gare	24 160,00 €	12 080,00 €
OREE D'ANJOU	St LAURENT DES AUTELS	069.20.13	Renforcement P24 VENT MER	21 600,00 €	10 800,00 €
OREE D'ANJOU	CHAMPTOCEAUX	069.20.10	Renforcement BT P8 CUL MOULIN	37 550,00 €	18 780,00 €
SEVREMOINE	St GERMAIN S/MOINE	301.21.52	Renforcement P34 Plantes et P26 Puteau - rue des Mauges	21 490,00 €	10 750,00 €

Annexe 3

Participations

Travaux d'adaptation des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéoprotection

(annule et remplace les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT maximum en €	Taux de participation demandé (1)	Montant de la participation maximum en €
EP400-22-298	Longué-Jumelles	Mise à disposition du réseau pour la vidéoprotection des caméras C22, C23, C24	9 258,13	65%	6 017,78
EP215-22-256	Montreuil-Bellay	mise à disposition réseau pour vidéoprotection 1269 - Route de Coulon	1 604,57	75%	1 203,43
EP333-22-223	Seiches-sur-le-Loir	mise à disposition du réseau pour vidéoprotection du point n°H519 (ex EP333 21 203)	1 189,66	65%	773,28
			12 052,36		7 994,49

(1) Cosy DEL 100.2020 -Travaux sur une commune pour laquelle le Siéml perçoit la TCCFE = participation à 65 %

Travaux sur une commune percevant directement la TCCFE = participation à 75%

Annexe 4
Participations
TRAVAUX PONCTUELS

(annule et remplace les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT maximum en €	Taux de participation demandé	Montant de la participation maximum en €
EP018-22-419	BAUGE_EN_ANJOU (Baugé)	Territoire connecté - remplacement des horloges de toutes les armoires	19 488,49	75%	14 616,37
EP018-22-446	BAUGE_EN_ANJOU (Baugé)	Rempl lant373 - Rue Guérin des fontaines	1 064,29	75%	798,22
EP018-22-470	BAUGE_EN_ANJOU (Baugé)	Rempl poteau béton 679 - Rd 766	3 056,20	75%	2 292,15
EP372-22-114	BAUGE_EN_ANJOU (Le Vieil Baugé)	Territoire connecté - remplacement des horloges de toutes les armoires	6 468,40	75%	4 851,30
EP372-22-115	BAUGE_EN_ANJOU (Le Vieil Baugé)	Mise aux normes des armoires C5, C6, C9, C11	4 044,40	75%	3 033,30
EP026-22-167	Becon-les-Granits	Rempl lant 11 - Rue d'Angers	1 175,43	75%	881,57
EP256-22-167	BELLEVIGNE_EN_LAYON (Rablay-sur-Layon)	Remplacement inter diff armoire C2 - Rue du Mail	263,89	75%	197,92
EP029-22-88	BLAISON_SAINTE_SULPICE (Blaison-Gohier)	Déplacement PL 159 - ancien atelier	2 854,49	75%	2 140,87
EP036-22-45	Bouillé-Ménard	Ajout d'un PL - abris bus	2 550,66	75%	1 913,00
EP041-22-98	Brain-sur-Allonnes	Mise à dispo. réseau alim. radar pédagogique - rue Montsoreau	1 853,09	75%	1 389,82
EP041-22-99	Brain-sur-Allonnes	Mise à dispo. réseau alim. radar pédagogique - rue Leboeuf	1 473,05	75%	1 104,79
EP041-22-117	Brain-sur-Allonnes	Réparation lant 201 - Rue de Vauzelles	582,65	75%	436,99
EP078-22-96	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance)	Réparation câble pl 6 - Rue de la croix de la biche	11 032,65	75%	8 274,49
EP400-22-284	CA_DU_SAUMUR_VAL_DE_LOIRE	Rempl mât 1910 - ZA Actiparc Allée Pièce Beurre (ex400-21-272)	1 563,11	75%	1 172,33
EP063-22-371	Chalonnnes-sur-Loire	Rempl lant 821-819 - Rue St Laurent (exEP063-21-304)	1 583,49	75%	1 187,62
EP063-22-369	Chalonnnes-sur-Loire	Extension EP raccordement 769 - Rue des poilus	717,72	75%	538,29
EP063-22-368	Chalonnnes-sur-Loire	Extension EP raccordement 267 - pk rue Fleury	1 286,95	75%	965,21
EP068-22-171	Champocé-sur-Loire	Rempl.2 steddá - Rue Nationale	737,56	75%	553,17
EP068-22-370	Champocé-sur-Loire	Pose candélabre X1320 - rue Fleury	1 807,79	75%	1 355,84
EP109-22-71	Coron	Rempl lant déposée	808,76	75%	606,57
EP047-23-26	DOUE_EN_ANJOU (Brigné)	mise aux normes des armoires	4 942,63	75%	3 706,97
EP047-23-326	DOUE_EN_ANJOU (Brigné)	mise aux normes des armoires	4 942,63	75%	3 706,97
EP125-23-1437	DOUE_EN_ANJOU (Doué-la-Fontaine)	Mise aux normes des armoires	30 531,03	75%	22 898,27
EP198-23-47	DOUE_EN_ANJOU (Meigné)	Mise aux normes armoire C1	1 544,81	75%	1 158,61
EP207-23-28	DOUE_EN_ANJOU (Montfort)	Mise aux normes des armoires	2 744,81	75%	2 058,61
EP282-23-51	DOUE_EN_ANJOU (St-Georges-sur-Layon)	Mise aux normes des armoires	5 805,05	75%	4 353,79
EP261-22-156	GENNES_VAL_DE_LOIRE (Rosiers-sur-Loire (les))	Rempl lant 22 - Rue Nationale	1 045,36	75%	784,02
EP160-22-142	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE	Modification du permanent	1 352,89	75%	1 014,67
EP205-22-76	Miré	Rempl 2 détecteurs, pk maison retraite	413,89	75%	310,42
EP215-22-287	Montreuil-Bellay	Rempl C39 - Place Toussenel	2 164,77	75%	1 623,58
EP299-22-184	Saint-Léger-sous-Cholet	Rempl avec récupération lanterne	640,49	75%	480,37
EP308-22-300	Saint-Melaine-sur-Aubance	Remplacement lampe et amorceur N°H-253-2 - Stade Julien LAMBERT	1 054,90	75%	791,18
EP158-22-38	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Hôtellerie-de-Flée (I'))	Rempl mat 54 - Rue Schiste bleu	822,04	75%	616,53
EP229-22-243	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Noyant La Gravoyère)	Déconnexion câble 290 - Rue du Parc	142,31	75%	106,73
EP233-22-120	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Noyseau)	Rempl lant 171,173 - Rue de la Grande Rue	2 789,33	75%	2 092,00
EP347-22-267	Tiercé	Rempl éclairage des trémies - Rte de Cheffes (ex347 21 253)	2 933,33	75%	2 200,00
EP347-22-278	Tiercé	Rempl 9 PG	2 964,01	75%	2 223,01
EP003-22-137	TUFFALUN (Ambillou-Château)	mise aux normes des armoires C10, C11, C12, C13, C17 et C18	2 485,44	75%	1 864,08
EP003-22-138	TUFFALUN (Ambillou-Château)	Mise aux normes des armoires C9, C6, C20, C19, C16, C14	2 168,01	75%	1 626,01
EP003-22-139	TUFFALUN (Ambillou-Château)	Mise aux normes armoire C7	2 202,53	75%	1 651,90
EP181-22-37	TUFFALUN (Louerre)	Mise aux normes C1 - rue de l'Auvance	2 057,10	75%	1 542,83
EP292-22-89	VAL_DU_LAYON (St-Lambert-du-Lattay)	Dépose PL 167 - Place du Ronceray	137,40	75%	103,05
EP361-22-172	Varennes-sur-Loire	Rempl lant 4 - Rue de Gaure	1 187,02	75%	890,27
EP378-22-202	Vivy	mise en place d'un mât autonome X-414 - rue du Ciron	4 277,45	75%	3 208,09
EP378-22-203	Vivy	mise en place d'un mât autonome X-415 - rue du Ciron	4 277,45	75%	3 208,09
EP378-22-198	Vivy	Mise aux normes C5 - rue de Neuillé	3 233,23	75%	2 424,92
EP378-22-197	Vivy	Mise aux normes C9 - pk du centre culturel	1 929,14	75%	1 446,86
EP378-22-196	Vivy	Mise aux normes C6 - lotissement les 2 sœurs	1 809,36	75%	1 357,02
EP378-22-195	Vivy	Mise aux normes C1, C7, C8, C13	2 736,88	75%	2 052,66
			159 748,36		119 811,28

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et à la maintenance et exploitation de l'éclairage public

Date de transmission de l'acte : 21/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 21/02/2023

Numéro de l'acte : DELCOSY06 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20230207-DELCOSY06-DE

Date de décision : 07/02/2023

Acte transmis par : Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.8. Fonds de concours

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical
Séance du 7 février 2023

Cosy / n° 07 / 2023

Groupements d'achat de gaz et d'électricité : révision de l'acte constitutif la délibération

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le premier février deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 30 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSE	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES		pouvoir	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU		x	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU		x	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
GUICHARD Virginie	VALLEES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		x	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier, suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES			x
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine, suppléée par Jacques BLONDET	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		

Jacques BIGEARD, délégué de la circonscription des Mauges, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis RAIMBAULT, délégué de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 22113-6 et L. 2113-7 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 39/2022 en date du 28 juin 2022, relative aux délégations de pouvoirs données au Président ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commande par l'achat d'énergies, joint en annexe ;

Considérant que la mutualisation de l'achat permet de rationaliser les coûts de procédure, permettre ainsi des économies d'échelle et de gagner en efficacité ;

Considérant que, pour l'achat d'électricité et de gaz naturel, le Siéml propose d'être coordonnateur d'un groupement de commandes pour la passation des marchés à venir ;

Considérant qu'il est proposé que les frais supportés par le coordonnateur pour le fonctionnement, la passation des marchés et les actes pris au cours de leur exécution, soient répartis entre les membres du groupement ;

Considérant que, à titre exceptionnel, compte tenu de l'objet du groupement, il convient de déroger aux délégations de pouvoirs consenties au Président pour soumettre au vote du comité syndical les conditions et modalités de constitution de ce groupement ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** à titre exceptionnel :
 - o la constitution d'un groupement de commandes pour la conclusion de marchés d'achat d'énergies (électricité et gaz naturel) ;
 - o que le Siéml soit coordonnateur du groupement et chargé d'attribuer, signer et notifier les marchés ainsi qu'à prendre les décisions éventuelles de reconduction, modification, résiliation, dans les conditions et modalités fixées par la convention, jointe en annexe ;
 - o les modalités de remboursement des frais de fonctionnement du groupement et les opérations de passation du marché supportés par le coordonnateur, mentionnées dans la convention jointe en annexe, sur la base du calcul suivant :
 - pour les membres du groupement ayant des besoins en gaz naturel :
 - 0,00017 € / kWh pour les EPCI à fiscalité propre de Maine-et-Loire et les communes pour lesquelles le Siéml bénéficie de tout ou partie de la TCCFE,
 - 0,00019 € / kWh pour les autres membres,
 - pour les membres du groupement ayant des besoins en électricité :
 - 0,00045 € / kWh pour les EPCI à fiscalité propre de Maine-et-Loire et les communes pour lesquelles le Siéml bénéficie de tout ou partie de la TCCFE,
 - 0,00050 € / kWh pour les autres membres ;
 - o la signature par le Président de la convention jointe en annexe ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Précise que :

- les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal 2023 du Siéml au chapitre 011 « Charges à caractère général » et au chapitre 012 « Charges de personnel » ;
- les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal 2023 du Siéml chapitre 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses », compte 70878 « Remboursement de frais par des tiers » ;
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	34
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 8 février 2023,
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ACHAT ET DE FOURNITURE D'ENERGIES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de constitution, d'organisation et de fonctionnement du groupement entre ses membres, conformément aux dispositions du Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 et L2113-7, dans le cadre de la mutualisation de leurs besoins relatifs à la fourniture, l'acheminement de gaz et d'électricité ainsi que des services associés.

Chaque membre du groupement fera connaître son besoin avant le lancement de la consultation.

ARTICLE 2 : MEMBRES DU GROUPEMENT

Le groupement est constitué entre les membres listés en annexe 2 de la présente convention.

La liste sera mise à jour par le coordonnateur en cas de nouvelle adhésion ou retrait du groupement en cours d'exécution.

ARTICLE 3 : MODALITES ORGANISATIONNELLES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

3.1 – Désignation du coordonnateur

Le SIÉML est désigné coordonnateur du groupement, dûment représenté par son Président. Ce dernier est notamment chargé de signer et notifier le marché passé, au nom et pour le compte des membres dudit groupement.

Les parties conviennent que les procédures d'achat du SIÉML seront celles appliquées pour la passation et l'attribution dudit marché.

3.2 – Responsabilités du coordonnateur du groupement :

- Définition du besoin,
- Choix de la procédure de passation,
- Rédaction du dossier de consultation,

- Rédaction et envoi des avis d'appel public à la concurrence
- Centralisation des questions posées par les candidats et des réponses données
- Réception des candidatures et des offres
- Analyse des candidatures, demandes complémentaires le cas échéant
- Analyse des offres,
- Convocation, organisation et présentation du dossier aux commissions (type CAO) concernées
- Rédaction des procès-verbaux
- Signature du marché et ses éventuels marchés subséquents
- Notification, rédaction et publication de l'avis d'attribution (ou tout autre décision telle que l'abandon ou la déclaration sans suite du marché)
- Reconduction le cas échéant
- Rédaction et signature des avenants au marché ou aux éventuels marchés subséquents
- Suivre l'exécution technique des prestations (passation des marchés subséquents, fixation des prix par ordre de service, suivi et contrôle de l'exécution, application de pénalités, envoi des courriers de mise en demeure, envoi des lettres de résiliation, ...)
- Mise à disposition des membres d'un outil de suivi énergétique
- Contentieux lié à la passation et l'exécution du marché, pour les prestations dont il a la charge, avec information de l'ensemble des membres

3.3 – Rôle des membres du groupement :

- Recenser et définir de leurs besoins propres auprès du SIÉML
- Prendre les délibérations et actes nécessaires pour que le coordonnateur puisse signer le marché le concernant
- Inscrire le montant de l'opération qui le concerne dans le budget de sa collectivité ou de son établissement
- Respecter les décisions du coordonnateur, notamment la décision d'attribution et de modification du marché
- Gestion des évolutions éventuelles de leurs points de livraison
- Recevoir et payer les prestations réalisées pour leur compte (réception et paiement des factures des prestations les concernant)
- Contentieux liés à l'exécution du marché, pour les prestations dont ils ont la charge, avec information au coordonnateur.

ARTICLE 4 : REGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE APPLICABLES AU GROUPEMENT

Le groupement est soumis, pour la passation et l'exécution du marché, au respect des règles applicables aux pouvoirs adjudicateurs, au sens de l'article L1211-1 du Code de la commande publique.

ARTICLE 5 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU GROUPEMENT

Le groupement de commandes est constitué à compter de la date de signature de la présente convention par l'ensemble des membres, de façon permanente et jusqu'à sa résiliation.

ARTICLE 6 : MODALITES D'ADHESION AU GROUPEMENT

L'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à n'importe quel moment.

Le nouvel adhérent devra alors remettre au coordonnateur l'annexe 1 de ladite convention ainsi que, pour les personnes morales de droit public, la copie de l'approbation par l'assemblée délibérante de ladite adhésion.

Le coordonnateur approuvera par signature de l'annexe 1, l'adhésion du nouveau membre au groupement. Le coordonnateur se laisse la possibilité de refuser une demande d'adhésion.

Les membres du groupement de commandes acceptent, sans qu'il soit besoin de délibérer, l'adhésion au groupement de tout nouveau membre. Le coordonnateur devra alors mettre à jour l'annexe 2 de ladite convention.

Toute nouvelle adhésion ne pourra concerner que les consultations postérieures à l'adhésion.

ARTICLE 7 : MODALITES FINANCIERES

Chaque membre est chargé de l'exécution financière des prestations mises en œuvre qui le concerne.

Dans le cadre des missions supportées par le coordonnateur figurant à l'article 3.2 de la présente convention, les frais supportés par le coordonnateur seront remboursés sur la base du calcul suivant :

- ***Pour les membres du groupement ayant des besoins en électricité :***

- 0,00045 € / kWh pour les EPCI à fiscalité propre du Maine et Loire et les communes pour lesquelles le Siéml bénéficie de tout ou partie de la TCCFE.
- 0,00050 € / kWh pour les autres membres.

- ***Pour les membres du groupement ayant des besoins en gaz naturel :***

- 0,00017 € / kWh pour les EPCI à fiscalité propre du Maine et Loire et les communes pour lesquelles le Siéml bénéficie de tout ou partie de la TCCFE.
- 0,00019 € / kWh pour les autres membres

**Il est précisé que la prestation de service effectuée est assujettie à la TVA, au taux en vigueur.*

Le SIÉML émettra les titres de paiement chaque année à l'ensemble des membres au second trimestre de l'année N, sur la base des consommations de l'année N-1 de chaque membre.

Le montant minimum de la contribution financière est de 30€/an.

ARTICLE 8 : RETRAIT ET DISSOLUTION DU GROUPEMENT, RESILIATION DE LA CONVENTION

8.1 Retrait

Un membre ne peut se retirer du groupement de commandes en cours d'exécution d'un marché public, passé pour le compte de ses membres.

Chaque membre conserve la possibilité de se retirer du groupement de commandes, uniquement pour cas de force majeure ou par intérêt général, dûment motivés, par délibération ou décision des instances délibérantes et décisionnelles du membre concerné notifiée au coordonnateur.

Cette décision est notifiée au coordonnateur.

Le retrait prend effet à compter de l'accusé de réception de l'acte de retrait qui lui est adressé par le coordonnateur ou, le cas échéant, à compter de la date indiquée dans son acte de retrait si celle-ci est postérieure.

Ce retrait sera officialisé par la voie d'un avenant à la convention.

Le retrait ne prend effet qu'à l'expiration des marchés en cours.

8.2 Dissolution

Le groupement est dissous :

- De plein droit, à l'échéance de la présente convention (cf. article 5) ;
- Par décision d'une majorité qualifiée des deux tiers de ses membres devant intervenir un an au moins avant la fin d'un marché. La décision devient effective à la fin du marché en cours.
- Lorsque le retrait des membres conduit à réduire le nombre à un. Cet accord peut être formalisé par tout moyen. Dès lors que les conditions sont réunies, le coordonnateur informe les autres membres de la dissolution du groupement.

ARTICLE 9 : SUBSTITUTION AU COORDONNATEUR

En cas de sortie du coordonnateur du groupement ou dans toute autre hypothèse où il ne serait plus en mesure d'assumer son rôle, une convention modificative interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur.

ARTICLE 10 : CAPACITE A AGIR EN JUSTICE

Le coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les missions dont il a la charge. Il informe et consulte sur sa démarche et son évolution.

A compter de l'exécution du marché, en cas de litige avec le titulaire ou tiers au marché, chaque membre du groupement sera chargé d'exercer sa propre action en justice pour les opérations dont il a la charge en application de la présente convention. Il informe le coordonnateur de ses démarches et de leur évolution.

En cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive, le coordonnateur se réserve la possibilité de diviser la charge financière par le nombre de membres concernés par le marché litigieux.

ARTICLE 11 : LITIGES RELATIFS A LA PRESENTE CONVENTION

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Nantes.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

ANNEXE 1 – SIGNATURE DE LA CONVENTION

Dénomination sociale :

Adresse :

Représenté(e) par

Dûment habilité(e) par

- Accepte les dispositions de la présente convention constitutive et adhère au « groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies » à compter de sa date d'entrée en vigueur.
- Déclare adhérer au groupement dans le but se fournir en :
 - GAZ NATUREL
 - ELECTRICITÉ
- Autorise le Siéml à solliciter, au nom de la collectivité / société, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraisons, auprès des gestionnaires de réseaux et fournisseurs d'énergie, dans le cadre dudit groupement de commandes.

Fait le

A

Nom du signataire	Qualité du signataire	Cachet	Signature

Date et signature su Siéml :

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Groupements d'achat de gaz et d'électricité : révision de l'acte constitutif la délibération

Date de transmission de l'acte : 21/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 21/02/2023

Numéro de l'acte : DELCOSY07 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20230207-DELCOSY07-DE

Date de décision : 07/02/2023

Acte transmis par : Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Délibérations et conventions constitutive de groupements de commandes

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical
Séance du 7 février 2023

Cosy / n° 08 / 2023

Transfert de compétence « réseaux de chaleur et de froid » de la commune de Saint-Georges-sur-Loire

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le premier février deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, étaient présents 30 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSE	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BERNAUDEAU David	DOUE EN ANJOU	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
BIAGI Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
BIGEARD Jacques	MONTREVAULT SUR EVRE	CIRCO. DES MAUGES		pouvoir	
BOULTOUREAU Hubert	SEGRE EN ANJOU BLEU et ANJOU BLEU COMMUNAUTE	CIRCO. ANJOU BLEU		x	
BOURGEOIS Daniel		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
BROSSELIER Pierre	BLAISON SAINT-SULPICE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE			x
CHIMIER Denis		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
COQUEREAU Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
DECAENS Christine	LYS-HAUT-LAYON	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES et BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES			x
DESOEUVRE Robert		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
DUPERRAY Guy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GEORGET David	LE LION D'ANGERS	CIRCO. VALLÉES DU HAUT ANJOU		x	
GIRAULT Jérémy		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GODIN Eric		ANGERS LOIRE METROPOLE		x	
GRENOUILLEAU Patrice	CHEMILLE EN ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
GUICHARD Virginie	VALLÉES DU HAUT ANJOU	CIRCO. VALLEES DU HAUT ANJOU		x	
GUILLET Priscille	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
HERVE Dominique	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
HIE Arnaud		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
LEROY Monique		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARTIN Jacques-Olivier, suppléé par Patrick CHARTIER		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	CIRCO. DES MAUGES	x		
MARY Yves	OMBREE D'ANJOU	CIRCO. ANJOU BLEU	x		
MOISAN Gérard		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
MORINIERE Alain	LE MAY SUR EVRE	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
MOUSSERION Eric	ANTOIGNE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE			x
NERRIERE Paul	SEVREMOINE	CIRCO. DES MAUGES			x
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
PONTOIRE Dominique	BELLEVIGNE LES CHATEAUX	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
POQUIN Franck		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
POT Christophe	BAUGEOIS VALLEE	CIRCO. BAUGEOIS VALLEES	x		
POUDRE Joëlle	BEGROLLES EN MAUGES	CIRCO. DU CHOLETAIS	x		
RAIMBAULT Jean-François		ANGERS LOIRE METROPOLE			x
RAIMBAULT Denis	MAUGES COMMUNAUTE	CIRCO. DES MAUGES	x		
ROCHARD Bruno	MAUGES SUR LOIRE	CIRCO. DES MAUGES	x		
SOURISSEAU Sylvie	LOIRE LAYON AUBANCE	CIRCO. LOIRE LAYON AUBANCE	x		
STROESSER Delphine, suppléée par Jacques BLONDET	ETRICHE	CIRCO. ANJOU LOIR ET SARTHE	x		
TALLUAU Gilles	VARENNES SUR LOIRE et CA SAUMUR VAL DE LOIRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
TASTARD Thierry		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		
TRAMIER Teddy	OREE D'ANJOU	CIRCO. DES MAUGES		x	
TOURON Eric	DISTRE	CIRCO. SAUMUR VAL DE LOIRE	x		
YOU Didier		ANGERS LOIRE METROPOLE	x		

Jacques BIGEARD, délégué de la circonscription des Mauges, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis RAIMBAULT, délégué de la même circonscription.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2224-31 et suivants et L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie, notamment le livre II ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Considérant l'intérêt du projet de reprise du réseau de chaleur initialement construit par la SAS ST GEORGES METHAGRI par la commune de Saint-Georges-sur-Loire afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle et d'assurer le suivi et l'exploitation de ce réseau ;

Considérant que la commune de Saint-Georges-sur-Loire envisage d'adhérer à la compétence optionnelle mentionnée à l'article 4.4 des statuts du Syndicat, relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion par le Siéml de réseaux publics de chaleur ou de froid ;

Considérant que le transfert de la compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition du Siéml des biens meubles et immeubles utilisés ;

Considérant que si les biens et immeubles susvisés ne sont pas acquis par la commune au moment où le Siéml se verra transféré la compétence, ceux-ci ne seront pas affectés par la commune au service public avant le transfert ; en conséquence, la promesse d'achat par la commune ne sera pas automatiquement transférée au Siéml avec la compétence réseau de chaleur ;

Considérant qu'une fois le transfert de compétence juridiquement valable le Siéml pourra acheter les biens nécessaires à son exercice, par décision du Président, et formaliser l'achat par acte authentique, sans saisine préalable du services des domaines ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** la demande de la commune de Saint-Georges-sur-Loire de transférer au Siéml la compétence mentionnée à l'article 4.4 des statuts du Syndicat, relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux publics de chaleur ou de froid ;
- **d'approuver** le projet de reprise du réseau de chaleur initialement construit par la SAS ST GEORGES METHAGRI ;
- **d'approuver** que le transfert prendra effet au premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante du Siéml acceptant la demande de la commune est devenue exécutoire ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

Document certifié conforme,
A Écouflant, le 8 février 2023,
Le Président du Syndicat,

Jean-Luc DAVY



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Transfert de compétence " réseaux de chaleur et de froid " de la commune de Saint-Georges-sur-Loire

Date de transmission de l'acte : 21/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 21/02/2023

Numéro de l'acte : DELCOY08 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20230207-DELCOY08-DE

Date de décision : 07/02/2023

Acte transmis par : Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité
5.7.3. Transfert de compétences et modifications statutaires



SIéML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

www.sieml.fr /     